هكذا من الأصل

La maladie de l'imam Khomeiny inquiète les Iraniens

LIRE PAGE 9



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,30 DM ; Autriche, 13 sch. ; Belgique, 15 f. ; Canada, $ 0,85 ; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA ; Danemark, 4 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 35 dr. ; Iran, 95 rls. ; Italie, 600 L. ; Liban, 275 p. ; Luxembourg, 15 fr. ; Norvège, 3,75 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 190 F CFA ; Suède, 3,50 kr. ; Suisse, 1,20 fr. ; U.S.A., 95 cts ; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 16

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207 - 23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

L'aggravation de la tension Est-Ouest

Les explications de M. Kornienko

Inaccessible, dissimulé dans l'ombre de sa voiture franchissant sous les « flashes » la grille du ministère des affaires étrangères qui contenait à l'écart la foule des journalistes, M. Kornienko, numéro deux de la diplomatie soviétique, n'évoquait guère, après son entretien de jeudi avec M. François-Poncet, les diplomates prolixes et affables qui fréquentent le Quai d'Orsay.

Le communiqué publié unilatéralement du côté français en dit peu, mais il dit l'essentiel et fait comprendre le reste par ce qu'il tait. Que demande le gouvernement français en invoquant « la concertation politique » à laquelle Paris et Moscou se sont engagés en cas de « menaces contre la paix, rupture de paix ou tension internationale grave » (protocole signé le 13 octobre 1970 par M. Brejnev et Georges Pompidou) ? Un « calendrier » précisant les modalités de l'évacuation de l'Afghanistan, que l'U.R.S.S. s'est déclarée disposée à effectuer « aussitôt que les circonstances le permettront ». Le communiqué est muet sur la réponse, ce qui signifie que M. Kornienko n'en a donné aucune digne de ce nom. Mais le texte réaffirme, comme en conclusion, que l'intervention soviétique est « inacceptable » et menace gravement la détente. Incidemment, M. François-Poncet a souligné aussi combien la déportation de M. Sakharov était « un signe inquiétant dans l'évolution internationale actuelle ».

Le communiqué du Quai d'Orsay ne donne aucune indication sur la suite de la concertation franco-soviétique. Ceci ne signifie pas qu'elle est révolue, mais elle nécessitera une initiative pour être reprise.

Enfin, le communiqué ne contient aucune des appréciations rituelles sur l'atmosphère de la conversation, qui, faute d'avoir été amicale, aurait pu, comme il est d'usage en ces circonstances, être qualifiée de « franche ». Pour autant que l'on sache officieusement, elle a été empreinte de gravité et même d'une certaine solennité, sans acrimonie, mais non plus sans la moindre décontraction, à la mesure d'un enjeu dont chacun, manifestement, reconnaît l'importance.

C'est sans doute là le seul aspect positif de cet épisode. Une personnalité soviétique est venue « s'expliquer » à Paris ; ce qui signifie, même si l'explication a été notoirement insuffisante, que le Kremlin tient à respecter au moins dans la forme la procédure de sa concertation avec la France, seul canal désormais, au-delà des relations diplomatiques traditionnelles, de ce qu'on appelle la détente.

Faut-il maintenant désespérer de la paix ? Dans la meilleure hypothèse, le Kremlin a fait une erreur de calcul. L'atonie de l'Ouest, après le coup d'Etat d'avril 1978 qui a mis en place à Kaboul un régime communiste, avait persuadé l'Union soviétique qu'elle pourrait occuper militairement le terrain en toute impunité. C'était aller un pas trop loin. Manifestement, l'Union soviétique n'avait pas prévu que M. Carter, déjà brusquement sorti de sa torpeur par les événements de Téhéran, réagirait aussi vivement, renoncerait à l'accord SALT, couperait les vivres à l'U.R.S.S., mobiliserait la nation américaine et se préparerait à rétablir le service militaire obligatoire ; elle n'avait pas prévu non plus l'hostilité du monde islamique, ni la marée antisoviétique en Grande-Bretagne, ni, quoi qu'il lui en coûte, le réexamen par la France de sa politique de détente et de relations « privilégiées » et « exemplaires » avec le Kremlin.

Il appartient maintenant aux Soviétiques d'en tirer les conséquences.

LES ISRAÉLIENS ACTIVENT L'ÉVACUATION DES DEUX TIERS DU SINAÏ

(Lire nos informations page 8.)

• Washington décide de livrer de l'équipement militaire à la Chine
• Londres suspend ses contacts à haut niveau avec l'Union soviétique
• Paris réaffirme le caractère « inacceptable » de l'invasion de l'Afghanistan

Les Etats-Unis ont encore aggravé, jeudi 24 janvier, les sanctions à l'encontre de l'U.R.S.S. Washington a, en effet, donné le feu vert à des livraisons d'équipements militaires à la Chine, tels que camions et matériel de communications. Toujours à Washington, la Chambre des représentants a approuvé à une forte majorité (294 voix contre 88) l'octroi à la Chine du bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée, ce qu'elle refuse à l'U.R.S.S. depuis de nombreuses années. La Chambre s'est d'autre part prononcée en faveur du boycottage des Jeux olympiques de Moscou par 386 voix contre 12.

La décision de livrer de l'équipement militaire à la Chine a été bien accueillie à Pékin où se tient une réunion de la commission sino-américaine pour la coopération scientifique et technologique.

A Londres, lord Carrington, ministre des affaires étrangères britannique, a annoncé, jeudi, l'ensemble des mesures de rétorsion adoptées par le gouvernement de Mme Thatcher contre l'Union soviétique. La Grande-Bretagne exprime son soutien à la ligne de conduite définie par M. Carter et suspend sine die tous ses contacts officiels avec Moscou, en dehors des relations diplomatiques.

Lord Carrington a ajouté que « laisser se dérouler les Jeux olympiques à Moscou aboutirait à encourager l'agression soviétique à l'étranger et la répression à l'intérieur ».

Vendredi, en fin de matinée, Moscou n'avait pas encore réagi à toutes ces mesures qui vont encore accentuer l'isolement diplomatique de l'U.R.S.S. En réponse au « message sur l'état de l'Union » de M. Carter, l'agence Tass s'est contentée de publier un commentaire soulignant les intérêts soviétiques dans la région du Golfe. Deux arrestations de dissidents ont été, d'autre part, enregistrées jeudi à Moscou. Toutes ces questions ont fait l'objet des entretiens qu'a eus, le même jour à Paris, M. Kornienko, premier vice-ministre des affaires étrangères soviétique. M. Kornienko a rencontré successivement M. de Leusse, secrétaire général du Quai d'Orsay, et M. François-Poncet, ministre des affaires étrangères ; il s'est refusé à fournir toute précision sur un éventuel calendrier pour l'évacuation par l'armée rouge de l'Afghanistan. Ses interlocuteurs lui ont réaffirmé que cette invasion était « inacceptable ».

La Chambre américaine des représentants est quasi unanime pour le boycottage des J.O.

De notre correspondant

Washington. — On pouvait croire que la cascade de punitions déclenchée par M. Carter au début de ce mois contre l'U.R.S.S. avait pris fin avec le discours sur l'état de l'Union mercredi, mais ce n'était pas encore tout. Le gouvernement a confirmé, jeudi 24 janvier, à la suite de l'indiscrétion d'un congressiste, son intention de vendre à la Chine du matériel militaire. Sans doute ne s'agit-il pas encore d'armes à proprement parler, mais d'« équipements » servant à la défense, tels que camions militaires, matériel de communication et « *certains types de radars d'alerte avancée* ».

C'est la première fois pourtant [illegible] les Etats-Unis et le régime communiste chinois qu'une telle décision est prise, et aucune offre de ce genre n'a jamais été faite à un pays communiste, à l'exception de la Yougoslavie. Jusqu'à ces derniers mois, la seule concession faite à Pékin en ce domaine consistait à « *ne pas faire obstacle* » à la vente éventuelle d'armements en provenance de pays alliés.

Un pas de plus avait été franchi lors de la visite, début janvier, en Chine, de M. Harold Brown, secrétaire à la défense, puisqu'il avait été question de fournir un matériel civil « [illegible] » et, à partir [illegible] niveau de technologie, des *implications militaires* ». La décision de jeudi va beaucoup plus loin : on ne cache pas ici qu'elle n'aurait pas été prise sans l'intervention soviétique en Afghanistan et qu'il s'agit donc d'une nouvelle étape du durcissement contre Moscou.

La Chine a obtenu jeudi une autre victoire au Congrès, la Chambre des représentants ayant approuvé, avec une rapidité inattendue, deux jours seulement après son retour de vacances, l'accord commercial sino-américain du 7 juillet dernier accordant à Pékin la clause de la nation la plus favorisée.

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 4.)

Moscou rappelle son intérêt pour la région du Golfe

De notre correspondant

Moscou. — L'Union soviétique a réagi sans passion, pour l'instant, au discours sur l'état de l'Union du président Carter. M. André Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères, qui recevait, le jeudi 24 janvier, son collègue bulgare, M. Piotr Mladenov, n'y a fait aucune allusion dans le toast prononcé à cette occasion. Il est cependant significatif que l'agence Tass ait consacré son commentaire à la situation dans le golfe Persique, tandis que M. Gromyko s'efforçait de rassurer les Iraniens sur les intentions soviétiques.

Une fois de plus, Moscou insiste sur les responsabilités américaines dans la tension régnant au Proche-Orient et dénonce comme « *absurdes* » les prétentions de Washington à faire entrer la région du Golfe dans la « *sphère de ses intérêts vitaux* ». « *Les affirmations du président Carter au sujet des menaces mythiques qui mettraient en péril les fournitures de pétrole depuis cette région et qui émaneraient d'autres parties ne sont pas moins inconsistantes*, écrit Tass. *Rappelons que ce sont précisément les Etats-Unis qui ont concentré dans la région la plus importante armada jamais connue et qui ont pratiquement bloqué le golfe Persique et le détroit d'Ormuz.* ». Washington revient à la « *politique du gros bâton* » chère à Theodore Roosevelt.

Tass passe sous silence la présence dans les mêmes eaux de la flotte soviétique. « *Présence normale* », sans doute, puisque si l'Union soviétique « *ne convoite pas les richesses d'autrui* », elle ne peut observer sans réagir l'apparition « *à sa frontière méridionale d'un foyer de menaces sérieuses pour sa sécurité* », comme l'a récemment déclaré M. Brejnev à la *Pravda*. Autrement dit, si la région appartient à une « *sphère d'intérêts vitaux* », c'est plutôt à celle de l'U.R.S.S. qu'à celle des Etats-Unis.

Dans son discours, M. Gromyko s'est élevé contre « *toutes sortes de faux au sujet des mauvaises intentions de l'U.R.S.S. à l'égard de l'Iran. (...) Les allégations antisoviétiques sont très demandées*, a-t-il dit. *A bien des égards, cela s'explique par le fait que certains, en Iran même, sont intéressés à les monter en épingle* ». Le ministre soviétique des affaires étrangères semblait ainsi faire allusion aux déclarations de son collègue iranien, M. Ghotbzadeh, qui a confirmé les informations de source américaine sur les concentrations de troupes soviétiques à la frontière afghano-iranienne.

Présentant l'Iran comme un Etat « *indépendant et souverain pratiquement encerclé par une armada de bâtiments de guerre* », l'agence Tass a également mis en garde les gouvernements qui ne s'opposent pas « *aux provocations américaines* ». « *Ces Etats préfèrent jouer le rôle d'observateurs, bien qu'il soit parfaitement évident que les actions militaires entreprises par les Etats-Unis sont grosses de conséquences, et pas seulement pour l'Iran. Si l'Iran est aujourd'hui la cible du Pentagone, demain un autre pays en voie de développement pourrait provoquer le courroux de Washington parce que ses propres intérêts nationaux ne coïncideraient pas avec les intérêts nationaux des Etats-Unis* ».

DANIEL VERNET.

TROIS ANS APRÈS LA RÉFORME HABY

Le collège introuvable

« Pièce maîtresse » de la réforme de l'enseignement, le collège cherche sa voie. La mission d'égaliser les chances des jeunes Français, que lui assignait à demi-mots la loi du 11 juillet 1975, était démesurée. Seconde étape de la scolarité obligatoire, le collège ne parvient même pas à garder tous ses élèves et à éviter que certains d'entre eux ne mettent déjà un pied dans l'apprentissage. Quant à ses professeurs — ils sont cent trente et un mille titulaires et douze mille cinq cents auxiliaires — ils s'éparpillent dans une mosaïque de statuts sans rapport avec leur fonction.

par CHARLES VIAL

Le collège occupe une position charnière. Après l'école et avant le lycée ou la vie professionnelle, il recouvre une « *ligne de fractures entre deux continents* », selon le mot d'un collaborateur proche de M. Christian Beullac, ministre de l'éducation.

Unique, comme le prétend la réforme née de la loi du 11 juillet 1975, ou divers, comme le montre la réalité, le collège ne joue plus, aujourd'hui, ni le rôle du cours complémentaire d'autrefois où se parachevait l'enseignement primaire, ni celui des petites classes du lycée où les meilleurs élèves commençaient leurs études secondaires. Par définition, une ligne de fractures traverse des terres mouvantes et partagées. C'est bien le cas du collège dont la finalité flotte quelque peu dans le flou.

Depuis 1967, le collège est censé accueillir tous les élèves sortant du cours moyen deuxième année. Or à la rentrée de septembre 1978, il en a refusé 17,2 % (1). Depuis 1977, date du début d'application de la loi de 1975, tous les collégiens devraient recevoir « *un savoir minimal commun* », au dire du président de la République, inspirateur d'une réforme qu'il tient à dénommer « *réforme du collège unique* ». Ambitieux propos que les faits démentent. Le ministère prévoyait qu'à la dernière rentrée 66,16 % des élèves de cinquième (contre 67,27 % l'année précédente avant la mise en œuvre de la réforme à ce niveau) seraient orientés vers la quatrième. Ces chiffres laissent un tiers des élèves à l'écart du « même collège pour tous ». L'expression demeure donc ce qu'elle était à l'annonce de la réforme : un slogan, même si l'on admet avec M. Beullac que « *collège unique ne signifie pas collège uniforme* ».

A considérer le statut des enseignants des collèges, la diversité n'est pas moins patente. L'école primaire est le domaine des instituteurs, le lycée celui des professeurs certifiés ou agrégés. Dans les collèges, une demi-douzaine de catégories de personnels officient : instituteurs spécialisés ou non ; professeurs d'enseignement général des collèges (P.E.G.C., catégorie qui se ramifie elle-même en plusieurs branches selon l'origine et la formation ; certains P.E.G.C. sont d'anciens instituteurs ou maîtres auxiliaires de musique pas toujours titulaires du baccalauréat ; d'autres, des enseignants titulaires d'une licence et sortis d'un centre de formation).

(Lire la suite page 14.)

(1) Rapport annuel au Parlement sur l'application de la loi du 11 juillet 1975 à l'éducation. Mai 1979.

Après la dissolution de l'École freudienne de Paris

Une « lettre au Monde » de Jacques Lacan et le texte du séminaire du 15 janvier

LIRE PAGE 13

AU JOUR LE JOUR

Le mal des hauteurs

Si « Georges Marchais est victime d'une maladie à la mode : la maladie présidentielle », *comme vient de le déclarer François Mitterrand, disons simplement qu'il s'agit là d'une affection très contagieuse qui semble obliger nos leaders à prendre de la hauteur par rapport à l'événement.*

Ainsi, Giscard, désormais, ne s'exprime plus qu'à son niveau élevé et Barre refuse d'évoquer ce qui est seulement contingent. Mitterrand lui-même, tout comme Rocard, n'aborde plus le subalterne. Quant à Jacques Chirac, après son déjeuner à l'Elysée, probablement ne tracera-t-il plus que les grands axes politiques.

L'ennui, évidemment, c'est que tous, à force de ne songer depuis les cimes qu'à l'horizon de leur avenir, ne distinguent plus guère le quotidien dont est fait notre devenir.

MICHEL CASTE.

« LE SEIGNEUR DES ANNEAUX », DE RALPH BAKSHI

Au pays de Tolkien

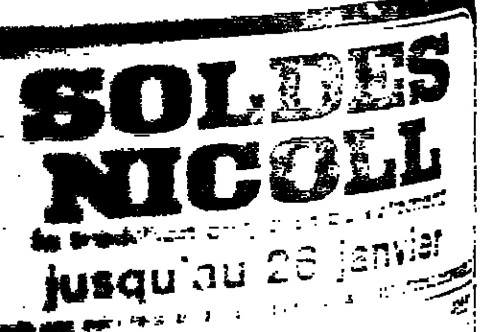
Au bas mot, vingt millions d'exemplaires vendus à travers le monde. Depuis sa parution, en 1954, l'œuvre de J.R.R. Tolkien, *le Seigneur des anneaux*, est devenue l'objet d'un véritable culte. Aux Etats-Unis les hippies en firent leur Bible et des sociétés tolkienniennes se créèrent afin d'étudier les mœurs et les coutumes de la Terre du Milieu.

Quel est donc ce livre qui suscite tant de passion ? Et comment le définir ? Conte de fées épique ? Roman cosmogonique relatant l'éternelle lutte du bien et du mal ? Avatar moderne des grandes sagas nordiques ou des « cycles » de notre Moyen Age ? Il y a un peu de tout cela dans ce récit.

A l'intention des néophytes, rappelons que le sujet du *Seigneur des anneaux* est très exactement celui, inversé, de la quête du Graal. Pour Frodon, le Hobbit, il s'agit non pas de découvrir un trésor ineffable, mais au contraire de se débarrasser d'un anneau, jadis fabriqué par Sauron, le prince des ténèbres, et qui symbolise le mal absolu. Accompagné du magicien Gandalf, d'elfes, de nains, d'hommes et de quelques compagnons, Frodon se met en route. Neuf cavaliers noirs et d'horribles mercenaires (les Orques) s'opposent à sa mission.

JEAN DE BARONCELLI.

(Lire la suite page 23.)



Le Monde

idées

SOCIALISME

Le socialisme pour quoi faire ?

par GÉRARD BRISSÉ (*)

IL y a un an, les troupes vietnamiennes envahissaient le Cambodge des Khmers rouges, refoulaient ces derniers dans les contreforts des monts Cardamômes et installaient à Phnom-Penh un « gouvernement » à la totale dévotion de Hanoï.

La raison officielle de ce « blitzkrieg » — selon l'expression employée par le prince Norodom Sihanouk dans ses *Chroniques de guerre et d'espoir* — était de mettre un terme à la politique de génocide perpétrée par l'équipe de M. Pol Pot. En réalité, il s'agissait bien plutôt d'anéantir un régime politique qui, tout en se proclamant « communiste », harcelait, avec l'appui officiel de la Chine populaire, le Vietnam « socialiste » soutenu par l'Union soviétique, sur son propre territoire.

Disons la vérité : les troupes vietnamiennes *ont été accueillies, dans un premier temps,* en « libératrices » par le peuple cambodgien, las de la dictature suicidaire de Pol Pot et de ses séides. Avec un « blitzkrieg » de très courte durée, la République socialiste du Vietnam aurait sans doute encore renforcé aux yeux de l'opinion internationale l'impression favorable acquise par sa victoire sur l' « impérialisme américain ». Le maintien des troupes vietnamiennes au Cambodge, l'appui donné par l'occupant à un régime que tout le monde s'accorde à qualifier, selon la terminologie bien connue, de « fantoche », l'attitude manifeste de rétention par ce même occupant d'une aide internationale pourtant bien indispensable, le soutien logistique, matériel et politique donné ouvertement à cette occupation par l'Union soviétique, qui, entre-temps, intervient massivement, de la manière que l'on sait, en Afghanistan, tout cela nous amène à poser un certain nombre de questions :

1) Qu'on le veuille ou non, l'invasion du Cambodge par les troupes vietnamiennes et leur maintien prolongé dans ce pays constituent, quels qu'en soient les prétextes ou les causes, une agression pure et simple contre un pays dont l'indépendance, l'intégrité territoriale et la neutralité avaient été préalablement et officiellement reconnues par une écrasante majorité d'Etats et de gouvernements. Et quoique l'Afghanistan n'ait eu aucune vocation particulière à la neutralité, l'intrusion massive de troupes russes dans les affaires intérieures de ce pays est tout aussi condamnable ;

2) Ces opérations ont eu un précédent dans les années 60, lorsque les divers présidents des Etats-Unis décidèrent l'envoi de corps expéditionnaires successifs au Vietnam d'abord, au Cambodge ensuite pour « appuyer » des « gouvernements amis ». D'où cette espèce de complicité des grandes puissances dans les affaires vietnamienne, puis cambodgienne, puis à présent afghane. Les Russes ont beau jeu de dire aux Américains : au nom de quels principes allez-vous protester ? Vous avez donné l'exemple !

3) Par delà cette complicité tacite, on notera la totale incapacité de l'ONU à intervenir efficacement pour faire respecter les règles les plus élémentaires du droit international. Cette paralysie, qui se confirme au fil des ans, est particulièrement inquiétante ;

4) Cette propension à imposer par la force des régimes qui se disent « socialistes » amène l'opinion à s'interroger sur la vocation et les fins du socialisme lui-même.

Une espérance et un levain

Le socialisme, au sens large et le plus généreux du terme, a longtemps constitué à la fois une grande espérance et un formidable levain pour les revendications vers plus d'égalité, de liberté et de justice sociale. Mais à présent, avec le stalinisme, le goulag, la « révolution culturelle » chinoise, le « polpotisme » à la mode cambodgienne et j'en passe — il tend à s'imposer comme repoussoir et se présente à travers ces « expériences » non comme un progrès, mais comme un cauchemardesque retour en arrière. Perçue comme telle, la faillite du socialisme, dans ses applications pratiques, n'est pas étrangère au regain d'audience des grandes religions, dont il avait, dans une certaine mesure, pris le relais dans la quête de l'humanité vers sa libération.

Sur un plan plus politique, les idéaux inhérents au socialisme se sont dilués, comme l'avait pressenti le général de Gaulle, dans des concepts beaucoup plus anciens et traditionnels de rapports de force de puissance à puissance : la coexistence pacifique entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S., confirmée avec éclat à Helsinki, n'a pas résisté aux coups de boutoir de la Chine, puissance nucléaire à part entière. Hier, avec la « révolution culturelle » — cause et effet, — la Chine populaire se repliait sur elle-même et affichait à l'extérieur une extrême agressivité idéologique. Aujourd'hui, Pékin s'ouvre sur l'extérieur, tisse des liens privilégiés avec des dirigeants américains qualifiés hier encore de « têtes de chiens impérialistes », alors que l'U.R.S.S. s'enferme à son tour sur ses positions et durcit le ton.

Dans la perspective d'un après-Brejnev, les dirigeants de Moscou veulent se prémunir manifestement de pressions de la puissance chinoise en prenant cette dernière en tenaille par le Sud, à partir des points d'appui acquis au Vietnam et en Afghanistan ; ils veulent lancer un avertissement aux pays de l'ASEAN alliés à la fois à la Chine et aux Etats-Unis ; ils entendent enfin se prémunir à l'intérieur, par une surenchère militaire au dehors, contre de possibles levains de subversion à caractère religieux (islam) ou nationaliste.

Ce sombre bilan doit-il nous inciter au pessimisme ou à la passivité ?

Je ne le pense pas. Nous pouvons encore éviter le pire, à condition de le vouloir :

● *En repensant le socialisme,* qui ne doit pas apparaître comme la seule appropriation collective des instruments de production et d'échange, mais bien plutôt comme un moyen — parmi d'autres — d'exalter, à travers des structures adéquates, ce qu'il y a de meilleur en l'homme et ce qui est le plus à même de faciliter l'épanouissement harmonieux de la personne — c'est-à-dire de l'individu intégré dans une communauté — et de toutes les *personnes et des communautés* dans l'acceptation réciproque de leurs différences.

Le socialisme ne saurait à cet égard être conçu que comme personnaliste, c'est-à-dire à la fois communautariste et volontariste, et non point comme une espèce de déterminisme historique, la conséquence logique et inéluctable des contradictions d'une certaine forme de société dite « capitaliste ». Comme le remarque judicieusement Roger Garaudy dans son *Appel aux vivants* : *« Une révolution socialiste n'est possible qu'à partir de la conception prophétique de la personne humaine, qui, à l'inverse de l'individualisme, ne peut se définir que dans son rapport communautaire et son ouverture à l'autre dans sa différence radicale et sa liberté créatrice. »*

● *En rompant le carcan de fer de relations internationales fondées quasi exclusivement sur des rapports de force interéconomiques et interétatiques.* En refusant de nous faire complices de tous les impérialismes quels qu'ils soient : américain, soviétique ou autres. La seule chance de survie des peuples épris de liberté est de « faire le vide » entre les super-puissances, d'affirmer une stricte solidarité dans le non-alignement et la neutralité, le refus de l'armement à outrance, en particulier l'armement nucléaire. Il est urgent de susciter la création de larges zones dénucléarisées et de jeter les bases d'une véritable « défense passive populaire », de « non-coopération » avec tout envahisseur, tout occupant, quel qu'il soit.

● *En suscitant parallèlement à l'ONU, émanation des Etats, la création d'une OPU, une Organisation des peuples unis.* Cette volonté d'agir ensemble prend ses racines dans le constat que l'on ne saurait toujours faire l'amalgame entre les peuples et les Etats. En outre, au sein de chaque peuple, *« sommeillent »* des personnes ou associations qui militent (ou entendent militer) en faveur de la non-violence active et de la paix, mais sont tragiquement sous-représentées à l'échelle planétaire — donc inefficaces. Il apparaît urgent de leur allouer, par-delà les différences ou divergences d'opinions politiques ou philosophiques, des moyens à la fois législatifs et exécutifs qui, aujourd'hui, leur font défaut et qui leur permettraient d'intervenir efficacement là où l'ONU est impuissante.

Re-création d'un socialisme « à la française », mais à vocation universelle, personnaliste et communautariste ; politique extérieure de stricte neutralité, de non-alignement et de solidarité dans la réciprocité vraie avec les pays du tiers-monde ; regroupement à l'échelle planétaire, dans le respect de leur originalité et de leur spécificité, de toutes personnes et associations militant en faveur de la non-violence active et de la paix : tels peuvent être, entre autres, les trois axes possibles de recherche en vue d'écarter pour longtemps le spectre de la guerre généralisée, de la violence institutionnalisée, en bref de la haine destructrice.

(*) Secrétaire général adjoint du parti de la Jeune République.

Oui, je serai candidat...

par ROLAND NADAUS (*)

DONC, je serai candidat du parti socialiste à la prochaine élection du président de la République.

Du moins ai-je décidé, dans un *premier temps*, d'être candidat à la candidature. Et puisque François Mitterrand a invité les candidats éventuels à se déclarer, puisque lui-même ne l'a pas encore fait, puisque Michel Rocard a promis de ne pas être candidat si Mitterrand l'était, puisque Jean-Pierre Chevènement a laissé entendre qu'il pourrait l'être si Michel Rocard l'était, puisque Pierre Mauroy de son côté... bref, puisqu'il en est ainsi, je serai le premier à le faire et je le fais, je l'annonce, je le déclare, je le proclame, je l'écris ici : je suis candidat à la candidature.

Et je ne doute pas que l'immense *majorité*, comme on dit (la majorité est toujours immense, sauf lors des élections...), que l'immense majorité *de mes camarades*, des militants, donc, ne me soutienne. Et je ne doute pas plus que l'immense majorité du peuple de gauche ne l'imite. Parce qu'enfin, il faut bien en sortir ! On ne va pas passer notre vie à supporter *Barre* et *Giscard* et ce qu'ils nous font *supporter* !

... Non que j'ai quelque illusion sur *ma réputation* nationale en tant qu'homme politique (déjà, comme écrivain, elle n'est pas bien *grande*...) ! Modeste militant de base, humble adjoint au maire d'une commune de banlieue, simple membre de la commission exécutive fédérale, dans cet étrange département *des Yvelines* où le seul député de gauche soit précisément Michel Rocard, venu discrètement au P.S. en 1974 lors des assises du socialisme, comme tant d'autres militants syndicalistes ou d'éducation populaire, je ressemble, politiquement parlant, à la majorité des nouveaux militants du nouveau parti socialiste... et ma « renommée » politique ne dépasse pas les quelques arpents de l'amitié et de la confiance locales... Et si mon expérience militante est déjà longue — comme tant d'autres banlieusards nés avec un tract à la main, — elle n'égale pas celle de mes lumineux camarades membres du secrétariat *ou du bureau exécutif national*...

Et cependant, c'est moi qui porterai les couleurs de mon parti — puis de toute la gauche, je l'espère bien, n'est-ce pas, Georges ? — lors de l'élection présidentielle !

Car j'ai le sens du parti. Le sens du combat. Le sens de *l'unité*. Et *le sens de l'efficacité*... Si je me veux des mains pures, j'essaie tout de même d'avoir des mains...

Et puisque le P.C. ne veut ni de Rocard ni de Mitterrand, il voudra peut-être de Nadaus ? Ou alors, c'est qu'il ne veut d'aucun socialiste... Sauf si c'est un socialiste « globalement positif »... ?

Et s'il n'y en a qu'un...

Mais surtout, *puisque* l'apparente lutte entre Michel et celui-que-certains-nomment-François semble paralyser tel ou tel camarade, désorienter tel ou tel électeur, décevoir tel ou tel sympathisant, fatiguer tel ou tel autre, réjouir tel ou tel adversaire, tel ou tel partenaire, affliger celui-ci et égayer celui-là, puisqu'elle semble absorber tant d'intelligence mermazienne, tant de subtilité joxiste, tant de brio *chevènemental, tant d'esprit jospinien*, tant de muscles, tant de sueurs et tant d'énergies, bref, puisque ce combat à coups de sondages mouchetés et de déclarations *florentines* risque de remettre en cause les dernières chances électorales que les dirigeants du P.C. ont encore laissées à la gauche — à son peuple surtout ! — il faut bien que l'un de nous se *dévoue*, qu'un inconnu se lève : et s'il n'y en a qu'un, eh bien je serai celui-là...

Ainsi, sera-t-il mis un terme à un débat dont chacun sait qu'il n'est pas de saison...

François, Michel, Pierre, Jean-Pierre et les autres auront ainsi toute leur énergie disponible, totalement, pour conduire les luttes de *notre* parti au service des travailleurs, avec eux, et pour la paix et le socialisme...

Du même coup, ma candidature évitera à Lionel Jospin d'être moins intelligent et moins brillant que d'habitude en comparant Rocard à J.-J. S.-S.

A Chevènement, elle évitera de se prendre pour Michel Charzat qui se prend déjà pour Saint-Just-Marx à lui tout seul. Nous y gagnerons tous en modestie et en simplicité : celle des vrais pauvres qui ne se prennent pas pour de faux prophètes.

Quant à l'ensemble de mes camarades militants, débarrassés de cette hypothèque, ils *pourront débattre sereinement du* « projet socialiste » dont je jure bien d'être porteur — comme tout autre candidat le fera, *évidemment* !

Minoritaire dans un conseil municipal d'union de la gauche bien que le P.S. soit devenu majoritaire depuis dans la commune, j'apporte la preuve à nos camarades communistes d'une réelle volonté unitaire (qui ne va pas jusqu'au sacrifice...). Ils y seront sensibles, c'est sûr ? Non ? Cela leur laissera incontestablement une plus grande liberté d'esprit pour juger des faits réels et de leur entêtement : et je *ne doute pas* que Georges Marchais lui-même, du coup, n'ait la possibilité de revenir à la ligne du vingt-deuxième congrès de son parti (et du vingt-troisième *dont* chacun sait, à l'exception de quelques communistes parisiens et intellectuels, qu'il est le prolongement du précédent...). Je suis *même* persuadé que Georges Marchais dira son sentiment *profond* (je veux dire son analyse) sur la politique étonnamment socialiste de son grand frère *Leonid, prix* Lénine de littérature, et donc, comme moi, écrivain...

Oui, plus je me regarde et plus je regarde le monde, et plus ma candidature me paraît évidente...

Et puis, lorsque je serai élu, *je devrai choisir un premier ministre.* Eh bien, ce sera François Mitterrand. Ou Michel Rocard. On verra : la question n'est pas encore à l'ordre du jour !

(*) Adjoint au maire de Guyancourt, membre de la commission exécutive du P.S. (Yvelines).

Le désert des Tartares

par JEAN-PIERRE PIERRE-BLOCH (*)

KABOUL, janvier 1980. — Le fracas des chars soviétiques qui entrent dans la ville met définitivement fin à la politique de détente. Moscou, quelques jours plus tard. M. Georges Marchais, seul parmi tous les leaders communistes occidentaux, entérine le coup de force soviétique. Il en profite pour agonir d'injures le parti socialiste.

Paris, en ce même mois de janvier. François Mitterrand, premier secrétaire du P.S., renouvelle sa foi en l'union de la gauche, c'est-à-dire son espérance de gouverner la France en association avec le parti communiste.

« On peut tromper tout le monde un certain temps, on peut tromper quelqu'un tout le temps, mais on ne peut tromper tout le monde tout le temps », disait Abraham Lincoln. Quand les responsables socialistes cesseront-ils de tromper leurs électeurs ?

Dans une démocratie, le but, la raison même d'exister d'un parti politique, c'est sa vocation à exercer un jour le pouvoir. Depuis Epinay, François Mitterrand, envoûté, attend l'impossible. Oubliant tous les précédents historiques, l'expérience de Léon Blum, le pacte germano-soviétique, Budapest, ou aujourd'hui Kaboul. Dans son fort Bastiani, il attend. Et comme Drogo, peu à peu, il a vieilli, il s'est emprisonné dans *son* mythe, dans sa fausse espérance.

Fausse espérance à double titre :

— Il est clair que le P.C.F. n'acceptera jamais de participer minoritairement à un gouvernement d'union de la gauche où il servirait de *faire-valoir* au parti socialiste. Toute l'expérience de « feu le programme commun » et surtout la rupture de septembre 1977 en sont l'éclatante illustration.

— En outre, et les événements de ces jours derniers sont là pour nous le rappeler, le P.C.F. est bien la « fille aînée » de l'Eglise de Moscou. L'Union soviétique n'a jamais voulu d'une expérience de gauche en France où le parti communiste ne serait pas maître du jeu. François Mitterrand le sait bien. Il vient d'ailleurs de le rappeler publiquement (Antenne 2, « Cartes sur table », lundi 14 janvier 1980).

Il est temps de redescendre sur terre

Alors pourquoi se tromper, et tromper les siens.

En réalité, Mitterrand, comme Drogo, ne peut plus *faire* marche arrière. Il a tout sacrifié, dans une attente illusoire, mais qui a constitué le plus clair de sa vie. Comme Drogo, l'âge venant, il ne peut plus reconnaître son erreur.

L'arrivée des Tartares, c'était la guerre; c'est-à-dire la gloire pour Drogo, mais la désolation pour son pays, la mort, l'invasion.

L'union avec les communistes, c'était peut-être la gloire pour Mitterrand, mais quel aurait été le prix à payer pour la France ?

Que les millions d'électeurs socialistes qui croient à la justice, et ils ont raison, mais qui croient aussi à la liberté, et, là, il n'y a pas de négociation *ou* de transaction possible, que ces millions de Français se rendent compte.

C'est avec Georges Marchais, qui les insulte de Moscou, *ou* avec l'un de ses lieutenants, que les dirigeants du P.S. veulent encore espérer conclure un accord de gouvernement ?

C'est avec le parti communiste, qui approuve le génocide du Cambodge, qui applaudit à l'asservissement de l'Afghanistan, que l'on veut promettre aux Français plus de bonheur *et* plus de liberté ?

Il est temps de redescendre sur terre.

La France vit sous un régime démocratique. C'est un privilège dans le monde contemporain. Mais, depuis 1958, l'alternance a disparu. Sa perspective même apparaît de plus en plus comme un mirage. Ce n'est bon ni pour les institutions ni pour la République.

L'espérance du socialisme à la française est trop forte pour qu'elle puisse systématiquement être exclue du *pouvoir* et de son exercice. Elle représente pour des millions de Français une vie plus juste et plus humaine.

Dans un monde confronté à une *crise* majeure, où les *inégalités* se font sentir encore plus cruellement, les conservateurs ont naturellement *tendance* à défendre leurs intérêts et leurs égoïsmes.

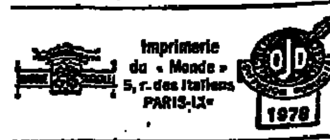
Ceux qui volontairement ont exclu et veulent *continuer* à exclure l'une des composantes essentielles de notre vie politique portent donc une lourde responsabilité.

Où se trouve la compromission ? Dans une impossible alliance avec un parti communiste plus stalinien que jamais ? Ou dans un dialogue constructif mais exigeant avec ceux qui l'acceptent.

Il est temps de regarder vers *l'avenir*. Il est temps de procéder à la relève de la garde au fort de Bastiani.

(*) Député U.D.F. (radical) de Paris.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde.*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire n° 57 437.

هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

LA CRISE AFGHANE ET SES RÉPERCUSSIONS

Outre Washington et Londres, de nombreuses capitales ont encore réagi jeudi 24 janvier à l'affaire afghane.

● A LISBONNE, le gouvernement de M. Sa Carneiro a annoncé l'ensemble des mesures qu'il compte prendre à l'encontre de l'U.R.S.S. : suspension des accords culturels et commerciaux (notamment celui qui permettait aux navires soviétiques de pêcher dans les eaux territoriales des Açores), ainsi que l'ajournement « sine die » du voyage que M. Gromyko devait faire au Portugal. La majorité de centre droit, nous indique notre correspondant José Rebelo, a ainsi voulu marquer sa fermeté à l'égard de Moscou ; mais ces mesures n'auront probablement pas grand effet pratique, le Portugal important sensiblement plus de marchandises d'Union soviétique (dont le pétrole) qu'il n'y en exporte.

● A ROME, le président de la République italienne, M. Sandro Pertini, a qualifié, jeudi soir, l'invasion soviétique en Afghanistan, d' « action criminelle ».

● A TOKYO, le gouvernement japonais a décidé de verser au Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies une contribution de plus de 4 millions de dollars pour venir en aide aux réfugiés politiques qui fuient l'Afghanistan depuis l'occupation soviétique.

● AU CONSEIL DE L'EUROPE, nous signale notre correspondant à Strasbourg Jean-Claude Hahn, deux débats extraordinaires de l'Assemblée parlementaire doivent traiter, la semaine prochaine, de la situation en Afghanistan et de la répression qui frappe M. Sakharov en Union soviétique. Il est probable qu'à l'issue de la discussion sur l'Afghanistan, introduite par un rapport de M. Jacques Baumel (R.P.R.), l'Assemblée se prononcera en faveur du boycottage.

● EN AMÉRIQUE LATINE, l'Argentine et le Brésil ont annoncé qu'ils ne limiteraient pas leurs livraisons de céréales à l'Union soviétique. Le Congrès vénézuélien, de son côté, a adopté une résolution condamnant l'intervention militaire soviétique en Afghanistan et réclamant le retrait immédiat de l'armée rouge.

● PLUSIEURS COMITÉS OLYMPIQUES NATIONAUX se sont, d'autre part, prononcés sur l'éventuel boycottage des Jeux de Moscou. Ceux d'Argentine, de Grèce et de R.D.A. y sont hostiles ; celui de Chine populaire y est favorable, mais a indiqué qu'il suivrait en la matière la position majoritaire. En Norvège, les associations d'athlétisme et de natation ont demandé au comité olympique national un boycottage des Jeux olympiques de Moscou. Une décision définitive doit être prise la semaine prochaine.

● A ISLAMABAD, la réunion des ministres des affaires étrangères de la Conférence islamique, qui devait s'ouvrir samedi 26 janvier, pourrait être retardée de vingt-quatre heures à la demande de l'Iran. Le gouvernement de Téhéran a exprimé le souhait que l'ouverture de cette conférence ne coïncide pas avec la normalisation des relations entre l'Egypte et Israël. Ce report permettrait de lever une partie des objections élevées par les membres du Front arabe de la fermeté (Syrie, Yémen du Sud et O.L.P.). Les ministres des pays musulmans se réunissent pour tenter d'élaborer une stratégie commune face à l'intervention soviétique en Afghanistan. En Egypte, le ministre de la défense, le général Hassan Ali, a annoncé que son pays avait ouvert des camps d'entraînement aux rebelles afghans et leur accordait « plusieurs sortes d'assistance ».

Le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Gromyko, se rendra en visite à New-Delhi, du 12 au 14 février, a annoncé officiellement jeudi 24 janvier le ministre indien des affaires étrangères.

Le Japon est prêt à des « sanctions » pour marquer sa solidarité avec Washington

De notre correspondant

Tokyo. — « *Le Japon est prêt à consentir des sacrifices* » pour faire pression sur les Soviétiques, afin qu'ils retirent leurs troupes d'Afghanistan, a déclaré, ce vendredi 25 janvier, le premier ministre, M. Ohira, dans son discours inaugural de la session parlementaire.

Semblant traduire la volonté de Tokyo de sortir de sa réserve et de marquer son attachement au camp américain, le premier ministre a précisé : « *La diplomatie japonaise doit être fondée sur une confiance mutuelle et une solidarité envers les Etats-Unis.* »

Dénonçant l'intervention soviétique en Afghanistan comme « *un acte injustifiable quelles que soient les circonstances* », M. Ohira a ajouté que l'U.R.S.S. devait retirer immédiatement ses troupes et laisser le peuple afghan décider de son sort.

Comme première mesure pour marquer son désaccord avec Moscou, le Japon a décidé, jeudi, d'ajourner *sine die* les négociations en vue de la signature d'un accord culturel entre les deux pays. Le mémorandum qui règle actuellement les relations nippo-soviétiques en ce domaine, et qui expire le 26 janvier, sera néanmoins reconduit. Le Japon n'exclut pas, indique-t-on de source officielle, de suspendre également les négociations sur les crédits destinés à financer certains projets de développement de la Sibérie. Les Américains ont adressé une demande en ce sens aux Japonais, mais elle semble se heurter à de sérieuses résistances dans les milieux d'affaires.

M. Okita, ministre des affaires étrangères, doit se rendre au début du mois prochain à Washington pour s'entretenir avec M. Vance des crises en Iran et au Proche-Orient. Bien que se rapprochant des positions américaines, le Japon n'en tient pas moins à conserver une certaine latitude de manœuvre.

Au début de la semaine, au cours d'une conférence de presse, M. Ohira soulignait que le Japon « *jugeait sévèrement* » l'intervention soviétique en Afghanistan, mais que sa « *désapprobation* » ne devait pas prendre la forme de « *sanctions* » ou de mesures de « *rétorsion* ».

Dans les milieux d'affaires, on suggère que le Japon devrait, dans un premier temps, aider les Américains à régler le problème des céréales qui ne seront pas livrées à l'U.R.S.S. en achetant par exemple 3 000 000 de tonnes qui seraient destinées aux réfugiés afghans au Pakistan. Le Japon accorde par ailleurs « *une attention particulière* » au projet d'une augmentation de l'aide économique à Islamabad, déclare-t-on de source officielle.

Les Japonais ont accueilli favorablement le contenu du message sur l'état de l'Union de M. Carter, notamment la réaffirmation de la volonté américaine de défendre, militairement s'il le faut, la stabilité du golfe Persique. Le Japon, qui a des intérêts importants au Proche-Orient — d'où provient la majorité de ses importations de pétrole, — doit « *apporter un concours actif* » à la politique américaine, affirme un membre du ministère des affaires étrangères. La presse japonaise, dans ses éditoriaux, commente de manière positive la « *fermeté* » de ton du président des Etats-Unis.

Les Japonais notent aussi avec satisfaction que les expressions employées par le chef de la Maison Blanche à l'égard de l'Iran sont modérées, ce qui rend moins embarrassante la position japonaise à propos de la crise entre Téhéran et Washington. M. Okita a souligné devant la Diète la volonté du Japon d'agir de concert avec les Etats-Unis en ce qui concerne l'Iran, tout en espérant conserver, a-t-il ajouté, de bonnes relations avec ce pays. Il a d'autre part précisé que le Japon devait affermir sa présence au Proche-Orient par un effort de coopération, et dans cette perspective « *encourager le dialogue avec l'O.L.P.* ».

Cela dit, les Japonais craignent que le discours de M. Carter ne signifie, dans un proche avenir, de nouvelles pressions américaines sur Tokyo pour un accroissement des dépenses militaires nippones, compte tenu de l'effort que les Etats-Unis doivent faire dans l'océan Indien et le golfe Persique. Lors de sa visite à Tokyo, à la mi-janvier, M. Brown a très clairement adressé aux Japonais de telles demandes, faisant valoir les efforts faits en ce domaine par les autres pays alliés des Etats-Unis.

Bien que réticents, les Japonais seront cependant peut-être obligés de tenir compte de l'action que les Etats-Unis mènent dans d'autres parties du monde : pour renforcer leur présence dans l'océan Indien, ceux-ci ont dû, pour la première fois en trente ans, retirer d'Asie du Nord-Est leur seul porte-avions opérant dans la région. Le renforcement de la présence navale soviétique dans le Pacifique et les mouvements que sont amenées à faire les forces américaines conduiront peut-être les Japonais à dépasser certaines de leurs inhibitions actuelles.

PHILIPPE PONS.

PEARL HARBOR

(Dessin de KONK.)

Tout en condamnant son action « scandaleuse »

La Grande-Bretagne adopte des mesures de rétorsion à l'égard de l'U.R.S.S.

De notre correspondant

Londres. — Agissant en étroite coopération avec Washington, et pour ainsi dire « dans la foulée » de M. Carter, le gouvernement britannique a annoncé, jeudi 24 janvier, un ensemble de mesures de rétorsion contre l'Union soviétique. Mais, malgré le ton très vigoureux de lord Carrington, condamnant l'action « scandaleuse » du gouvernement soviétique, la riposte britannique est modérée et calculée de manière à ne pas affecter gravement les intérêts britanniques, en particulier dans le domaine commercial ni alarmer indûment l'opinion. « *Nous ne sommes pas en 1939* », dit-on au Foreign Office, où l'on met en évidence la conclusion du discours de lord Carrington, évoquant la nécessité d'arriver à un accord sur le contrôle des armements et, d'une manière générale, de maintenir à long terme de bonnes relations Est-Ouest.

Cependant, les mesures annoncées aboutissent pratiquement à une sorte de mise en quarantaine, répondant au désir exprimé par lord Carrington de donner une « leçon » et un « avertissement » aux Soviétiques, pour bien leur faire comprendre qu'à l'avenir, ils ne pourraient briser les règles internationales sans avoir à en payer « le prix ».

En même temps, les milieux officiels admettent que l'Union soviétique ne souffrira pas trop gravement des mesures prises. Les restrictions sévères aux échanges sont considérées d'abord comme un « geste politique » visant à mettre en évidence la solidarité de l'Occident.

Mais l'efficacité de cette opération dépend beaucoup, dit-on ici, de l'attitude des autres gouvernements occidentaux, notamment de ceux de Paris et de Bonn, dont on attend qu'ils adoptent la même fermeté. On espère en tout cas que la France ne fera rien qui puisse compromettre l'action commune, par exemple en cherchant à reprendre à son compte les contrats et commandes abandonnés par les Anglo-Américains, ou encore en offrant aux Soviétiques des prêts plus avantageux.

L'attitude française, jugée « équivoque », est critiquée à mots couverts dans les milieux officiels.

En revanche, l'opposition travailliste rejoint les préoccupations françaises de ne pas sacrifier la détente. Aux Communes, M. Shore, au nom du parti travailliste, est revenu sur la nécessité de poursuivre les négociations SALT 2 et, se référant à la suggestion d'un transfert des Jeux olympiques, il a exprimé ses doutes sur l'efficacité de cette mesure.

Le débat nucléaire

Les critiques les plus sévères viennent de la droite du parti conservateur, qui juge les mesures insuffisantes. Certains même ont demandé le retour à la conscription. Dans le climat tendu actuel, le bruit d'un rétablissement de la conscription a couru avec une telle insistance que lord Carrington a décidé de le démentir officiellement. Il a estimé en outre qu'une présence militaire britannique permanente dans le golfe Persique n'était pas nécessaire actuellement et que les forces britanniques n'y seraient déployées que périodiquement.

Dans le cadre de l'action psychologique, les déclarations de M. Pym, secrétaire à la défense (annonçant aux Communes la mise au point finale du programme Chevaline, de 1 milliard de livres, et visant à doter les engins Polaris d'une nouvelle tête nucléaire perfectionnée en mesure de pénétrer les défenses soviétiques), sont encore mises en vedette dans la presse. M. Pym a embarrassé les dirigeants travaillistes, en relevant que le programme avait été poursuivi par le gouvernement travailliste. Il n'a pas spécifié quel système serait appelé à remplacé ultérieurement les engins Polaris et s'est limité à dire que le maintien de la force de dissuasion britannique coûterait entre 4 et 5 milliards de livres et ne dépasserait jamais plus de 5 % du budget de la défense. A dire vrai, le débat nucléaire était prévu depuis longtemps mais le gouvernement n'a pas manqué d'utiliser cette coïncidence pour souligner, à l'intention des Soviétiques, que la Grande-Bretagne maintenait intacte sa force de dissuasion nucléaire.

Les mesures annoncées par lord Carrington aboutissent pratiquement à suspendre ou à restreindre sévèrement les contacts avec l'Union soviétique pour une durée indéfinie. Sur le plan commercial, l'accord de 1975, concédant des crédits à un taux d'intérêt préférentiel de 7,1 %, ne sera pas renouvelé. Néanmoins, les échanges commerciaux se poursuivront. Les demandes de crédits seront examinées au taux courant de 7,5 %.

Les exportateurs britanniques se trouvent ainsi rassurés, à condition que d'autres pays suivent la même attitude. L'Italie et le Canada, qui accordent également des taux préférentiels, agissent en coopération avec la Grande-Bretagne, mais on se demande encore quelle sera l'attitude de la France, dont on ne sait si elle renouvellera son propre accord avec l'Union soviétique, qui a pris fin en décembre 1979, et qui accordait également un taux de faveur. Le gouvernement britannique espère que les autres pays appliqueront plus strictement les règles concernant les transferts de technologie à l'étranger, et d'autre part que les pays de la Communauté coopéreront pour ne pas remplacer les livraisons de denrées alimentaires auxquelles les Etats-Unis ont renoncé.

Les contacts à l'échelon ministériel ainsi que les visites militaires de courtoisie sont supprimés. Sur le plan culturel, le gouvernement britannique appliquera avec nuances les restrictions prévues. Ainsi, les échanges de professeurs et d'étudiants seront maintenus parce qu'ils servent les intérêts britanniques. De même, la tournée d'un orchestre de musique de chambre en Union soviétique, ainsi qu'une exposition de livres à Moscou sont maintenues. Réciproquement, une troupe théâtrale de Géorgie est autorisée à jouer à Londres dans les jours prochains. En revanche, la tournée des Chœurs de l'Armée rouge a été annulée.

HENRI PIERRE.

● *Le ministre britannique des affaires étrangères* et Mme Carrington seront reçus, samedi 2 et dimanche 3 février, au château de La Celle-Saint-Cloud par M. et Mme François-Poncet. Les entretiens porteront sur la situation internationale et les affaires européennes.

Les États-Unis doivent s'unir à la Chine contre l'« hégémonisme soviétique »

déclare M. Deng Xiaoping

De notre correspondant

Pékin. — Un entretien avec les membres de la commission mixte sino-américaine pour la coopération scientifique et technologique a donné au vice-premier ministre, M. Deng Xiaoping, l'occasion d'évoquer une nouvelle fois, jeudi 24 janvier, l'invasion de l'Afghanistan et les « turbulences » attendues pour l'actuelle décennie. « *Dans de telles circonstances*, a-t-il dit, *la Chine doit se renforcer, tout comme les Etats-Unis et les autres pays du monde. Nous devons en outre nous unir et prendre des mesures sérieuses contre l'hégémonisme soviétique.* » Selon l'agence Chine nouvelle, le vice-premier ministre a insisté sur le caractère « *concret* » que devait prendre cette union. Il a néanmoins rappelé que la Chine « *ne souhaitait pas la guerre* » et qu'un environnement pacifique international était indispensable à la réalisation de son programme de modernisation.

Par contraste, le Dr Frank Press, qui dirigeait la délégation américaine, s'est borné à évoquer devant les journalistes les aspects purement scientifiques et technologiques de la coopération entre la Chine et les Etats-Unis. Il a seulement admis que divers équipements et technologies que la Chine se propose d'acquérir pourraient avoir un « *double usage* » — c'est-à-dire militaire aussi bien que civil. On semble en effet, du côté américain, vouloir faire une distinction aussi nette que possible entre la coopération scientifique entre les deux pays, qui n'est d'ailleurs pas à sens unique, et les ventes de matériels dépendant du Pentagone, qui avaient été envisagées au début du mois lors de la visite à Pékin de M. Harold Brown, et dont le projet vient d'être confirmé à Washington.

Cette première session de la commission mixte sino-américaine a permis la signature d'une demi-douzaine de documents sur l'étude des tremblements de terre, l'agriculture, la recherche médicale, les échanges de personnel, etc. Un mémorandum a également été signé sur l'installation en Chine d'une station au sol pour l'écoute de satellites d'observation de type Landsat. Enfin, le Dr Frank Press a annoncé que des discussions avaient également eu lieu sur « *la construction et le lancement d'un satellite de télécommunication* », ajoutant qu'il s'attendait que la partie chinoise prenne prochainement contact à ce sujet avec les constructeurs américains.

ALAIN JACOB.

Au cours de son entretien avec M. François-Poncet

M. Kornienko n'a fourni aucune précision sur le calendrier d'évacuation de l'Afghanistan

M. G.-M. Kornienko, premier vice-ministre des affaires étrangères de l'U.R.S.S. (l'adjoint le plus directe de M. Gromyko), quitte Paris ce vendredi 25 janvier sans avoir fourni au gouvernement français les précisions que celui-ci demandait sur le calendrier et les modalités de l'évacuation de l'Afghanistan.

Le Quai d'Orsay a publié jeudi soir le communiqué suivant :

« *Conformément au protocole franco-soviétique du 13 octobre 1970, qui prévoit des consultations entre les deux pays en cas de tension internationale grave, le premier vice-ministre des affaires étrangères d'U.R.S.S. s'est entretenu, le 24 janvier, avec M. Bruno de Leusse, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, de la situation internationale résultant des événements d'Afghanistan.*

» *A l'issue des conversations, le ministre des affaires étrangères a reçu en audience M. G. M. Kornienko, qui lui a exposé le point de vue soviétique.*

» *M. François-Poncet a rappelé que le gouvernement français jugeait l'intervention soviétique inacceptable et qu'une telle action constituait une menace grave pour les acquis de la détente. Notant l'indication donnée par la partie soviétique selon laquelle celle-ci est prête à retirer ses forces d'Afghanistan aussitôt que les conditions le permettront, le ministre a souligné que c'est le calendrier et les modalités de la mise en œuvre de cette intention qui constitueront l'élément décisif pour apprécier s'il est possible de restaurer en Afghanistan une situation conforme aux droits du peuple afghan et aux exigences de la paix.* »

M. Cabouat, porte-parole du ministère des affaires étrangères, s'est refusé à tout commentaire. Il a simplement ajouté : « *M. François-Poncet a également attiré l'attention de M. Korneinko sur le communiqué du conseil des ministres de mercredi, exprimant l'émotion du gouvernement devant l'assignation à résidence d'André Sakharov et soulignant que cette mesure, contraire à l'acte final d'Helsinki, constitue un signe inquiétant de l'évolution internationale actuelle.* »

M. Kornienko, qui était accompagné de l'ambassadeur à Paris, M. Tchervonenko, et du directeur adjoint du département européen du ministère soviétique des affaires étrangères, a passé toute la journée au Quai d'Orsay. Reçu à 10 h. 30 par M. de Leusse, il en est reparti à 19 h. 30 avec une interruption après le déjeuner auquel l'avait convié le secrétaire général.

L'entretien avec M. François-Poncet a duré une heure vingt-cinq. Ont assisté, du côté français, aux conversations, MM. Robin, directeur des affaires politiques, et Dufourcq, directeur d'Europe.

LA CRISE AFGHANE

En R.F.A.

MM. Schmidt et Strauss examinent ensemble les conséquences de la crise internationale

De notre correspondant

Bonn. — La rencontre au sommet qui a eu lieu jeudi 24 janvier entre M. Helmut Schmidt et le candidat de l'opposition à la chancellerie, M. Franz - Josef Strauss — *tous deux accompagnés* de leurs états-majors — avait été convenue après l'invasion de l'Afghanistan mais avant la déportation de M. Andrei Sakharov et la vague de réactions, notamment américaines, à laquelle elle a donné lieu. Cette réunion entre le gouvernement et l'opposition ouest-allemandes a donc été interprétée par le grand public comme un signe de la gravité de la nouvelle situation internationale.

Rien, ou presque, n'a été révélé au public sur le déroulement de cet entretien, qui a mis en présence le chancelier Schmidt, le ministre des affaires étrangères, M. Genscher, et celui de la défense, M. Apel, d'une part, et M. Franz-Josef Strauss, le président de la C.D.U., M. Kohl et le chef du groupe parlementaire de la C.S.U., M. Zimmermann, d'autre part. Le ministre-président de Bavière, pour sa part, s'est contenté de dire après la rencontre que M. Schmidt avait fourni des informations *« très franches et très complètes »* sur tous les aspects de la crise internationale. De son côté, l'opposition aurait promis de soutenir les décisions impopulaires qui pourraient se révéler indispensables, dans le domaine militaire notamment.

La discrétion observée de part et d'autre ne permet donc pas de savoir dans quelle mesure les conversations ont porté sur une nouvelle division des tâches au sein de l'OTAN. Mais on a probablement examiné les moyens d'alléger en Europe les responsabilités militaires des Etats-Unis, et peut-être aussi d'autres Etats, comme la Grande-Bretagne. La R.F.A. serait certainement prête à accroître son propre effort de défense sur le continent européen, ainsi que sa participation navale dans l'Atlantique.

Un problème plus immédiat est celui des sanctions que l'Occident pourrait décider à l'encontre de l'U.R.S.S. Les dirigeants chrétiens-démocrates eux-mêmes n'hésitent pas, actuellement, à critiquer les organisations patronales du pays, pour qui, à l'égard *de l'Union soviétique comme pour* n'importe quel autre pays, les affaires sont les affaires. Dans le cas particulier d'un éventuel boycottage des Jeux olympiques, il est frappant de voir que M. Strauss se montre beaucoup plus réservé que M. Kohl. A son avis, toutes les mesures de représailles, même l'arrêt des livraisons de céréales, n'auraient un sens que si elles s'intégraient dans un plan d'ensemble qui doit assurer avant tout un renforcement de l'OTAN.

Cela dit, l'attitude du Kremlin contre Andrei Sakharov est en train de faire tomber aujourd'hui les hésitations de beaucoup de citoyens de la République fédérale qui jusqu'à présent ne souhaitaient pas l'annulation des Jeux de Moscou. Sur ce terrain, le gouvernement de Bonn se voit placé de façon presque immédiate devant un choix extrêmement difficile. Il ne souhaite certainement pas voir se creuser un fossé entre Paris et lui. Mais la plupart des Allemands doutent que, placée au pied du mur, la R.F.A. puisse manquer à sa traditionnelle solidarité avec les Etats-Unis. Après tout, comme l'écrit la *Suddeutsche Zeitung*, *« la sécurité de Berlin n'est assurée ni par Paris ni par Moscou mais par Wasihngton »*.

La rencontre de jeudi aura aussi quelques répercussions sur le plan électoral. Même si tel n'était pas son objectif essentiel, M. Franz-Josef Strauss tire un bénéfice indéniable de la situation présente. Alors que la propagande social-démocrate le dénonçait naguère encore comme un *« irresponsable »*, il se présente aujourd'hui comme un homme politique qui, loin de combattre de façon systématique le gouvernement, s'efforce, au contraire, de lui apporter son appui lorsque les intérêts fondamentaux du pays sont en jeu.

JEAN WETZ.

La politique internationale dominera les entretiens de M. Giscard d'Estaing à New-Delhi

New-Delhi. — M. Valéry Giscard d'Estaing est arrivé, vendredi 25 janvier à 11 heures (heure locale), à l'aéroport de New-Delhi. Il a été accueilli par M. Sanjiva Reddy, président de l'Union indienne, et Mme Indira Gandhi, premier ministre. Dans son message de bienvenue le président indien a salué en son hôte « un homme d'Etat doté d'une vision d'avenir et ayant mené une réflexion approfondie sur l'évolution historique de notre temps ». Il a relevé que le président de la République française s'est montré « sensible au déficit dans lequel se trouvent les pays en voie de développement », et il a qualifié de « hardie » son initiative en faveur d'un dialogue entre pays développés et pays *en voie de développement*. « Enfin, a-t-il dit, nous admirons les efforts inlassables que vous déployez pour dissiper les tensions entre les nations ».

M. Giscard d'Estaing a, pour sa part, affirmé, après avoir salué « la plus grande démocratie du monde » : « Nos entretiens nous permettrons de rechercher ensemble les moyens de faire prévaloir les causes de la paix, de la liberté, de la dignité de l'homme et du développement économique et social. »

De notre envoyé spécial

Le chef de l'Etat français, qui est accompagné de Mme Giscard d'Estaing, et, notamment, de MM. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères et Jean-François Deniau, ministre du commerce extérieur, s'est ensuite rendu au palais présidentiel. A l'entrée de celui-ci, il était attendu, puis a été escorté par un escadron de lanciers. Après déjeuner, M. Giscard d'Estaing devait se rendre au mémorial du mahatma Gandhi où il devait déposer une gerbe et planter un arbre, puis au mémorial de Nehru. En fin d'après-midi, il devait recevoir la visite du premier ministre indien. Samedi, le président de la République française assiste aux cérémonies anniversaires de la naissance de la République indienne. Les entretiens bilatéraux officiels avec Mme Gandhi auront lieu dimanche.

La visite de M. Giscard d'Estaing est marquée à la fois par la bonne volonté réciproque et une relative incertitude. La bonne volonté est celle qui préside ordinairement à ce genre de rencontres, avec ce qu'il faut d'intentions louables exprimées de part et d'autre, aussi bien dans les interviews accordées à la presse indienne par le chef de l'Etat que dans les propos tenus par Mme Indira Gandhi, aux chaînes françaises de télévision.

L'incertitude tient au fait que les entretiens aient lieu si peu de temps après des événements aussi importants que ceux qui viennent de se produire ici. Evénements majeurs tant du point de vue de la politique intérieure du pays visité, que de celui de la diplomatie internationale. M. Giscard d'Estaing est l'hôte de l'Inde trois semaines après le spectaculaire retour au pouvoir de Mme Gandhi, dix jours à peine après la *formation* de son gouvernement ; moins d'un mois enfin après le début de l'intervention soviétique en Afghanistan.

La préparation des entretiens n'a donc pu être que fort brève. En arrivant à New-Delhi, les membres de la délégation française ne connaissaient que depuis quelques jours les noms de leurs homologues indiens et certains responsables techniques qui avaient effectué les missions préparatoires n'étaient pas sûrs de retrouver à leur retour les interlocuteurs avec lesquels ils avaient mis au point les modalités du séjour.

C'est dans le domaine de la coopération bilatérale qu'apparaît en premier lieu l'incertitude. Que peuvent faire ensemble l'Inde et la France ? Beaucoup de choses sans doute, compte tenu de la modicité des échanges entre les deux pays (*le Monde* du 25 janvier 1980). Pour tout dire, la France est peu de *chose* pour l'économie indienne et l'on ne peut qu'attendre une amélioration. Mais encore faut-il savoir dans quel domaine.

La coopération nucléaire

Un sujet semble intéresser les Indiens : le nucléaire. Une coopération scientifique assez poussée a existé entre 1951 et 1974, mais on est actuellement au point mort : l'explosion de l'engin atomique indien, la question du contrôle international, la politique de non-dissémination, ont fait que la France a gelé cette coopération. Paris n'a pas accédé aux demandes de New-Delhi en matière de combustible nucléaire. L'instabilité de la région, la rivalité indo-pakistanaise, le renforcement de la puissance atomique chinoise, conduisent la France à se montrer très prudente en ce domaine, alors que les Indiens pourraient bien être à nouveau demandeurs.

Toutefois la position française n'est peut-être pas totalement bloquée. Elle se résume ainsi : on ne peut en aucune manière contribuer à la dissémination nucléaire, mais on ne peut pas non plus empêcher un pays de se doter d'une source d'énergie déterminante.

Sans doute ne manquera-t-on pas d'entendre du *côté* indien, des proclamations de pureté d'intention quant à l'usage pacifique de l'*atome*. Elles seront vraisemblablement accueillies avec scepticisme. En revanche, il n'est pas impossible qu'une nouvelle confirmation d'une commande de mise en orbite d'un satellite indien par la fusée Ariane puisse mettre un peu de liant dans la négociation.

Quoi d'autre ? Des armes ? La France en a beaucoup vendu à l'Inde naguère : des avions, des chars et des hélicoptères dans la période 1950-1965, des licences de construction de matériels dans la période 1965-1975. Mais depuis en 1978, New-Delhi a préféré le Jaguar franco-britannique au Mirage et les sous-marins suédois aux français. Actuellement les ventes d'armes françaises à l'Inde se réduisent à peu de chose, et l'on ne sait guère dans ce domaine comme dans d'autres si l'Inde est demanderesse.

La politique internationale est l'autre sujet qui, de toute évidence, dominera cette rencontre. Là encore, de nombreuses inconnues demeurent. Toutefois, et quelle que soit l'issue des discussions, l'intérêt est grand de part et d'autre.

Il n'est pas négligeable pour M. Giscard d'Estaing d'être le premier chef d'Etat à se rendre à New-Delhi après le retour au pouvoir de Mme Gandhi et dans les circonstances actuelles. Le président de la République va pouvoir se faire une idée sur place de l'état des relations entre les divers protagonistes.

Contact avec la Chine

Le gouvernement indien a fait savoir, jeudi, qu'il avait pris contact avec la Chine. Et, la veille, devant les deux Chambres réunies du Parlement, M. Sanjiva Reddy, président de l'Union, avait déclaré : *« L'intervention de forces extérieures et le renforcement militaire dans la région ont créé une situation dangereuse pour la région tout entière. Faire des pays de la région le théâtre de rivalités des grandes puissances est totalement inacceptable. L'Inde est décidée à entreprendre des concertations visant à renforcer la coopération, ce qui inclut la poursuite du processus de normalisation avec le Pakistan et la volonté de parler avec la Chine de tous les problèmes, y compris les problèmes de frontières. »*

Sur le fond, la position de New-Delhi n'a pas varié : refus de condamner au sens strict du terme l'intervention soviétique en tant que telle, mais désapprobation modérée et indirecte à travers la condamnation symétrique des rivalités des grandes puissances. Cette prudence n'est pas sans rappeler celle que la France a adoptée, du moins dans un premier temps. Le gouvernement indien n'a d'ailleurs pas manqué jeudi de relever cette convergence. Son porte-parole a constaté que *« la réaction de la France à la crise est très nuancée »* et que *« le gouvernement indien apprécie la modération du gouvernement français »*, modération qui, à ses yeux, est favorable *« à la stabilité de la région »*.

Les rapports avec le Pakistan

Cela dit, la crise afghane conduit l'Inde à se poser à nouveau la question du Pakistan. Quelle sera l'attitude de New-Delhi si le Pakistan bénéficie d'une *aide massive* en armements de la part des Occidentaux, inquiets de la poussée soviétique ?

Tout renforcement de la puissance pakistanaise provoque ici un sentiment de danger immédiat. Un tel rapprochement entre la Chine et ce pays conduirait vraisemblablement à un resserrement de la solidarité entre l'Inde et l'U.R.S.S. et aussi, peut-être, le Vietnam. C'est sans doute pour tenter d'éviter que ne s'amorce cette logique des regroupements, que le président de l'Union a évoqué la poursuite du processus de normalisation avec le Pakistan et les contacts avec la Chine. C'est en visant le même objectif que la délégation française explorera, dimanche, au cours des entretiens bilatéraux, les possibilités de dégager une position commune.

En fait, c'est presque la notion du non-alignement qui est en question. Certains proches de Mme Gandhi laissent volontiers entendre que celle-ci ne croit plus guère au non-alignement tel qu'il se pratique depuis la conférence de La Havane. Et l'on est, là encore, dans l'inconnu, car tout dépend de la position qu'adoptera le *« nouveau »* premier ministre de l'Inde, face au président de la République française.

NOËL-JEAN BERGEROUX.

LA MENACE DE BOYCOTTAGE DES J. O. DE MOSCOU

La Chambre américaine des représentants est favorable

(Suite de la première page.)

Le vote a été massif : deux cent quatre-vingt-quatorze voix contre quatre-vingt-huit, seule une petite moitié des députés républicains démontrant par leur vote négatif leur nostalgie de la politique d'ostracisme du passé et leur fidélité à Taïwan. Moscou attend la même concession depuis huit ans et le gouvernement américain souhaitait, il y a six mois encore, en faire bénéficier en même temps la Chine et l'U.R.S.S. Il n'en est plus question, évidemment, aujourd'hui, même pour plus tard, puisque, selon tous les responsables, les sanctions contre Moscou devront rester en vigueur *« pour une très longue période »*.

Une unanimité encore plus massive a prévalu à la Chambbre pour soutenir M. Carter dans son appel au boycottage des Jeux olympiques de Moscou. Les députés ont voté jeudi une résolution en ce sens par 386 voix contre 12, et ils devraient être suivis dans les tout prochains jours par le Sénat. Dans ces conditions le comité olympique américain, qui se réunit à Colorado-Springs à la fin de la semaine, ne pourra sans doute que suivre, sans enthousiasme mais avec discipline, les vœux de la nation : *« Je ne puis imaginer,* a dit son président, M. Kane, *que notre position soit en désaccord avec celle du Congrès. »*

Il avait pourtant plaidé tous ces derniers jours pour la participation, arguant que les pays de l'Est se vengeraient d'une décision contraire en boycottant les jeux de Los Angeles en 1984. Mais les milieux politiques et même la presse, *New York Times* en tête, se prononçaient pour l'abstention, présentée comme la plus forte des sanctions possibles. M. Christopher, secrétaire d'Etat adjoint, a cru pouvoir ajouter qu'une vingtaine de pays au moins se joindraient au boycottage.

La situation difficile du sénateur Kennedy

Toutes ces réactions transforment en triomphe le rétablissement politique que vaut au président Carter sa nouvelle politique étrangère. *« Personne n'a réunifié le pays autant que lui »*, a commenté le président de la chambre des représentants, M. O'Neill, après le discours de mercredi. Les républicains ont sans doute tenté des contre-attaques, mais sans conviction et sur un ton embarrassé.

Cette atmosphère rend quasi dramatique la situation du sénateur Kennedy, dont la candidature, déjà fortement gênée par la crise iranienne, a subi un échec peut-être *décisif* avec le vote de l'Iowa lundi dernier. Aussi bien, le sénateur du Massachusetts, qui semble en outre manquer d'argent pour sa campagne, a-t-il annulé une tournée qu'il devait faire en Nouvelle-Angleterre à la fin de la semaine. Il la remplacera par la préparation d'un « grand discours politique », attendu pour lundi prochain à l'université Georgetown de Washington.

Le candidat, indique-t-on dans son entourage, mettra l'accent sur la politique étrangère, un domaine dans lequel il était insuffisamment préparé et qui a largement éclipsé les problèmes domestiques à propos desquels il attaquait le président. Mais il ne pourra plus désormais, dans les conditions actuelles d'unité nationale, utiliser contre son rival l'argument qui lui avait le mieux réussi jusqu'à présent, celui d'accepter et d'encourager le « malaise » de la population américaine.

En fait, la seule critique relativement crédible qui soit adressée à M. Carter ne peut provenir que des milieux conservateurs. Ceux-ci se réjouissent certes de voir la Maison Blanche se rallier à leurs vues en politique étrangère, mais ils ont beau jeu de rappeler les *« naïvetés »* du président novice de 1977, de celui qui inaugurait son mandat en se réjouissant d'avoir *« libéré le pays des craintes exagérées du communisme »*, qui décidait de rapatrier le contingent américain en Corée (une mesure « suspendue » l'an dernier jusqu'à 1981), d'annuler le bombardier B-1 et d'ajourner d'autres programmes stratégiques avant d' « enterrer » la bombe à neutrons, qui s'engageait enfin à limiter les livraisons d'armes et à négocier avec les Soviétiques la réduction des armements dans l'océan Indien... Ces critiques sont accueillies avec plus ou moins d'embarras dans les milieux officiels. Mais une majorité fait observer que le président s'est borné à répondre à « l'innovation » introduite dans la politique soviétique par l'invasion de l'Afghanistan et du danger qui en découle.

Sur un point seulement M. Carter peut s'attendre à des difficultés à moyen terme. Le retour au système de la conscription n'a pas encore suscité de sérieuses critiques dans les *milieux* politiques, mais il n'en va pas de même chez les jeunes, notamment à l'Association des étudiants américains qui a suggéré des manifestations de désobéissance civique.

Seize millions de jeunes gens de dix-huit à vingt-six ans sont concernés par cette mesure, auxquels il faudra ajouter le même nombre de jeunes filles si le gouvernement pousse jusque-là la fidélité au principe de l'égalité des sexes, comme il paraît assez probable (la décision sur ce point devrait être connue avant le 9 février). Légalement, l'exécutif n'a pas besoin de l'autorisation du Congrès pour remettre en vigueur la conscription, mais il devra passer par lui pour revenir au service militaire proprement dit, et dès maintenant pour obtenir les 10 millions de dollars nécessaires à la revitalisation des services spécialisés : ainsi, les locaux des administrations de recrutement ayant été démantelés depuis 1976, c'est dans les bureaux de poste que les jeunes Américains sont invités à se rendre pour remplir les formulaires nécessaires...

MICHEL TATU.

LA LICRA : NON AUX J.O. A MOSCOU

M. Pierre-Bloch, ancien ministre, président de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, déclare :

« En 1936, là LICRA s'est opposée à la présence de la France aux Jeux olympiques qui allait permettre à Hitler de triompher. On ne peut oublier qu'il avait refusé de serrer la main d'un vainqueur de couleur noire.

» En 1936, le député communiste Florimond Bonte, avait, du haut de la tribune de la Chambre des députés, demandé à la France de ne pas servir de caution à un régime raciste.

» Aujourd'hui, fidèle à la tradition de la LICRA, nous affirmons que participer aux Jeux olympiques dans un pays où les catholiques, les orthodoxes et les juifs sont persécutés, est une fois de plus donner à un régime l'occasion de s'affirmer.

» Aujourd'hui, comme en 1936, fidèles aux respects des droits de l'homme, nous disons non aux aux Jeux olympiques à Moscou. »

LE M.R.G. : sans hymne et sans drapeau.

Le Mouvement des radicaux de gauche, que préside M. Michel Crépeau, s'est prononcé, jeudi 24 janvier, contre le boycottage des Jeux olympiques de Moscou.

M. Crépeau demandera *« à chacun des dirigeants des sociétés nationales de radio-télévision ainsi qu'à ceux des radios périrouler sans hymne national et mission des épreuves sportives des Jeux olympiques de Moscou, de très nombreux reportages soient consacrés aux problèmes des libertés et des droits de l'homme dans le monde, plus particulièrement dans le pays organisateur, l'U.R.S.S. »*

Enfin, ils soutiennent *« sans réserve, l'initiative formulée par le journal* l'Equipe *: les prochains Jeux olympiques doivent se désans drapeau »*.

AU NOM DES GRANDS PRINCIPES ET DES DROITS DE L'HOMME...

Les rieurs en ont déjà pris leur parti : si le gouvernement français a validé la *décision* du comité national olympique et sportif (C.N.O.S.F.), c'est qu'en l'absence des Américains, des Britanniques et de quelques autres, les athlètes français pourront gagner à Moscou des médailles plus facilement.

Les nostalgiques de la grandeur ont été confortés dans leur certitude : le régime actuel s'est encore dérobé, alors que l'honneur de la France était en jeu.

Les anti-Soviétiques primaires n'en sont pas revenus qu'on ait interdit la tournée des Springboks (1), malades de l'apartheid, et qu'on ait accepté d'envoyer des athlètes à Moscou où les libertés individuelles sont moribondes.

La classe intellectuelle, oubliant ses querelles, a choisi de *« désespérer »* l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP) pour défendre Sakharov.

Quant aux hommes politiques, ils sont en majorité plutôt *« pour y aller »*, mais quelques-uns commencent à changer d'avis. Les sondages d'opinion ne les y incitent guère, cependant. Sur mille personnes interrogées par Public S.A. pour *Paris-Match*, les deux tiers se sont déclarés hostiles au boycottage. 78 % pensent que les chars soviétiques ne quitteraient pas Kaboul pour autant.

Et pendant qu'une controverse s'engage sur les bonnes raisons de participer — au nom des grands principes de l'olympisme — et les bonnes raisons de boycotter — au nom des droits de l'homme ou bien de la défense de l'Occident, — que deviennent les « sélectionnables » ? Ces athlètes, dont les Jeux olympiques doivent être l'apothéose d'une jeunesse consacrée au sport, continuent de s'entraîner. 70 % des personnes interrogées pour *Paris-Match* ne leur reconnaissent pas le droit d'exprimer des opinions politiques et de s'engager. Et si c'était eux, au bout du compte, qui décidaient de tout laisser tomber ?

ALAIN GIRAUDO.

(1) Joueurs de rugby d'Afrique du Sud.

هكذا من الأصل

ET SES RÉPERCUSSIONS

LES SANCTIONS CONTRE M. ANDRÉ SAKHAROV

L'académicien poursuit ses activités depuis son lieu de relégation

Moscou. — M. André Sakharov paraît décidé à poursuivre ses activités en faveur du mouvement pour les droits de l'homme depuis la ville de Gorki où il a été envoyé en exil le mardi 22 janvier. Jeudi, il a fait apporter un additif à une déclaration préparée avant son arrestation avec ses amis du groupe de surveillance de l'application des accords d'Helsinki à propos de la situation en Afghanistan et dont on lira le texte intégral ci-dessous.

L'académicien et sa femme habitent un appartement de quatre pièces où vit déjà une vieille dame, dans la banlieue de Gorki. Ils n'ont pas le téléphone. Ils ont cependant pu faire parvenir un message à des amis parisiens demandant qu'on leur écrive à leur nouvelle adresse (2, rue Chterbinka).

De notre correspondant

Dix-huit dissidents soviétiques ont déjà signé un appel condamnant les mesures prises contre M. Sakharov, qu'ils nomment *« la conscience de notre pays »* et demandant l'annulation de ces sanctions. D'autre part, une centaine de citoyens soviétiques ont signé une pétition en faveur de la libération de deux prêtres orthodoxes, les pères Doudko et Yakounine, qui ont été récemment arrêtés par la police.

Un appel pour le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan

Enfin, deux collaborateurs de la revue non officielle *Poiski* (Recherches), MM. Youri Grimm et Victor Sokirko, ont été arrêtés le jeudi 24 janvier après des perquisitions à leur domicile.

La déclaration sur l'Afghanistan, publiée ci-dessous, a été signée par les membres du groupe moscovite de surveillance de l'application des accords d'Helsinki : Mmes Elena Bonner (Sakharov), Sofia Kalistratova, Malva Landa et Ivan Kovalev, et approuvée par MM. Gueorgui Vladimov, Léonard Ternovski, Moustapha Djemilev, André Sakharov et Alexandre Lavoute :

« La guerre fait rage en Afghanistan. Les Afghans meurent et nos gars aussi, eux les fils et les petits-fils de ceux qui ont vécu la deuxième guerre mondiale et de ceux qui n'en sont pas rentrés. Une superpuissance de 260 millions d'habitants écrase l'indépendance de 17 millions d'Afghans, tandis que les moyens soviétiques d'information affirment que d'autres peuples, unanimes, l'acceptent.

» En fait, les Soviétiques n'ont pas droit à une information correspondant à la vérité, ni le droit d'exprimer leur opinion, même sur des mesures aussi arbitraires du gouvernement, tel le déclenchement d'une guerre injuste.

» L'acte d'Helsinki a confirmé le lien indissoluble entre le problème de la sauvegarde de la paix et le respect des droits de l'homme. C'est précisément l'absence des droits élémentaires de l'homme qui offre à la direction de l'U.R.S.S. la possibilité de prendre sans contrôle des décisions dont dépendent non seulement l'avenir de notre pays mais celui de l'humanité tout entière.

» Un État qui ne respecte pas les droits essentiels de l'homme et qui, en plus, est l'un des États les plus puissants du monde, est dangereux non seulement pour son peuple et ses voisins mais pour la terre entière.

» Les gouvernements de cent quatre pays ont exprimé leur avis à l'assemblée générale de l'ONU sur l'invasion de l'Afghanistan par les troupes soviétiques, mais les représentants de notre pays déclarent que l'U.R.S.S. ignorera la décision de l'Assemblée.

» Nous nous adressons à tous ceux qui se souviennent de la deuxième guerre mondiale, qui ont combattu au Vietnam et qui se sont prononcés contre cette guerre, contre la peine de mort et qui aident le Kampuchea affamé, ceux qui luttent contre l'utilisation de la torture et appellent à la libération des prisonniers de conscience, aux croyants, aux athées, aux travailleurs et aux hommes d'affaires, aux savants et aux peintres, aux sportifs et aux amateurs de sport, aux personnalités publiques et aux hommes politiques, à tous les gens de bonne volonté, parce que ceci concerne tous ceux qui tiennent à la paix et qui ne veulent pas d'une troisième guerre mondiale.

» Obtenez l'application de la résolution sur le retrait des forces étrangères d'Afghanistan, obtenez l'application de la déclaration universelle des droits de l'homme dans tous les pays. » — D. V.

● *Le physicien soviétique André Tverdokhlebov* est arrivé le jeudi 24 janvier à Vienne. Il compte rejoindre sa mère, sa sœur et d'autres membres de sa famille aux États-Unis. Ce défenseur des droits de l'homme en U.R.S.S. et secrétaire de la section moscovite d'Amnesty International avait été arrêté en 1976 et condamné un an plus tard à la relégation. Il a obtenu un visa de sortie d'U.R.S.S. quelques mois après le départ du reste de sa famille. — *(A.P.)*

Dans un télégramme à M. Brejnev

L'ARCHEVÊQUE RUSSE ORTHODOXE DE LA BELGIQUE PROTESTE CONTRE L'ARRESTATION DU PÈRE DOUDKO

L'archevêque russe orthodoxe de Bruxelles et de la Belgique, Mgr Basile Krivochéine, a envoyé un télégramme à M. Brejnev. Il *« proteste avec indignation contre l'arbitraire policier à l'égard de l'Église orthodoxe russe par l'arrestation du prêtre Dimitri Doudko, pasteur zélé et prédicateur de la foi »* (*le Monde* daté 20-21 janvier).

« En tant qu'archevêque dépendant du patriarcat de Moscou, poursuit-il, *j'exige la libération immédiate de ce digne serviteur du culte. »*

● RECTIFICATIF. — La veillée de prière et d'information qui aura lieu à l'église Saint-Merri, à Paris, le mercredi 30 janvier en faveur du Père Doudko et des autres chrétiens dissidents en U.R.S.S. commencera à 18 h. 30 (et non à 20 h. 30, comme nous l'avons annoncé par erreur dans *le Monde* daté 20-21 janvier).

Nouvelles protestations dans les milieux scientifiques et à l'étranger

● A PARIS, six membres de l'Académie des sciences, MM. Alfred Kastler, André Lwoff, François Jacob (tous trois prix Nobel), Laurent Schwartz, Louis Leprince-Ringuet et Henri Cartan, ont rendu publique, jeudi 24 janvier, au cours d'une conférence de presse, une déclaration affirmant que *« la relégation d'André Sakharov, coupable d'avoir défendu les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'avoir demandé la mise en œuvre des accords d'Helsinki, représente une nouvelle violation de l'esprit et de la lettre de la Déclaration et des accords. Les scientifiques se sentent particulièrement concernés par une mesure qui frappe l'un des leurs, un homme qui a su mettre en accord ses actes avec ses convictions et a ainsi donné un admirable exemple de rectitude morale et de courage. Cette relégation, s'ajoutant aux arrestations et aux condamnations qui ont frappé en U.R.S.S. tous ceux qui ont lutté pour les droits de l'homme, compromet très sérieusement la coopération scientifique et technologique avec l'U.R.S.S. Nous attirons l'attention du gouvernement sur la situation ainsi créée, dont nul ne saurait méconnaître ni la gravité ni les conséquences »*.

Le professeur Jean-Paul Mathieu, du comité des physiciens, a également évoqué les actions menées pour la défense d'un autre physicien, M. Youri Orlov, arrêté en 1977, notamment la campagne de boycottage personnel des échanges scientifiques avec l'U.R.S.S. décidée à l'origine par quelque huit cents physiciens.

Après la relégation de Sakharov, a dit M. Mathieu, il convient d'*« intensifier ce refus »*, et faire pression sur les *« institutions publiques pour qu'elles y contribuent »*.

En tout cas, l'effervescence est grande dans les milieux scientifiques. A la suite de la condamnation d'Orlov à six mois de cachot dans son camp, à l'université Paris-VII, le groupe de physique des solides de l'École normale supérieure, a décidé de ne pas accueillir de visiteurs ou de stagiaires soviétiques tant que ne sera pas levée la sanction prise contre Orlov *« pour avoir tenté d'envoyer un article de physique »* du camp où il est interné.

Le Centre français du Pen Club international communique qu'il voit dans l'*« arrestation de cet homme éminent* [qu'est Sakharov] *une atteinte très grave aux valeurs de l'esprit qu'il incarne d'une manière exemplaire »*.

La Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) considère que l'assignation à résidence du physicien est une *« nouvelle étape de la répression qui frappe ce combattant lucide et courageux »* et demande sa libération immédiate.

● LA C.G.T. « condamne » les sanctions prises par le gouvernement soviétique contre M. Sakharov. Rappelant qu'elle a toujours réprouvé les atteintes aux droits de l'homme, la C.G.T. déclare : *« Dans cet esprit, elle ne peut que regretter et condamner les sanctions prises par le gouvernement soviétique. Cela n'atténue en rien l'attachement bien connu de notre organisation syndicale à l'amitié franco-soviétique. »*

∴

● A LONDRE, M. Martin Ennals, secrétaire général d'Amnesty International, écrit, dans une lettre adressée à M. Nicolas Lunkov, ambassadeur d'Union soviétique en Grande-Bretagne, que les sanctions prises contre M. Sakharov constituent *« une violation du pacte international sur les droits civils et politiques qui garantit le droit à la liberté d'opinion et que l'U.R.S.S. a ratifié »*.

● EN ITALIE, des manifestations ont eu lieu à Naples et Milan. L'ambassadeur italien à Moscou a remis jeudi, d'autre part, au nom des neuf membres de la Communauté européenne, une note au ministère soviétique des affaires étrangères dans laquelle ils observent que les mesures frappant le prix Nobel de la Paix représentent une *« violation flagrante »* de l'accord d'Helsinki.

● A LA HAYE, l'ambassadeur soviétique a été convoqué par le ministre des affaires étrangères, M. Van der Klauw, qui lui a fait part de la *« colère et de l'indignation »* des Pays-Bas à la suite de la mesure d'exil intérieur dont est victime le physicien.

● EN EUROPE DE L'EST, le Comité polonais d'auto-défense sociale a fait entendre sa voix contre la sanction à l'encontre de M. Sakharov. *« Nous nous joignons aux hommes de bonne volonté dans le monde entier pour protester contre le bannissement d'André Sakharov »*, déclare un communiqué du Comité, qui rappelle la collaboration ayant existé entre le physicien et les contestataires polonais.

● A MOSCOU, les *Izvestia* ont critiqué l'émission des « Dossiers de l'écran », diffusée jeudi sur Antenne 2 et dont le thème était *« la libre circulation des hommes »*. Il s'est agi, écrit le journal, d'une *« émission franchement antisoviétique »*. Les *Izvestia* dénoncent aussi *« la pression politique accrue des États-Unis sur la France »* pour que celle-ci boycotte les prochains Jeux olympiques.

TOUS LES MERCREDIS DEVANT L'AMBASSADE D'U.R.S.S. A PARIS

A l'appel notamment du Comité droits de l'homme-Moscou 80 présidé par l'écrivain Marek Halter, environ un millier de personnes ont manifesté mercredi 23 janvier en fin d'après-midi à Paris à proximité de l'ambassade d'U.R.S.S. pour protester contre les sanctions infligées à M. Andréi Sakharov. Plusieurs dissidents soviétiques, tels que MM. Leonid Pliouchtch, Andréi Amalrik, Edouard Kouznetsov et Mme Gorbanevskaya, ainsi que MM. André Glucksman et Bernard-Henri Lévy participaient à cette manifestation. Une délégation s'est présentée devant l'ambassade mais n'a pas été reçue.

De nombreux slogans ont été scandés tels que « libérez Sakharov ! », « Amnistie générale ! », « Boycott des Jeux de Moscou ! », « K.G.B.-Gestapo ! », « Marchais, collabo ! » *et* « Moscou 80-Berlin 36 ! ». *Une petite bousculade a eu lieu vers 19 heures, des agents de la police parisienne ayant repoussé un peu rudement des manifestants qui tentaient de s'approcher de l'ambassade. M. Marek Halter a lancé un appel pour une campagne internationale en faveur de M. Sakharov et a annoncé qu'une manifestation semblable aurait lieu tous les mercredis au même endroit aussi longtemps que l'académicien n'aurait pas retrouvé tous ses droits.*



EUROPE

Tchécoslovaquie

Me JOSEF DANISZ EST CONDAMNÉ A DIX MOIS DE PRISON

L'avocat tchèque Josef Danisz a été condamné, le jeudi 24 janvier, par le tribunal de district de Hradec-Kralové à dix mois de prison ferme pour *« outrage à agent de la sécurité d'Etat et à magistrat »*. Cette peine a été assortie d'une interdiction professionnelle de deux ans cumulable avec celle de trois ans infligée à l'avocat en juin dernier. De plus, pour avoir soulevé le problème de l'incompétence du tribunal, Me Danisz devra payer une amende de 300 couronnes. Il a été laissé en liberté en attendant le procès en appel et a regagné Prague dans la soirée.

Le procès s'est déroulé de 8 h. 30 à 15 heures. De nombreux amis de l'avocat, dont Mme Zdena Tominova, porte-parole de la Charte 77, n'ont pas été autorisés à pénétrer dans la salle d'audience, pas plus que les journalistes étrangers présents et les deux avocats français, Mes Jean-Yves Leborgne et Jean-Alain Michel mandatés par le Comité des avocats français pour le respect des accords d'Helsinki et le Comité d'avocats de soutien à Josef Danisz. Ceux-ci ont été interpellés par la police mais aussitôt relâchés et ont pu, après le procès, s'entretenir longuement avec Me Danisz. Les avocats français ont déposé à l'intention du président du tribunal une protestation exprimant leur solidarité.

Turquie

Majorité et opposition plaident la prudence en politique étrangère

Ankara. — Un débat général sur les récents développements régionaux et internationaux et sur la politique étrangère turque a eu lieu, mercredi 23 janvier, devant les députés et les sénateurs turcs réunis en grande assemblée nationale.

M. Erkmen, ministre des affaires étrangères, s'est voulu réaliste. Condamnant l'intervention soviétique en Afghanistan, susceptible d'influer non seulement sur la stabilité régionale, mais aussi sur l'équilibre stratégique mondial, il a néanmoins affirmé sa conviction que la paix et la stabilité, dans les pays de la zone, passent par l'amélioration de leur capacité défensive et leur développement. La Turquie, a-t-il dit, souhaite le retrait des troupes étrangères de l'Afghanistan, faisant siennes les appréhensions du Pakistan à cet égard.

Toutefois, M. Erkmen s'est gardé de hausser le ton contre l'Union soviétique. Il avait indiqué le 20 janvier, dans une interview accordée au quotidien *Tercuman*, que les relations commerciales avec Moscou *« se poursuivront normalement »*. Le même souci de modération a été observé par le ministre à propos des relations turco-iraniennes.

Si Ankara souhaite voir se dissiper la tension irano-américaine, elle n'approuve pas pour autant l'application d'un embargo économique à l'encontre de Téhéran. Il est vrai que l'Iran avait récememnt accepté de livrer à la Turquie, en 1980, un million et demi de tonnes de brut supplémentaires. Mais les dirigeants turcs ne souhaitent surtout pas isoler leur pays dans la région par une position trop pro-occidentale.

Aucun changement n'est noté dans la politique chypriote ni en ce qui concerne le contentieux gréco-turc relatif à la mer Egée. Le ministre

De notre correspondant

a, d'autre part, déclaré que son gouvernement se propose de réactiver les relations avec la C.E.E., mais a déploré au passage que l'aide urgente promise par les pays de la Communauté ne soit que très partiellement réalisée, notant toutefois que certains pays en particulier l'Allemagne fédérale, sont devenus plus conscients du caractère impératif d'une aide à la Turquie.

M. Isik, ancien ministre de la défense, parlant au nom du Parti républicain du peuple a, lui aussi, adopté un ton modéré. Il s'est contenté de demander que les modalités de l'accord turco-américain soient examinées en détail par l'Assemblée turque et soient ratifiées.

Quant au professeur Erbakan, chef du Parti du salut national (pro-islamique), il s'est félicité de la politique suivie par le gouvernement à l'égard de l'Iran. Il a aussi répété que la Turquie devrait envoyer un contingent militaire en Afghanistan pour sauver ce pays du joug soviétique. Il s'est montré critique à l'égard du rapprochement d'Ankara avec la C.E.E.

Dévaluation de 33 % de la monnaie

Dans l'ensemble, ces débats ont montré que, si l'on met à part la position de M. Erkaban, un *modus vivendi* s'est établi entre les principaux partis sur la nécessité d'observer une attitude calme et responsable devant les nouveaux développements internationaux et de se garder de tout esprit contraire à la détente.

Le gouvernement a, d'autre part, en prélude à des mesures d'assainissement économique, dévalué de 33 % la livre par rapport au dollar. La monnaie américaine, qui demeure la base des échanges commerciaux avec l'étranger, vaut désormais 70 livres turques au lieu de 47,1 livres précédemment. La parité du dollar sera toutefois maintenue à 55 livres turques pour le calcul des importations d'engrais chimiques et des insecticides, produits vitaux pour le secteur agricole turc. Le franc français, dont le cours avait été réajusté en novembre en raison de la dépréciation du dollar, et qui était passé de 11 à 11,5 livres turques, se situera désormais à 17,2 livres turques.

Avec deux dévaluations successives pratiquées par le gouvernement sortant de M. Ecevit, en mars 1978 et en juin 1979, sans oublier plusieurs mini-dévaluations, la Turquie en est à sa troisième opération monétaire de grande envergure en moins de deux ans. La décision de dévaluation, annoncée jeudi, tard dans la soirée, au terme d'un conseil des ministres de plus de douze heures, a surtout été motivée par les souhaits du Fonds monétaire international. Le premier ministre, M. Demirel, a déclaré que le *« sacrifice »* demandé à la population était nécessaire pour éviter le pire à une économie paralysée. Il mise sur cette dévaluation pour *« faire tourner à nouveau les usines, éliminer les pénuries, accélérer les investissements, endiguer le chômage et faire remonter les réserves en devises »*.

La dévaluation de la livre étant conforme aux suggestions du F.M.I., Ankara espère que cette organisation débloquera la deuxième tranche de 78 millions de dollars de l'accord *stand by* qui devait, en principe, être disponible dès novembre.

ARTUN UNSAL.

Italie

Vingt nouveaux mandats d'arrêt lancés pour « participation à bande armée »

De notre correspondant

Rome. — Les magistrat qui enquêtent sur la violence politique en Italie sont de plus en plus persuadés de l'existence de deux sortes de liens : entre les terroristes et les autonomes d'une part ; entre les adversaires de l'Etat et les délinquants de droit commun, d'autre part.

Ainsi s'expliquent les vingt nouveaux mandats d'arrêt émis, le jeudi 24 janvier, par des juges de Milan et de Padoue.

Concernant huit détenus, deux inculpés en fuite et dix autres personnes dont le nom est cité pour lap remière fois, ces mandats portent aussi bien sur la *« participations à bande armée »* que sur des hold-up, des vols et des tentatives de rapt. On constate notamment que M. Toni Negri, professeur à l'université de Padoue, considéré comme le principal théoricien de l'autonomie ouvrière, n'est plus accusé seulement de collusion avec les Brigades rouges : il devra répondre aussi de l'enlèvement, en 1974, de M. Giuseppe Duina, fils de l'ancien président d'un club de football milanais.

Parmi les dix personnes arrêtées, jeudi, figurent deux ouvriers d'Alfa-Roméo, un médecin et trois enseignants. L'un d'eux, M. Giovanni Caloria, professeur d'histoire et de philosophie dans un lycée technique de Milan, est un aveugle de naissance. Il est inculpé comme les autres de *« participation à bande armée »* mais aussi de mystérieux *« délits contre la personnalité de l'Etat »*.

Cette nouvelle opération antiterroriste semble être liée au coup de filet du 21 décembre. Une fois de plus, les enquêteurs seraient partis des aveux d'un détenu en proie à une crise de conscience ou désireux de bénéficier d'une remise de peine. Après M. Carlo Fioroni, militant repenti, c'est M. Carlo Casirati, un bandit au dossier judiciaire chargé, qui aurait ouvert son cœur aux magistrats, affirment que M. Toni Negri et d'autres personnes, autonomes ou terroristes, lui avaient *« passé commande »* de divers délits dont des rapts, pour financer leurs activités subversives.

Toujours dans le domaine des révélations — réelles ou présumées — il faut citer une déclaration inattendue de M. Lanfranco Pace, l'autonome italien, récemment extradé de France. *« C'est moi*, affirme-t-il en substance, *et non Franco Piperno, qui avais trouvé un logement à Rome pour Valerio Morucci et Adriana Faranda »* (les deux terroristes chez qui la police trouva l'arme qui aurait servi à assassiner Aldo Moro).

Obstruction radicale au Parlement

La lutte antiterroriste n'est pas sans conséquences sur la situation politique. Le gouvernement de M. Cossiga avait décrété au début de janvier diverses mesures pour renforcer les pouvoirs de la magistrature et de la police. Selon le règlement, il ne reste plus que trois semaines au Parlement pour les convertir en loi. Or le parti radical (libertaire) vient de déposer... sept mille amendements dans le but d'empêcher le vote. Les députés d'extrême gauche l'ont imité quoique de manière plud modeste (quelques centaines d'amendements).

M. Cossiga n'entend pas renoncer à son décret. Si la loi n'est pas votée en temps utile, il posera la question de confiance. Les députés ne pourront alors modifier le texte comme le souhaitent les communistes et les socialistes : ce sera à prendre ou à laisser. Bien embarrassés, les partis de gauche font tout leur possible pour échapper à ce dilemne. Il n'est pas facile de provoquer une crise gouvernementale sur une question aussi délicate que la défense de l'ordre public.

ROBERT SOLÉ.

A TRAVERS LE MONDE

Corée du Sud

● **L'ANCIEN PRESIDENT CONDAMNE.** — M. Yoon Po-Sun, quatre-vingt-trois ans, a été condamné, vendredi 25 janvier, à deux ans d'emprisonnement et un dirigeant quaker, M. Hahm Suk-Hun, soixante-dix-huit ans, à un an de la même peine, pour avoir tenu en novembre dernier une réunion politique illégale contre l'organisation des élections présidentielles. La sanction a été prise par le tribunal, chargé d'appliquer la loi martiale. En raison de leur âge, les deux condamnés ne seront pas incarcérés. Seize autres dissidents politiques ont été condamnés à des peines d'un an à quatre ans de prison. — *(A.F.P.)*

Cuba

● **VISITE DES COSMONAUTES SOVIETIQUES.** — M. Fidel Castro et son frère Raul, ministre des forces armées, ont reçu ensemble mercredi 23 janvier des cosmonautes soviétiques en visite à Cuba, a annoncé jeudi la radio de La Havane, qui n'a d'autre part fait aucun commentaire sur les rumeurs qui ont circulé à propos d'une altercation entre le premier ministre cubain et son frère. — *(A.P.)*

El Salvador

● **LA VIOLENCE.** — La junte de gouvernement a rejeté, jeudi 24 janvier, sur les groupes d'extrême droite la responsabilité des incidents de mardi dernier, qui ont fait soixante-sept morts et plusieurs centaines de blessés au cours d'une manifestation dans la capitale. Ces groupes, selon une déclaration de la junte, *« accentuent le climat de violence afin de compromettre l'armée dans des actes répressifs »*.

L'agitation s'est d'autre part poursuivie jeudi, avec un affrontement dans la ville d'Usulutan, au sud-est de San-Salvador, entre gardes nationaux et guérilleros des Forces populaires de libération (F.P.L.), qui ont eu quatre morts et plusieurs blessés. — *(A.F.P.)*

États-Unis

● **DEUX ETUDIANTS IRANIENS** arrêtés dans le cadre d'une enquête sur des menaces d'assassinat contre le président Carter ont été inculpés le jeudi 24 janvier, par un grand jury fédéral, de possession d'une arme prohibée. Le jury n'a pas encore décidé s'il faut ou non inculper également Mehdi Fazel Zadeh-Haghighi et Meran Abde Shah de menaces d'assassinat. Selon la police, les deux étudiants ont plusieurs fois, au cours de ces trois derniers mois, proféré des menaces contre le président américain et le souverain iranien déchu. — *(Reuter.)*

Libye

● **UNE ASSOCIATION DES AMITIES FRANCO-LIBYENNES** a été créée le mercredi 23 janvier et a pris possession de son siège, 146, rue Montmartre. A cette occasion, M. Ahmed Chahati, chef du bureau des relations extérieures de la Libye, a prononcé une allocution. Il a déclaré notamment que les motifs de la création de l'Association n'étaient pas commerciaux, mais résultaient surtout de la *« volonté de situer coopération et amitié dans un cadre de dialogue permanent entre la Libye et la France »*.

Nicaragua

● **LES RELATIONS ENTRE LE NICARAGUA ET LE MEXIQUE.** — Le président du Mexique, M. José Lopez Portillo, qui a effectué jeudi 24 janvier une visite au Nicaragua, a rendu hommage à la révolution sandiniste, devant cent cinquante mille personnes massées sur la place de la Révolution, estimant qu'elle *« est comme l'embryon de quelque chose de très grand et de nouveau pour l'avenir du continent américain »*.

Comparant les révolutions cubaine et sandiniste, M. Portillo a déclaré que la première, cherchant à sacrifier la liberté à la justice, *« s'était enlisée »*, alors que les sandinistes semblent *« détenir la clé de la voie vers une révolution totalement juste et libre qui pourrait s'étendre en Amérique latine dans les prochaines années »* et particulièrement au Salvador. — *(A.F.P.)*

Suède

● **DEUX POLONAISES ONT ETE ARRETEES** dans la ville suédoise de Malmö ; elles ont reconnu avoir fourni aux autorités de leur pays des renseignements sur les Suédois d'origine polonaise et les travailleurs immigrés polonais vivant dans cette ville. Elles sont accusées également d'avoir versé de l'argent à un fonctionnaire des services suédois d'immigration. — *(Reuter.)*

Vietnam

● **LE PAYS EST FRAPPE PAR UNE GRAVE SECHERESSE**, la plus sérieuse depuis trente ans, et qui affecte fortement les récoltes d'hiver et de printemps, rapporte l'Agence vietnamienne d'informations.

Yougoslavie

● **LE PRESIDENT TITO SE REMET BIEN** de l'amputation de sa jambe gauche, annoncent ses médecins dans un communiqué publié le 24 janvier. Il a commencé sa rééducation, en attendant *la cicatrisation de la plaie.* Il a reçu plusieurs dirigeants yougoslaves pour s'entretenir des affaires de l'Etat. — *(Reuter.)*

PUBLICATION JUDICIAIRE

EXTRAIT DES MINUTES
DU SECRETARIAT-GREFFE
DU TRIBUNAL
DE GRANDE INSTANCE DE GRASSE

D'un jugement contradictoirement rendu le 29 juin 1979 par le Tribunal correctionnel de Grasse, il appert que:

— SOUCHARD DE LAVOREILLE Arnaud, Raoul, Roger, fils de Marie, René, Maurice et de BRUNET Marie, Germaine, né le 25 février 1912, à Neuville (03), de nationalité française, gérant de société, demeurant 25 bis, rue de la République, à Le Cannet, a été condamné à DIX MILLE FRANCS D'AMENDE pour PUBLICITE MENSONGERE.

Le Tribunal a en outre ordonné, à la charge du prévenu, la publication par extraits du jugement au « Journal officiel » de la République française ainsi que dans les journaux « Nice Matin » et « le Monde », sans que le coût de chaque insertion puisse excéder la somme de trois mille francs, ainsi que l'affichage pendant sept jours d'extraits sur les panneaux réservés à cet effet de la commune de Cannes, ainsi qu'à la porte extérieure du Centre d'Organisation et de Propagande, 13, rue Marcellin-Berthelot, où se faisait l'établissement de la publicité.

EXTRAIT DES MINUTES
DU SECRETARIAT-GREFFE
DU TRIBUNAL
DE GRANDE INSTANCE DE GRASSE

D'un jugement contradictoirement rendu le 19 octobre 1979 par la troisième chambre du Tribunal de Grande Instance de Grasse, sur opposition à un jugement de ce même tribunal en date du 9 avril 1976, il appert que KIRAM Ali, né en 1923 à Inine Tanout (Maroc), de nationalité marocaine, artisan carreleur demeurant Les Valroses G, 85, avenue Valrose, à Nice, ou même ville mais 2, route de Turin, a été condamné à DEUX MILLE FRANCS D'AMENDE pour le délit de BLESSURES INVOLONTAIRES et MILLE CINQ CENTS FRANCS D'AMENDE pour INFRACTION AU CODE DU TRAVAIL.

Le Tribunal a en outre ordonné à sa charge la publication par extraits du jugement au « Journal officiel » de la République française ainsi que dans les journaux « Nice Matin », « le Monde », « l'Avenir de la Côte d'Azur », sans que le coût de chaque insertion puisse excéder la somme de mille cinq cents francs, ainsi que l'affichage pendant SEPT JOURS d'extraits sur les panneaux réservés à cet effet de la commune de Nice et à la porte extérieure de l'entreprise où le prévenu exerçait son activité professionnelle.

AMÉRIQUES

Texas is business

I.– La ruée vers la « ceinture du soleil »

Le Texas, longtemps pauvre, sous-peuplé et essentiellement agricole, est devenu, avec treize millions d'habitants, un taux d'accroissement de la population record et d'imposantes ressources de matières premières, un grand Etat industriel. Houston, ville-champignon dont le nombre d'habitants a quintuplé depuis la fin de la dernière guerre, est la capitale économique de ce nouvel eldorado. C'est aussi une forteresse du conservatisme politique et l'un des fiefs les plus sûrs de M. John Connally qui fait campagne pour obtenir l'investiture du parti républicain, comme candidat à la présidence des Etats-Unis.

De notre envoyée spéciale
NICOLE BERNHEIM

Houston. — Il faut se rendre à l'évidence : Houston est un monstre à la santé florissante. Créée en 1836, l'année de l'indépendance du Texas, et baptisée du nom du général vainqueur des Mexicains qui deviendra le premier président de la « République du Texas », c'est aujourd'hui la cinquième ville des Etats-Unis. Avec son centre planté de gratte-ciel orgueilleux, mais entouré d'un no man's land informe, ses banlieues anarchiques, ses autoroutes urbaines interminables et sa population composite de milliardaires, de techniciens prospères et de pauvres Blancs, Noirs et Latino-Américains attirés par un extraordinaire boom économique, Houston symbolise le Texas de la légende : dynamique, agressif, sûr de soi et bon garçon.

L'avenir doré de Houston s'est dessiné au début du siècle, avec la découverte des premiers gisements de pétrole texan. Il s'est précisé en 1914 avec la canalisation, sur 80 kilomètres, de la petite rivière Bayou Buffalo, jusqu'à la mer. Il s'est confirmé pendant la dernière guerre avec le développement de la construction navale, de la pétrochimie et de la fabrication des produits synthétiques.

Mais, depuis dix ans, Houston a littéralement « explosé » : 2 512 000 habitants, 25 % de plus qu'en 1970, 1 600 kilomètres carrés de superficie, 2 000 habitants nouveaux par semaine, 300 voitures de plus chaque jour (y compris le dimanche, précisent les statistiques) et des embouteillages qui ont déjà fait manquer plus d'un avion aux hommes d'affaires internationaux qui se pressent dans les halls de ses hôtels de luxe.

« C'est à Houston qu'on vend »

Houston est aussi devenu le premier port du monde pour l'exportation des céréales et des équipements pétroliers ; la ville abrite le quart de la capacité de raffinage et la moitié des activités pétrochimiques des Etats-Unis. A mi-novembre, la municipalité a annoncé triomphalement que le budget des mises en chantier pour l'année à venir allait, avec deux milliards de dollars, battre tous les records du pays. Houston abrite aussi le centre spatial Lyndon B. Johnson, l'une des unités de recherches les plus importantes de la NASA qui est en train de mettre au point la navette de l'espace ; son centre médical est connu dans le monde entier pour ses spécialistes du cancer et des opérations cardiaques, et ses collections d'art privées et publiques attirent les amateurs de tous les pays. « *C'est peut-être à New-York qu'on se fait connaître*, disait récemment un critique d'art local, *mais c'est à Houston qu'on vend...* »

L'étonnante prospérité de Houston est aussi le produit de la ruée vers la « ceinture du soleil », les Etats du vieux Sud et du Sud-Ouest dont le climat plus clément que celui de New-York ou de Chicago, les espaces encore vierges et les accommodements fiscaux ont attiré, ces dernières années, tant de particuliers et d'entreprises qu'on s'attend que le recensement général de 1980 révèle de massifs transferts de population aux conséqunces politiques, économiques et sociales imprévisibles. Depuis 1970, plus de deux cents sociétés américaines ont ouvert des filiales à Houston ou y ont transféré leur siège social.

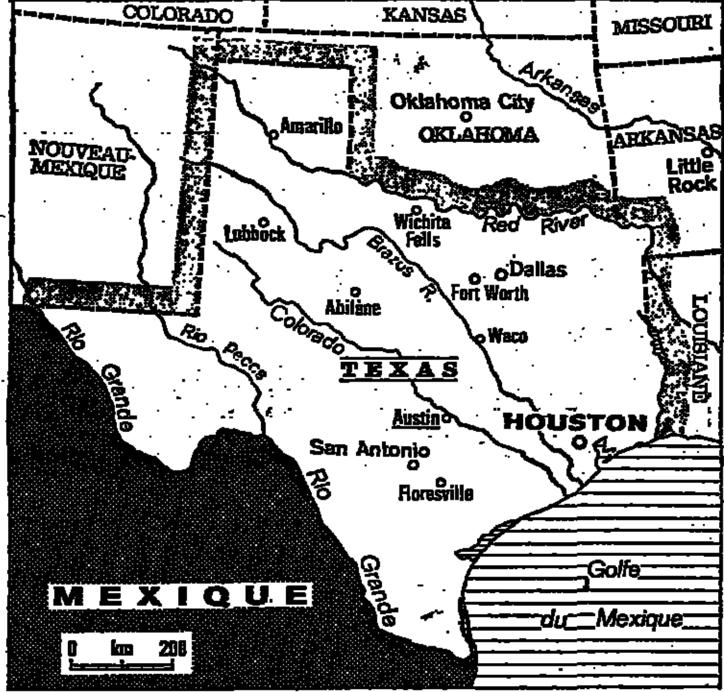
Houston profite aussi de la hausse du prix de l'énergie : contrairement à la plupart des grands centres urbains américains, la récession ne s'y fait pratiquement pas sentir. Si l'inflation y galope au taux record de 14 %, le chômage n'affecte qu'un peu plus de 3 % de la population active, soit moitié moins que dans le reste des Etats-Unis. La plupart des nouveaux arrivants ont d'ailleurs un emploi quand ils débarquent dans la ville.

Près de cinquante consulats étrangers

Au lendemain de la dernière guerre, Houston était déjà une ville industrielle de 450 000 habitants, mais d'allure très provinciale. En 1976, elle abritait deux cent quarante sociétés étrangères ; elle en compte cinq cent trente aujourd'hui. De 1975 à 1978, les investissements immobiliers étrangers auraient dépassé le milliard de dollars. Les investisseurs les plus actifs sont les Allemands, les Britanniques, les Canadiens et les Mexicains. Deux des plus beaux immeubles du centre-ville, les tours jumelles de verre noir de Pennzoil, ont été acquis à 80 % par une banque allemande pour quelque 92 millions de dollars.

Près de cinquante consulats étrangers ont ouvert leurs portes à Houston. Le dernier en date, celui de Chine populaire, a été inauguré le 19 novembre. Les Chinois, dit-on, s'intéressent particulièrement aux techniques de recherche et de forage pétrolier dont Houston est l'une des capitales mondiales.

Qu'est-ce qui fait courir les étrangers à Houston ? Une expansion à tout-va que les pouvoirs publics paraissent encourager les yeux fermés : comme dans tout le Texas, il n'y a pas d'impôts d'Etat sur le revenu des particuliers et des sociétés, se superposant aux impôts fédéraux. Les syndicats y sont beaucoup moins puissants que dans l'est ou le nord des Etats-Unis, tant en raison des lois qui interdisent le monopole d'embauche que de la mobilité de la main-d'œuvre. Enfin, il n'y a pas de « zoning » : aucune restriction n'est imposée à la construction des bâtiments individuels ou collectifs, à celle des maisons, des usines ou des centres commerciaux. C'est l'une des raisons pour lesquelles Houston s'étend maintenant sur plus de 40 kilomèters du nord au sud et d'est en ouest. Nul ne sait où ce développement anarchique



s'arrêtera, car les Houstoniens, en vrais Texans, ne veulent entendre parler d'aucune réglementation « bureaucratique », fût-elle municipale. En 1985, Houston comptera 3 600 000 habitants...

Banques et hélicoptères français

Ce « paradis des affaires », comme disent fièrement les Houstoniens, commence aussi à attirer les investissements français. Au cours d'un voyage qu'il a fait à mi-novembre à Houston et à Dallas, l'ambassadeur de France à Washington, M. François de Laboulaye, s'est félicité du fait que, pour les Texans, la France n'est apparemment plus seulement exportatrice « *de fromages, de bons vins et de parfums de luxe* ».

Les investissements français de Schlumberger, qui se sont installés à Houston en 1934, ont ouvert la voie à la réputation de la haute technologie française. Le siège du groupe est aujourd'hui à New York, mais l'usine construite en 1953, à Houston reste, avec ses mille cinq cents salariés, l'une des plus importantes d'Amérique du Nord. Elle est spécialisée dans la fabrication des équipements de mesure pour les forages pétroliers et les laboratoires mobiles d'exploration.

Le sinvestissements français de la région restent surtout liés aux activités pétro-chimiques, mais ils se diversifient. Parmi les implantations les plus récentes figurent les installations de la Compagnie française des pétroles, de la Construction métallique de Provence, de la Coflexip (tubes flexibles pour la recherche et l'exploitation du pétrole en mer), des Ciments Lafarge, à L'Air liquide, à Pechiney, etc. Michelin a pris des options sur trois terrains. La société des hôtels Méridien va construire, avec des partenaires américains, un hôtel de trois cent soixante-trois chambres. La société commerciale de réassurance (SCOR) a ouvert en 1974 une filiale à Dallas. Depuis deux ans, plusieurs banques françaises ont installé des succursales à Houston, et, le 19 novembre, Paris y a inauguré la première banque étrangère du type Edge Act, c'est-à-dire consacrée au commerce international.

L'une des réussites françaises est l'installation, à Grand-Prairie, près de Dallas, d'une filiale de la SNIAS, Aerospatial Helicopter Corporation, spécialisée dans la vente et le service après-vente des hélicoptères de fabrication française. Les deux ateliers de Grand-Prairie, qui occupent trois cents personnes, assemblent les appareils en leur incorporant des équipements américains. Le chiffre d'affaires de la société est passé de 17 millions de dollars en 1974 à 56 millions en 1979. Plus de cinq cents appareils sont actuellement en commande, dont quatre-vingt-dix Dauphin 2 pour la Coast Guard américaine, un marché de 251 millions de dollars qui est vigoureusement contesté par la société américaine concurrente Bell au nom du Buy American Act.

Rivalité avec Dallas

Dallas-Fort-Worth est, avec ses presque 3 millions d'habitants, la concurrente directe de Houston. Une âpre rivalité oppose les deux métropoles : les Houstoniens se voient comme les héritiers directs du véritable « esprit pionnier », les habitants de Dallas se considèrent comme plus raffinés que les « flibustiers du pétrole ». Et les matches de football qui opposent, tous les automnes, les « Cow-Boys » de Dallas aux « Oilers » (Pétroliers) de Houston se déroulent sans ménagements.

Si Houston a son port, Dallas a son « Markt », un centre de commerce de gros de 45 hectares et quinze étages, qui a fait, l'année dernière, 5 milliards de dollars de chiffre d'affaires. Réparti dans six bâtiments, le « Markt » peut accueillir trente mille visiteurs à la fois. Cent cinquante exportateurs y sont installés en permanence, ainsi que les délégations commerciales de plusieurs pays étrangers, dont la France. On expose au « Markt » surtout des cadeaux, des meubles, des accessoires et des vêtements : toute une section est réservée aux tenues « western », des « jeans » de grande marque ou non, aux bottes, en passant par les chemises à carreaux et les *ten gallons hats*, sans lesquels il n'est pas de Texan digne de ce nom. Dallas est aujourd'hui le second marché en gros des biens de consommation aux Etats-Unis après New York.

Houston assure que Dallas « ne tiendra pas » parce qu'elle a des difficultés d'approvisionnement en eau : la région est très sèche, et, si la ville veut poursuivre son expansion, elle devra trouver de nouvelles ressources aquifères. A cela, Dallas rétorque que sa rivale sombrera un jour dans un déluge : les inondations périodiques sont l'un des graves problèmes de Houston, qui est construite sur des marais. Les pluies torrentielles qui affectent fréquemment la région transforment les autoroutes en fleuves, les rues en rivières et les quartiers pauvres en cloaques. D'autant que le système d'égouts, comme la plupart des autres services publics, se révèle de plus en plus insuffisant.

Personne ne paraît réellement se préoccuper de ce problème dont une étude sérieuse mettrait sans doute en cause la gestion municipale et les étranges privilèges dont bénéficient les promoteurs immobiliers : toute intrusion des pouvoirs publics est considérée à Houston comme une atteinte intolérable au principe sacré de la libre entreprise, qui a fait, jusqu'ici, la fortune de la ville.

Prochain article :

MILLIARDAIRES ET « CLANDESTINS »







PROCHE-ORIENT

L'application du traité de Washington

Les forces israéliennes achèvent l'évacuation des deux tiers du Sinaï

Après douze ans et sept mois d'occupation israélienne, Refidim, dans le Sinaï, redevient *Bir-Gifgafa. Une brève cérémonie* devait marquer, ce vendredi 25 janvier, la restitution à l'Egypte de la base militaire et des quelque 14 000 kilomètres carrés environnants. Il s'agit du plus vaste des six secteurs qui ont été successivement évacués depuis la signature du traité de paix, il y a dix mois. *L'Egypte récupère* ainsi les deux tiers du Sinaï, et, durant deux ans et trois mois, jusqu'au 26 avril 1982, date du *retrait définitif de l'armée israélienne,* la *frontière provisoire* suivra la ligne El Arich - Ras-Mohamed, coupant du nord au sud la péninsule.

Aux termes du traité, le 26 janvier marque également le commencement de la phase de normalisation des rapports entre l'Egypte et Israël, ainsi que le début des relations diplomatiques *et consulaires.*

***Les* diplomates israéliens devant s'installer pour le moment dans un hôtel du Caire, des députés de la Knesset ont déploré l'« impression de précarité » qui en résulte, tout en s'inquiétant de la « qualité » de la normalisation avec l'Egypte. Le premier ministre, M. Beghin, s'est attaché à calmer leurs appréhensions.**

JÉRUSALEM : un calendrier scrupuleusement respecté

De notre correspondant

Jérusalem. — Le retrait des forces israéliennes du Sinaï et le redéploiement — limité — de l'armée égyptienne se sont effectués pendant les neuf derniers mois exactement selon *le* programme *prévu,* observe-t-on ici avec satisfaction. De l'énorme complexe militaire de Refidim, il ne reste plus rien ou presque. Cette « ville » en plein désert, *qui comptait près de vingt mille personnes,* a disparu comme un mirage. Seuls subsistent la salle de cinéma et quelques bâtiments construits par les Egyptiens avant 1967. Une prise d'armes a eu lieu il y a quelques jours, *lors du* départ des derniers soldats israéliens qui, avec nostalgie, avaient écrit sur un panneau posé entre deux chars d'assaut : *« Nous ne battons pas en retraite, nous partons dans l'espoir de la paix. »* A cet endroit, comme dans toutes les zones précédemment évacuées, les Israéliens ont tout emporté. Près de deux cent cinquante millions de francs ont été consacrés à démanteler, transférer et réinstaller cent trois postes ou bases militaires, trois mille cinq cents bâtiments et quatre-vingt-sept mille tonnes de matériels. Même les panneaux indicateurs sur le bord des routes ont été enlevés.

Cette semaine, M. Ezer Weizman, ministre israélien de la défense, a mis au point avec son homologue égyptien les détails du dispositif de contrôle de la *« zone tampon »,* qui doit être créée le long de la *« ligne de retrait intérimaire ».* Le traité de paix prévoyait la présence d'un contingent de l'ONU mais *l'U.R.S.S. a opposé, en juillet dernier,* son veto à ce projet : les Egyptiens et les Israéliens devront, dans ces conditions, assurer eux-mêmes la surveillance de cette zone avec des patrouilles mixtes, conformément à l'accord signé au Caire entre M. Weizman et le général Kamal Hassan Ali.

Il existe aussi un litige entre Jérusalem et Washington qui n'a toujours pas été réglé : le gouvernement américain s'était engagé à tenter d'organiser une *« force internationale »* pour pallier l'absence d'une unité de l'ONU ; mais aucune initiative *n'a* été *prise,* ce qui a provoqué une certaine irritation à Jérusalem, où l'on *reproche au président* Carter de n'avoir pas respecté ses promesses. Les Etats-Unis participent depuis 1975 au contrôle du désengagement militaire du Sinaï avec tout un système de détection, par des moyens électroniques et par des vols de reconnaissance. Mais les deux cents Américains qui devaient venir renforcer ce dispositif sont toujours attendus.

FRANCIS CORNU.

LE CAIRE : festivités officielles

De notre correspondant

Le Caise. — Diverses festivités, organisées par les ministères de la défense et de la jeunesse et par les gouvernorats, marquent, en Egypte, *l'achèvement* de l'évacuation par Israël des deux tiers du Sinaï. La *restitution,* ce vendredi *25 janvier,* des trois cols stratégiques de Giddi, Mitla et Khatmia, ligne naturelle de *défense* de l'Egypte à l'Est, est accueillie avec une satisfaction particulière par l'opinion publique.

Cependant l'importance militaire *de cette récupération territoriale* est *diminuée par les dispositions des* accords de paix limitant la présence armée égyptienne dans toute la partie centrale du Sinaï où se trouvent les cols, à des *« unités frontalières composées de quatre bataillons équipés d'armes légères et de véhicules à roues ».*

Pour en arriver à la situation actuelle il aura fallu les milliers de morts et de mutilés de la guerre arabo-israélienne de 1973. Les deux premières opérations de retrait laborieusement organisées en 1974 et 1975 par le secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger, le voyage du président Sadate à Jérusalem en 1977, suivi de négociations ardues qui, sans l'intervention personnelle du président Carter, n'auraient pu aboutir aux accords de Camp David en 1978, puis au traité de Washington en 1979.

Le retour à la mère patrie d'une *partie du sol national, qui produit* deux millions de tonnes de pétrole par an, rapportant environ deux cents millions de dollars annuellement, est certes à mettre à l'actif du régime de M. Sadate. Mais le prix à payer est lourd : il *implique* une rupture presque totale avec la plupart des autres Etats arabes et un engagement de plus en plus net du Caire aux côtés des Etats-Unis. Entre la fin des dernières facilités militaires, accordées jusqu'en 1976 aux Soviétiques dans des ports égyptiens, et l'arrivée des premiers militaires américains sur une base aérienne, près de Queneh, en Haute-*Egypte,* moins de trois années se sont écoulées.

L'échange d'ambassadeurs

Malgré l'hostilité d'une partie de l'opinion égyptienne, notamment de la jeunesse intégriste islamique, à *l'accroissement* de la dépendance *de leur pays à l'égard de l'étranger,* il est peu probable que Le Caire prenne quelque distance envers les Etats-Unis tant *qu'il estimera* avoir *besoin* d'eux pour amener Israël à adopter une attitude plus souple à l'endroit des Palestiniens. En outre, la dernière zone occupée *du Sinaï (20 000 km2 le long du* Néguev israélien et du golfe d'Akaba) ne doit être *restituée* par Israël qu'en 1982.

En attendant, les deux anciens *ennemis échangeront, le 26 février,* leurs premiers ambassadeurs.

Selon Le Caire, la normalisation effective ne pourra avoir lieu entre les deux pays que lorsque Tel-Aviv aura renoncé à son intransigeance sur la question palestinienne.

Deux mille cinq cents Israéliens, soit tous ceux qui en ont fait la demande, ont déjà été autorisés, depuis la signature de la paix en *1979, à venir en* Egypte. *Seuls* quelques Egyptiens, en *revanche,* se sont rendus en Israël, leur gouvernement *ne les ayant pas encouragés* à le faire et la vague crainte d'un éventuel retournement de situation continuant d'exister. En outre, le patriarcat *copte orthodoxe a interdit* à ses quelque six millions de fidèles dont un certain nombre voulaient renouer avec *la tradition du* pèlerinage au Saint-Sépulcre, de se rendre à Jérusalem tant que les Israéliens n'auraient pas restitué à l'Eglise d'Egypte le monastère Deir-Soltan, *remis aux coptes* d'Ethiopie *par* Israël à l'époque des *bonnes* relations entre ce pays et le Négus.

Brouillé aujourd'hui avec Addis-Abeba, Tel-Aviv serait prêt à restituer le couvent aux Egyptiens, mais les Ethiopiens auraient menacé d'exercer des représailles contre les vingt-cinq *mille fallachas* (juifs noirs d'Abyssinie), remettant ainsi tout en question.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.



AFRIQUE

Kenya

Les autorités classent l'affaire du « complot des assassins »

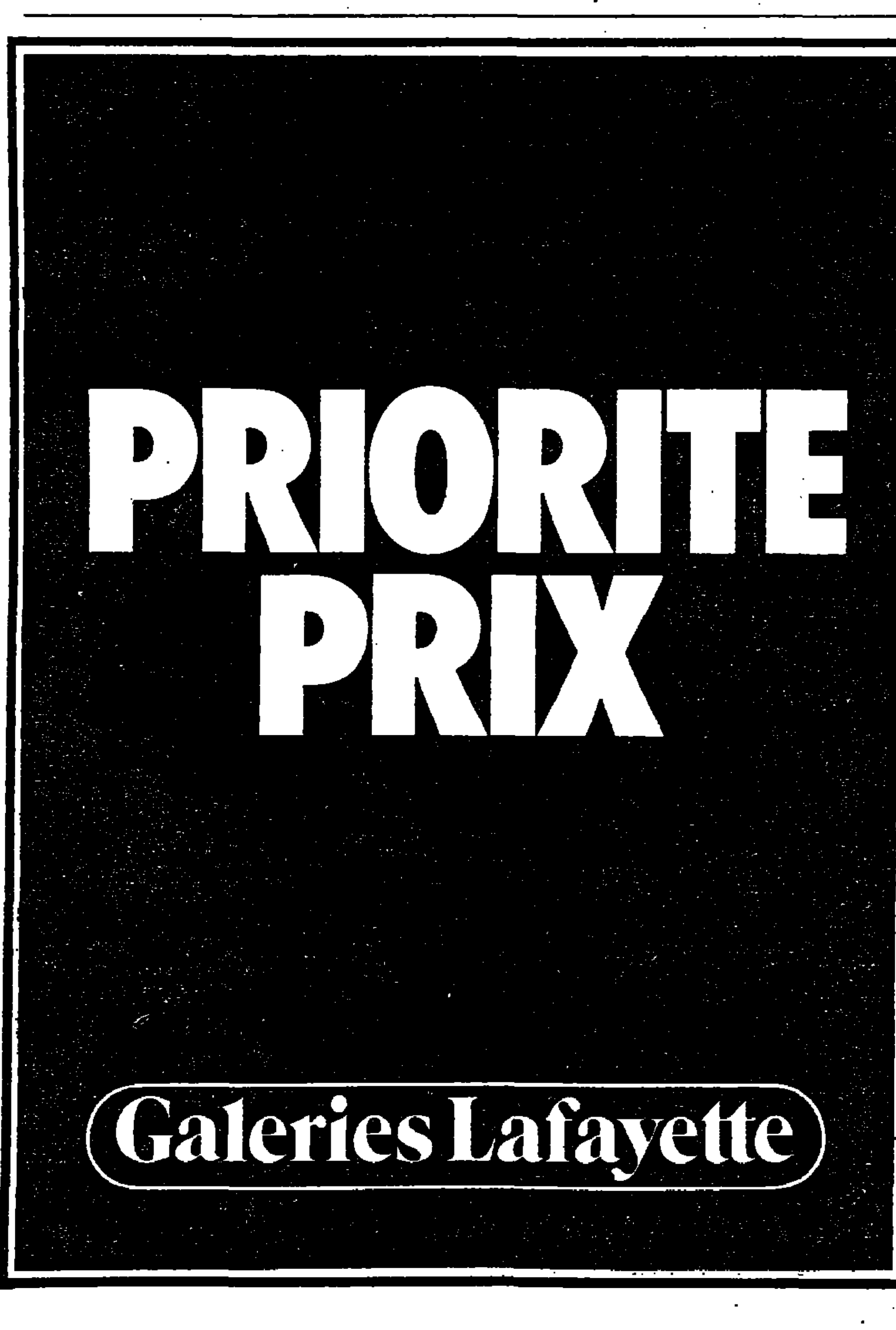
De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Le complot avorté contre les dirigeants kényans, qui avait défrayé la chronique il y a un peu plus d'un an (*le Monde* daté 5-6 novembre 1978), est une affaire classée. M. Charles Njomjo, ministre de la justice, a annoncé, le jeudi 24 janvier, qu'*« il n'était pas dans l'intérêt public de porsuivre »,* le principal suspect, M. James Mungai. *« L'affaire des ngorokos* (assassins) *est morte,* a ajouté M. Njonjo. *Nous devons l'oublier. Ce fut un mauvais rêve dans l'histoire de notre pays. Dieu a été bon pour nous. Ceux qui se sentent coupables le seront jusque dans leur tombe. »*

L'affaire avait éclaté deux mois après la mort, en août 1978, du président Jomo Kenyatta. On apprit alors qu'un « groupe de comploteurs » avait préparé l'assassinat des trois principales personnalités politiques du pays, devenu depuis lors les hommes-clés du régime : MM. Moi, chef de l'Etat, Kibaki, vice-président, et Njomjo. La conspiration devait aboutir dès le décès du « père de l'indépendance ».

Soupçonné d'être l'un des principaux conjurés, M. Mungai, ancien commissaire adjoint de police, s'enfuit au Soudan en novembre 1978. Il gagna ensuite Genève, d'où il adressa à la presse kényane de longues lettres où il protestait de son innocence. Les autorités n'ont jamais rendu publiques les preuves de son éventuelle complicité. M. Mungai est rentré d'exil, le mois dernier, après avoir reçu, selon toute vraisemblance, des assurances sur son sort. Toujours est-il que le président Moi, au moment où il prône et pratique une politique d'union nationale, a préféré clore officiellement une affaire qui n'a pas livré tous ses secrets.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.





هكذا من الأصل

PROCHE-ORIENT

Iran

L'accident cardiaque de l'imam Khomeiny fait mieux percevoir l'importance de l'élection présidentielle

De notre envoyé spécial

Téhéran. — Ce vendredi 25 janvier, jour de l'élection présidentielle, les Iraniens retiennent leur souffle. *« L'imam est très malade ; se remettra-t-il ? »* est la question que tout le monde se pose. L'allocution qu'il a prononcée jeudi en début d'après-midi, à l'hôpital où il a été admis (*le Monde* du 25 janvier), a en effet accru les inquiétudes de la population. La voix caverneuse et chevrotante était celle d'un octogénaire à bout de forces. L'imam a dû s'excuser, en concluant, de ne pouvoir parler davantage.

L'un de ses médecins, le docteur Arefi, a voulu être rassurant en déclarant sur les ondes que l'imam avait eu un accident cardiaque *« mineur »*, qu'il souffrait de *« petites douleurs à la poitrine »*, que les électrocardiogrammes effectués depuis une dizaine de jours indiquaient de *« légères perturbations »*. La décision avait été prise dès lors de le *« placer sous observation »*. L'opinion demeure cependant sceptique. Si tel est le cas, pourquoi a-t-il été transporté en pleine nuit de sa résidence de Qom à l'hôpital Ali Rezai à Téhéran ? Pourquoi a-t-il été admis à la section des urgences *« pour quarante-huit heures »* selon l'un des bulletins de santé publiés ?

Malgré les assurances répétées données à la radio et à la télévision que *« l'imam est en bonne condition physique »*, qu'il *« se remet de sa fatigue »*, des centaines de milliers de personnes, visiblement angoissées, se sont, toutes affaires cessantes, précipitées dans les mosquées pour prier. L'allocution du guide de la révolution, qui avait les accents d'un testament politique, a ému aux larmes nombre d'Iraniens, surtout dans les quartiers misérables du sud de la capitale.

« Vous devez faire preuve de maturité »

La première remarque du chef religieux était destinée, en effet, au *« peuple des bidonvilles »* qui, disait-il, ne bénéficiait pas encore de l'assistance médicale auquel tout citoyen devait avoir droit. Il se sent un peu honteux des *« soins exagérés »* que lui dispensent ses médecins et auxquels il n'était pas lui-même habitué. Sur le ton d'un père prodiguant ses recommandations, l'imam Khomeiny a déclaré que l'épreuve qu'il traverse *« ne serait d'aucune importance »*, qu'il se *« sentirait heureux »*, si seulement les Iraniens devaient mettre un terme à leurs antagonismes et se comporter *« fraternellement »* les uns envers les autres. Il faisait ainsi allusion aux violentes polémiques, aux propos diffamatoires et aux échanges injurieux qui ont marqué la campagne électorale.

L'imam *« supplie humblement tous les Iraniens de toutes couches sociales, de toutes ethnies »* de se rendre massivement aux urnes, ce vendredi, pour choisir leur premier président de la République. *« Vous devez aider et soutenir le nouveau président, quel qu'il soit, que vous ayez voté pour lui ou non »*, a-t-il déclaré avant d'ajouter : *« Que vous soyez président, gendarme ou religieux, comme moi, ce pays est le vôtre et vous devez faire preuve de maturité en gérant vos affaires dans l'union. »*

Le malaise de l'imam Khomeiny a mis en évidence l'importance que prendra inéluctablement le futur président de la République, malgré les pouvoirs limités que lui confère la Constitution. Dans l'hypothèse de la disparition du guide de la révolution, le chef de l'État sera investi d'une légitimité d'autant plus incontestable qu'elle lui aura été accordée par la majorité du peuple. Il lui reviendra la tâche, ébauchée par l'imam, de façonner la nouvelle République, d'assurer son unité et sa cohésion. Dans le cas où l'état de santé de l'imam Khomeiny devait se rétablir — ce qui paraît probable si l'on en croit ses médecins, — le rôle du président de la République serait de même loin d'être négligeable.

Le patriarche de Qom, en raison de son âge et de sa répugnance à s'occuper des *« affaires d'intendance »*, laisserait à l'élu de la nation la charge de gérer les affaires en association avec le Parlement, dont la désignation au suffrage universel est prévue pour le 15 février. Le président de la République aura également toute latitude de préparer la succession en nommant ses partisans à des postes-clés. L'enjeu de la consultation de ce vendredi est, à n'en pas douter, de taille.

ÉRIC ROULEAU.

L'AMBASSADEUR D'IRAN A PARIS JUGE « GROTESQUE ET OBSCÈNE » LE PORTRAIT NIÇOIS DE L'AYATOLLAH KHOMEINY.

Nice. — Après la menace des étudiants iraniens de Nice de faire disparaître la caricature de l'ayatollah Khomeiny des décors carnavalesques de la place Masséna (*le Monde* du 25 janvier), l'ambassadeur de la République islamique d'Iran à Paris, M. Chamseddine Amiralai, a écrit au maire de Nice pour s'étonner que le portrait de l'ayatollah ait pu être traité de façon *« grotesque et obscène »*. *« Permettez-moi de m'en étonner*, poursuit l'ambassadeur, *et de vous faire remarquer que des agissements pareils nuiraient aux bonnes relations qui existent entre l'Iran et la France. Je fais appel à votre amabilité et à votre compréhension pour empêcher cet incident. »*

« Il s'agit d'une caricature qui n'est ni grotesque ni obscène, a répondu le maire de Nice, *mais qui se veut humoristique, dans la tradition d'une manifestation plusieurs fois centenaire, à laquelle la population de Nice est profondément attachée. (...) Le carnaval de Nice s'ouvre le 2 février, la fabrication de ses décors représente une année de travail, il n'est matériellement pas possible de modifier en quoi que ce soit les éléments de nos illuminations. Pour ma part, je compte sur votre compréhension pour faire en sorte que nos gouvernements respectifs en confèrent pas au Carnaval de Nice un rôle politique qu'il n'a jamais pu jouer. »* MM. Jacques Médecin et Jean-Paul Claustre, directeur du comité des fêtes, ont reçu des menaces. Ils sont désormais protéger par la police.

AMÉRIQUES

États-Unis

Selon un groupe officiel d'experts

La fusion du cœur du réacteur nucléaire de Three-Mile-Island a été évitée de peu

Il s'en est fallu de trente à soixante minutes que l'accident survenu le 28 mars 1979 à la centrale nucéaire de Three-Mile-Island, près de Harrisburg (Pennsylvanie) conduise à une fusion du cœur du réacteur, estime un « groupe spécial d'enquête » mis sur pied par la commission de réglementation nucléaire (N.R.C.) après l'accident. Cette fusion, qui est l'accident le plus grave (1) qu'on puisse imaginer sur ce type de réacteur, aurait conduit au relâchement, dans le bâtiment principal, de grandes quantités de produits radioactifs ; ce bâtiment, estime le groupe d'enquête, aurait probablement confiné cette radioactivité, mais il aurait fallu *« prendre au moins la précaution d'évacuer des milliers de personnes vivant près de la centrale »*.

Cette conclusion conduit le groupe d'enquête à recommander que les centrales nucléaires soient désormais situées à au moins 16 kilomètres des agglomérations, et à estimer que certaines installations existantes, trop proches des villes, devraient être fermées.

La cause principale de l'incident, à l'origine mineur mais dont les conséquences ont été graves, a été la perte d'une partie importante de l'eau de refroidissement du circuit primaire. Cette eau, en contact direct avec le combustible nucléaire, s'échappait par une vanne de décharge située au sommet du pressuriseur (appareil qui sert à maintenir la pression dans le circuit) : cette vanne aurait dû normalement se refermer, mais, du fait d'une erreur de conception, l'opérateur n'avait pas les moyens de savoir qu'elle était restée ouverte. Et ce n'est que deux heures et vingt-deux minutes après le début de la séquence accidentelle qu'a été fermée une vanne d'isolement permettant de stopper la vidange intempestive du circuit primaire.

Si cette vanne n'avait pas été fermée, la fusion du cœur aurait été possible, trois heures environ après le début de l'accident : le circuit primaire aurait alors continué de se vider et le cœur du réacteur se serait probablement retrouvé « hors d'eau », donc non refroidi. On estime actuellement que le cœur a dû être partiellement découvert, et que la gaine métallique qui entoure l'uranium des aiguilles de combustible a dû fondre en certains points.

Le groupe d'experts de la N.R.C. n'estime cependant pas nécessaire d'imposer un moratoire sur la mise en service des réacteurs actuellement en construction, mais juge qu'il ne faut pas accorder de nouvelles autorisations de construction tant que les procédures d'autorisation n'ont pas été révisées. D'accord avec la commission d'enquête présidentielle qui a déjà rendu ses conclusions, il recommande une réforme de la N.R.C. qui conduise notamment au remplacement de ses cinq commissaires par un administrateur unique, une mesure que le président Carter a déjà rejetée.

(1) Selon cette hypothèse, l'ensemble du cœur, non refroidi, atteindrait une température telle qu'une bonne partie des barres de combustible entreraient en fusion et pourraient traverser le fond de la cuve du réacteur (20 cm d'acier), sous laquelle se trouve un « cendrier ». Ce dernier pourrait ne pas être suffisant et le combustible en fusion pourrait alors s'enfoncer dans le sol (« syndrome chinois »).

Tremblement de terre dans la région de San Francisco

De notre correspondante

Los Angeles. — Les habitants de San-Francisco ont eu très peur quand, jeudi 24 janvier à 11 heures du matin (heure locale, soit 20 heures, heure française), un tremblement de terre a fait vaciller pendant plus de trente secondes les gratte-ciel. Depuis qu'en 1906, un tremblement de terre de magnitude 8,3 sur l'échelle de Richter détruisit la ville, San-Francisco a ressenti de nombreuses secousses.

Ce tremblement de terre (5,5 sur l'échelle de Richter) est l'un des plus violents qui se sont produits dans la région, même si les dommages semblent relativement peu importants. C'est à une soixantaine de kilomètres à l'est de San-Francisco, près de la ville de Livermore, et sur la faille d'Antioche, qu'a été localisé l'épicentre. Cette faille peu connue des experts, est parallèle mais distincte de la faille de San-Andreas, dont les re-jeux successifs sont la cause de la siemicité de la région. Les secousses e sont fait sentir jusqu'à 200 kilomètres au sud de San-Francisco et aussi loin vers le nord-est que dans la ville de Reno, dans le Nevada, située à environ 300 kilomètres de San-Francisco. Cette secousse a été immédiatement suivie de deux fortes répliques. A 21 heures, de nouveau, on enregistrait deux autres chocs respectivement de magnitude 4,6 et 4,2.

A Livermore et dans ses environs immédiats, une cinquantaine de personnes ont été blessées. Parmi elles figurent une vingtaine d'employés du Lawrence Livermore Laboratory, un centre de recherches nucléaires. Ce laboratoire installé sur une des zones les plus sensibles aux séismes est une des cibres des mouvements anti-nucléaires californiens. Les locaux du centre ont été ébranlés et même fissurés. Le réacteur nucléaire n'a nullement été touché, affirment les autorités locales. Pourtant, aux dernières nouvelles, il y aurait une fuite dans un réservoir contenant 114 000 litres d'eau radioactive. Le niveau de radioactivit -éde ce matériel de déchet est pourtant très faible et les autorités locales affirment que le public ne court aucun risque. Le personnel du laboratoire a d'ailleurs été immédiatement évacué pour éviter tout danger.

SYLVIE CROSSMAN.

Le Monde

politique

La rencontre entre MM. Giscard d'Estaing et Chirac est présentée comme une première « reprise de contact »

Le déjeuner offert jeudi 24 janvier à l'Elysée par M. et Mme Giscard d'Estaing à M. et Mme Chirac constitue-t-il un virage décisif dans les relations entre le président de la République et son ancien premier ministre ? Il pourrait, pour le moins, être l'amorce d'un changement profond de l'attitude du président du R.P.R. à l'égard du chef de l'État et entraîner des conséquences non négligeables pour le scrutin présidentiel du printemps 1981.

La courtoisie et l'amabilité qui ont présidé à ce repas contrastent en effet non seulement avec l'atmosphère froide et crispée du déjeuner du 6 juin 1976 au fort de Brégançon — le dernier pris en commun par les deux couples — mais surtout avec la vivacité des propos tenus naguère par M. Chirac. Il y a en effet à peine plus d'un an, le 6 décembre 1978, que le maire de Paris dénonçait de l'hôpital Cochin « le parti de l'étranger » qui, selon lui, était à l'œuvre en France.

Ce déjeuner « privé » prend une signification d'autant plus politique que, à son issue, M. Giscard d'Estaing a invité son hôte à dialoguer seul avec lui pendant près d'une heure et quart dans le salon du rez-de-chaussée du palais. C'est M. Giscard d'Estaing aussi qui a *autorisé* M. Chirac à fournir quelques commentaires à son entourage sous le prétexte que lui-même, partant le soir-même pour l'Inde, ne pourrait le faire.

Le président du R.P.R. s'est ainsi prêté à cette « reprise de contact » voulue par le président de la République, qui souhaitait mesurer les possibilités de rétablissement d'un dialogue normal avec son ancien premier ministre. Il s'agissait de vérifier si « le courant pouvait repasser » entre les deux hommes. Et il semble bien que cette première tentative ait été concluante puisqu'en se séparant on a même envisagé la possibilité de se revoir.

Le tour d'horizon effectué en tête à tête a permis d'évoquer à la fois le passé, le présent et *« un peu l'avenir »*. Dans la sérénité ainsi retrouvée, le rappel des conflits et des ruptures passés ne pouvait plus prendre la tournure agressive qu'ils ont connue, et chacun implicitement a semblé accepter d'en faire « table rase ». Quant à l'avenir, si l'élection présidentielle n'a été évoquée que de façon allusive, chacun y pensait suffisamment pour ne pas devoir y insister de façon malséante. Pour le présent, M. Chirac a rappelé au chef de l'Etat les réserves qu'il formule depuis longtemps déjà quant à la politique extérieure, jugée trop hésitante, et surtout envers l'action économique et sociale du gouvernement qui ne porte pas assez de fruits.

Détente

S'il est sans doute prématuré de parler de ralliement ou de rapprochement, cette rencontre, placée sous le signe de la « décrispation », chère au chef de l'Etat, marque une détente dans les relations entre les deux hommes.

M. Jacques Chirac, qui avait déjà résolu de s'abstenir de toute agressivité à l'avenir envers M. Giscard d'Estaing, et de ne plus provoquer la polémique avec lui, confirmera cette attitude lors de sa conférence de presse du 12 février.

Ce comportement nouveau, s'il est adopté de façon trop visible, peut avoir d'importantes conséquences au sein du R.P.R.

Déjà lors de la journée d'études du groupe parlementaire à Marnes-la-Coquette de nombreux députés voyaient dans le déjeuner de l'Elysée un « piège » habilement tendu par M. Giscard d'Estaing pour neutraliser la contestation chiraquienne.

Déjà, dans plusieurs fédérations du mouvement, les militants, nourris d'antigiscardisme depuis trois ans, interpellent leurs dirigeants pour leur demander — souvent en vain — des explications convaincantes. Assez troublées de se retrouver dans une semi-opposition, les troupes gaullistes naguère habituées à « marcher au canon » ont été désappointées par le résultat des élections européennes, interloquées par les débats budgétaires, intriguées par l'attitude de leur chef. Beaucoup de militants gaullistes actuellement démobilisés se disent déjà tentés par la désertion si d'ici un an l'adversaire qu'ils devront combattre ne leur est pas clairement désigné. Et ils se demandent si le choix que devra faire M. Chirac d'ici là n'est pas déjà hypothéqué par son déjeuner du 24 janvier à l'Elysée.

ANDRÉ PASSERON.

Mort d'Yvon Coudé du Foresto

ancien rapporteur général de la commission des finances du Sénat

Yvon Coudé du Foresto, ancien secrétaire d'Etat, ancien rapporteur général du Sénat, sénateur M.R.P. (puis centriste) des Deux-Sèvres de 1946 à 1977, s'est donné la mort, le jeudi 24 janvier, à Niort, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

L'an dernier, un grave accident de la circulation avait sérieusement affecté l'ancien sénateur que l'on avait toutefois aperçu au Palais du Luxembourg à l'occasion de la session d'automne de 1979.

C'est un homme politique courageux, fidèle en amitié, constant dans ses idées, qui disparaît avec Yvon Coudé du Foresto. Courageux, il le fut dès son « entrée en politique » en acceptant, en 1948, la responsabilité du ravitaillement dans les gouvernements André Marie, Robert Schuman et Henri Queuille, à une époque où il fallait pour diriger ce secrétariat d'Etat savoir accepter l'impopularité. Bien des années après avoir quitté ses fonctions ministérielles, Yvon Coudé du Foresto symbolisait encore le dirigisme abhorré du Mouvement républicain populaire ; il était l'homme qui avait osé rétablir le rationnement de la viande de boucherie trois ans après la fin de la guerre.

Fidèle à ses idées comme à ses amis, il le demeura jusqu'à la fin : rapporteur général de la commission des finances ou simple sénateur, il était toujours l'homme du refus de la facilité. Mais il restait si courtois et si loyal que ses amis centristes lui pardonnaient ses rigueurs et son « dirigisme ». Au mois de décembre 1976, il déclarait, lors du vote du budget : « C'est l'ancien rapporteur de la taxe professionnelle qui vous parle. (...) Abusé par des simulations bâclées, j'ai servi moi-même à vous abuser au lieu de faire survivre la patente... » *Combien d'hommes politiques oseraient ainsi avouer leur erreur !*

Yvon Coudé du Foresto était né le 10 février 1897 à Piedicroce (Corse). Ingénieur à la Compagnie française Thomson-Houston, il devient, en 1942, fabricant d'aliments de bétail et minotier. A la Libération, il est élu conseiller municipal de Niort puis membre du Conseil de la République. Il siégera dans cette assemblée, qui devient le Sénat, de 1946 à 1948 et de 1952 à 1977. Apparenté au groupe M.R.P., il est successivement secrétaire d'Etat à l'agriculture puis au ravitaillement dans les gouvernements Robert Schuman (novembre 1947-juillet 1948), André Marie (juillet-septembre 1948) et Henri Queuille (septembre-novembre 1948). En novembre 1948, Yvon Coudé du Foresto, « bouc émissaire » du rationnement, n'est pas réélu. Il ne le sera de nouveau qu'en 1952. Il a été rapporteur général de la commission des finances de 1971 à 1975.

Dans cette fonction, il a combattu sans cesse pour obtenir plus de clarté dans l'élaboration et la présentation des textes financiers. Parlant pour la dernière fois en qualité de rapporteur général, lors de la session extraordinaire de septembre 1975, Yvon Coudé du Foresto avait approuvé ce qu'il appelait le « plan de réchauffement de l'économie » de MM. Jacques Chirac et Jean-Pierre Fourcade. Il n'avait toutefois pas ménagé ses critiques à ce plan et il avait fait adopter par le Sénat un amendement qui retirait au gouvernement la possibilité (que prévoyait le projet) de modifier par décrets la répartition des crédits inscrits dans la loi de finance rectificative. – A.G.

LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE

Le gouvernement demandera au Sénat le rétablissement des dispositions foncières supprimées par l'Assemblée

MM. Méhaignerie, ministre de l'agriculture, et Debatisse, secrétaire d'Etat chargé des industries agricoles et alimentaires, ont été entendu, jeudi 24 février, par les commissions compétentes du Sénat (affaires économiques et lois) sur le projet de loi d'orientation agricole adopté en première lecture le 16 décembre par l'Assemblée.

Ce texte, dont les sénateurs seront saisis à leur tour, à l'occasion d'une session extraordinaire en mars, tend à améliorer la productivité du secteur agro-alimentaire.

Ses dispositions foncières, a précisé M. Méhaignerie, présentent une importance décisive dans la mesure où elles visent à alléger la charge foncière en sorte de permettre aux agriculteurs de concentrer leur effort d'investissement sur les équipements productifs.

Le ministre a souhaité le rétablissement de l'article 16 du projet de loi, supprimé à l'Assemblée, qui permettait un abattement de 25 % de la valeur des soultes versées aux autres héritiers par le descendant qui poursuit l'exploitation, cette mesure étant assortie d'un droit de suite.

Le projet de loi prévoit la création d'un fonds de promotion des produits agricoles et alimentaires. M. Debatisse a indiqué que sa gestion serait confiée à la Société pour la promotion des exportations agrivoles (Sopexa). L'origine professionnelle des crédits de ce fonds rendra nécessaire une réforme des structuares et des conditions de gestion de la Sopexa.

Le C.N.I.P. et la nouvelle droite

*A la suite du compte rendu que nous avons donné des travaux du conseil national du Centre national des indépendants et paysans (*le Monde *du 22 janvier), M. Philippe Malaud, ancien ministre, nouveau président du C.N.I.P., nous prie d'insérer les précisions suivantes à propos de l'intervention de M. Jean-François Verdier, représentant des jeunes C.N.I.P. de Bordeaux :*

M. Verdier a en effet développé l'un de nos thèmes favoris, trop souvent ignoré des partis modérés, l'importance de la lutte pour le pouvoir culturel, en rappelant que seule la nouvelle droite avait eu jusqu'à présent le mérite de soulever ce problème essentiel. Mais, par ailleurs, M. Verdier a indiqué, sans ambages, ce qui nous différenciait sur le fond des orientations du G.R.E.C.E. et autres formations extrémistes. Je ne peux mieux faire que de reprendre les termes précis, qu'il a utilisés :

« Les idées traditionnellement de droite sont aujourd'hui défendues par des groupuscules, qui, la plupart du temps, n'ont comme seul et unique programme que la volonté de faire resurgir des régimes, accommodés à la sauce 1980, qui n'ont pas apporté grand-chose d'enrichissant à l'histoire du vingtième siècle. Nous ne nous reconnaissons pas dans ce courant de pensée.

» Certaines idées peuvent être qualifiées de « suspectes » : un biologisme parfois outrancier, qui rappelle certaines techniques passées. Un antichristianisme qui correspond plus à une « mode » matérialiste actuelle qu'à une réelle théorisation. »

C'est justement la précision de la définition de notre position par M. Verdier — et non l'outrance de ses propos, comme semblerait l'indiquer la conclusion de votre article, — qui m'a amené à dire qu'« il a tellement bien exprimé notre position, que je serais presque dispensé de mon discours de clôture ».

J'ajoute que si la nouvelle droite à réussi à bénéficier d'une très large audience, elle n'est pas la première à critiquer la désertion du créneau culturel par le gouvernement et la majorité qui ont, de longue date, abandonné à des idéologies marxisantes la plupart des champs d'action de l'éducation et de la culture. Je n'ai cessé de le répéter depuis six ans, et j'y ai consacré l'essentiel de mon livre *« La Révolution libérale »*.

Le P.S. s'efforce de montrer que le P.C. prépare la défaite de la gauche en 1981

M. François Mitterrand a évoqué, jeudi soir 24 janvier, au cours d'une réunion informelle avec la presse, en termes particulièrement sévères, les récentes déclarations de M. Georges Marchais au micro d'Antenne 2 (« le Monde » du 23 janvier).

Mercredi soir, le bureau exécutif du P.S. avait adopté à l'unanimité une déclaration soulignant que le secrétaire général du P.C.F. « a ménagé M. Giscard d'Estaing » et exprimant au premier secrétaire du P.S. « la solidarité et la confiance » de tous les socialistes.

Vendredi matin, M. Georges Fillioud écrit notamment dans « Riposte », le quotidien « de poche » du P.S. qu'il dirige, que les conséquences des récents événements internationaux et de l'attitude du P.C.F. « sont graves pour la gauche française dans la mesure où Georges Marchais paraît avoir aujourd'hui délibérément choisi une attitude favorisant objectivement le maintien de la droite au pouvoir ».

Bien que les dirigeants socialistes aient conscience, comme en témoignent les écrits de M. Fillioud, de la gravité pour la gauche des divergences qui existent avec le P.C.F. en matière de politique extérieure, ils font contre mauvaise fortune bon cœur. Ils estiment en effet que, si les perspectives d'une relance de l'union de la gauche s'estompent chaque jour un peu plus, l'aspiration à l'unité reste très forte, tandis que les remous qu'ils décèlent tant à l'intérieur du P.C.F. que de la C.G.T. confortent leur démarche. Plus que jamais, ils sont décidés à tenir un langage unitaire et à affirmer que le P.S. reprend à son compte l'héritage de l'union et l'espérance que celle-ci continue de susciter.

Dès lors il s'agit de montrer comment le P.C.F. prépare la défaite de la gauche en 1981 et de mettre en lumière l'isolement, en Europe occidentale, des communistes français.

M. Mitterrand a donné le ton, jeudi soir, avant de s'exprimer vendredi à 13 heures au micro de TF 1.

Le chef de file des socialistes a d'abord relativisé les propos de M. Marchais, affirmant que Maurice Thorez avait été en 1935, c'est-à-dire un an avant le Front populaire, beaucoup plus dur à l'égard de Léon Blum que ne l'est l'actuel secrétaire général du P.C. à l'égard du premier secrétaire du P.S.

Mais il n'a pas craint de contrer durement le secrétaire général du P.C.F. M. Mitterrand a en effet expliqué l'attitude des dirigeants communistes par la perspective de l'élection présidentielle. En vue de cette échéance, le P.C. se mobiliser pour que son candidat devance le candidat socialiste au premier tour. Il a estimé que les positions prises par les communistes italiens et espagnols dans l'affaire afghane enlèvent toute vraisemblance aux attaques du P.C.F. contre le P.S.

M. Mitterrand a confirmé que les socialistes ont l'intention de lancer une campagne d'explication Après avoir souligné que les socialistes ne veulent pas se prêter au jeu de la polémique, le premier secrétaire du P.S. a indiqué qu'il est nécessaire de faire valoir que les *« contre-vérités »* de M. Marchais sont autant de *« manquements »* à la démocratie.

Le comportement de Husak

Le P.S. prépare sur ce sujet un document, destiné aux militants comme à l'opinion publique (*le Monde* du 25 janvier). M. Mitterrand a d'ores et déjà tenu à souligner qu'il y a, dans la dialectique des dirigeants communistes, un *« embryon d'esprit d'intolérance et finalement de domination absolue »*. Le premier secrétaire du P.S. a ironisé sur le fait que le secrétaire général du P.C.F. ne dispose pas des moyens de l'exiler à Gorki, mais, a-t-il indiqué, *« c'est moralement la même chose »*. *« Vous avez là le comportement de Husak en Tchécoslovaquie et celui du gouvernement soviétique à l'égard d'André Sakharov »*, a-t-il ajouté.

Cette dénonciation des interventions des dirigeants communistes s'accompagne de la recherche des convergences avec les communitstes italiens. La direction du P.S. souhaite manifestement ne pas en rester là et prolonger par des initiatives communes le vote qui est intervenu à l'Assemblée des Communautés européennes à propos de l'Afghanistan. A cette occasion, en effet, le P.C.I. avait joint ses voix à celles des socialistes, laissant le P.C.F. isolé.

Le cadre de l'Assemblée de Strasbourg est évidemment commode pour la poursuite de contacts entre le P.S. et le P.C.I. De plus, M. Mitterrand compte entreprendre plusieurs voyages à l'étranger, notamment *« en Méditerranée »*, a-t-il indiqué. Il n'est pas impossible qu'à cette occasion, il puisse rencontrer M. Enrico Berlinguer.

Une véritable pré-campagne

La volonté de s'adresser en priorité au secteur influencé par le parti communiste recèle pourtant un danger : celui d'accréditer l'idée que le P.S. entreprend une opération de *« débauchage »* ; telle est en tout cas la thèse que développe déjà le P.C.F. Le risque existe donc de provoquer un réflexe de patriotisme de parti au sein de la formation communiste, alors même que le P.S. espère obtenir le résultat inverse. Les socialistes misent en effet sur les difficultés que rencontrent les dirigeants du P.C. pour faire admettre leur nouvelle ligne politique.

Pour éviter un tel écueil, mieux vaut s'abstenir de toute polémique. C'est pourquoi l'activité du P.S. va désormais être centrée sur la popularisation des objectifs définis par le « projet socialiste ». La direction s'apprête à multiplier les initiatives (au moyen de colloques régionaux notamment) afin de sensibiliser les différentes catégories socio-professionnelles aux solutions préconisées par le projet.

L'objectif de la direction est également de mobiliser le parti jusqu'aux vacances d'été et de mettre ainsi à l'épreuve les rouages de la campagne pour l'élection présidentielle. Il s'agit de mettre sur pied une véritable *« précampagne »*.

A cet égard, la direction se montre d'autant plus confiante que les minorités paraissent vouloir respecter la trêve souhaitée par M. Mitterrand lors de la convention nationale d'Alfortville, les 12 et 13 janvier derniers ; s'il est vrai que les amis de M. Michel Rocard n'ont pas relancé la campagne interne en faveur du député des Yvelines, ils n'ont peut-être pas la même conception de la trêve que les partisans de M. Mitterrand. Toujours est-il que les dirigeants socialistes, qui continuent d'œuvrer dans et pour la perspective d'une candidature du premier secrétaire, ont tendance à minimiser le mouvement en faveur de M. Rocard.

D'une part parce qu'ils considèrent que la réunion d'Alfortville a renforcé leurs positions. D'autre part, parce qu'ils estiment que l'esprit de corps l'emportera sur les préférences de courant dès que le candidat sera désigné.

Enfin, parce qu'ils jugent que leur attitude à l'égard du P.C., par opposition à la ligne autonome préconisée par les minoritaires, se révèle justifiée. Le P.S., estiment-ils, peut, en s'adressant à l'électorat de gauche, créer un bon rapport de forces au premier tour du scrutin de 1981 car il dispose d'un programme *« qui ne pose pas le P.S. en l'opposant au P.C. »* et d'un discours qui doit permettre à M. Mitterrand d'incarner l'aspiration à l'union, à défaut de l'union elle-même. Face à l'état-major du P.C., coupable de favoriser le *« maintien de la droite au pouvoir »*, le P.S. veut croire au sursaut du *« peuple de gauche »* pour imposer la victoire en 1981.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

Pas sérieux, M. Marchais !

Le parti socialiste a décidé de faire l'inventaire des « contre-vérités » et des « contradictions » qu'il a relevées dans les dernières déclarations de M. Marchais (*le Monde* du 25 janvier). En prélude à cette vaste entreprise, M. Mitterrand a évoqué jeudi 24 janvier les propos que le secrétaire général du P.C.F. avait tenus le lundi 21 à Antenne 2 et la citation qu'il avait faite du communiqué publié au terme de la rencontre P.S.-P.C.U.S. d'avril 1975. Il a employé le terme de « faux » et l'expression « montage de textes expurgés ».

La citation incriminée par le premier secrétaire du P.S. était la suivante :

« Les représentants du parti socialiste ont noté le développement heureux de l'U.R.S.S. dans la voie du socialisme, l'accroissement du bien-être du peuple soviétique, les réalisations des travailleurs soviétiques dans différents domaines de l'activité économique, sociale, culturelle et scientifique. La délégation du parti socialiste français a noté la grande contribution constructive apportée par l'U.R.S.S. à la détente internationale. En même temps, les deux délégations notent que les forces réactionnaires et impérialistes poursuivent leurs efforts pour ressusciter l'esprit de guerre froide, accroissent les armements, s'immiscent dans les affaires des autres peuples et pays. Dans l'intérêt de la paix, du progrès social, du développement indépendant et démocratique des peuples, il faut s'opposer à ces agissements de l'impérialisme et de la réaction. »

M. Marchais ayant indiqué que c'est à Coscou qu'il avait *« pris connaissance du communiqué »*, il semble que sa bonne foi ait été trompée ou que de graves erreurs de traduction aient été commises. De grandes différences existent, en effet, entre la citation qu'il a faite à Antenne 2 et le texte du communiqué officiel d'un peu plus de neuf pages dactylographiées qui avait été remis aux journalistes qui avaient accompagné en U.R.S.S. la délégation du P.S., et publié dans la *Pravda* le dimanche 27 avril 1975.

Les passages de ce communiqué que M. Marchais a « utilisés » doivent être rétablis de la manière suivante :

« Les délégués du P.S. français ont constaté les progrès réalisés par l'U.R.S.S. dans la voie du socialisme, conformément aux plans et conceptions du P.C.U.S., ainsi que l'élévation du bien-être du peuple soviétique, les réalisations des travailleurs soviétiques dans les différents domaines de l'activité économique, sociale, culturelle et scientifique... La délégation du P.S. a exprimé son appréciation de la contribution constructive de l'Union soviétique au processus de la détente internationale. Par ailleurs, les deux délégations constatent que les impérialistes et les réactionnaires poursuivent encore leurs tentatives de ressusciter l'esprit de la « guerre froide. »

« Faux », « montage de textes expurgés » ? M. Marchais en a, en tout cas, beaucoup « rajouté », ce qui n'est pas du tout sérieux. — R. B.

● *M. Alain Poher*, président du Sénat, a reçu jeudi 24 janvier, au Petit-Luxembourg, le président du Conseil de l'union interparlementaire, ancien président du Venezuela, M. Rafael Caldera, « son compagnon de la démocratie-chrétienne ». M. Poher a, notamment, indiqué à Mme Caldera, d'ascendance corse (née Pietri) et sensible aux souvenirs napoléoniens qu'elle se trouvait, au Petit Luxembourg, dans la résidence même du Premier Consul Napoléon Bonaparte.

● *Au cabinet de M. Robert Galley*, ministre de la coopération, M. Philippe Ricalens, contrôleur des armées, est nommé directeur du cabinet en remplacement de M. Jean Sriber, inspec général des finances.

[M. Ricalens, qui depuis octobre 1976 est conseiller technique au cabinet de M. Galley, est né en 1934 à Belfort et est ancien élève de l'Ecole navale (promotion 1953). Nommé en 1970 contrôleur adjoint des armées, il a été de 1973 à 1976 chargé de mission auprès du secrétaire général pour l'administration au ministère de la défense.]

● *L'Union démocratique du travail*, que préside M. Debû-Bridel et la fédération des gaullistes de progrès, dont le secrétaire national est M. Jacques Blache, ont constitué un comité de liaison permanent pour *« promouvoir le regroupement des gaullistes d'opposition »*.

● RECTIFICATIF. — M. Maurice Godelier, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, dont le nom est cité dans la liste de l'appel des intellectuels communistes publiée dans *le Monde* du 22 janvier, nous fait savoir qu'il n'a jamais signé cet appel et qu'il n'est pas membre du P.C.F.



de montrer que le P.C.
te de la gauche en 198

Pas sérieux, M. Marchais!

SCIEN...CES-P

هكذا من الأصل

Le Monde

société

La controverse à propos de l'information sur la drogue se développe

Le débat provoqué par la distribution de tracts sur la drogue à la porte de lycées du Val-de-Marne (« le Monde » des 24 et 25 janvier) rebondit avec de nouvelles prises de position, et notamment celle de M. Christian Beullac, ministre de l'éducation. Comme il l'explique dans l'interview qu'il nous a accordée, le ministre est convaincu que les drogues dites « douces » ne sont pas inoffensives : il appelle de ses vœux un développement de l'information sur ce problème réel auquel sont confrontés les éducateurs. Il n'est pas le seul.

« C'est par l'information, la rencontre et le dialogue que l'on s'opposera efficacement à l'usage de la drogue », écrit la FEN, pour laquelle la drogue est « une réalité non une fatalité ». « Une amorce de solution exige un débat sans passion des jeunes et de l'ensemble de la population sur les causes et conséquences de l'utilisation de toutes les drogues sans distinction », affirme de son côté la C.F.D.T. Quant aux Jeunesses communistes elles exigent du pouvoir « qu'il engage les moyens de mener une telle campagne d'information sur les effets de la drogue ».

Cette affaire illustre en fait le désarroi des éducateurs — ministre de l'éducation compris — non seulement devant l'enjeu que représente la drogue dans notre société mais aussi devant la difficulté d'en parler.

La drogue — dont l'usage par les lycéens, certes réel et inquiétant, doit, toutefois, être ramené à de justes proportions (1). — est un sujet tabou, comme l'était l'éducation sexuelle il y a une dizaine d'années.

« La drogue, concluait le rapport remis en janvier 1978 au président de la République par Mme Monique Pelletier, n'est pas l'affaire de quelques spécialistes à qui l'on pourrait s'en remettre du soin de supporter et de régler le problème. Les solutions proposées intéressent plus directement — cest vrai — certaines catégories professionnelles : enseignants, médecins, juges, policiers, qu'il s'agit de former, d'informer, d'équiper. » Mme Pelletier appelait, d'autre part, à un « large débat » « pour faciliter la perception du problème par l'opinion ».

C'est à ce rapport que se réfère M. Beullac lorsqu'il évoque la mise en place de clubs de santé dans les établissements scolaires. Malheureusement le développement de ces clubs est insuffisant. Et lorsque des enseignants — comme dans le Val-de-Marne — prennent l'initiative de lancer, peut-être avec maladresse, l'indispensable débat que tout le monde souhaite, on crie au scandale, on recourt à une enquête policière, on évoque d'éventuelles sanctions, comme si les feuilles de papier distribuées étaient déjà de la drogue.

M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, n'a-t-il pas, en effet, déclaré, le 24 janvier, à Rennes : « Je ne pense pas que ce soit le rôle des enseignants d'inciter les jeunes à se droguer. Je n'ai pas encore donné d'instructions et je ne vais pas dire publiquement celles que je donnerai, mais en temps utile le parquet arrêtera sa position. » — C. A.

(1) Une enquête en région parisienne, publiée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale en juin 1979, révélait que 80 % des lycéens interrogés n'avaient jamais essayé une drogue, alors que 31,6 % en avaient eu l'occasion ; 11,2 % en ont pris une fois au moins.

DEUX POINTS DE VUE

Les effets bio-médicaux du cannabis

par GABRIEL NAHAS (*)

LE *cannabis sativa*, ou chanvre, ou marihuana, est l'une des plus anciennes plantes cultivées par l'homme. Deux types de chanvre ont été définis, selon la concentration de la substance psychoactive (delta-9-tétrahydrocannenol, ou T.H.C.) qu'elle contient dans ses sommités fleuries. La plante de type à fibre, dont on fait des cordages, a une faible teneur en T.H.C. (moins de 0,2 %), alors que la plante de type à drogue a une teneur élevée (2 % à 8 %).

Deux préparations du type à drogue sont utilisées :

— L'« herbe » ou la « marihuana », constituée par les sommités fleuries de la plante, finement hachée, et qui peuvent se fumer comme une cigarette de tabac. Une cigarette d'« herbe » pèse de 0,5 gramme à 1 gramme et contient de 1 % à 2 % de T.H.C. (5 mg à 20 mg) ;

— Le « haschisch » ou « hasch » préparation concentrée de résine et de sommités fleuries de la plante, qui, pour être fumée, doit être mélangé à du tabac. Cettre préparation contient de 3 % à 8 % de T.H.C.

Le T.H.C. est quatre fois plus psychoactif inhalé qu'ingéré, et il subit une biotransformation complexe dans le corps, produisant des métabolites actifs et inactifs. Le T.H.C., à cause de sa liposolubilité, quitte très rapidement le torrent circulatoire, atteignant des concentrations plasmatiques de quelques milliardièmes de gramme par millilitre. Stocké dans les lipides où il a une demi-vie de huit jours, le T.H.C. est lentement « relargué ». L'élimination complète d'une dose unique requiert trente jours (celle d'une dose unique d'alcool requiert six heures). L'administration de cannabinoïdes à raison de plusieurs fois par semaine entraîne leur accumulation dans les tissus. La capacité de stockage de l'organisme pour le T.H.C. et les cannabinoïdes est considérable. Après trente jours d'administration quotidienne de la même dose, la quantité de T.H.C. accumulée correspond à dix fois la dose initiale.

Les taux sanguins très faibles atteints par le T.H.C. dans le plasma rend son identification difficile. La seule méthode précise est la spectrométrie de masse associée à la chromatographie, techniques lentes et coûteuses qui permettent d'identifier le T.H.C. et ses nombreux métabolites dans les humeurs et les tissus. Une méthode immuno-réactive non-spécifique identifie à la fois le T.H.C. et d'« autres cannabinoïdes ». C'est une bonne méthode de dépistage qui a permis en Angleterre, de mettre en évidence la présence de cannabinoïdes dans les tissus conducteurs victimes d'accidents de la route inexpliqués. Une technique simple d'identification du T.H.C. semblable à celle utilisée pour mesurer l'alcoolémie est encore loin d'être au point, et se heurte à des problèmes difficiles : disparition très rapide du T.H.C. du torrent circulatoire, élimination urinaire négligeable, et production de dizaines de métabolites.

Si les effets aigus d'une dose occasionnelle de cannabis sont passagers et ne laissent pas de séquelles, il n'en est pas de même de son usage quotidien (alors que l'on peut utiliser, d'une façon modérée, tabac et alcool chaque jour, sans danger). Bien que les études biomédicales du cannabis n'aient commencé que depuis dix ans, les scientifiques ont déjà rapporté des effets biologiques indiquant les effets nocifs de cette drogue sur la division et le métabolisme cellulaires, la synthèse protéique, la fonction de reproduction, le poumon, le cerveau et le comportement.

Le T.H.C. et les autres cannabinoïdes inhibent à des concentrations du millionième de gramme, la synthèse des macromolécules (acides nucléiques et protéines) dans les cellules en culture. Ils inhibent aussi l'activité du cytochrome P450, l'une des enzymes-clés du métabolisme cellulaire. Une toxicité cellulaire du cannabis a été observée chez l'homme : des spermatozoïdes et des neutrophiles prélevés sur des fumeurs chroniques de haschisch présentent un déficit très marqué histones riches en arginine (protéines qui régulent la fonction du génome et l'expression de l'A.D.N.).

Les effets sur la fonction pulmonaire...

La fumée de marihuana, comme celle de tabac endommage le système respiratoire. La consommation quotidienne de cannabis est associée à des pharyngites, à des sinusites et à de la bronchite, qui ont été décrites chez des fumeurs de haschisch parmi les soldats de l'armée américaine stationnés en Allemagne. De jeunes fumeurs de marihuana, étudiés en milieu hospitalier à Los Angeles et à Boston, présentaient une diminution de 25 à 75 % de leur capacité vitale et des signes d'obstruction de leurs voies aériennes supérieures dus à une inflammation des grosses bronches.

Des rongeurs soumis à l'inhalation de la fumée de marihuana (dans des conditions équivalentes à la consommation quotidienne d'un fumeur de marihuana) développent entre six et douze mois des lésions du parenchyme pulmonaire ; il s'agit d'alvéolites focales disséminées associées à des dépôts de cholestérol, indiquant une destruction tissulaire. L'étendue de ces lésions était fonction de la durée de l'expérience et de la dose inhalée.

Par ailleurs, la fumée de marihuana est plus toxique que celle du tabac vis-à-vis du système immunitaire, qui protège les poumons contre les bactéries et les particules étrangères. La fumée de marihuana cause dans les cultures de tissu pulmonaire humain des transformations malignes plus marquées encore que celles produites par la fumée de tabac.

... et sur la reproduction

Les effets du cannabis sur la fonction de reproduction sont dus en partie à l'action du T.H.C. sur la partie hypothalamique du cerveau où, en concentration du milliardième de gramme, cette drogue inhibe la production des polypeptides cérébraux décrits par Guillemin. Ces derniers madulent les sécrétion des hormones hypophysaires ou gonado-stimulines qui contrôlent la maturation des cellules germinales dans les glandes sexuelles. Les effets du cannabis ont donc permis de confirmer l'hypothèse de Freud, rappelée par François Jacob dans ces colonnes et selon laquelle le cerveau est au service des gonades.

Chez l'homme, la fumée de marihuana ou l'administration quotidienne de T.H.C. entraîne une oligospermie et une augmentation des formes anormales de spermatozoïdes. Ces anomalies sont associées, chez l'animal, à une atrophie des testicules, des vésicules séminales et de la prostate en rapport avec la dose administrée. Cette action du cannabis sur le testicule estmédiée de deux façons : comme nous l'avons mentionnée, par l'intermédiaire des gonado-stimulines, qui sont inhibées par le T.H.C., mais aussi par une action directe des divers cannabinoïdes sur les cellules de la glande : ces substances, à des concentrations du millionième de gramme, qui sont atteinte au cours d'une consommation quotidienne, vont altérer la croissance des cellules spermatiques elles-mêmes.

(*) Directeur de recherches à l'INSERM, vice-président du Comité national d'information sur les drogues, expert auprès de la commission des stupéfiants de l'ONU.

La fonction génitale femelle est également altérée par le cannabis. Des rongeurs auxquels on administre des extraits de cannabis, présentent une diminution du poids des ovaires et de l'utérus. Le T.H.C. produit aussi des effets à court terme sur la production des gonadotropines et sur le cycle ovarien des primates. Une seule injection de T.H.C. équivalent à une cigarette de haschisch produit chez la guenon une diminution des hormones qui contrôlent le cycle ovarien. L'administration quotidienne de ce cannabinoïde entraîne des cycles anovulatoires.

Des observations analogues ont été faites sur des jeunes femmes canadiennes et américaines qui fumaient de la marihuana plusieurs fois par semaine. Elles présentaient des irrégularités de leur cycle et des modifications de leurs gonadotropines plasmatiques. Ces altérations de la fonction de reproduction par la marihuana se répercutent également sur l'embryon et le nouveau-né. Les rongeurs et les primates à qui l'on administre pendant la grossesse des doses de cannabis (atteintes en consommation humaine) présentent une augmentation de la mortalité fœcale, périnatale et néonatale. La perte du produit de la conception chez les guenons traitées avec le T.H.C. est de 42 % comparée à 8 % chez des animaux témoins. Cette embryotoxicité du cannabis n'est pas associée à une tératogénèse, et serait due à des perturbations de la circulation fœto-placentaire produite par le cannabis. Ces altérations de la fonction placentaire sont dues à l'inhibition de la sécrétion des hormones maternelles produite par le T.H.C., et aussi à une action directe des cannabinoïdes sur le placenta, en particulier sur le cytochrome P450.

Les portées d'animaux issues de femelles traitées avec des extraits de cannabis sont hypotrophiques et présentent un comportement anormal et des symptômes de déficit neuro-endocrinien.

La détérioration du comportement

En plus de son action sur la partie hypothalamique du cerveau qui contrôle la fonction de reproduction, le T.H.C. active le « système réconmpensant du cerveau ». La prise de cannabis s'accompagne le plus souvent de sédation, d'onirisme, d'euphorie et d'un « sentiment de » bonheur » comme le décrivait Moreau. Toutefois, ce même auteur observait que les altérations de la pensée produites par cette drogue s'apparentent à celle de l'alliénation mentale (idées fixes, illusions, hallucinations). Le cannabis diminue les facultés d'attention de vigilance et de coordination, et la mémoire de rappel. De tels effets expliquent le danger que représente la conduite automobile sous l'influence du cannabis. En Californie, il a été établi que 20 % des conducteurs impliqués dans des accidents de la route présentaient des cannabinoïdes dans les humeurs.

Une détérioration profonde du comportement a été associé à l'usage chronique du cannabis depuis l'époque où Joseph Moreau en décrivit les manifestations chez les fumeurs de hashish en Egypte, il y a cent trente ans. Ces symptômes de déclin physique et mental sont aujourd'hui identifiés sous le nom de « syndrôme anti-motivationnel ».

Les expériences sur l'animal indiquent que la marihuana, après trois à six mois d'inhalation, entraîne des perturbations prolongées des tracé électroencéphalographiques de la région limbique diencéphalique qui contrôle la vie affective et le comportement. Ces perturbations observées chez le rongeur et le primate s'accompagnent de perturbations du comportement individuel et social de l'animal, qui traduisent la toxicité cumulative du T.H.C. sur le système nerveux central.

(1) *Le Monde* du 25 juillet 1978.

Par qui le scandale arrive-t-il ?

par PATRICE BÉGHAIN (*)

LA drogue existe. Les éducateurs l'ont rencontrée. Les familles aussi. Des enseignants, dans la région parisienne, se sont adressés à des jeunes. Ils ont demandé l'ouverture, dans leur établissement, d'un débat sur la drogue. Ils refusaient de se contenter des jugements péremptoires et des amalgames grossiers répandus, aux portes des lycées du Val-de-Marne, par un tract des Jeunesses communistes.

Aussitôt, c'est le déchaînement. De *l'Humanité* à *l'Aurore*, en passant par *France-Soir*, une campagne hystérique se développe, qui désigne aux foudres de la justice « les fauteurs de drogue », « les apôtres de la désespérance ». A quand les bûchers ?

Mais, au-delà du risque que ces inquisiteurs modernes font courir aux enseignants concernés, ils contribuent, pour des raisons mercantiles ou des intérêts de parti, à occulter le vrai débat. Pis encore : à leur façon, ils se conduisent, eux, en « apôtres de la désespérance ».

Car débattre de la drogue dans l'école, réclamer une information réelle, s'interroger sur la nocivité respective de certaines drogues douces, de l'alcool et du tabac, est-ce contraire au rôle d'un éducateur ?

Les personnels de l'éducation ne sont pas seulement concernés par l'activité pédagogique au sens étroit du terme, mais aussi par tout son environnement. Force est de constater que la drogue et tout ce qui y touche font partie de cet environnement.

Il est grand temps, d'ailleurs, que les éducateurs ou les familles ne soient plus seuls à assumer ce débat. Il y a bien une responsabilité collective pour définir une autre attitude sociale et d'autres modes de prise en charge.

Qu'il soit clair que débattre de la drogue dans l'école, ce n'est pas en encourager la consommation. Au contraire, l'interdit et la répression ont toutes chances d'aboutir au résultat inverse et de livrer des jeunes sans défense aux trafiquants.

Que faut-il faire ? Fermer les yeux, se taire, s'en remettre au policier, au juge, voire au seul médecin ?

Ne pas ouvrir l'ensemble du débat, c'est condamner les jeunes à vivre seuls cette situation. C'est aussi conforter leur sentiment, trop souvent justifié, qu'ils ont contre eux le reste de la société. C'est finalement ne leur offrir comme issue que l'hôpital ou la prison.

Alors, par qui le scandale arrive ? L'enseignant qui refuse le silence ou l'anathème et prend le risque du débat et de la confrontation ? Ou celui qui cherche à dramatiser, parce que la drogue se vend bien à la « une », ou politiser, parce qu'il est de bonne tactique d'apparaître comme le parti de l'ordre ?

Le SGEN-C.F.D.T. a choisi. Nous n'acceptons pas que les interrogations de nos camarades soient transformées en prises de position. Nous n'accepterons pas non plus que les appels à la répression policière et administrative soient suivis d'effet.

* Secrétaire national du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.).

« Ce tract est une erreur et un faux inadmissible »

nous déclare M. Beullac

« *Quel jugement portez-vous sur le contenu du tract diffusé par des professeurs du Val-de-Marne ?*

— Ce tract est une erreur et un faux. Une erreur parce qu'il laisse entendre que la lutte contre la drogue dure passe par la libéralisation de la drogue prétendument douce. C'est un sophisme. Les drogues dites douces sont loin d'être inoffensives. Les auteurs du tract le reconnaissent implicitement lorsqu'ils avancent l'idée d'une liberté d'usage de ces drogues « douces » sous « *contrôle médical rigoureux* ». Si elles sont vraiment inoffensives, à quoi bon un tel contrôle médical ?

» Plus encore qu'une erreur, ce tract est un faux. Parce qu'il s'adresse directement, par-dessus la tête des parents, à des enfants et des adolescents que nous savons vulnérables et dont il cherche à exploiter, par des ambiguïtés inadmissibles, mises au service de contre-vérités flagrantes, la crédulité. Venant d'éducateurs ou prétendus tels, c'est un faux inadmissible.

— *Que peuvent faire, selon vous, les enseignants face au problème réel de la drogue ? Que mettez-vous de manière précise derrière l'expression « sens des responsabilités » ?*

— Je répondrai en citant Alain, ce maître de la pédagogie que nul ne songe à récuser : « *Tout homme et toute femme est maître et professeur de morale depuis sa naissance jusqu'à sa mort sans se tromper jamais.* » Et, par excellence, sont professeurs de morale ceux dont le métier est d'enseigner. Les enseignants sont beaucoup plus que des enseignants. Ce sont, au même titre que les parents, des éducateurs dont la tâche ne peut se limiter — et ils le savent parfaitement — à la stricte transmission des connaissances.

» Cette mission éducative, comment la remplir dans le cas particulier, et si difficile, de la drogue ? Les maîtres doivent d'abord se préoccuper d'établir entre eux-mêmes, les élèves et leurs parents, un climat de confiance favorable au dialogue. Cela suppose de leur part une information précise sur les problèmes de la drogue. Ils ne doivent pas hésiter, d'autre part, à donner l'alerte, avec toutes les précautions que cela requiert, dès lors qu'ils sont confrontés à une situation qu'ils ne peuvent maîtriser. Ils n'oublieront jamais, en tout état de cause, que la prévention est toujours préférable à la répression. C'est cela que j'appelle avoir le sens des responsabilités.

— *Avez-vous l'intention de prendre des sanctions contre ceux qui, selon vous, ne sont pas allés dans le bon sens ?*

— Il ne s'agit pas pour moi de poursuivre quiconque, sous prétexte qu'il manifesterait une opinion différente de la mienne. Je ne tomberai pas dans le piège du délit d'opinion. Ce qui est en cause, c'est l'intérêt public. J'ai un devoir et un seul vis-à-vis des familles et des enfants : en tant qu'éducateur, responsable d'éducateurs, j'ai le devoir absolu d'assurer la protection des enfants dont ils ont la charge contre toute entreprise qui pourrait leur nuire. Dès le 28 décembre, le recteur de Créteil, agissant en plein accord avec moi, a saisi le procureur de la République et déclenché une enquête administrative. Le juge appréciera si la loi a été transgressée et je tirerai les conséquences administratives qui s'imposent.

— *Etes-vous prêt à accepter une information et un véritable débat au sein des établissements ?*

— Je n'ai pas attendu les curieuses propositions des auteurs clandestins d'un tract pour encourager l'information sur la drogue dans les établissements. Mais, pour être valable, une telle information doit s'entourer de toutes les garanties de sérieux et de compétence. C'est au développement de cette information que s'attachent, en particulier, les « responsables anti-drogue » que j'ai désigné, sur la suggestion de Mme Monique Pelletier, auprès de chaque recteur. De même, ils ont mission de favoriser la mise en place, dans les lycées et les collèges, des « clubs rencontres vie et santé » et de commissions d'éducation sanitaire, structures où se retrouvent élèves, parents, enseignants, personnels de santé, etc., pour débattre en particulier de la lutte concrète contre les toxicomanies. »

Propos recueillis par
CATHERINE ARDITTI.

Après la dissolution de l'École freudienne de Paris

Une lettre et un texte de M. Jacques Lacan

Le docteur Lacan nous adresse la lettre suivante accompagnant le texte de son séminaire du 15 janvier à la faculté de droit de l'université de Paris-I.

Lettre au journal « le Monde »

Je remets au *Monde* le texte de cette lettre, avec mon séminaire du 15, s'il veut bien le publier entier.

Afin qu'il se sache que nul n'a auprès de moi appris rien, de s'en faire valoir.

Oui, le psychanalyste a *horreur* de son acte. C'est au point qu'il le nie, et dénie, et renie — et qu'il maudit celui qui le lui rappelle. Lacan Jacques, pour ne pas le nommer, voire clame haro sur Jacques-Alain Miller, odieux de se démontrer l'au-moins-un à le lire. Sans plus d'égards qu'il faut aux « analystes » établis.

Ma passe les saisit-elle trop tard, que je n'en aie rien qui vaille ? Ou est-ce d'en avoir confié le soin à qui témoigne n'avoir rien aperçu de la structure qui la motive ?

Que les psychanalystes ne pleurent pas ce dont je les allège. L'expérience, je ne la laisse pas en plan. L'acte, je leur donne chance d'y faire face.

Le 24 janvier 1980.
JACQUES LACAN.

« Donc, il faut bien que j'innove »

Je suis dans le travail de l'inconscient.

Ce qu'il me démontre, c'est qu'il n'y a de vérité à répondre du malaise que particulière à chacun de ceux que j'appelle parlêtres.

Il n'y a pas là d'impasse commune, car rien ne permet de présumer que tous confluent.

L'usage de l'un que nous ne trouvons pas que dans le signifiant ne fonde nullement l'unité du réel. Saut à nous tournir l'image du grain de sable. On ne peut dire que, même à faire tas, il fasse tout. Il y faut un axiome, soit une position de le dire tel.

Qu'il puisse être compté, comme le dit Archimède, n'est là que signe du réel, non d'un univers quelconque.

∴

Je n'ai plus d'Ecole. Je l'ai soulevée du point d'appui (toujours Archimède) que j'ai pris du grain de sable de mon énonciation.

Maintenant j'ai un tas — un tas de gens qui veulent que je les prenne. Je ne vais pas en faire un tout.

Pas du tout.

Je n'ai pas besoin de beaucoup de monde, ai-je dit, et c'est vrai — mais à quoi bon le dire, s'il y a beaucoup de monde qui a besoin de moi ?

Au moins, qui le croit (avoir besoin de moi). Qui le croit assez pour me le dire par écrit.

Et pourquoi ne le croirais-je pas, moi aussi ? Puisque je me compte au nombre des dupes, comme chacun sait.

Je n'attends rien des personnes, et quelque chose du fonctionnement. Donc, il faut bien que j'innove, puisque cette Ecole, je l'ai loupée, d'avoir échoué à produire des Analystes d'icelle (A.E.) qui soient à la hauteur.

Auquel des élus de mon jury d'agrément aurais-je conseillé de voter pour lui-même si d'aventure il s'y était, au titre de passant, aujourd'hui présenté ?

Aussi point ne me hâte de refaire école.

Mais, « sans que je tienne compte des positions prises dans le passé à l'endroit de ma personne » — citation de 1964, — celui qui, m'ayant déclaré poursuivre avec moi, le fait en des termes qui à mon gré ne le démentent point par avance, je l'admets à s'associer à celui qui fait de même.

Qui est qui, point ne préjuge, mais m'en remets à l'expérience à faire, freudienne s'il se peut.

Tel le rendez-vous célèbre des amoureux lors d'un bal à l'Opéra. Horreur quand ils laissèrent glisser leur masque : ce n'était pas lui, elle non plus d'ailleurs.

Illustration de mon échec à cette Hérédité, — pardonnez m'en l'Ubris — qui m'a déçu assez pour que je m'en délivre de l'énoncé qu'il n'y a pas de rapport sexuel.

∴

Freud, lui, part de sa cause phallique, pour en déduire la castration. Ce qui ne va pas sans bavures, que je m'emploie à éponger.

Contrairement à ce qui se dit, de la jouissance phallique, « la » femme, si j'ose dire puisqu'elle n'existe pas, n'en est pas privée.

Elle ne l'a pas moins que l'homme à quoi s'accroche son instrument (organon). Si peu qu'elle-même en soit pourvue, (car reconnaissons que c'est mince), elle n'en obtient pas moins l'effet de ce qui en limite l'autre bord de cette jouissance, à savoir l'inconscient irréductible.

C'est même en cela que « les » femmes, qui, elles existent, sont les meilleures analystes — les pires à l'occasion.

C'est à la condition de ne point s'étourdir d'une nature antiphallique, dont il n'y a pas trace dans l'inconscient, qu'elles peuvent entendre ce qui de cet inconscient ne tient pas à se dire, mais atteint à ce qui s'en élabore, comme leur procurant la jouissance proprement phallique.

∴

L'Autre manque. Ça me fait drôle à moi aussi. Je tiens le coup pourtant, ce qui vous épate, mais je ne le fais pas pour cela.

Un jour d'ailleurs auquel j'aspire, le malentendu m'épatera tant de venir de vous que j'en serai pathique au point de n'y plus tenir.

S'il arrive que je m'en aille, dites-vxous que c'est afin — d'être Autre enfin.

On peut se contenter d'être Autre comme tout le monde, après une vie passée à vouloir l'être malgré la Loi.

JUSTICE

L'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE COMMERCIAL A SARCELLES

Le procès de l'« affaire des Flanades » a commencé au tribunal de Pontoise

Lorsqu'en avril 1977 fut révélé l'important scandale financier des Flanades, le centre commercial régional de Sarcelles (Val-d'Oise), les mauvaises langues assuraient que la justice ne pourrait pas en démonter le mécanisme. L'écheveau serré des fraudes multiples commises par une cinquantaine de particuliers ou de sociétés fictives au détriment d'une sous-filiale de la Caisse des dépôts et consignations, la Compagnie immobilière de la région parisienne (C.I.R.P.), aboutissait à une fraude dont le montant pourrait s'élever à plus de 50 millions de francs (le Monde *du 13 avril 1975).*

La prédiction était fausse : le premier dossier des Flanades, celui de l'Hôtel Vivi connaît, depuis le jeudi 24 janvier, une conclusion judiciaire. Dix personnes sont jugées par le tribunal de Pontoise (Val-d'Oise) présidé par Mme Françoise Ridé. Elles sont poursuivies pour banqueroute simple et frauduleuse, faux en écritures, escroquerie et complicité, abus de confiance, infraction à la législation sur les S.A.R.L., fraude fiscale, abus de biens sociaux et complicité et usage de faux. D'autres procès suivront en 1980, une vingtaine d'autres sociétés et quarante personnes étant impliquées dans les autres volets de cette affaire.

La simplicité même

« *Il y aura encore d'autres affaires des Flanades.* » Le substitut du procureur de la République, M. Alain Marsaud, a l'air de jubiler. Il tient enfin « son » procès. Voilà trois ans qu'il traque avec les juges d'instruction du tribunal de Pontoise et une armée de policiers des brigades financières les auteurs de l'escroquerie commise lors de l'aménagement du centre commercial. Le dossier de l'hôtel Viviana n'est certainement pas le plus volumineux, mais il est sans doute le plus révélateur des techniques employées. L'un des inculpés, M. Henri Kemp, gérant de société, en fuite à l'étranger, aurait même inventé pour l'hôtel Viviana le système que d'autres, plus tard, n'auraient eu qu'à appliquer pour leur propre compte.

En 1976, les cinq gérants de la société qui administrait l'hôtel installé dans le centre commercial de Sarcelles, Mme Jeanne Gobbé, MM. Kemp, Jean-Roland Larribeau, René et Guy Teboul, obtiennent un prêt d'aménagement d'un montant de 13 millions consenti par la C.I.R.P., émanation de la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts et consignations (S.C.I.C.), elle-même filiale de la Caisse des dépôts.

Cette année-là, e CIRP, qui gère les Flanades, connaît bien des difficultés. Mal conçu, le centre commercial ne parvient pas à attirer les entreprises les plus saines. Il rebute les grandes surfaces. Aussi, la CIRP décide-t-elle de favoriser l'implantatoin de sociétés aux assises financières moins importantes, leur consentant des prêts représentant jusqu'à 70 % des sommes nécessaires à l'aménagement des surfaces commerciales. La société de l'hôtel Viviana put se faire prêter 130 millions de francs, avec pour seul capital social un dépôt de 200 000 francs.

Les gérants de l'hôtel sont accusés d'avoir surestimé le devis présenté à leur créance, puis fait croire, au moyen de fausses factures, que les travaux d'aménagement avaient été réalisés. En passant, on obtenait des aides fiscales et une substantielle diminution de la T.V.A. Finalement, comme pour la plupart des autres commerces des Flanades, la faillite de l'établissement était prononcée. La fraude était donc la simplicité même.

M. Jean-Roland Larribeau était fourreur avant de se lancer dans l'hôtellerie. MM. René et Guy Teboul se présentent comme restaurateurs. Un seul gérant du *Viviana* avait une compétence financière : Mme Jeanne Gobbé, âgée de soixante-trois ans, conseillère juridique, ancienne conseillère municipale (U.N.R.) de Sarcelles de 1959 à 1965. Cardiaque, souvent alitée, Mme Gobbé — qui s'est présentée à l'audience chaudement vêtue — a beaucoup retardé le procès (*le Monde* du 22 décembre 1979)

« Rien ne pressait »

Mme Gobbé est étonnée de se retrouver devant un tribunal. « *Je ne vois pas,* dit-elle, *pourquoi on fait une histoire de cette affaire ?* » Sa mémoire, comme celle de ses compagnons, n'est plus très fidèle. A l'écouter, personne n'a eu l'idée d'aller solliciter l'aide de la CIRP. Les fausses passations de parts à des tiers ? Elle n'a rien signé. Les faux comptes rendus d'assemblées générales de la société ? Les uns et les autres ne se rappellent plus avoir été convoqués. L'investissement dans l'hôtel *Viviana* de sommes confiées au cabinet juridique de Mme Gobbé sans que les propriétaires de portefeuilles aient été prévenus ? Elle les aurait « *avertis plus tard, car rien ne pressait* ».

Dès la première journée du procès — qui doit s'achever samedi — une question a été posée en filigrane : comment la C.I.R.P. a-t-elle pu prêter autant d'argent à des hôteliers présentant d'aussi faibles garanties ? Les premiers avocats de la défense ont tenté de mettre en évidence la « *responsabilité* » de la filiale de la Caisse des dépôts et consignation. Pour Mᵉ Gobbé, de telles conditions de prêt constituent même une « *provocation* ».

Les accusations d'un syndic nommé après la faillite de l'hôtel pèsent davantage. M. Fillette estime qu'au moment de la banqueroute les gérants avaient un passif de 27 millions de francs, qu'ils devaient rembourser une créance de 130 millions de francs, auxquels s'ajoutait le loyer de 1,9 million et que leur passif fiscal s'élevait à 9 millions de francs. « *Le faible capital social de cette société,* a-t-il déclaré, *ne permettait pas de mener à bien l'opération envisagée. On aurait dû s'en apercevoir. Une enquête préalable aurait dû être faite à la demande du prêteur.* »

Bref, la réponse arrive très vite : l'enquête a bien été faite. Alors ? « *Alors, quand une banque commet l'erreur d'avancer des fonds inconsidérement, cela peut se traduire par une association de fait* ». Le tribunal, à ces mots, n'a pas bronché. On s'attendait à ce que cette remarque soit faite. On s'attend à ce que ce procès soit aussi celui de la C.I.R.P.

PHILIPPE BOGGIO.

QUINZE PERSONNES ONT ÉTÉ ÉCROUÉES APRES LA FAILLITE DU CABINET D'ÉTUDES DUMOULIN

De notre correspondant

Lyon. — Treize personnes — dont une femme — ont été arrêtées récemment dans la capitale, apprend-on à Lyon. Elles ont été inculpées, la semaine dernière, de « *complicité et usage de faux et escroquerie* » par M. Jacques Fayen, juge d'instruction au tribunal de Lyon, chargé du dossier du cabinet d'études Dumoulin. Ces treize personnes ont été incarcérées à la prison Saint-Paul de Lyon, où sont également détenus MM. Louis Dumoulin et Joël Hersberg, connu sous l'identité de Joël Dumontier. Ce dernier dirigeait la société CEMCO et était devenu membre du conseil d'administration de la société Dumoulin S.A. après la mise en règlement judiciaire, le 13 juillet 1979, du premier cabinet Dumoulin. L'origine des fonds apportés à la nouvelle société par la CEMCO était vite apparue suspecte aux yeux des enquêteurs de la brigade financière du S.R.P.J. de Lyon (*le Monde* du 14 août 1979). La CEMCO a, elle aussi, été mise en règlement judiciaire le 10 août 1979.

Les treize nouveaux inculpés, pour la plupart négociants en tissus, sont soupçonnés d'avoir pratiqué la technique de « cavalerie ». Ils auraient procuré des traites de complaisance à la CEMCO. Il s'agit de MM. Jean-Henri Sonntag, Félix Koplewicz, Maxime Perucca, Alain Drai, Claude Hass, Gérard Félix, Paul Vinzille, Daniel Charval, Jean-Claude Perraro, Roger Bugmet, ancien avocat, son fils, Dominique Bugnet, Stanislas Zablocky et Mme Gisèle Caraguel.

Ces nouvelles arrestations portent à quinze le nombre des personnes appréhendées. De nouveaux mandats d'arrêts nationaux et internationaux ont été lancés par le magistrat instructeur.

C. R.

Les sanctions contre M. Philippe Llorca

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE RÉPOND AU SYNDICAT

M. Pierre Bellet, premier président de la Cour de cassation, nous a fait parvenir la réponse qu'il a envoyée à M. Dominique Coujard, président du syndicat de la magistrature, qui avait commenté l'audience du Conseil supérieur de la magistrature — présidé par M. Bellet, — consacrée à l'affaire Llorca (le Monde *daté 13-14 janvier et du 16 janvier). Voici ce texte :*

Je passe sur le caractère inadmissible des termes de cette lettre, tant en ce qui concerne le Conseil supérieur de la magistrature qu'à mon égard. Je passe également sur le fait qu'ayant été admis à défendre M. Llorca, vous vous en preniez, au-delà de toute mesure, à la juridiction devant laquelle vous vous êtes présenté. Mais vous comprendrez que je ne puisse vous laisser dire que les sanctions prononcées à l'encontre de votre mandant l'ont été à la suite de quelque parodie de justice.

Ai-je besoin de rappeler que l'instruction de ce dossier a duré près de six mois, le magistrat chargé du rapport s'étant rendu sur place à Verdun ? Ai-je besoin de vous préciser que lorsque vous avez demandé le report de la date d'audience, fixée tout d'abord au 1ᵉʳ décembre 1979, satisfaction vous a été donnée ? Et comment osez-vous faire état d'une violation des droits de la défense alors que vous ne pouvez ignorer que la décision prononcée à l'encontre de M. Llorca l'a été aux termes d'une audience de plus de trois heures et d'un délibéré d'une durée identique ?

Je souhaite seulement pour l'avenir de la justice de ce pays, que les « *valeurs démocratiques de pluralisme* » auxquelles vous vous référez, et qui ont animé le Conseil supérieur de la magistrature lors de l'examen de cette affaire, puissent être maintenues.

DÉFENSE

M. Giscard d'Estaing demande à M. Yvon Bourges de ne pas diminuer le nombre des régiments parachutistes

La présidence de la République a annoncé, ce jeudi 24 janvier, que M. Giscard d'Estaing avait invité le ministre de la défense, M. Bourges, « *à prendre les dispositions nécessaires pour éviter la diminution du nombre des régiments parachutistes de l'armée de terre, afin de conserver la disponibilité de cet important instrument de la défense française* ». L'Elysée s'est refusé à tout autre commentaire.

En dépit de ce laconisme officiel, on peut penser que le communiqué de l'Elysée a trait à la réorganisation en cours de la 11ᵉ division parachutiste, qui prévoit de créer un groupement de forces professionnelles et d'alléger cette grande unité — composée d'environ quinze mille hommes — d'au moins un régiment de jeunes appelés du contingent (*le Monde* du 16 novembre 1979).

La 11ᵉ division parachutiste est forte, aujourd'hui, d'un groupement aéroporté professionnel (le GAP) et de trois régiments d'appelés parachutistes, accompagnés de forces organiques (hélicoptères, transmissions, génie) nécessaires au commandement. Le GAP réunit trois régiments professionnels (le 8ᵉ R.P.I.Ma. à Castres, le 3ᵉ R.P.I.Ma. à Carcassonne et le 2ᵉ REP à Calvi) tandis que le 1ᵉʳ R.C.P. à Pau, le 9ᵉ R.C.P. à Toulouse et le 6ᵉ R.P.I.Ma. à Mont-de-Marsan sont composés d'appelés fournis par la conscription nationale. Pour des missions de renseignements sur les arrières de l'adversaire, il existe deux autres régiments parachutistes en France (le 1ᵉʳ R.P.I.Ma. à Bayonne et le 13ᵉ R.D.P. à Dieuze, en Moselle) qui ne relèvent pas directement du commandement de la 11ᵉ division parachutiste, mais de l'état-major des armées.

Le projet du ministre de la défense et de l'état-major de l'armée de terre était de dissoudre l'un des trois régiments d'appelés (le 1ᵉʳ R.C.P. de Pau) et de confier au 9ᵉ R.C.P. son drapeau. Dans un deuxième temps, le 9ᵉ R.C.P. était dissous à son tour, quittait sa garnison de Toulouse, et réapparaissait, avec le drapeau et les traditions du 1ᵉʳ R.C.P., sous cette dernière dénomination, à Pamiers, dans l'Ariège.

On explique, dans les états-majors, ce projet de réforme par la nécessité de restructurer l'ensemble de l'armée de terre en quinze grandes divisions plus homogènes et de réaliser des économies sur les dépenses de fonctionnement au profit de la hausse des crédits d'équipement. C'est la raison pour laquelle, comme d'autres divisions, la 11ᵉ D.P. a été réorganisée avec, indirectement, l'approbation du Parlement, qui avait accepté, en 1976, lors du vote de la loi de programmation militaire 1977-1982, une diminution, au total, de vingt mille hommes dans les effectifs d'appelés.

Aussitôt connue, cette réforme de la 11ᵉ D.P. a été très vivement critiquée dans les milieux militaires (*le Monde* des 27 décembre 1979, 6 et 7 janvier 1980), inquiets de ses conséquences sur l'état de disponibilité opérationnelle, en permanence, des forces parachutistes en France. La disparition d'un régiment d'appelés était très diversement appréciée à Pau, dont la municipalité d'union de la gauche est conduite par M. Labarrère, député socialiste, et qui aurait seulement conservé sur son territoire l'Ecole des troupes aéroportées, un élément de commandement de la 11ᵉ D.P., et, prochainement, le centre d'instruction des jeunes parachutistes de Montauban.

D'une manière plus générale, il est de fait que la 11ᵉ D.P., appelée sur l'initiative du chef de l'Etat à participer à de nombreuses opérations d'intervention et de présence outre-mer, risque d'être déséquilibrée avec cette scission entre unités professionnelles, renforcées, et unités de contingent, en diminution. Le renforcement des régiments d'active est lié au fait qu'aucun parachutiste appelé — non volontaire — ne peut être envoyé pour une opération extérieure sans l'avis du Parlement.

On peut penser que M. Giscard d'Estaing, qui a déjà montré qu'il attendait beaucoup sur le terrain de l'efficacité de la 11ᵉ D.P., a été sensible à l'argument de ne pas diminuer le nombre des régiments de base de cette division. Le ministre de la défense a demandé, jeudi 24 janvier, à l'état-major de l'armée de terre de mener une nouvelle étude. Lorsque les conclusions de cette étude seront déposées, de nouvelles décisions seront arrêtées et annoncées.

Satisfaction à Toulouse

De notre correspondant régional

Toulouse. — La 11ᵉ division parachutiste, que commande le général Lemaire, a enregistré avec satisfaction le communiqué de la présidence de la République. Interrogé il y a plusieurs mois par des journalistes lors de son déplacement à Pamiers pour l'ouverture du chantier des futurs casernements du 9ᵉ R.C.P., M. Yvon Bourges, ministre de la défense, ne s'était pas nettement prononcé sur le sort de cette unité de parachutistes du contingent, basée actuellement à la caserne Niel, à Toulouse. C'est plus tard qu'il fut question de dissoudre cette unité de chasseurs parachutistes pour amalgamer les cadres à ceux du 1ᵉʳ R.C.P. de Pau alors transféré dans l'Ariège.

Si l'état-major divisionnaire et ceux des régiments gardent un mutisme total en s'abritant derrière le communiqué de l'Elysée, en revanche, de nombreux officiers parachutistes enregistrent avec satisfaction qu'il n'est plus question de réduire le nombre de régiments d'appelés de la 11ᵉ D.P., mais, ajoutent-ils, « *dans l'armée, nous avons pris l'habitude d'être prudents. Attendons la suite qui sera donnée aux travaux de la commission qui peuvent durer plusieurs mois* ». — L. P.

ÉDUCATION

LE COLLÈGE INTROUVABLE ?

(Suite de la première page.)

Autres catégories : chargés d'enseignement et adjoints d'enseignement (titulaires d'une licence ou d'une maîtrise) ; les certifiés et agrégés recrutés par un concours très sélectif après la licence ou la maîtrise... pour s'en tenir aux seuls titulaires.

Un tel archipel pourrait être la reconnaissance d'une diversité des besoins des élèves. Il n'en est rien. Dans un même établissement, dans une même classe, coexistent plusieurs types de personnels. Leurs obligations de service — quinze à vingt et une heures hebdomadaires — dépendent uniquement de leur statut, et non de leur fonction, la règle étant : aux maîtres les moins formés les horaires les plus lourds et les traitements les plus bas.

Mitoyenneté

L'unification a souvent tenté les responsables de l'enseignement. Au temps du président Pompidou, son ministre de l'éducation nationale, M. Joseph Fontanet, avait préparé une réforme du statut des maîtres de collège. Les certifiés (et les agrégés) auraient été peu à peu réservés aux lycées. Un corps nouveau et unique d'enseignants, bivalents — c'est-à-dire exerçant dans deux disciplines — et recrutés à un niveau inférieur à la licence, aurait pris possession du terrain. En 1975, M. René Haby s'est saisi d'une idée voisine lorsqu'il a présenté sa formule de professeurs « brevetés », choisis parmi les instituteurs ayant trois années de pratique et titulaires d'un DEUG (diplôme d'études universitaires générales) ou parmi des non-enseignants, titulaires du DEUG et engagés sur concours ou sur dossier.

Le projet a fait long feu, devant la levée de boucliers. Car le collège chevauche une ligne de fracture, aussi, aux yeux des syndicats d'enseignants, quand bien même ils appartiennent à la même Fédération de l'éducation nationale (FEN). Il serait faux de ne voir qu'une querelle de frères ennemis entre le SNI (Syndicat national des instituteurs, devenu SNI-P.E.G.C. en 1976, ayant donc vocation à syndicaliser les professeurs d'enseignement général des collèges) et le SNES (Syndicat national des enseignements de second degré, donc collèges et lycées), sur un territoire déchiré où chacun ne chercherait qu'à étendre ou à préserver son influence. Pour les deux syndicats, l'enjeu est pédagogique.

Le SNI préconise la continuité de l'école primaire au collège : il considère que, pour l'assurer, un même type de maître doit exercer dans ces deux périodes de la scolarité obligatoire qu'il réunit sous le nom d'*école fondamentale*. Le SNES estime que les apprentissages de base ayant été acquis à l'école, le contenu de l'enseignement doit alors atteindre un niveau tel qu'il requiert des professeurs spécialistes, maîtrisant bien leur discipline. Tiré à hue et à dia, vers le bas ou vers le haut, dans les deux perspectives, le collège — comme l'enseignement secondaire inférieur de la Belgique et de la Suisse, comme les huitième, neuvième et dixième classes du Danemark, comme la *Junior High School* des Etats-Unis, comme l'école intermédiaire de Grande-Bretagne — réussit mal à sortir de la mitoyenneté et à acquérir son identité propre. Le collège, lieu de cohérence, reste introuvable.

Le problème s'éclaire d'un jour nouveau depuis quelque temps pour deux raisons. D'une part, la réforme boite. Son ambition de substituer des classes hétérogènes, mêlant tous les enfants d'un même âge, aux anciennes filières qui séparaient les élèves, fixant leur destin en fonction de leur réussite scolaire dès la sixième, s'est révélée passablement illusoire. Parce qu'un malentendu a subsisté sur l'entrée au collège. Le décret du 28 décembre 1976 sur les écoles publié en application de la loi Haby prévoyait : « *Un certificat d'études primaires atteste que sont atteints les objectifs de la formation primaire.* » Le respect formel de ce texte aurait jeté en pleine lumière la contradiction entre l'idée d'un collège ouvert sans exclusive, induite par les discours officiels, et la résurrection *mutatis mutandis* d'un examen d'entrée en sixième. D'ailleurs, comme l'a montré M. Louis Legrand, directeur jusqu'à une date récente à l'Institut national de recherche pédagogique, cette alternative est elle-même sans issue. Les recherches convergent sur l'impossibilité de définir un niveau-type valable pour toute une classe d'âge (2) ; 40 % des élèves de onze-douze ans obtiennent des résultats discordants selon la matière (3). Alors, sous l'hétérogénéité de façade se cachent des regroupements : à la faveur du choix des langues (l'allemand est réputé attirer les meilleurs élèves) ou même du hasard alphabétique qui rassemble parfois un peloton de petits immigrés...

D'autre part, la nouvelle formation des instituteurs appliquée depuis cette année créera une génération d'instituteurs titulaires d'un DEUG, c'est-à-dire ayant atteint un niveau universitaire supérieur à celui de certains professeurs de collèges (P.E.G.C.). Anomalie, tant que l'on ne veut pas remettre en cause le principe de la hiérarchie de la formation des maîtres, hiérarchie calquée sur l'âge des élèves auxquels ils s'adressent.

Déstabilisation

Depuis l'arrivée de M. Beullac au ministère, plusieurs décisions ont amorcé un changement. Alignement de l'horaire des maîtres auxiliaires sur celui des P.E.G.C. (vingt et une heures hebdomadaires) et non plus des certifiés (dix-huit heures). Eviction des agrégés qui, en début de carrière ou à l'occasion d'une mutation, ne pourront plus postuler pour un collège. Possibilité pour les enseignants volontaires d'être employés à des tâches de documentation. Affectation des nouveaux professeurs certifiés ou agrégés à des tâches de suppléance. Toutes mesures que les syndicats déchiffrent comme les prémices d'une « déstabilisation » de leur statut et de celui de la fonction publique.

Le contenu d'un « document de travail » à caractère confidentiel, signé par le directeur des collèges et rendu public au trimestre dernier par deux syndicats, les a confortés dans cette impression. Ce texte intitulé : « Le professeur de collège » tente une nouvelle définition du collège et, partant, des enseignants appelés à y exercer. On y lit que le collège doit « *prévenir tout phénomène de marginalité (...), d'inadaptation de rejet, de contestation violente* ». Le sens nouveau de la culture qui doit le pénétrer favorisera la recherche d'un équilibre dans un univers soumis « *aux crises qui résultent de la* « *mondialisation* » *et de l'interdépendance des économies* ». Il s'agira de « *réduire l'angoisse devant un monde inconnu* ».

Puisque cette étape de la scolarité débouche soit sur la vie active, soit sur le second cycle court (la préparation d'un C.A.P.) ou long (le baccalauréat), « *aider les élèves à s'orienter devient un objectif essentiel* ». On retrouve ici l'un des thèmes de prédilection du ministre de l'éducation. Le professeur de collège est autant — sinon plus — un « médiateur », un conseiller dont le rôle est de « guidance », qu'un dispensateur de savoir. Conséquence affichée par le projet : les fonctions de professeur, documentaliste, conseiller d'éducation, orienteur, psychologue, seront « décloisonnées », aucun rôle ne sera plus « *de la compétence exclusive d'une seule catégorie de personnels* ». Le professeur de collège pourra être ainsi affecté à d'autres emplois que celui d'enseignant. Ce que le texte appelle une « dimension de généraliste ».

Le nouveau profil du professeur de collège permettrait donc, dans cette hypothèse, la « *souplesse de l'organisation pédagogique* », par la « *globalisation des obligations de service* ». Les heures dues par un enseignant seront comptabilisées à l'année et non à la semaine.

Gare de triage

Toujours selon ce projet, la formation devrait « *déconditionner radicalement le futur professeur vis-à-vis de l'univers scolaire* ». Outre des stages en entreprise, elle inclurait l'acquisition de compétences dans un domaine complémentaire (photographie, sport, informatique, activités de vacances en faveur d'enfants...).

Le texte hésite entre deux hypothèses de sortie au terme de la formation initiale : le DEUG ou la licence. S'il développe la seconde, il laisse entier le choix entre une licence d'un type existant déjà, et une licence spécifique, à l'image du DEUG créé pour les instituteurs.

C'est un point sur lequel l'appréciation des syndicats diverge. Le Syndicat national des collèges (S.N.C., indépendant) exige la licence non spécifique, et remet en cause l'obligation pour le professeur d'enseigner deux disciplines. Le SNES et le SGEN-C.F.D.T. dénoncent et le caractère « *étroitement professionnel* » d'une licence *sui generis* et le niveau même de la licence, inférieur à celui des certifiés. Ils appellent l'unification du corps des enseignants de second degré (et, pour le SGEN, à terme, des premier et second degrés) à l'étage de la maîtrise, par une formation durant cinq ans après le baccalauréat.

Le SNI - P.E.G.C., en revanche, est plus discret sur ce chapitre. Le DEUG étant désormais la référence pour les instituteurs, un niveau égal pour les professeurs de collège ne pourrait que rapprocher, voire fusionner les deux corps, ce qui commencerait à faire exister l'école fondamentale.

Aucun des syndicats n'accepte le projet tel qu'il est. SNI, SNES et SGEN usent presque du même mot pour dénoncer la conception du collège qu'ils aperçoivent sous le texte : le collège - « gare de triage » ou « centre de tri » des élèves, le lieu où l'on constate plus les échecs qu'on ne les combat. Ils y discernent l'adaptation à la crise, par le souci de former « *une main-d'œuvre mobile* », répondant « *aux besoins à court terme des entreprises* ». Ils s'inquiètent du risque de « *normalisation* » des enseignants qu'il comporte (SGEN), le futur professeur étant « présélectionné » sur la base de « *qualités humaines* » évaluées au cours d'un entretien. Ils craignent la déqualification de la fonction enseignante (SNES) par la résurgence qu'ils y trouvent des directives de M. Raymond Barre, le 5 juin 1979 au groupe de travail sur la grille de la fonction publique. Le premier ministre notait, parmi les points à étudier, la « *mobilité des fonctionnaires* » et la « *fonctionnalisation des emplois* ».

Aussi bien, ces syndicats se persuadent-ils que le document du ministère reviendra au jour sous une forme ou une autre. Pour l'instant, il est remisé au fond d'un tiroir, et son auteur, M. Marc Rancurel, directeur des collèges, a déclaré dans une interview à *l'Education* (4) : « *Le caractère un peu hétéroclite du corps enseignant des collèges ne comporte pas que des inconvénients (...). En situant le collège entre les écoles et les lycées, nous trouvons des avantages à posséder un corps enseignant dont une partie, de par ses traditions, sa formation, se rattacherait à l'école élémentaire, et dont l'autre partie, de par sa formation et de par sa vocation, par sa qualification professionnelle et scientifique, se rattacherait davantage à l'enseignement des lycées.* »

C'est confirmer la déclaration de M. Beullac au *Monde* le 14 septembre 1979 : « *Il n'est pas question de toucher au statut des professeurs des collèges et lycées.* » Mais le ministre ajoutait : « *à leur formation, oui* ». En ce domaine, des décisions ont été prises; dès cette année, en effet, les stages en entreprises pour les jeunes professeurs, par exemple, sont en cours. Ces innovations contraignent la direction des lycées, qui gère les certifiés exerçant dans les collèges, à conduire aujourd'hui une réflexion sur la formation de ces personnels. Le « document Rancurel », dans son aspect fonctionnel au moins, qui tentait d'établir une cohérence entre la mission du professeur et sa formation, n'est pas loin.

CHARLES VIAL.

(2) Louis Legrand : « Le niveau d'entrée en sixième et ses implications » dans *les Amis de Sèvres*, n° 1, mars 1977.

(3) Certains inspecteurs d'académie envisageraient de créer, à la rentrée prochaine, des cours moyens troisième année. Le problème reculerait d'un an...

(4) *L'Education*, n° 405, 13 décembre 1979.



هكذا من الأصل

SCIENCES

Suivant la proposition française

L'AGENCE SPATIALE EUROPÉENNE ACCEPTE LA CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ ARIANE-ESPACE

Réuni à Paris mercredi 23 et jeudi 24 janvier, le conseil de l'Agence spatiale européenne (ESA) a pris deux décisions importantes. Il a approuvé les budgets non encore votés pour 1980 ; il a d'autre part accepté la proposition française de constituer une société, Ariane-Espace, chargée de la production de la fusée Ariane (*le Monde* du 22 janvier).

Au terme d'une résolution adoptée par le conseil, le directeur général engagera des négociations avec les dirigeants d'Ariane-Espace pour élaborer une convention entre cette société et l'agence. Celle-ci prévoira que les installations appartenant à l'agence et nécessaires à la production et au lancement d'Ariane seront mises à la disposition d'Ariane-Espace.

D'autre part, l'agence utilisera Ariane pour lancer ses satellites et a pris note du barème des prix proposé : 175 millions de francs pour lancer un satellite qui utilise toute la puissance d'Ariane, 150 millions de francs pour un satellite qui n'en requiert que la moitié, 95 millions de francs si ce satellite est jumelé avec un autre pour un lancement double.

Le vote du budget général et du budget scientifique va permettre à l'agence de ne plus recourir, comme c'était le cas depuis deux ans, à des votes successifs de douzièmes provisoires.

Le conseil a aussi décidé de transformer en activité obligatoire (donc commune aux onze Etats membres) le programme Earthnet. Ce programme a pour objet de distribuer, à tous les pays membres, les informations émises par des satellites d'observation de la Terre ou de météorologie, informations recueillies par des stations nationales comme Fucino en Italie, Kiruna en Suède ou Lannion en France.

Enfin, un accord a été trouvé sur le financement du laboratoire orbital Spacelab et sur ses améliorations futures. On attend, pour les jours prochains, la signature par la NASA du contrat par lequel elle commande un second Spacelab à l'industrie européenne. — M.A.

SPORTS

AUTOMOBILISME

Walter Rohrl remporte le Rallye de Monte-Carlo

De notre envoyé spécial

Monte-Carlo. — Il ne s'est pas passé grand-chose durant la dernière nuit du rallye de Monte-Carlo. Comme on pouvait le prévoir, l'Allemand Walter Rohrl (Fiat 131 Abarth) a contrôlé la course, gardé à bonne distance ses adversaires et c'est, en définitive, avec 10 min. 12 sec. d'avance sur Bernard Darniche (Lancia Stratos) qu'il a rejoint, vendredi 25 janvier, la principauté, et remporté la quarante-huitième édition du rallye.

Au petit matin, les deux dernières épreuves spéciales ont dû être anulées, faute pour les organisateurs de pouvoir assurer toute la sécurité nécessaire, les routes du rallye étant envahies par les spectateurs. C'est même par une déviation, pour éviter les bouchons, que Walter Rohrl et les autres concurrents sont revenus à Monte-Carlo.

A côté du col de Turini, la dernière nuit du rallye, la place de la Concorde à 6 heures du soir est un lieu quasiment désert. Ils étaient trente mille, peut-être cinquante mille, agglutinés le long des célèbres épreuves spéciales du parcours final.

Dès le milieu de la nuit, l'ordre était bien établi, Rohlr hors d'atteinte, et Darniche remonté à la deuxième place. Sept fois auteur du meilleur temps dans les huit tronçons chronométrés disputés dans la dernière partie du rallye, Darniche a repris 3 min. 2 sec. à Rohrl et gagné trois places au classement général. Pour méritant qu'il soit, son galop d'honneur n'a rien à voir avec le sprint fou qui lui avait permis, l'année dernière, de remporter haut la main le rallye de Monte-Carlo dans les ultimes kilomètres. De toute manière, un tel morceau de bravoure était impossible cette année au pilote de Lancia pour deux raisons. L'écart (13 min. 4 sec.) avec Rohrl, après le parcours commun, était trop important, et ne l'aurait-il pas été que Darniche n'aurait pu passer outre la consigne du groupe Fiat de faire gagner une 131.

Consigne ou pas, il n'en reste pas moins que le succès de Rohrl n'appelle aucune réserve. Sa régularité, sa supériorité ont même enlevé beaucoup d'intérêt à une épreuve qui promettait sans doute plus qu'elle n'a tenu. Mais comment faire grief à un champion de son talent, même si le spectacle en souffre ? A la permanence du rallye, dans l'attente de la tombée des temps de Rohrl, on commentait plus ce qui se passait à 12 000 kilomètres, à Sao-Paulo, où avaient lieu les essais libres du Grand Prix du Brésil. Que Didier Pironi et Jacques Lafitte, les deux pilotes de Ligier, se soient montrés les plus rapides sous le brûlant soleil du circuit d'Interlagos, accaparait beaucoup plus les conversations que le cavalier seul de Rohrl dans les neiges fondantes de l'arrière-pays monégasque. On a quand même salué la performance technique du Suédois Per Eklund. Dans le noir, il a réussi à changer, en vingt minutes, un demi-arbre de transmission sur sa Volkswagen Golf G.T.I.

A coup sûr, Eklund, qui avait embarqué tout son matériel à bord, a battu dans ces conditions une sorte de record. De quoi faire pâlir d'envie tous les garagistes du coin, et d'ailleurs.

FRANÇOIS JANIN.

Classement : 1. Walter Rohrl (Fiat 131 Abarth) ; 2. Darniche (Lancia Stratos), à 10 min. 12 sec. ; 3. Waldegaard (Fiat 131 Abarth), à 11 min. 45 ; 4. Kullang (Opel Ascona), à 11 min. 47 sec. ; 5. Eklund (Volkswagen Golf G.T.I.), à 14 min. 37 sec. ; 6. Bettega (Fiat Ritmo), à 16 min. 36 sec. ; 7. Mlle Mouton (Fiat 131 Abarth), à 24 min. 10 sec. ; 8. Kleint (Opel Ascona), à 26 min. 3 sec. ; 9. Coppler (Porsche), à 28 min. 33 sec. ; 10. Servia (Ford Fiesta), à 29 min. 57 sec., etc.

CYCLISME

HINAULT CONVOITE LE DOUBLÉ TOUR D'ITALIE-TOUR DE FRANCE

Après avoir obtenu des assurances de l'organisateur transalpin Vincenzo Torriani, à propos de la régularité de l'épreuve et la nature du parcours, Cyrille Guimard, directeur sportif du groupe Renault-Gitane — et de Bernard Hinault — a décidé d'engager une équipe dans le Tour d'Italie, du 15 mai au 8 juin.

Hinault, qui affrontera à cette occasion Moser et Saronni sur leur terrain, s'impose un programme très ambitieux. En convoitant la victoire, à quelques semaines d'intervalle, dans le Giro et le Tour de France, il recherche un doublé spectaculaire, que seuls Coppi, Anquetil et Merckx ont réussi à ce jour. Mais il sera dispensé de participer à Milan-San Remo, au Tour des Flandres et au Critérium du Dauphiné libéré. — J. A.

PATINAGE ARTISTIQUE

LES CHAMPIONNATS D'EUROPE A GOTEBORG

Robin Cousins sur orbite

De notre envoyé spécial

Göteborg (Suède). — C'était presque une affaire entendue l'an dernier, aux championnats du monde à Vienne (Autriche). Après le récital époustouflent du Britannique Robin Cousins, venu échouer sur les talons de Vladimir Kovalev, à l'issue des figures libres, même les juges ne pourraient plus longtemps lui refuser la consécration olympique en 1980. Encore un petit effort, pour le principe, sur les figures imposées, et les juges lèveraient le pouce.

Cette échéance paraissait d'autant plus certaine que Cousins présentait la même carrière que celle de son illustre compatriote et encombrant rival, John Curry, le précédent champion olympique à Innsbrück en 1976. Comme ce dernier, il a choisi depuis 1977 de se préparer à Denver (Colorado) chez Carlo et Christa Fassi, les entraîneurs de deux autres champions olympiques, Peggy Flemming à Grenoble et Dorothy Hamill à Innsbrück.

Comme John Curry, il possède le sens artistique, et plus encore que son compatriote, des qualités athlétiques. Comme lui, enfin, il a commencé par faire la conquête du public, limité dans son jugement par la seule vision des figures libres, ce qui lui confère une aura de martyr. Pour rejoindre Curry qui n'avait rien gagné avant son triple couronnement de 1976 (médaille d'or aux Jeux, aux championnats du monde et d'Europe) il ne lui reste plus qu'à se faire violence.

Ce n'est pas Carlo Fassi qui nous contredira, lui qui au sortir du programme court traita son élève de « *poule mouillée* » en présence de quelques entraîneurs et journalistes. Robin Cousins venait, il est vrai, de se dérober devant l'obstacle. Etait-ce le souvenir de Vienne où il avait chuté dans ce même programme court ? Parmi les sept éléments imposés dans celui-ci, figurait une double boucle « piqué enchaîné » au minimum avec un autre double. Or il se contenta d'assurer son programme minimal au lieu d'enchaîner sur un triple comme ses adversaires. Robin Cousins, hissé à la troisième place par les juges après les imposés, restait troisième et blanc de peur, tandis que Carlo Fassi devenait vert de rage.

Cousins n'avait plus le choix : il lui fallait surclasser Kovalev, le combattant, et Hoffmann, le studieux, dans les figures libres. Kovalev, fougueux, puissant, et maîtrisant parfaitement ses nerfs, assurait trois triples, qui lui valaient de 5,4 à 5,8 en technique comme en artistique.

C'était juste assez pour servir de faire-valoir à Robin Cousins. Dès son apparition, avec son visage romantique et ses allures un peu précieuses de jeune page, il allait plonger le public dans l'extase. Robin Cousins était touché par la grâce. Ses moindres gestes ou ses sauts les plus audacieux avaient une fluidité et une amplitude extra-terrestres. Les juges lui accordaient de 5,7 à 5,9 en technique, mais surtout cinq fois 5,9 et trois fois la note maximale de 6 pour l'expression artistique. Désormais il est bien placé sur l'orbite olympique pour les Jeux de Lake-Placid.

Après de « one man show », l'Allemand de l'Est Jan Hoffmann se serait sans doute bien passé de devoir assurer le final. Avec tout le sérieux qui le caractérise, ce futur médecin réussira pourtant ses quatre triples sauts pour devancer sur le fil Vladimir Kovalev et demeurer le meilleur Européen de l'Est.

GÉRARD ALBOUY.

CLASSEMENT FINAL MESSIEURS

1. Robin Cousins (Grande-Bretagne), 188,70 ; 2. Jan Hoffman (R.D.A.), 186,36 ; 3. Vladimir Kovalev (U.R.S.S.), 185,04 ; 4. Igor Bobrin (U. R. S. S.), 177,58 ; 5. Hermann Schulz (R.D.A.), 173,34 ; 6. Jean-Christophe Simond (France), 177,72 ; ... 11. Patrice Macrez (France), 159,40 ; ... 13. Gilles Beyer (France), 155,58.

FAITS DIVERS

DIX FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MARSEILLE SUSPENDUS

Le maire de Marseille, M. Gaston Deferre, vient de suspendre, par arrêté municipal, dix fonctionnaires travaillant dans les services de la municipalité. Ces personnes avaient été inculpées la semaine dernière, de corruption et de complicité d'escroquerie par M. Alain Dragon, premier juge d'instruction au tribunal de Marseille, après l'information judiciaire ouverte, au mois de décembre, sur les activités de l'antenne régionale de la société chimique routière et d'entreprises générales (S.C.R.E.G.) (*le Monde* daté 21-22 janvier 1980).

Les enquêteurs du service économique et financier de la police judiciaire avaient découvert, au mois de décembre 1979, une « caisse noire » au siège de la société et mis au jour une affaire de « dessous de table ». Le directeur de l'agence régionale avait été inculpé, le 6 décembre, de faux en écritures de commerce, faux et usage de faux et corruption. — (Corresp.).

INFORMATIONS «SERVICES»

LA MAISON

Des meubles, sans imagination

Chaque année, à la mi-janvier, le Salon professionnel du meuble de Paris est l'occasion de faire un bilan de santé de cette industrie. L'Unifa (Union nationale des industries françaises de l'ameublement), promoteur de ce salon, représente quelque mille deux cents entreprises, employant 87 000 salariés. Leur chiffre d'affaires global a été, en 1978, de 11 milliards de francs (prix usine hors taxes).

Si les années paires, le Salon du meuble est « national » (sans participation étrangère), le problème capital de l'industrie française demeure la lutte contre la concurrence internationale. Le danger vient surtout de l'Italie, où les fabricants (par un système de sous-traitance très développé) sont mieux armés pour suivre le dynamisme d'une création de qualité. En France, les ventes de meubles contemporains ne cessent de décroître : ce secteur ne représente plus que 5 % du total des fabrications.

Qui est responsable ? Certains disent que les fabricants français ne veulent plus prendre le moindre risque. Ceux-ci rétorquent qu'il n'y a plus de créateurs imaginatifs. Et les consommateurs constatent que, depuis quatre ou cinq ans, rien de vraiment nouveau ne leur est proposé.

Pour tenter de redresser la situation, le ministère de l'industrie, avec le concours du CODIFA (Comité de développement des industries françaises de l'ameublement), vient de créer encore un comité : VIA (Valorisation de l'innovation dans l'ameublement), installé au siège de l'UNIFA, 28 bis, avenue Daumesnil, 75012 Paris. Jean-Claude Maugirard, professeur à l'école nationale supérieure des arts décoratifs (et aussi créateur de meubles) en a été nommé président à la mi-novembre. La sélection, peut-être trop hâtive, de meubles créés en 1979, qu'il a présentée au salon, n'est guère convaincante sur le plan de l'innovation.

En parcourant la section du mobilier contemporain de ce salon 1980, on ne trouve pratiquement aucune création originale. Le retour au bois massif fait éclore de pures imitations du style campagnard du dix-neuvième siècle, aux lignes lourdes et « réconfortantes », aux dires de leurs créateurs. Dont Jean-Claude Maugirard lui-même, avec sa ligne « Artisane » chez Bruynzeel-Monta ou « Nouvelle Angleterre » chez Benoteau. Sur la plupart des stands, ce ne sont que lits rustiques, grosses armoires à loquets et bahuts surmontés d'éléments vitrés, présentés comme les vaisseliers de la fin du vingtième siècle !

Ce manque d'imagination fait mieux apprécier les recherches de Roger Tallon, effectuées avec du bois dit de « second choix », c'est-à-dire les parties moins nobles que le cœur de la grume. Son programme de « Chêne tramé » (Gilor) part de panneaux-grilles, à mailles carrées, et comprend des meubles à monter en « kit » ou livrés finis. Sa première collection concerne le mobilier de bureau mais avec des tables basses, des sièges et des rangements convenant à l'habitat. La silhouette d'un chêne, prise comme sigle par Gilor, rappelle celui du « Chêne sauvage », autre démarche créatrice à partir de l'aubier de l'arbre pour aboutir à des meubles à petites lattes. Le « Chêne sauvage » a augmenté de quelques modèles les trois programmes présentés l'an dernier, parmi lesquels « Cadriligne » de Germanez est le plus contemporain.

Le bois lamellé-collé, utilisé par Jancyr, a lui aussi un aspect de petites pièces accolées. Cette mosaïque de bois massif forme les plateaux de grandes tables, rondes ou carrées, à piètement central en plastique fumé, ainsi que les montants verticaux (de 40 centimètres de profondeur) d'éléments muraux dont les fonds sont gainés de tissu.

Les nouveaux canapés tout en mousse de Cinna (Yucca) et de Dunlopillo (Tango) sont habillés d'un tissu piqué en larges carrés. Les canapés-lits à deux places, sans mécanisme, se multiplient ; ceux de Steiner (Carélia), de Guermonprez (Charlotte) et de Fero (Saint-Tropez) ont un sommier à lattes, un confortable matelas de mousse de 12 centimètres et un recouvrage de siège servant de couette pour la nuit.

JANY AUJAME.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 25 janvier 1980 :

DES DECRETS

● Portant statut de l'école pratique des hautes études ;

● Portant modification du livre III du code du travail et relatif notamment au statut de l'Agence nationale pour l'emploi.

DES ARRETES

● Relatif au coefficient de majoration applicable aux rémunérations des magistrats et des fonctionnaires de l'Etat en service dans les territoires d'outre-mer ;

● Modifiant un précédent arrêté relatif au programme de l'examen du permis de chasser ;

● Portant application de l'article 3 du décret du 6 février 1976 relatif à la dotation d'installation des jeunes agriculteurs, modifié par le décret du 2 février 1978.

VIE SOCIALE

POUR LES HANDICAPÉS. — La préfecture de la région d'Ile-de-France vient de publier le premier « Annuaire régional des établissements et services pour handicapés ». Les associations peuvent le demander à la direction régionale des affaires sanitaires et sociales, 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris.

LOTO TIRAGE N°4 DU 23 JANVIER 1980

7 9 21 31 33 39

NUMERO COMPLEMENTAIRE 14

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	3	2 855 187,00 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	53	80 807,10 F
5 BONS NUMEROS	2 054	6 255,20 F
4 BONS NUMEROS	135 678	94,60 F
3 BONS NUMEROS	1 987 211	9,30 F

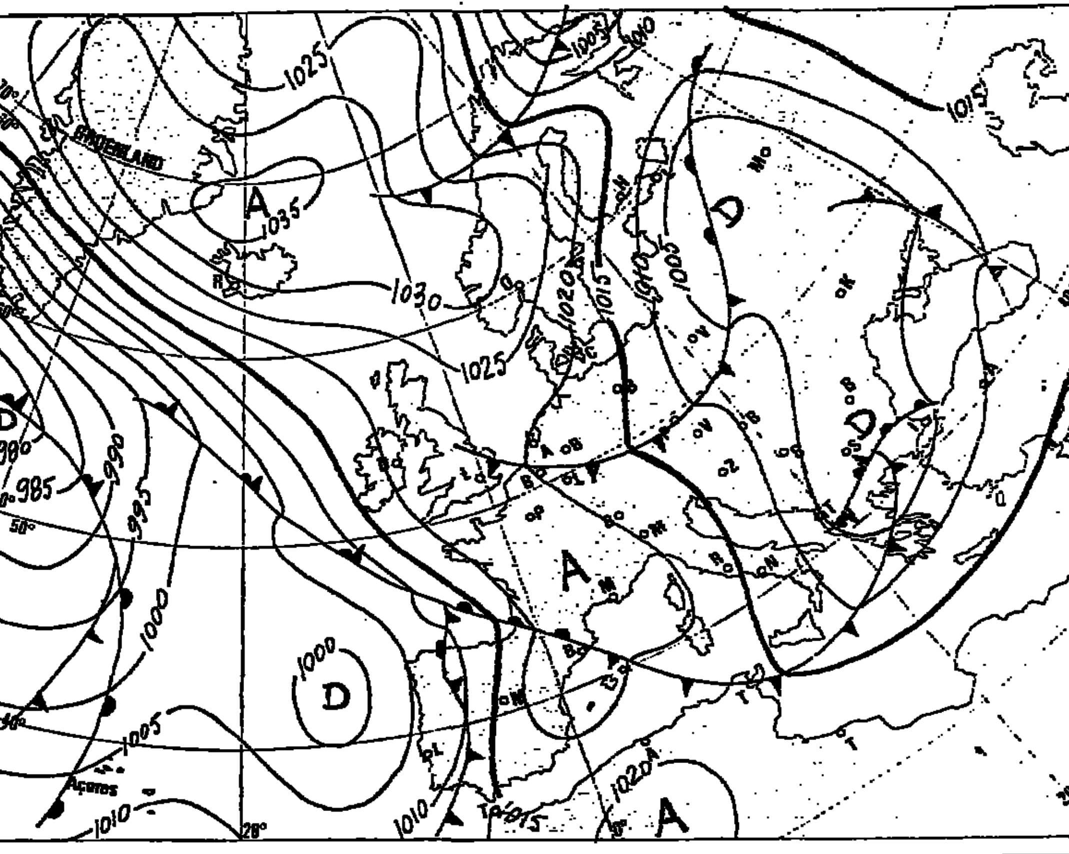
PROCHAIN TIRAGE LE 30 JANVIER 1980

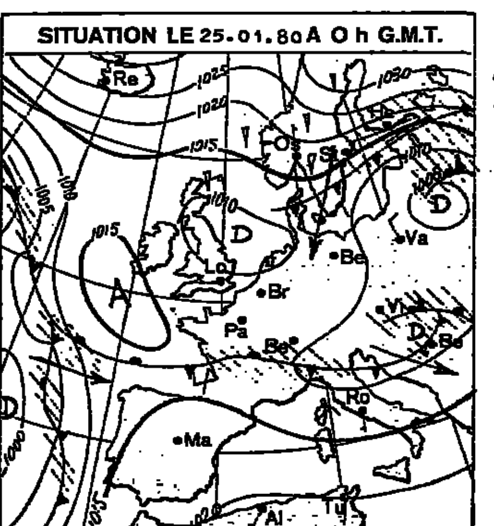
VALIDATION JUSQU'AU 29 JANVIER 1980 APRES-MIDI

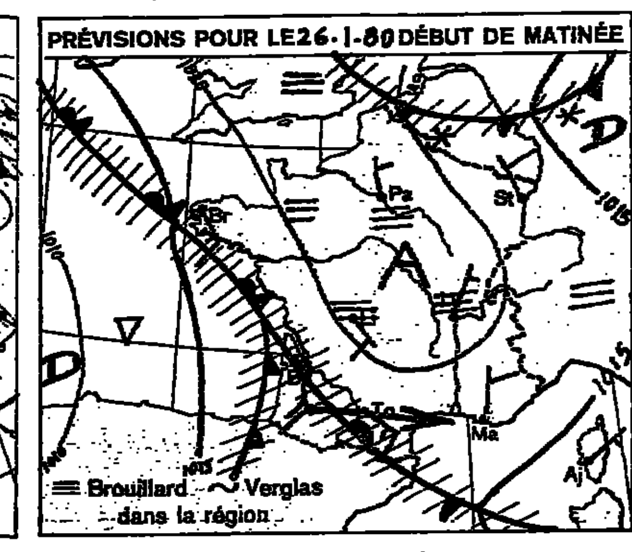
SOCIETE DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL

MÉTÉOROLOGIE

PRÉVISIONS POUR LE 26 JANVIER A 0 HEURE (G.M.T.)







Evolution probable du temps en France entre le vendredi 25 janvier à 0 heure et le samedi 26 janvier à 24 heures :

Les hautes pressions relatives, axées de l'ouest de l'Irlande à l'Espagne, vont se renforcer dans leur partie septentrionale et se déplacer lentement vers l'est ; elles bloqueront la progression de la partie nord des perturbations atlantiques vers l'Europe. La partie méridionale de ces perturbations progressera vers le golfe de Gascogne, la péninsule Ibérique, puis vers la Méditerranée.

Samedi, ces perturbations pénétreront lentement, d'abord sur nos régions côtières de l'Ouest et du Sud-Ouest, puis, le soir, de l'ouest de la Bretagne au sud-ouest du Massif Central, aux Pyrénées et au golfe du Lion, avec des pluies et un temps relativement doux. En bordure est de cette zone, des formations locales de verglas ou de la neige ne sont pas à exclure sur les hauteurs. Les vents, de sud à sud-est, seront modérés.

Sur le reste de la France, le temps deviendra plus frais et, en particulier le matin, on notera des gelées un peu plus marquées que la veille dans l'intérieur. Le temps sera souvent très brumeux le matin, avec des brouillards localement givrants. Des éclaircies locales pourront se développer l'après-midi.

Vendredi 25 janvier, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 016,8 millibars, soit 762,7 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 24 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 24 au 25) : Ajaccio, 16 et 7 degrés ; Biarritz, 14 et 9 ; Bordeaux, 12 et 7 ; Brest, 10 et 1 ; Caen, 9 et 2 ; Cherbourg, 8 et 3 ; Clermont-Ferrand, 15 et 4 ; Dijon, 10 et 1 ; Grenoble, 7 et 6 ; Lille, 5 et 1 ; Lyon, 13 et 5 ; Marseille, 14 et 7 ; Nancy, 4 et 1 ; Nantes, 8 et 0 ; Nice, 20 et 11 ; Paris-Le Bourget, 5 et —1 ; Pau, 15 et 7 ; Perpignan, 14 et 7 ; Rennes, 9 et —1 ; Strasbourg, 4 et —1 ; Tours, 7 et —1 ; Toulouse, 11 et 7.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 27 et 5 degrés ; Amsterdam, 5 et 1 ; Athènes, 16 et 11 ; Berlin, 1 et 0 ; Bonn, 6 et 1 ; Bruxelles, 5 et 2 ; Le Caire, 17 et 10 ; îles Canaries, 22 et 15 ; Copenhague, 1 et —3 ; Genève, 12 et 4 ; Lisbonne, 16 et 12 ; Londres, 8 et —1 ; Madrid, 12 et 8 ; Moscou, —10 et —15 ; Nairobi, 30 et 13 ; New-York, —3 et —6 ; Palma-de-Majorque, 17 et 7 ; Rome, 17 et 13 ; Stockholm, —5 et —10 ; Téhéran, 0 et —5.

PROBABILITES POUR DIMANCHE

Peu de changements : le temps doux et pluvieux qui a gagné l'ouest restera sur la Bretagne, le Val-de-Loire, le Limousin et le Massif Central ; il progressera un peu vers la Méditerranée et les Alpes. Il neigera vers 1 200 mètres sur le Massif Central et les Alpes. Dans le Sud-Ouest, amélioration, des éclaircies se développeront dans la journée ; il fera 12 à 13 degrés. Sur le reste du pays, c'est-à-dire au nord-ouest d'une ligne Cherbourg-Genève, matinée fraîche et brumeuse avec, par places, des brouillards givrants. Dans l'après-midi, fraîcheur et grisaille avec de courtes éclaircies seulement.

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Nous donnons ci-dessous les hauteurs d'enneigement, au 24 janvier, dans les principales stations français telles qu'elles nous ont été communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, bd Haussmann, 75008 Paris), qui met à la disposition des usagers un bulletin d'information enregistré sur répondeur automatique au 266-64-28.

Le premier chiffre indique, en centimètres, l'épaisseur de neige au bas des pistes ; le second, l'épaisseur de neige en haut des pistes.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez : 142, 407 ; Autrans : 70, 120 ; Arèches-Beaufort : 80, 230 ; Bellecombe - Crest-Voland : 100, 150 ; Bonneval-sur-Arc : 210, 450 ; Bourg-Saint-Maurice - Les Arcs : 145, 200 ; Les Carroz-d'Arâches : 110, 210 ; Chamonix : 70, 540 ; Chamrousse : 120, 170 ; La Chapelle-d'Abondance : 85, 190 ; Châtel : 60, 150 ; La Clusaz : 80, 240 ; Combloux : 90, 260 ; Les Contamines - Montjoie : 60, 300 ; Courchevel : 80, 220 ; Les Deux-Alpes : 170, 430 ; Flaine : 125, 460 ; Flumet - Praz-sur-Arly : 100, 150 ; Les Gets : 100, 200 ; Le Grand-Bornand : 80, 200 ; Les Houches : 60, 180 ; Megève : 80, 160 ; Les Menuires : 90, 280 ; Méribel : 120, 220 ; Morzine - Avoriaz : 65, 260 ; La Plagne : 180, 280 ; Pralognan - La Vanoise : 110, 150 ; Saint-François-Longchamp : 40, 200 ; Saint-Gervais - Le Bettex : 40, 190 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 60, 140 ; Samoëns : 30, 210 ; Thollon - Les Mémises : 40, 130 ; Tignes : 155, 240 ; Val-Cenis : 110, 230 ; Val-d'Isère : 170, 230 ; Valloire : 95, 200 ; Villard-de-Lans : 70, 120 ; Valmorel : 150, 230.

ALPES DU SUD

Auron : 70, 165 ; Beuil-les-Launes : 80, 100 ; La Colmiane-Valdeblore : 90, 110 ; La Foux-d'Allos : 115, 180 ; Isola 2000 : 165, 190 ; Orcières - Merlette : 80, 180 ; Les Orres : 80, 180 ; Pra-Loup : 40, 170 ; Risoul 1850 : 120, 190 ; Le Sauze - Super-Sauze : 50, 180 ; Serre-Chevalier : 100, 170 ; Superdévoluy : 50, 180 ; Valberg : 80, 100 ; Vars : 75, 210.

PYRENEES

Les Agudes : 60, 120 ; Ax-les-Thermes : 60, 150 ; Cauterets - Lys : 200, 250 ; Font-Romeu : 80, 120 ; Gourette - Les Eaux-Bonnes : 20, 220 ; La Mongie : 50, 120 ; Saint-Lary - Soulan : 50, 80.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 100, 170 ; Super-Besse : 140, 170 ; Super-Lioran : 170, 200.

JURA

Métabief - Mont-d'Or : 50, 150 ; Les Rousses : 100, 180.

VOSGES

La Bresse : 60, 120 ; Gérardmer : 40, 80 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 120, 150.

LES STATIONS ETRANGERES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national allemand du tourisme, 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-04-38 ; à l'Office national suisse du tourisme, 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris, tél. 742-45-45 ; à l'Office national autrichien du tourisme, 12, rue Auber, 75009 Paris, tél. : 742-78-57 ; à l'Office national italien du tourisme, 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 266-66-68.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	174 F	298 F	422 F	545 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	309 F	550 F	800 F	1 050 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	203 F	355 F	508 F	660 F
II. — SUISSE-TUNISIE	250 F	450 F	650 F	850 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 26 JANVIER

« Hôtel Biron et musée Rodin », 15 h., 77, rue de Varenne (Mme Allaz).

« Hôtel de Sully et la place des Vosges », 15 h., 62, rue Saint-Antoine (Mme Garnier-Ahlberg).

« Hôtel de Gallifet », 15 h., 50, rue de Varenne (Mme Lamy-Lassalle).

« Au Marais », 15 h., 9, place des Vosges (Mme Legregeois).

« Carnavalet », 15 h., 23, rue de Sévigné (Mme Lemarchand).

« Les hôtels du Crédit foncier », 15 h., place Vendôme (Mme Oswald).

« La Conciergerie et le Palais de justice », 15 h., 1, quai de l'Horloge (Approche de l'art).

« Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre », 15 h., métro Abbesses (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Musée de la préfecture de police », 15 h., 1 bis, rue des Carmes (Mme Ferrand).

« Exposition Dali », 17 h., 135, rue Saint-Martin (Mme Hager).

« Victor Hugo en sa demeure », 15 h., 6, place des Vosges (Mme Hauller).

« Le Louvre », 15 h., salle des moulages, côté Seine (Histoire et Archéologie).

« Le musée du Grand-Orient de France », 15 h., métro Cadet (Lutèce-Visites).

« L'hôtel de Crillon », 15 h., 10, place Vendôme (Tourisme culturel).

« Le Marais », 15 h., 2, rue de Sévigné (Le Vieux-Paris).

« Monet et son temps », 11 h., entrée du musée du Jeu de paume (Visages de Paris).

DIMANCHE 27 JANVIER

« Les salons du Conseil d'Etat », 10 h. 30, grille d'honneur, place du Palais-Royal (Mme Garnier-Ahlberg).

« L'Assemblée nationale », 13 h. 45, 126, r. de l'Université (Mme Oswald).

« Hôtel Lamoignon », 15 h., 24, rue Pavée (Mme Allaz).

« Le P.C., chef-d'œuvre d'Oscar Niemeyer », 15 h., métro Colonel-Fabien (Mme Guillier).

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine (Mme Zujovic).

« Les salons du ministère des finances », 15 h., 93, rue de Rivoli (Approche de l'art).

« L'Académie française et les autres académies », 15 h., 23, quai Conti (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel de Camondo », 15 h., 63, rue de Monceau (Mme Ferrand).

« L'Opéra », 14 h. 30, marches (Mme Hager).

« Hôtel de Soubise », 15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois (Mme Hauller).

« L'hôtel d'Aumont », 15 h., 7, rue de Jouy (Histoire et Archéologie).

« L'abbaye de Port-Royal », 14 h. 45, 123, boulevard de Port-Royal (M. de La Roche), entrées limitées).

« La tapisserie de la Dame à la licorne », 15 h., cour du Musée de Cluny » (Lutèce-Visites).

« Les grands couvents sur la Montagne », 15 h., métro Cardinal-Lemoine (Paris inconnu).

« Le Panthéon et Saint-Etienne-du-Mont », 15 h., 21, place du Panthéon (Tourisme culturel).

« Les synagogues de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux », 16 h., 3, rue Malher (Le Vieux-Paris).

« Le Palais-Bourbon », 15 h., 2, place du Palais-Bourbon (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

SAMEDI 26 JANVIER

14 h. 45, théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, M. H. Queffélec : « Ils étaient six marins de Groix... et la tempête » ; Docteur Fredj : « L'alcoolisme et ses conséquences médico-sociales » ; M. G. Sauge : « Mutations et conflits en Asie et dans le monde » (Club du Faubourg).

15 h., amphithéâtre Bachelard, 1, rue Victor Cousin, Mme Férent de Létang et Dr Henri Daran : « Recherche de l'harmonie et savoir sourire à la vie » (Université populaire de Paris).

15 h., Palais de la découverte, avenue Franklin-Roosevelt, M. G. Lochak : « Einstein et la lumière ».

15 h. 30, 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, MM. P. Carnac et A. Heron de La Chesnaye : « Mystère et miracle du suaire de Turin » (Atlantis), projection.

17 h. 15, Collège de France, salle VIII, M. le professeur H. Baruk : « L'avenir de la biologie et la psychiatrie actuelle » (Société des études rénaniennes).

DIMANCHE 27 JANVIER

15 h., 9 bis, avenue d'Iéna, M. Roger Orange : « Chine 78 » ; 17 h. : Kashmir-Ladakh et Rajasthan » (projection).

15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, M. Jean Weber : « Le tricentenaire de la Comédie-Française » (Les artisans de l'esprit).







Le Monde *des loisirs et du tourisme*

Air France vendra le voyage à son vrai prix

Cartes sur table : c'est la nouvelle stratégie qu'Air France entend jouer à partir de la saison 1981 avec les fabricants de voyages. Désormais, plus de faveurs tarifaires jusqu'alors consenties aux tours opérateurs qui avaient pris l'habitude de ne pas acheter ferme les sièges d'avion qu'Air France leur réservait. Demain, des barèmes simples, connus de tous, des professionnels aussi bien que des clients... et des rabais pour les grossistes qui accepteront de payer même les places qui n'auront pas trouvé preneurs.

LE petit monde des fabricants de voyages s'affole aussitôt, soupçonne Air France de nourrir à son égard les plus noirs desseins. « *Simple opération d'assainissement,* rétorque celle-ci. *Il faut s'adapter aux temps qui viennent.* » Qu'est-ce à dire ?

Parce que cette profession a du mal à s'autodiscipliner, Air France a décidé de la « mettre en condition » de répondre aux appels du marché. « *Dans un contexte de crise économique, le facteur prix devient de plus en plus décisif* », souligne M. Alain Ferme, directeur général d'Air-tour-Euro 7. La compagnie nationale veut donc éviter que les efforts tarifaires qu'elle a consentis non sans mal pour s'adapter à un nouvel environnement aéronautique et qu'illustre sa politique des « vols vacances » ne soient occultés par l'attitude « irresponsable » des fabricants de voyages.

« *Nous avons su relever le défi des transporteurs à la demande,* affirme M. Pierre Sautet, délégué général d'Air France pour la France ; *il faut qu'en bout de chaîne le consommateur soit en mesure d'apprécier cet effort. Nous ne voulons pas passer pour des brigands.* » La compagnie nationale est aujourd'hui soucieuse de « vérité des prix ». Il est de l'intérêt du touriste d'en savoir davantage, de pouvoir « désosser » le forfait bien ficelé qu'on lui propose.

Un constat s'impose, en effet, que les plus lucides des tours opérateurs ne manquent pas de dresser eux-mêmes : plus de cent vingt « grossistes », qui vendent leurs produits sous cent quatre-vingts marques différentes dans deux mille huit cents points de vente. « *C'est beaucoup trop, compte tenu des dimensions réduites du marché français* », admet M. Ferme, même si, comme le souligne M. Jean-Claude Rouach, président du Syndicat national des agents de voyages, « *ce marché se développe à vive allure : + 10 % entre 1978 et 1979* ».

Si nombreux soient-ils, ces faux grossistes proposent à leur clientèle des produits similaires : mêmes destinations, mêmes hôtels, mêmes circuits et... mêmes prix. D'un catalogue à l'autre, tout est affaire de présentation, d'« emballage », devrait-on dire. Dans ces conditions, les fabricants de voyages en viennent souvent à se battre à coups de commissions pour les beaux yeux des agences de voyages qui distribuent leurs forfaits. Au bout du compte, une commercialisation coûteuse.

Les trucages des tours opérateurs

Pour tenir le choc, les tours opérateurs se donnent en moyenne une marge de 25 % dont ils rétrocèdent environ la moitié à leurs distributeurs. Malgré tout, la profession est loin de rouler sur l'or puisque d'un producteur à l'autre le bénéfice avant impôts ne dépasse pas... 2 % du chiffre d'affaires. En revanche, le Club Méditerranée a dégagé, au cours de son dernier exercice, un profit brut de l'ordre de 10 %. C'est dire les vertus d'une certaine concentration.

Jusqu'alors, Air France concédait aux fabricants de voyages des tarifs de groupes dits « tarifs confidentiels », si nettement inférieurs aux tarifs publics qu'elle en arrivait à se faire concurrence. Pour se rendre à Bangkok, par exemple, un homme d'affaires avait ainsi tout intérêt à acheter un forfait (transport + séjour) plutôt qu'un billet d'avion « sec » en classe économique.

Dans le calcul de leur prix de revient, beaucoup de tours opérateurs s'arrangeaient pour « charger » davantage le billet d'avion que le reste du forfait, l'un compensant l'autre. « *Les hôteliers ne sont pas en mesure de consentir, par rapport aux prix affichés, des rabais aussi importants qu'Air France* », explique M. Lucien Klat, directeur technique de Klat Travel. Le touriste non averti pouvait légitimement conclure que le transport aérien pesait d'un poids excessif dans l'addition finale. Ce qui n'était pas toujours vrai.

La compagnie nationale a ainsi maintenu artificiellement en vie de petits fabricants de voyages qui se sont nourris de ses « libéralités ». Aussi peut-on la tenir pour partie responsable du désordre qu'elle dénonce aujourd'hui. En revanche, elle se vante d'avoir très largement ouvert à la profession les voies de son expansion.

« *Nous avons fait le développement du Club Méditerranée,* lance M. Sautet. *N'a-t-il pas souvent multiplié par deux le prix du billet d'avion que nous lui facturions ?...* » « *Comment peut-on juger du succès de notre formule au regard de sièges d'avion ?* », réplique M. Gilbert Trigano, patron du « Club », qui, l'an dernier, au départ de France, a acheté environ 100 000 places à Air France. « *N'est-ce pas mépriser le travail des G.O. depuis trente ans ?* »

JACQUES DE BARRIN.

(Lire la suite page 18.)

QUAND LE GRAND TIMONIER N'EST PAS LA...

La Chine sur un air de fête

ENFIN, l'image lisse des photographies officielles s'est craquelée. Enfin, derrière les stéréotypes, forme qui demeure, le contenu des informations rend mieux compte des complexités du réel ; enfin, le discours de la marche vers le socialisme, tellement décalé par rapport à ce que le visiteur ingénu peut constater, se morcelle : hésitations, retours en arrière, critiques, bilans sévères surgissent dans les fentes à peine ouvertes. Que la Chine possède voleurs, arrivistes et criminels de tout poil n'est certes pour réjouir personne. Mais le visiteur peut oser être lui-même, imparfait et contradictoire, futile ou impatient, pétri de « valeurs » bourgeoises ou d'intérêts inavoués. On se trouve en Chine, en 1980, dans un pays d'hommes et de femmes, et non plus dans un mausolée de saints en construction.

Qui a lu les récits des voyageurs de naguère — c'était il y a trois ans à peine — trouvera « incroyables » certains comportements pourtant tout à fait ordinaires ailleurs qu'en Chine : de jeunes serveurs de tel hôtel de Canton passent plus de temps à rire entre eux qu'à servir le client ; il arrive que la monnaie reçue ne corresponde pas à la différence prévue ; dans les autobus de Pékin, nombreux sont les Pékinois qui tournent le dos à la receveuse, manifestation anodine mais significative d'une protestation quelconque. Futilités, certes.

Mais qu'était jadis ce peuple en représentation qu'on offrait au visiteur ? Le même touriste, aujourd'hui, qui ne peut plus déambuler le long du Mur de la Démocratie, mais qui a lu ailleurs les traductions des vrais malheurs que les dazibos dénoncent, sait bien que le fil est ténu qui permet aux questions vraies d'être ainsi exposées. Mais un signe reste un signe, d'autant plus qu'il est menacé. Le discours officiel à l'usage de l'étranger en 1979 tournait ostensiblement le dos à l'idéologie. Certains visiteurs s'en offusquèrent. Quoi ? la Chine qui refaisait le monde pour nous, et pas seulement pour elle, cette Chine-là était vilipendée ? Pis, il devenait même inutile et malséant d'en parler ! Mais alors, pourquoi venir en Chine ?

Vive la vie !

Autant aller en Albanie, à ce compte-là ! D'autres touristes demeurent désorientés devant d'aussi radicaux changements de discours : radicaux les changements, mais radicaux aussi les discours. Et voilà que se lèvent les doutes. Et si ce qu'on nous dit maintenant n'était pas plus vrai que ce qu'on disait avant ? S'il s'agissait d'une autre forme d'une même attitude, d'une même propagande appliquée à des objectifs différents ? Voilà que, de toutes parts, le voyageur se sent envahi par le scepticisme. Comparaison, critique, évaluation, jugement pleuvent à propos de tout. Le diagnostic est clair. La Chine est réintégrée dans la problématique générale et banale des sociétés en mutation. L'aura qui entourait la société chinoise a disparu, la Chine n'est plus enchantée.

Est-ce pour autant le désenchantement ? Que non ! C'est merveille que de pouvoir regarder vivre les Chinois que l'on croise. La chaleur spontanée des rapports à peine ébauchés dans la rue, tout comme la goguenardise, l'intérêt ou l'indifférence que l'on vous témoigne ramènent autant au réel que les observations que vous faites librement sur la pauvreté de l'habitat, la frugalité des repas, la pénibilité du travail manuel.

On peut alors admettre que la surface moyenne habitable par tête soit de 3,5 m2 dans les villes, en diminution depuis dix ans ; que la quantité de céréales disponible par tête soit équivalente en 1979 à ce qu'elle était en 1957 ; que la majorité des travaux des champs, des transports ruraux, des déplacements quotidiens se fassent à force physique. Prenez le bac pour aller à Jiangmen, au sud-est de Canton : vous verrez comment le vélo personnel sert au transport des cochons vivants vers le marché.

Faites arrêter le car climatisé acheté spécialement pour vous, et photographiez les jeunes filles qui moissonnent le grand champ de riz à la faucille, dans le Sichuan, aux environs de Chengdu. Entrez dans un bourg des environs de Xi'an, tout jaune de poussière du loess, et comptez les hommes attelés à l'interminable file des chariots lourdement chargés des sacs de la récolte que l'on apporte à pied du village jusqu'au silo communal.

Dépassez hardiment les rangées de nouveaux immeubles du style H.L.M. que construit la municipalité de Kunming, et flânez le soir dans les quartiers anciens qui entourent la colline de la vieille ville : vous y verrez comment se reposent ceux qui vivent dans une cité millionnaire en habitants. La Chine est là, partout, autour de vous, une Chine de chair, d'odeurs, de fatigue, de rires, une Chine vivante, quoi !

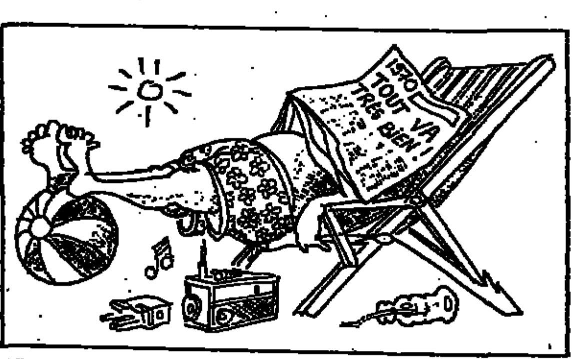
Alors, profitons pleinement de ce qu'on nous offre en échange des devises que nous apportons. Visitons des temples, tournons autour des pagodes, promenons-nous dans des jardins, descendons dans des grottes, escaladons des falaises trouées de niches à bouddhas et sculptées de caractères multicolores !

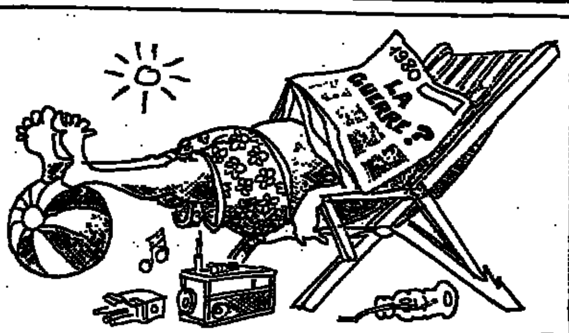
PIERRE GENTELLE,
géographe C.N.R.S.

(Lire la suite page 19.)



Rien de nouveau sous le soleil





CHIFFRES DE CRISE...

LA direction du tourisme vient de publier les premiers bilans de l'année 1979. Ils sont florissants. Qu'on en juge !

Vingt-neuf millions six cent mille Français (56 %) ont pris des vacances (1). Le nombre des partants a dépassé de 1,7 million celui de 1978. La progression d'une année à l'autre n'a jamais été aussi importante.

Une première évaluation permet de dire que 800 000 de nos concitoyens se sont rendus aux sports d'hiver entre le 20 et le 31 décembre 1979. Au cours de cet hiver, plus de 4 millions de skieurs seront recensés au lieu de 3,8 millions durant la saison 1978-1979.

Les tendances de l'été se confirment. Le vacancier multiplie les séjours de courte durée (ponts, week-ends) en dehors des périodes traditionnelles de juillet et d'août. La direction du tourisme estime aussi que, pour la première fois, l'été 1979 a vu « *un véritable essor des produits du tourisme vert* ». Il faudra attendre la publication de chiffres confortant cette appréciation, car les conclusions des directeurs des stations semblaient, à la fin de l'été, plus nuancées. 32 % d'entre eux jugeaient que les Français avaient été plus nombreux qu'en 1978 à pratiquer le tourisme rural ; 42 % estimaient que la fréquentation avait été identique et 26 % qu'elle avait été inférieure.

Vingt-huit millions d'étrangers (1,2 million de plus qu'en 1978) ont choisi la France comme destination. Ils ont apporté 30 milliards de francs de devises. Les trois quarts de ces recettes proviennent des pays européens, et notamment d'Allemagne fédérale, de Belgique, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de Suisse. En raison de la dévalorisation du dollar américain et canadien, les touristes en provenance du Nouveau Monde ont été moins nombreux : — 15,8 % dans le cas des Canadiens et — 9,8 % dans le cas des Américains.

Les Français commencent à limiter leurs déplacements de vacances à l'étranger. Ils y ont passé, en 1979, 153 millions de journées de villégiature, au lieu de 165 millions l'année précédente. Les attentats des autonomistes basques et la hausse des prix des hôtels et des restaurants ont découragé les habitués de l'Espagne.

Le solde positif de la balance des paiements touristiques, qui ne cessait de se dégrader depuis plusieurs années, s'améliore spectaculairement. Un doublement est vraisemblable, soit 5 milliards de francs au lieu de 2,5 milliards en 1978.

Un exemple donnera une idée du développement de la place du tourisme dans l'économie française. On a dénombré, en 1979, 410 000 voyages de Japonais en France, soit une hausse de 13,9 %. Ils ont dépensé en moyenne 274 F par jour et par personne pour une durée moyenne de séjour de 4,5 jours. Les touristes japonais ont laissé dans l'Hexagone 507 millions de francs.

Les Japonais viennent seulement au neuvième rang des nationalités en visite en France. Pourtant, ils ont été plus nombreux que la totalité des touristes étrangers comptabilisés en 1935...

AL. F.

(1) Vacances : plus de quatre nuitées pour des motifs d'agrément.



Air France fait le ménage

(Suite de la page 17.)

Aurait-il indûment « chargé » le coupon de vol ? « *Nous sommes obligés d'ajouter au tarif de groupe que nous consent Air France, 15 % de frais de commercialisation, ce qui est un minimum absolu*, explique-t-il. *En outre, nous devons calculer notre barème client sur un taux de 80 % d'occupation des places que nous avons achetées ferme à la compagnie nationale. Si celle-ci accepte de nous reprendre les invendues, comme elle le fait pour Jet Tours, sa filiale, alors nous serons en mesure de baisser de 20 % le tarif que nous facturons aux G.M.* »

Pour couper court à ces polémiques, Air France a décidé de supprimer progressivement, à l'image de ce qui se pratique déjà aux Etats-Unis, les tarifs dits confidentiels et le système de l'allouement. Plus de recours automatique à des barèmes de faveur, ni d'accès gratuit au stock de sièges pour les fabricants de voyages. Désormais, pas d'avantages sans contreparties. Il faudra présenter un « plan de transport » à la compagnie nationale, s'engager ferme sur un certain nombre de places pendant un certain laps de temps. « *Si un tour opérateur accepte de prendre des risques et contribue à améliorer la productivité de notre entreprise, nous lui consentirons des rabais de quantités, comme cela se pratique déjà sur la ligne Paris-Dakar* », note M. Sautet.

Le tout-venant des petits fabricants de voyages qui n'ont pas su occuper de bons « créneaux » — le marché de la croisière avec ou sans équipage, par exemple — s'inquiètent de l'avenir. « *Comment allons-nous nous rattraper*, disent certains, *si nous n'avons plus les moyens de prendre une marge suffisante sur le billet d'avion ?* » La meilleure solution consisterait à faire figurer le service au bas du forfait, un peu comme au restaurant, au lieu de le dissimuler à la vue du public. « *Nos clients ne sont pas prêts à payer le service que nous leur rendons* », assurent des tours opérateurs.

Quoi d'anormal à ce qu'Air France cherche à partager plus équitablement les risques avec les fabricants de voyages, veuille intervenir dans le secteur du tourisme, dont elle attend beaucoup ? Au demeurant, chacun sait que, pour le moment, la compagnie nationale n'a aucun mal à remplir ses avions avec des passagers « plein tarif » et que, dans une conjoncture aussi faste, elle est tentée de faire la sourde oreille aux offres des tours opérateurs avec lesquels, en définitive, elle a traité, l'an dernier, 10 % de son trafic et réalisé 7 % de ses recettes.

Si donc Air France n'est pas en mesure de satisfaire les fabricants de voyages, du moins serait-il illogique qu'elle entrave l'activité de ses concurrents aériens à l'heure du tourisme de masse. « *La compagnie nationale doit renoncer au protectionnisme et notamment favoriser le développement des transporteurs à la demande français* », estime M. Trigano (1). Question de bon sens — et de correction — commercial. « *Il est certain que nous pourrions vendre les Antilles en dessous du prix « vol vacances » si une compagnie charter avait le droit d'opérer sur ce réseau au départ de Paris* », précise M. Ferme.

Les transporteurs à la demande française ont commencé d'équiper leur flotte : Aérotour attend livraison de deux Boeing 737 et Euralair de trois, ce qui donne un petit espoir aux fabricants de voyages d'échapper aux « diktats » d'Air France. « *Notre seule riposte est le charter* », convient M. Klat, qui a renoncé à travailler avec la compagnie nationale et qui vient d'obtenir le droit d'organiser une série de vols à la demande entre Paris et Le Caire. « *Combien de temps pourra-t-il tenir ?* », s'interroge, dubitatif, M. Sautet.

Et la revanche ?

Mauvais moment à passer pour les fabricants de voyages ? « *Ce paraît être une politique à court terme qui met en difficulté des gens dont Air France aura besoin demain* », juge M. Rouach. D'aucuns qui font, aujourd'hui, le dos rond rêvent d'une revanche le jour où, l'invasion des « gros porteurs » et la stagnation du trafic se conjuguant, la compagnie nationale viendra quêter leurs concours...

Le point de vue qu'Air France exprime avec une certaine vigueur sur le marché national est peu ou prou celui de toutes les compagnies aériennes. « *C'est une politique de fond sur laquelle elles ne reviendront pas*, précise M. Ferme. *Leur objectif est de négocier de gré à gré avec un nombre limité de tours opérateurs, quitte, en cas de besoin, à faire des sacrifices.* »

Pour l'heure, émaillé d'invectives, de procès d'intention et de mises en demeure, le dialogue entre les deux camps manque singulièrement de sérénité. Mais les veilles de négociations ne sont-elles pas toujours un peu agitées ?

JACQUES DE BARRIN.

(1) Le « Club » réalisera, cette année, 45 % de son chiffre d'affaires « avion » avec Air France (au lieu de 60 % en 1979) et 55 % (répartis par moitié) avec les compagnies étrangères et les transporteurs à la demande français.

50 000 adresses de locations

UN catalogue proposant aux vacanciers cinquante mille locations pour toutes saisons. Telle est la dernière initiative de la Fédération nationale des agents immobiliers (FNAIM), récemment réunie en congrès.

Huit cents des six mille adhérents de la FNAIM pratiquent la location saisonnière, et la Fédération s'enorgueillit de représenter 70 % des trois cent mille locations estivales françaises. Une série de constatations ont structuré les travaux de son congrès : « *Tout d'abord*, souligne M. Alain Morbois, président de la commission nationale de la location saisonnière, *nous constatons une mauvaise répartition de la demande. Tout le monde veut partir durant les vacances scolaires, tout le monde veut une maison au mois d'août. Nous pratiquons de la location « familiale » sans doute, mais les statistiques prouvent que 20 % des estivants pourraient prendre leurs congés en dehors de la période scolaire. Seul un réel étalement des vacances pourrait résoudre cette difficulté.* »

D'autre part, la FNAIM manque de maisons ou d'appartements à louer, et tente de convaincre les propriétaires de résidences secondaires de mettre à la disposition d'autres familles leurs pavillons lorsqu'ils ne les occupent pas. Des mesures d'incitation prises par les pouvoirs publics pourraient les y aider.

Autre préoccupation des membres de la Fédération : organiser le marché. Les prix pratiqués, les éléments de confort, doivent être homogènes. Aussi la profession s'efforce-t-elle d'édicter des normes qui permettent aux vacanciers d'éviter les mauvaises surprises. « *Nous sommes à la fois mandataires des particuliers qui mettent leur bien à notre disposition, et des locataires, qui signent avec nous un véritable contrat* », affirme M. Morbois. C'est ainsi que les membres les plus résolus de la FNAIM ont décidé d'éditer un catalogue où figurent, outre le prix de l'appartement ou de la villa, l'équipement ménager et des précisions concernant la proximité de la mer ou des pistes, les sports pratiqués dans le secteur, etc. Dernière trouvaille de ces agents immobiliers : créer une centrale d'information ou de réservation, c'est-à-dire une « agence » située à Paris, puis dans les capitales de province, où les usagers pourront venir choisir leur lieu de villégiature.

« *L'avenir est aux vacances familiales, les chiffres le prouvent* », affirme-t-on à la Fédération. Mais c'est pour reconnaître aussitôt qu'on ne pourra répondre à une demande en progression qu'en la répartissant mieux. Ah ! si les Français ne s'obstinaient pas à partir en août... « *ils paieraient moins cher et seraient mieux servis* ».

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

MILLE LITS PAR AN POUR L.V.T.

L'ASSOCIATION Loisirs, Vacances, Tourisme (L.V.T.) fête ses cinq ans d'existence avec une satisfaction certaine : association de tourisme social, elle rassemble cent trente associations adhérentes et gère cent soixante installations de vacances. L.V.T. enregistre deux millions cinq cent mille journées de séjour et crée entre huit cents et mille lits par an.

L.V.T. est issue de deux courants de pensée. Le premier prend sa source dans le personnalisme communautaire d'Emmanuel Mounier. Le second est animé par des militants de la C.F.T.C. devenue C.F.D.T.

M. Jean Blancpied, son secrétaire général, précise, sans ambages, les options de l'association : « *L'action de nos militants se situe dans la perspective d'une société de type socialiste*, dit-il. *C'est-à-dire dans la recherche du bien commun, où chacun est associé au développement collectif, mais aussi où cette politique collective reste au service de la personne.* »

Les revendications adressées par L.V.T. aux pouvoirs publics concernent un allégement du prix de journée pour les familles à revenu modeste (39,79 F en pension complète et 13,27 F en gîte au cours de l'année 1979). L.V.T. demande, par la voix de son président, M. Anthime Thomas : « *Une aide à la pierre qui, cessant de s'affaiblir d'année en année, s'adapte au contraire à l'augmentation des besoins et à la nécessité de moderniser les centres créés il y a vingt ans ; une aide à la personne, sous forme de « chèque-vacances », qui permette une augmentation en nombre et en durée des départs en congé des travailleurs.* »

(*) L.V.T., 67, rue de Dunkerque, 75009 Paris. Tél. : 878-71-21.

BIBLIOGRAPHIE

Ne plus se perdre dans les villes nouvelles

CEUX qui ne les habitent pas vont enfin savoir où sont les villes nouvelles de la région parisienne. La publication d'un « guide bleu » est au moins une preuve qu'elles existent...

Pour tenter de faire connaître ces labyrinthes à demi-désertiques, leurs créateurs avaient bien publié brochures et cartes. Malgré une débauche de couleurs et de symboles, ces plans d'urbanistes n'étaient pas adaptés. Pour aider le nouveau venu, pour le mener efficacement où il veut aller, il fallait banaliser l'espace des villes nouvelles, le raccorder tout simplement aux villes et aux villages existants, ne pas s'acharner à colorier différemment les voies suivant leur importance ou leur statut juridique, distinction qui échappe totalement à l'automobiliste et au piéton. Il fallait faire œuvre de cartographe et non plus d'urbaniste, de planificateur ou d'architecte.

Avec la complicité des pères fondateurs des villes nouvelles, le « guide bleu » s'y emploie. Fort de son expérience, il le fait dans la simplicité et la clarté, appelant les rues par leur nom, désignant les quartiers, situant les voies ferrées, les autoroutes, les bâtiments publics, les monuments anciens. Ce ne sont plus des villes qui flottent dans l'imagination des urbanistes, ce sont des villes sur la terre, villes-enfants sans doute, mais réelles tout de même.

Cet ouvrage est, en outre, un guide de promenade, de découverte de ces cités qui ont poussé autour de Paris depuis quinze ans, au milieu du désordre. Contre le désordre et par la volonté des pouvoirs publics, une armée de géographes, de sociologues, d'architectes et de paysagistes, tentent d'édifier des villes animées, mais douces à vivre, où les piétons n'affrontent pas constamment les voitures, où les écoles et les cinémas ne soient pas au diable vauvert...

Rappelant en introduction l'historique de cette aventure, le « guide » donne au passage un aperçu de la banlieue ancienne de Paris, celle qu'on ne décrit jamais pour les touristes. Les circuits qui mènent aux villes nouvelles la traversent intelligemment.

Le côté « huron » du rédacteur du « guide », loi du genre, nous donne des descriptions curieuses : « *Pour prendre la passerelle qui mène aux Pyramides, il faut suivre, au fond du parking couvert, sur la gauche, l'allée qui longe le centre commercial. On se trouve alors, une fois le boulevard de l'Europe traversé, au cœur du square du Dragon. Le dépaysement est total... Vous n'aurez d'autre choix pour le quitter que de passer par où vous êtes venus.* » C'est à Evry.

A Cergy, on vous annonce que la gare est « *aménagée sous la place plantée de platanes* ». La traduction en langage courant d'un paysage neuf, l'introduction de mots récents (C.E.S., hypermarché, drugstore) côtoyant des revenants (mail, place...), font de cet exercice de style une épreuve de vérité. Impossible de ne pas voir que « *le centre de Cergy est dominé par la tour de l'E.D.F.* » et « *s'ordonne à partir de la préfecture* ». L'innocence de la description, le choix de clichés teintés de bleu (le sépia du futur ?), où l'architecture est adoucie par les arbres et les gens, accentuent cet effet de miroir.

Ceux qui seraient tentés de partir à la découverte des villes nouvelles, « guide » en main pourront utilement se munir aussi du *Guide de l'architecture dans les villes nouvelles*, récemment paru, qui analyse 133 édifices récents, dont certains comptent parmi les futurs monuments historiques. L'ensemble de logements de la Noiseraie d'Henri E. Ciriani, à Marne-la-Vallée, les écoles et les C.E.S. de Cergy et les châteaux d'eau de Marne-la-Vallée, la gare de Bernard Hamburger à Evry, certains immeubles de bureaux et les préfectures valent le détour et témoigneront pour le meilleur et pour le pire de l'architecture des années 70.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

● *Les Villes nouvelles en Ile-de-France*, par Denise Basdevant et Catherine Chatin. « Les guides bleus », Hachette, 263 pages, broché, avec 57 photographies et 12 cartes et plans. Environ 40 F.

● *L'Architecture dans les villes nouvelles de la région parisienne*, guide réalisé par le groupe central des villes nouvelles sur proposition d'Eduardo Rodriguez. Hachette, 118 pages, plans et photos pour chaque réalisation.



هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

LA CHIIE SUR UN AIR DE FÊTE

(Suite de page 17.)

Faisons sans chigner le métier de toste que nous avons choisi. Lchine est là pour rentabiliser ses ysages comme n'importe quel itre pays. Parcourons les mes, scrutons les vestiges archégiques. La tradition chinoisest à portée de la main. C'est e aussi que nous venons tenterde comprendre. Cantonnons-n dans le rôle qui doit être nôtre.

Ne nous étnons pas si, en parcourant l'emble industriel que nous avo demandé à voir, l'état-major éduit qui nous accompagne pond sans prolixité excessi aux questions les plus diverses "est que le salaire aux pièce la réintroduction des primes t modifié quelque peu le clim des ateliers, et que la mesure qtidienne de la rentabilité gl ale de l'usine fait souci aux irigeants. Mais demandons-us à voir des usines lors de no autres voyages, ailleurs dans monde ? Et qu'ont-elles de ptculier aujourd'hui à montrer, s usines chinoises ? Puisque us tenons à voir des Chinois a travail, on nous en montrera dans les fabriques d'éventai, les ateliers de calligraphie, les manufactures de céramiqe pour l'exportation. Libre à nus de conserver un œil critique.

I faut produire

1979 a été une année de tourisme le transition. 1980 le sera peut-être encore. On apprend toujours beaucoup à visiter un pays qui se cherche, et pas seulement sur le pays qu'on parcourt. Le mausolée de Mao Zedong est là pour rappeler que l'énoncé d'un nom a rythmé la vie de tout un peuple pendant plus de trente ans. Doit-on voir un symbole, et lequel, dans le fait que ce soit certainement l'endroit le mieux climatisé de Chine ? Pour quelle mise au frais ? Comment oublier que seuls des motifs esthétiques ont fait recouvrir au badigeon pourpre les grands caractères que l'enthousiasme révolutionnaire avait fait écrire sur un des murs les plus visibles du Palais impérial de Pékin, et qui disaient : « *Zhonggu Gongchandang Wansui !* » (Vive le parti communiste chinois) ?

Faut-il sourire ou s'irriter de la naïveté et de la fraîcheur extrêmes avec lesquelles on applique la directive du gouvernement qui demande à tous les Chinois de réaliser des profits ? Passe encore que chaque lieu proposé à la visite soit flanqué de petites boutiques où le touriste est quasiment contraint de passer : on comprend qu'il faut faire vite, et qu'après tout mettre les antiquités de toute sorte à portée immédiate des visiteurs est rendre un service éminent à leur frénésie d'achat.

Que dire des panneaux qui ornent les premières cours du Palais d'été à Pékin, merveilleux d'une ingénuité à l'américaine, et qui disent sans la moindre vergogne : « *Come and buy ?* » Tout montre que le pays se lance dans l'aventure de la modernisation sans trop réfléchir : il faut industrialiser, il faut produire, il fait faire des bénéfices et régulariser la marche de l'entreprise.

Que ceux qui peuvent aller de l'avant y aillent ! Les autres, o verra après ! (quand ?). La Chin a été maintenue dans la pa vreté par des dirigeants dévoy (étaient-ils donc seulement q tre ?). Elle pâtit gravement d tardif contrôle de la nat (l'idéologie n'y fut-elle r rien ?). Elle va mainte t chausser les bottes de sept es pour rattraper le retard p ur les grands pays industriels ais tout va-t-il donc si bie hez eux qu'on aille jusqu'à pier leur modèle et suivre leur e ?). Bref, la Chine enfin va d ger : elle va devenir un pays derne (pour tous ?), une ssance mondiale (et non u super-puissance de plus ?), nation socialiste (avec quel e ?).

Sur le point de rer chez lui, le touriste voi udain ce halo de questions e projets nimber l'image de hine qu'il rapporte. Il a com qu'il n'est plus de Timonier r indiquer imperturbablemen bonne direction. A-t-il ours eu le temps cependant s'aviser que, malgré les chan ents de lignes, le peuple chino mmence à se demander pour ce sont toujours les mêm ui tentent de maîtriser les resauts de l'aiguille de la oie ?

E GENTELLE.

Hippisme

COMPOSITION SUR IDÉAL

NOUS voici, avec le Prix d'Amérique, à la veille du baccalauréat trotteur. Dans l'épreuve de dissertation — celle à laquelle participe le chroniqueur — c'est évidemment le nom d'*Idéal du Gazeau* qui se du stylo. Fascinant sujet à démonstrations chronométriques dignes des rigueurs de la raison pure », mais avec une inte de romanesque dans certains paragraphes. Celui de la naissance, par exemple. Car, comme dans les dissertations, commençons par le commencement.

Idéal du Gazeau est né, en 1974, chez MM. Henri et y Fradin, de petits éleveurs Vendée, de l'union de *Venise Gazeau* (une bonne gagnante e la région) et d'*Alexis III*, un étalon national dont les « services » ne coûtaient alors que 1 000 francs.

Au trot, à l'inverse de ce qu'on observe chez les pur-sang, une paternité « nationale » ne constitue pas un stigmate. L'Etat a toujours été propriétaire — et continue de l'être — d'étalons trotteurs parmi les meilleurs : *Carioca II*, *Mario*, actuellement l'illustrissime *Kerjacques*, le plus grand de tous, etc. Au contraire, à quelques rares et relatives exceptions près — dont les plus notables ont probablement été *Pinceau* dans les années 40 et *Le Tyrol* voilà une quinzaine d'années, — il n'a jamais pu faire entrer dans ses écuries (créées par Colbert et agrandies par Napoléon au bénéfice de la cavalerie, force de frappe des siècles passés) des pur-sang du plus haut niveau. Explication essentielle : le pur-sang est une valeur internationale, et le budget des haras nationaux ne fait pas le poids à côté de celui des grandes écuries anglo-saxonnes (qui viennent, par exemple, de syndiquer *Affirmed* au prix de 20 millions de dollars) ; le trotteur français ne connaît que des horizons nationaux — voire exclusivement normands, — et les 600 000 ou 700 000 francs que l'administration peut consacrer à l'achat d'un cheval enlèvent le marché à Dozulé ou à Pré-en-Pail.

On ne le sut pas tout de suite, mais, par une prouesse génétique qu'on observe parfois chez les trotteurs avec le sang américain, si riche qu'il pousse à des résurgences à plusieurs générations d'intervalle, le jeune *Idéal* était le dépositaire privilégié de son arrière-grand-père, *Carioca II*. Car, que l'on considère sa petite taille, sa tête large et pourtant élégante, sa robe presque noire, voilà reparu, à trente ans de distance, cet autre fonctionnaire du muscle équin si justement célèbre que, quand les haras nationaux, alors liés par un règlement qui proscrivait toute formule de retraite ou d'invalidité, le sacrifièrent à la fin de sa vie, ils conservèrent sa peau, qu'on montre encore, comme une relique, à côté du squelette d'*Intermède*, au musée du Pin-du-Haras.

« Idéal *était vraiment un trotteur-né*, se souvient Guy Fradin. *Même tout petit, quand il avait du mal à suivre sa mère, il ne se mettait pas au galop, comme le font alors les jeunes poulains ; il restait au trot, dans son sillage. Je ne l'ai jamais vu galoper.* »

Vers l'âge de quinze mois, *Idéal* reçut une visite, celle de Pierre-Jean Morin, grainetier près de Granville, de M. Redon, restaurateur à Saint-Jean-le-Thomas, et de l'entraîneur Eugène Lefèvre. Les deux premiers venaient se constituer, avec trois autres commerçants de leur région, une petite écurie de trot, confiée, pour l'entraînement, au dernier nommé. Les cinq associés avaient décidé d'augmenter leur effectif de quelques unités. Ils avaient souhaité s'orienter, de préférence, vers des fils ou filles d'*Alexis III*, dont on pouvait attendre une précocité propre à renflouer assez vite la caisse de l'association (*Alexis III* avait, lui-même, été un cheval précoce). Morin, Redon et Lefèvre venaient donc voir, chez les Fradin, les deux « Alexis » qui y étaient nés l'année précédente : *Idéal* et une pouliche. Pour celle-ci, l'affaire fut rapidement conclue. Pour *Idéal*, on discuta un peu, devant la bouteille de vieux calva, remontée tout exprès de la cave.

Le petit cheval noir aux jambes bleues

Au fond, les Fradin, vendeurs de la pouliche des deux mains, en offrant le licol en prime, ne l'étaient pas tellement du poulain. On finit pourtant par se mettre d'accord : 5 000 F la pouliche ; 15 000 F, plus 5 000 F de redevance à la première victoire, le poulain. Oui : *Idéal*, qui a gagné, à ce jour, 3 347 868 F, et qui en vaut largement autant, a été payé 15 000 F comptant, plus 5 000 F à terme. Et il appartient à cinq petits commerçants qui ont acheté des chevaux comme d'autres constituent une cagnotte pour jouer à la loterie ou au tiercé. Beau billet de loterie...

Idéal débuta en course le 16 août 1976, à Saint-Malo. Il gagne facilement. Il gagnait à nouveau trois semaines plus tard, à Graignes (Manche), puis, en novembre, à Vincennes. De mois en mois, puis d'année en année, s'affirmaient, sur toutes les pistes, non seulement les dons de vélocité, recueillis du lointain et prestigieux arrière-grand-père, mais une exceptionnelle docilité (il ne sait toujours pas ce qu'est galoper) et un remarquable courage.

A ce jour, le petit cheval noir aux jambes bleu ciel (il porte toujours des bandages de cette *couleur, qui ont rejoint dans la* légende de Vincennes le bonnet jaune de *Roquépine* et les bandages blancs d'*Ozo*) a disputé vingt-neuf courses. Il en a gagné vingt-quatre, a été quatre fois second et une fois troisième.

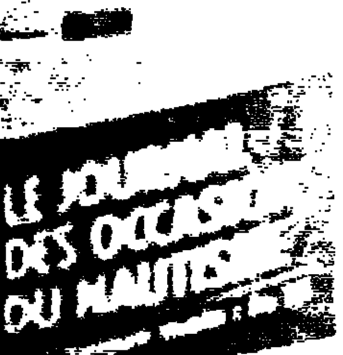
Il a, sous ses bandages bleus et derrière son large front d'élève surdoué (les Arabes disaient déjà, voilà mille ans : « *Choisis toujours un cheval au front large...* »), tous les atouts pour remporter, dimanche, sa vingt-cinquième et plus prestigieuse victoire.

Tous les atouts, sauf un, peut-être, qui tient à son driver. Eugène Lefèvre s'est révélé, avec *Idéal du Gazeau* et, d'ailleurs, les autres chevaux des cinq associés de Granville-Saint-Jean le Thomas, un remarquable entraîneur. Il a conduit la carrière d'*Idéal* de main de maître, évitant à son pensionnaire, dans ses jeunes années, les efforts qui auraient pu être éprouvants, graduant sa progression avec une savante sollicitude. Il va présenter au départ du Prix d'Amérique, que beaucoup de chevaux aborderont sur le déclin, un champion tout neuf qui ne connaît encore que la joie de trotter, non la lassitude. Mais, comme driver, il n'a peut-être pas tout à fait l'expérience qui déjoue les pièges et inspire le bon réflexe dans le dixième de seconde où il sauve la situation.

Roger Baudron, un homme qui a cette expérience pour driver à Vincennes depuis un quart de siècle et y avoir gagné un millier de fois, disait récemment, comme on s'étonnait devant lui qu'il gagnât plus souvent la dernière course des réunions que les autres : « *C'est peut-être parce que je n'arrive qu'au moment de la dernière course à la décontraction et aux automatismes qui font driver mieux.* »

Alors, au moment de vider son portefeuille au guichet du P.M.U. (qui, dimanche, des millions de portefeuilles obéissant à cette tentation, battra ses records), on peut se demander — oh, juste une fraction de seconde, le temps d'une battue des jambes bleu ciel — si, en cas d'incident de course, cette décontraction et ces automatismes seraient suffisants chez le talentueux entraîneur mais relativement inexpérimenté driver d'*Idéal*. Saint-Jean-le-Thomas n'est pas tout à fait Vincennes, même si actuellement on y trotte plus vite et mieux que peut-être partout ailleurs dans le monde.

LOUIS DENIEL.



Plaisirs de la table

LE LAURÉAT

ÇA avait commencé la veille par le prix de la Butte, décerné cette année à Sophia Loren. Notre président, M. Jean Cazennave, ambassadeur de France, lui remit son prix (au charmant restaurant de la place du Tertre, *la Crémaillère* (18e) en présence du lauréat de l'année dernière, l'irrésistible Peter Ustinov.

Comme j'avais lu dans le livre de Sophia sur la cuisine de son pays qu'elle ne concevait point que l'on puisse manger les frites autrement qu'avec les doigts, je lui fis servir en apéritif une monumentale assiette de frites dorées. Eh bien ! c'est vrai : elle se servit de ses doigts !

Pendant ce temps, je bavardais avec Peter Ustinov de l'aligot de Marinette (*la Petite Tour*, 11, rue de la Tour, 16e), dont il est un familier.

Ce prix de la Butte décerné à une Italienne célèbre servait en somme d'introduction au prix Marco-Polo - Casanova 1980 (décerné le lendemain au *Fouquet's*). Le thème en était les restaurants-ambassades de l'Europe des Neuf et allait revenir à un Italien.

Unanimement, le jury mit le *Chateaubriand* hors concours Cette enseigne bien de chez nous cache (23, rue de Chabrol (10e), tél. : 824.58.94), depuis trente-trois ans, les mérites affirmés d'un bon cuisinier transalpin, M. Forno. Point n'est besoin de le présenter, il est aussi très parisien.

Notre lauréat fut le restaurant *Conti* (72, rue Lauriston (16e), tél. : 727.74.67), réanimé depuis deux ans par l'équipe du bon Paul Chêne. Ce boudoir élégant s'affirme comme une très bonne adresse.

Obtinrent des voix : le cher *Mario* (7, rue des Ecoles (5e), tél. : 325.63.29) ; la *Via Veneto* (13, rue Quentin-Bauchart (8e), tél. : 727.76.84), si agréable le soir en belle compagnie ; *Gildo* (où plus exactement son successeur, 153, rue de Grenelle (7e), tél. : 551.54.12) ; *la Main à la pâte* (35, rue Saint-Honoré (1er), tél. : 508.85.73) et même *le Grand Venise* (171, rue de la Convention (15e), tél. : 532.49.71).

Pas une voix n'alla au *Cecconi's*.

Le *Cecconi's* est un oiseau venu d'Italie faire son nid dans le pavillon de l'Elysée construit en 1898 par Ballu et qui revint à 850 000 francs or. On a malheureusement « aménagé » la salle. Le Tout-Paris a voulu voir (en passant, notez que l'on ne vous y recevra pas, même au bar, avant 19 h. 30) les additions annoncées légères. Ou on a augmenté les prix ou je me trompe mais ceux-ci me paraissent assez lourds, du foie gras des Landes au tournedos béarnaise (car il y a aussi de la cuisine française). Mais quoi, ce sont peut-être les yeux bleus du patron qui séduisent les clientes !

LA REYNIÈRE.

UN ROUGE DE CHAMPAGNE

DANS leur livre sur le champagne et le métier de producteur d'une grande marque de ce vin blond (Apollinaire dixit) et que vient de publier Robert Laffont, les Krug (et en la circonstance, je crois qu'il s'agit de Rémi) parlent de leur découverte « d'un des meilleurs » coteaux champenois (vin calme) rouge de chez Lanson.

Cet hommage (rare) de pair à pair m'a donné envie de goûter ce vin.

C'est, en effet, un excellent assemblage de vins tranquilles. Assemblage de différents crus et de différentes années. Un technicien y retrouverait, précis, la charpente de l'ambonnay, la vinosité du verzenay, le corps du mareuil. Il y entre également des raisins de Dizy-Magenta (zone de la Marne) et enfin du Bouzy, vin on le sait délicat, léger, bouqueté et spirituel, le roi des rouges de Champagne, cher à Galtier-Boissière !

L'ensemble fait une excellente bouteille, un vin léger et puissant à la fois, avec ce goût de tuffeau particulier aux rouges de la région, un vin goulayant et solide, long en bouche sous la fraîcheur (à laquelle il convient de le boire), notamment sur les poissons grillés, les cochonailles, les grillades et les fromages quasi régionaux comme les bries. J'en ai bu de reste sur les trois « bries » de la Ferme Saint-Hubert : Meaux, Melun et Coulommiers. Il fit merveille. — L. R.

MIETTES

● *Mauvais beaujolais.* A présent que le battage publicitaire écœurant, autour du « beaujolais nouveau » s'est apaisé, on peut bien le dire : il y a très peu de bons beaujolais cette année.

● *Corbières.* Il y a... *au moins* dix années j'ai consacré une « Bouteille du mois » au vin d'Ombre, l'étonnant vin du cher Gaston Bonheur (l'auteur de *Notre patrie gauloise*). Le 1977 de ce Corbières très particulier (99 F le carton de douze bouteilles) me paraît un « *Don des fêtes* ». Château de Flours. 11800 à Trèbes.

● *Le groupe La Hénin-Suez*, crée à son tour sa chaîne hôtelière. Premier maillon le *Grand Hôtel* de Bordeaux, place de la Comédie, transformé (avec d'heureuses innovations comme le chauffage réduit en l'absence des clients, dans les chambres, réglé par le décrochage de la clef au tableau de réception). Restaurant ouvert de midi à minuit sans interruption. Prochains maillons de la chaîne, la *Cloche* à Dijon et le *Royal* à Lille.

● *Le Syndicat des restaurateurs de Paris* vient d'envoyer un ultimatum aux cartes de crédit : « Ou vous nous appliquez un taux unique de 3 % ou nous assurerons nous-mêmes notre propre crédit. »

● *Prochain cycle de conférences* d'initiation à la dégustation des vins A.G.I. les mardis 29 janvier, 19, 26 février et 4, 11, 18 mars. Renseignements et inscriptions aux A.G.I. (91, rue Saint-Lazare (9e), tél. : 280-05-17).

● *A propos de thé* — ou plutôt des thés, — un lecteur constate que les thés élaborés le sont généralement à partir de crus secondaires, et les parfums ajoutés souvent artificiels. Et comme salons de thé (parisiens) de qualité, il énumère : *Pandora* (passage Choiseul), *la Porte fausse* (rue du Cherche-Midi), *Smith et Sons* et *Angelina* (rue de Rivoli), *Piccolo Teatro* (rue des Ecouffes) et *Fiancés en folie*, (12, r. F.-de-Pressensé, 14e).

● *Vincent Dumas*, qui fit ses écoles avec Manière et était le chef de la *Petite Auberge franc-comtoise* de Boulogne, ouvrira en 1980 « son » restaurant, dans le douzième arrondissement. Ledit arrondissement, longtemps disgracié, est en passe, avec *le Pressoir*, *le Trou gascon*, *la Sologne*, *le Train bleu*, de devenir gastronomique.

Jardinage

L'OR DE LA CALIFORNIE

IL a fallu qu'un poète allemand d'origine française, Aldebert de Boncourt de Chamisso, se lie d'une fort tendre amitié avec un jeune naturaliste russe d'origine allemande pour que le délicat pavot de Californie porte le patronyme peu avenant d'*Eschscholzia californica*. Découvrant en 1816, dans la baie de San-Francisco, les tapis d'or éblouissants d'une fleur inconnue, Chamisso s'empressa de la dédier à son compagnon d'alors, Johann Friedrich Eschscholz.

Il était nécessaire pour une plante de posséder une fleur exceptionnelle pour franchir victorieusement le handicap de ce double « sch », se faire connaître avec un nom disgracieux, à la prononciation difficile et dont l'orthographe fit pâlir tous les jardiniers. A tel point qu'un botaniste peu charitable écrivait qu'à l'instar de Chamisso, Apollon n'aurait pu tomber amoureux du beau Jacinthe s'il avait porté le nom d'Eschscholz !

Et pourtant, miracle, cette appellation peu sympathique allait demeurer et gagner le monde. L'eschscholzie, rebaptisée un temps Omonoia par un Français guère plus sensible que Chamisso aux exigences du marketing, se trouvait promise à une destinée universelle grâce à ses pétales d'or bien symboliques aux yeux des émigrants en quête du précieux métal.

Déjà les navigateurs espagnols du seizième siècle, séduits par la « *copa de oro* », déclaraient avec emphase : « *Nous avons cru découvrir le Saint-Graal.* » Et la ruée vers l'or allait entraîner une véritable folie pour le pavot de Californie, chanté dans d'innombrables poèmes, matérialisé sous forme d'objets les plus divers et dont les pétales, froissés par des mains rêvant aux richesses à découvrir, devaient faire augurer de trésors fabuleux dans le sous-sol des collines du nouvel Eldorado.

L'Etat de Californie sut rendre hommage à cette fleur en la choisissant comme emblème, choix bien compréhensible pour qui a pu voir la floraison des tapis dorés, parure des plus beaux jardins de Monterey, de Carmel ou des bords de routes arides.

Au fil des ans et des hybridations, les horticulteurs ont obtenu des variétés doubles ou *semi-doubles*, mais sans aucun doute l'espèce type conserve le plus grand charme.

Remarquablement robuste, se multipliant sans difficulté par semis dès le mois d'avril, largement commercialisée chez les marchands grainiers, l'eschscholzie de Californie trouve sa place dans tous les jardins. Elle aime les rocailles, les coins sauvages, les *terres* les plus médiocres, le plein soleil où rien ne pousse. Irremplaçable, sa floraison lumineuse et abondante dure tout l'été. Ses étonnantes facultés d'adaptation lui ont permis de se répandre à travers le monde avec plus de bonheur qu'un autre pavot de Californie, le *Romneya californica*, dont les grandes fleurs blanches mériteraient d'être plus connues chez nous. Mais sans doute leur fraîcheur virginale possède moins d'attraits que les calices d'or ? Ceci est une autre histoire.

MICHÈLE LAMONTAGNE.

Philatélie

N° 1 621

ANDORRE : Jeux olympiques d'hiver.

Les « Jocs olimpics d'hivern », qui se dérouleront à Lake-Placid aux U.S.A., seront marqués par l'émission d'un timbre-poste commémoratif comme précisait le programme de l'année (« le Monde » du 22 décembre 1979). Vente générale le 11 février (2e/80).



1,20 F, bleu outremer, bleu et rose. Format 36 × 22 mm. Maquette et gravure de Jacques Jubert. Tirage : 300 000 exemplaires. Taille-douce, Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Le 9 février, au bureau de poste d'Andorre-la-Vieille. — Oblitération « P. J. ».

● « Cal Pal de la Cortinada » (« le Monde » du 12 janvier) a été imprimé en brun, bleu hirondelle et vert.

● DJIBOUTI. — « *Jeux olympiques d'hiver, Lake-Placid, 1980* » (PA), 150 fr. *Dessin de J.-B.-E. Chesnot. Offset, Edila.*

MONACO : Les « entiers ».

Une carte-postale « entier », par tra[illegible]ert, à 1,10 F (vendue 1,20 F), représentera le palais princier au dix-septième siècle, sera mise en service prochainement.

● Un aérogramme à 2,10 F, nouveau type du palais princier au dix-huitième siècle, illustré en plus par une reproduction du même sujet par Cianis, sera également mis à la disposition du public des usagers d'ici peu.

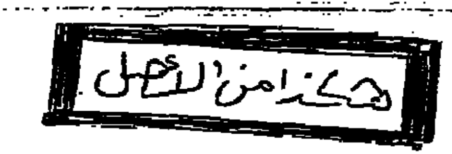
Nouvelles brèves

● ALGÉRIE. — *Quinze siècles de l'hégire*, [illegible]00 da. *Hélio, d'après Temam Cherifi.*

● GRÈCE. — « *Anniversaires-événements 1979* » : *3 dr., 50e anniversaire de la Banque agricole ; 4 dr., « Costas l'Etolien » ; 6 dr., 16e centenaire de la mort de Basile le Grand ; [illegible] dr., « Balkanfila » ; 10 dr., « Balkanfila » ; 12 dr., centenaire de la mort du poète Arist. Valaoritis ; [illegible] dr., 27e championnat du monde de golf ; 18 dr., sculpture de D. Kossos « Hippocrate », et 25 dr., 104e anniversaire du Parlement.*

● NOUVELLE-CALÉDONIE. — *Coraux fluorescents « Bantamia Merleti », 23 fr. Dessin de J.-P. Veret-Lemarinier. Hélio Delrieu S.A.*

ADALBERT VITALYOS.



Jeux

échecs N° 849

DANS LA TRAPPE

(Tournoi international de Tilburg, 1979)
Blancs : SPASSKY
Noirs : HUBNER
Défense Grunfeld

1. d4	Cf6	17. F×é4	T×é4
2. ç4	g6	18. Dd3 !! (k)	Dd5
3. Cç3	d5	19. Fd2	g5 (l)
4. ç×d5(a)	C×d5	20. Cg3	Th4 (m)
5. é4	C×ç3	21. Ta-é1 !	Tf8 (n)
6. b×ç3	Fg7 (b)	22. Cé4 (o)	Cç4
7. Fç4	0-0	23. Fç1 ! (p)	ç5
8. Cé2	Cç6 (c)	24. Df3 (q)	Rh8(r)
9. 0-0 (d)	b6 (é)	25. C×g5 ! (s)	Dd6
10. Fé3	Fb7 (f)	26. g3 !(t)	f×g5(u)
11. f4 ! (g)	é6 (h)	27. g×h4	g4 (v)
12. f5 !	Ca5	28. D×g4	
13. Fd3	é×f5		F×d4+ (w)
14. é×f5	Té8	29. ç×d4	Tg8
15. Dd2	Fé4 (i)	30. Fg5	
16. Fg5 !	f6 (j)		Abandon. (x)

NOTES

a) La « variante d'échange » de la « défense Grunfeld » a toujours été l'arme favorite de Spassky.

b) Remettant à plus tard l'avance ç7-ç5.

c) Une idée de Simaguine qui offre aux Noirs de bonnes perspectives d'un jeu actif.

d) L'essai de réfutation du développement du C-D noir (9. h4) est aujourd'hui abandonné. Par exemple, 9. h4, Ca5 ; 10. Fb3 (si 10. Fd3, ç5 ; 11. Fé3, ç×d4 ; 12. ç×d4, Cç6 ; 13. é5, Da5+ ; 14. Rf1, Td8 ; 15. h5, Fé6 ; 16. h×g6, h×g6 ; 17. Cf4, C×d4 ; 18. F×d4, T×d4 ; 19. C×é6, f×é6 ; 20. Db3, F×é5 ; 21. Té1, Dd5 avec avantage aux Noirs comme dans la partie Spassky-Sajtar, Bucarest, 1953). ç5 ; 11. h5 (ou 11. d×ç5, Fd7 ! ; 12. Fa4, F×a4 ; 13. D×a4, Dç7 ; 14. Fé3, é6 ! ; 15. ç×b6, a×b6), C×b3 ; 12. a×b3, ç×d4 ; 13. ç×d4, Fd7 ! ; 14. h×g6, h×g6 ; 15. Dd3, Db6 ; 16. Fd2, Tf-ç8 ; 17. Ta5, a6 ; 18. Tç5, T×ç5 ; 19. d×ç5, Dç7 ; 20. Fç3, é5 ; 21. b4, Td8 ; 22. Dg3, Fb5 avec une position gagnante des Noirs (Spassky-Stein, 1964). Spassky, qui connaît à fond cette variante, préfère ici 9. 0-0 aux autres possibilités comme 9. Fg5 ; 9. a4 ; 9. Fa3.

é) Meilleur que 9..., Ca5 ; 10. Fd3, Dd7 ; 11. é3, Td8, ce qui donne aux Blancs toutes les cartes. La suite de la partie Ilivitsky-Kortchnoï de 1954 est éloquente : 12. Tb1, ç5 ; 13. f4 !, é6 (si 13..., ç×d4 ; 14. ç×d4, Cç6 ; 15. d5, é ; 16. Fç4, Ca5 ; 17. d×é6 !!, D×d1 ; 18. é×f7+, Rf8 ; 19. Tb×d1, T×d1 ; 20. Fç5+ !) ; 14. f5, é×f5 ; 15. é×f5, ç×d4 ; 16. F×d4 !, Cç6 ; 17. f×g6, h×g6 ; 18. Fç4, F×d4+ ; 19. C×d4 !.

f) À considérer est 10..., Ca5 ; 11. Fd3, ç5 ; 12. Tç1.

g) Peut-être une nouveauté théorique de Spassky. 11. Tç1 est connu comme égalisant : 11..., Dd6 ; 12. f4, é6 ; 13. f5, Ca5 ; 14. Fd3, é×f5 ; 15. é×f5, Dç6 ; 16. Tf2, Cç4 (Najdorf-Sanguinetti, 1973) ou bien 11. Dd2, Ca5 ; 12. Fd3, ç5 ou encore 11. Dç2, Ca5 ; 12. Fd3, Dd7 ; 13. f4, f5 ! ; 14. é×f5, g×f5 ; 15. Cg3, é6 ; 16 Ta-d1, b5 et les Noirs menaçant 17..., Cç4 (Zaks-Boleslavsky, 1957).

h) Sur 11..., Ca5 ; 12. Fd3, f5 la réplique 13. Dç2 est à envisager (si 13. é×f5, Dd5 ; 14. Tf3, g×f5).

i) Il est compréhensible que les Noirs veuillent réduire le potentiel ennemi braqué sur leur R. Cependant ; 15..., ç5 pouvait également arriver (si 16. d×ç5, b×ç5 ; 17. F×ç5 ?, Dd5) ; 16. Tç1, Tç8 ; 17. Fg5, Dd7.

j) Ou 16..., Dd5 ; 17. F×é4 et 18. Cg3 maintenant la pression.

k) Il fallait examiner minutieusement les suites résultant de 18..., T×é2 ; 19. D×é2, f×g5 ; 20. Dé6+, Rh8 ; 21. f6, Ff8 ; 22. Ta-é1, Dd6 ; 23. Df7, Cç6 (si 23..., Td8 ; 24. Té7 !) ; 24. Tf3 et la menace Th3 est désagréable. 24..., g4 ; 25. Tf-é3, Cd8 ; 26. Dé8 et la menace 27. Té7 surgit à nouveau ; si 26..., D×f6 ; 27. Tf1 avec gain. De nombreuses variantes donnent une issue favorable aux Blancs mais encore fallait-il bien juger la position !

l) Si 19..., Cç4 ; 20. Cf4, Dç6 ; 21. Cé6 ! Les Noirs doivent parer la variante 20. Cg3, Té7 ; 21. f×g6, h×g6 ; 22. D×g6.

m) Forcé puisque sur 20..., Té-é8 le couperet tombe 21. F×g5 !, f×g5 ; 22. f6 ! et si le P noir fuie 23. f7+ ; de même, si 20..., Té7 ; 21. F×g5, f×g5 ; 22. f6.

n) Après 21..., D×a2 ; 22. F×g5 !, f×g5 ; 23. f6 les Blancs gagnent encore plus facilement qu'au dix-huitième coup.

o) La Th4 est bien dans la trappe en raison des menaces g3 etc.

p) Maintenant la trappe fermée. Si 23. g3, T×é4 !

q) Visant 25. C×f6+ avec gain de la D.

r) Si 24..., Td8 ; 25. C×g5 !, h×g5 ; 26. F×g5 ou 25. g3, Th6 ; 26. h4 !.

s) Si 25..., f×g5 ; 26. D×d5 et si 25..., D×d3 ; 26. C×f3, Th5 ; 27. g4, Th3 ; 28. Rg2 ou 26..., Tg4 ; 27. h3, Tg3 ; 28. Rh2 et la T est prise.

t) Parant le mat et gagnant la qualité.

u) Si 26..., Tb6 ; 27. Cé6 et les deux T noires sont attaquées.

v) Si 27..., ç×d4 ; 28. F×g5 ou h×g5.

w) Pour en finir rapidement mais 28..., ç×d4 ne changeait rien non plus après 29. Té6 et 30. f6.

x) Si 30..., h6 ; 31. Té6.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 848
T. KOK, 1938

(Blancs : Rh1, Tf2, Fh2 et a4, Pb3, d6, é5, f4. Noirs : Rb7, Da8, Tb8, Fç8, Pa7, a6, a5, d7, é6, f5, g4.)
1. Fg1 !, g3 ; 2. Rg2, A) 2..., Rb6 ; 3. Tf3+, Rb7 ; 4. Té3 !, Rb6 ; 5. Té4+, Rb7 ; 6. Td4 !, Rb6 ; 7. Td5+, Rb7 ; 8. Tç5 !, Rb6 ; 9. Tç6+, Rb7 ; 10. Tç7 mat. B) 2..., g×f2 ; 3. R×f2 !, Rb6 ; 4. Ré2+, Rb7 ; 5. Ré3 !, Rb6 ; 6. Rd3+, Rb7 ; 7. Rd4 !, Rb6 ; 8. Rç4+, Rb7 ; 9. b4, a×b4 ; 10. R×b4, a5+ ; 11. R×a5, a6 ; 12. Fd1 ! et 13. Ff3 mat.

ÉTUDE
V. KOVALENKO

BLANCS (5) : Rg5, Pé6, g6, h4, g3.

NOIRS (6) : Rg7, Pé3, f2, f5, f7, g4.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 846

LES NOYÉS DE LA TAMISE

Ce coup brillant a été réussi au cours d'un Festival à Evian par l'Autrichien Peter Manhardt, ancien champion du monde par paires.

♠ R D 9 5 4
♥ A 8 2
♦ A D 6
♣ 10 9

♠ V
♥ ---
♦ R 9 7 4 3
♣ A D V 8 5 4 2

N / O E / S

♠ 8 7 6 3
♥ R D V 3
♦ V 10
♣ R 7

♠ A 10 2
♥ 10 9 7 6 5
♦ 8 5 2
♣ 3

Ann. : E. don. Pers. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
—	—	passe	passe
4 ♣	contre	passe	4 ♥
passe	passe	contre	passe...

Ouest ayant entamé l'as de trèfle et continué avec la dame de trèfle (pour le 6 et le 7 d'Est), Sud a coupé et a aussitôt joué le 2 de carreau pour le 3 et la dame (sur laquelle Est a fourni le valet de carreau second). *Comment Manhardt, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE CŒURS contre toute défense ?

Réponse :

Le problème était de ne perdre que deux cœurs quand Est a certainement R D V 3 placés derrière l'as. Le moyen technique est d'arriver à cette position où, dans les quatre dernières levées, Est n'a plus que quatre atouts :

♥ A 8 2 ♦ 6
♥ R D V 3
♥ 10 9 7 6

Le déclarant joue petit cœur des deux mains et Est, obligé de prendre avec le valet de cœur (car il ne servirait à rien de fournir le 3), doit rejouer cœur...

Pour aboutir à cette situation, il était nécessaire qu'Est ait trois piques quelconques ou quatre petits piques.

Après la levée de la dame de carreau, Manhardt prit soin de ne pas toucher aux atouts (sans craindre de se noyer dans la Tamise). Il joua pique, et sur le quatrième pique maître, *il défaussa un carreau*, puis il rejoua le cinquième pique :

1. — Si Est défausse son dernier trèfle, Sud coupe et joue petit atout des deux mains ;

2. — Si Est préfère couper avec le 3 de cœur, Sud sous-coupe et tire l'as de cœur ;

3. — Si Est coupe gros (comme il le fit), Sud surcoupe, puis il coupe le retour à trèfle et, enfin, il rejoue le 10 de cœur pour le 2 pris par la dame d'Est, qui doit rejouer cœur sous son roi de cœur second...

A la manière de Culbertson

Tout le monde a entendu parler d'Ely Culbertson, le père du bridge moderne, qui est mort il y a un quart de siècle. Mais personne ne connaît en France un autre Culbertson. Tom, qui est un jeune champion anglais sans parenté avec Ely. Associé avec John Mac Laren, il a obtenu de bons résultats. Voici, par exemple, une bonne entame de sa part et un coup brillant de son partenaire pour faire chuter un contrat qui était en principe imperdable.

♠ A 5
♥ A D V
♦ A R 8 3
♣ D 8 6 5

♠ 10 9 6
♥ 10 5 4
♦ D 10 9 5 2
♣ 9 3

N / O E / S

♠ D 7 2
♥ R 3
♦ 7 4
♣ R V 10 7 4 2

♠ R V 8 4 3
♥ 9 8 7 6 2
♦ V 6
♣ A

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Paterson	Culbert.	Baxter	McLaren
passe	passe	1 ♣	passe
1 ♠	passe	2 SA	passe
3 ♥	passe	3 SA	passe
4 ♥	passe	5 ♦	passe
6 ♥	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé le 9 de trèfle, Sud a pris avec l'as sec, et il a joué aussitôt le 2 de cœur de la main pour le 5 d'Ouest et le valet du mort. *Comment Est a-t-il joué* pour essayer de faire chuter SIX CŒURS qui étaient théoriquement infaisables ?

Note sur les enchères :

Nord-Sud jouaient le Trèfle de Précision. L'ouverture de « 1 ♣ » garantissait donc au moins 16 pts, et la réponse de « 1 ♠ » promettait une main positive avec cinq piques. Le saut à « 2 SA » montrait une distribution régulière et une vingtaine de points. Sur « 4 ♥ », l'enchère de « 5 ♦ » acceptait cœur comme atout et montrait une force à carreau. L'enchère finale de « 6 ♥ » sans aucun honneur dans la couleur n'en est pas moins courageuse...

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble® N° 78

LES GRILLES D'OR

Pour le passionné de scrabble, les grilles d'or ne sont pas le titre du troisième tome des Boussardel, mais des parties les plus intéressantes et les plus riches. Certains joueurs se demandent quel est le plus gros score que l'on puisse atteindre avec un tirage idéal. Si vous pensez connaître la réponse à cette question, participez au concours organisé par le club belge, l'Association sérésienne de scrabble. Il n'est pas nécessaire de faire le top à chaque coup, mais la partie doit être limitée à vingt-trois coups.

● A., 69, rue de la Forière, B 4100 Seraing (Belgique). Droits d'engagement : 200 FB ou 30 F. Date limite : 1er mars 1980.

> Le dictionnaire en vigueur est le PLI (Petit Larousse illustré) de l'année. Sur la grille, les cases des rangées horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; celles des colonnes par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

Championnat de France interclubs 1979, Gentilly, 24 mai, première manche.

	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	POINTS
1	SZAKOBT	KAS	H 6	24
2	—EBILNOR	BILERONS	8 A	83
3	UAEPARA	APURERA	E 5	36
4	A+CIONTA	CANOTAI	I 1	75
5	VEST?EO	EVENTO(N)S	3 F	78
6	TUZASIE	ZIEUTAS	12 D	94
7	PRNJTIE	PROJET	K 1	30
8	—ULEHDEI	DESHUILE	M 1	63
9	OTWROIT	TWIST	J 9	34
10	ORO+?XIY	YE(U)X	8 L	93
11	OROI+NFS	FORIONS	14 D	81
12	EMELAFL	FEULE	N 6	32
13	MAL+NENU	MANUELIN (a)	B 2	72
14	HSRIQSI	RISHIS (b)	O 1	45
15	—EMAUGVO	OVE	H 1	35
16	EMAUG+RE	AIMA	7 H	21
17	EUGRE+GD	DIGUE	11 J	17
18	REG+LEEA	BELA	15 A	27
19	GEE+CUMD	CE	15 H	26
20	GEUMD+QN	NUQUE	L 10	24
			TOTAL	990

NOTES : (a) adjectif masculin. Se dit d'un art architectural et décoratif qui s'est développé au Portugal au XIVe et au XVe siècle.
(b) Ou RICHI, en mythologie hindoue, homme saint.
Résultats individuels non communiqués. Dieppe vainqueur d'une poule où jouaient Nantes, Lille et Merlebach.

★ Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

PENTASCRABBLE N° 77
de Jacques-Henri Muraciolle

Il s'agit de faire le maximum de points avec cinq tirages successifs de sept lettres, le premier mot passant obligatoirement par l'étoile rose. Les cinq mots à trouver doivent utiliser toutes les lettres de chaque tirage.

E E I J N O T
A E I L N N T
C I I M R U ?
H I L N P S Y
A A I L L E S

Solution proposée : 545 points.

SOLUTION DU PROBLÈME N° 75

REPRIMA, H 8, 72.
RACINIEN, 11 H, 70.
PROFE(S)SA, 10 H, 88.
INFECTE, 15 H, 128.
PALANQUEZ (agissez avec un palan sur un objet), O 7, 431.
TOTAL : 789.

● Journée du Scrabble, destinée aux non-classés nationaux 1979 et 1980 (9 février à 14 h.). Centres de l'Ile-de-France : 11, avenue Hoche, Paris ; Bibliothèque municipale Anatole-France, 51, rue du Général-de-Gaulle, Villeneuve-le-Roi. Pour les autres centres (Draveil, Bois-Colombes, Meudon, Pré-Saint-Gervais) et, pour la province, s'adresser à la F.F.Sc. (tél. : 370-15-73).

MICHEL CHARLEMAGNE

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS N° 77

Horizontalement

I. Piano ou violon, par exemple. — II. Plus lourd que l'air malgré tout ; Brave. — III. Ce sont les fonds qui manquent souvent ; A cran, mais en désordre. — IV. Oui ; Oui. — V. Par réflexe ; Préposition. — VI. Ile ; Sans aucun titre. — VII. Justifie la casse ; Pronom. — VIII. Piano ; Fleuve ; Echoit. — IX Une croisière pour les siècles futurs. — X. A vos souhaits !

Verticalement

1. Peut survenir si l'on a trop usé du X. — 2. A mettre du bon côté ; Dit une sorte de fable. — 3. Prêtre jadis, gendarme aujourd'hui. — 4. Venue ; En Flandre. — 5. Dans la boîte ou sur l'épaule ; En rien. — 6. Fermetés ; Un saut raté. — 7. N'avait rien du beau parleur. — 8. Dément ; Si oui. — 9. Devrait être respectable s'il est doublé ; Dans le revenu ; A New-York. — 10. Caractérise l'original ; En gros. — 11. Porte l'incendie ; Otai une couche. — 12. Quand la couture est terminée ; En rouler. — 13. Contrainte.

SOLUTION DE LA GRILLE N° 76

Horizontalement

I. Concupiscence. — II. Heurs ; Nuageux. — III. Odieuse ; Foira. IV. Ce ; Veilleuses. — V. Ombelée ; Ts. — VI. Ler ; Légumière. — VII. Inexacte ; Er. — VIII. Toge ; Ni ; Rape. — IX. Epuisette ; Nie. — X. Ebahissements.

Verticalement

1. Chocolatée. — 2. Oedème ; Opb. — 3. Nui ; Brigua. — 4. Crève ; Neth. — 5. Usuelle ; Si. 6. Silex ; En. — 7. Inélégants. — 8. Su ; Leucite. — 9. Cafe ; Mt ; Em. — 10. Egoutier. — 11. Neiase ; Ann. — 12. Cure ; Répit. — 13. Exaspérées.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (★) N° 77

Horizontalement

1. ACDEENOT. — 2. ADERSUY. — 3. CEEENTU. — 4. EEEINPRS (+ 2). — 5. EINQSTU. — 6. AEILRSV (+ 2). — 7. AACEIRV (+ 1). — 8. AEHLSTT. — 9. EIILNTU. — 10. AINPRTU. — 11. ABIJLOR. — 12. AMNOOTT. — 13. AIRSTTY. — 14. EEFIORT. — 15. DEEEINR. — 16. CELORTV. — 17. EEENSSV.

Verticalement

18. AADEQTU. — 19. CLOOPSY. — 20. AEILSTV (+ 1). — 21. ACENRUY. — 22. AEFIIRTT. — 23. ACHIITU. — 24 EEERSST (+ 4). — 25. EILNOPS (+ 3). — 26. AGILNUT (+ 2). — 27. CEELNOV. — 28. EELPRUX. — 29. CEIPRST (+ 1).

SOLUTION DU N° 76

Horizontalement

1. HAUTBOIS. — 2. INTRADOS (TARDIONS, TONDRAIS). — 3. SCHERZO. — 4. PUERAIS (EPURAIS, PUISERA, SURPAIE). — 5. AMEUBLI (MEUBLAI). — 6. ILLITES. — 7. AIGUADE. — 8. LEGENDE. — 9. ECHARPE (PECHERA, RECHAPE, REPECHA). — 10. POSEUSE (EPOUSES, POUSSEE, SOUPESE). — 11. SATRAPE (APARTES, PARATES, RAPATES, RETAPAS, SEPARAT, TAPERAS). — 12. NAUTISME (MENUISAT, MUSAIENT). — 13. ASTASIE (ASIATES). — 14. CHABROT (BROCHAT). — 15. DIVORCE (CORVIDE). — 16. ANHYDRE.

Verticalement

17. HOSPICE (PIOCHES). — 18. EPINARD (PEINARD, PEINDRA, PENDRAI). — 19. ACCULAT. — 20. HELLENES. — 21. TUERIES (TIREUSE, TRIEUSE). — 22. CENTAVO. — 23. ONZIEME. — 24. OSSATURE (OUTRASSE, ROUTASSE, SOURATES, TOUSSERA, TROUASSE). — 25. ACAULES (CAUSALE). — 26. PTOMAINE. — 27. GIGOTERA (GORGEAIT). — 28. MANUCURE. — 29. EPEAUTRE.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.

★ Jeu déposé.

RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 25 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 1, rue Sésame.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
Le navire maudit.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
L'alcoolisme.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les beaux joueurs.
20 h Journal.
20 h 35 Au théâtre ce soir : « le Troisième Témoin ».
Pièce de D. Nohain, avec J. Morel, D. Nohain, D. Kapour, B. Gobaud, P. Préjean.
22 h 40 Sports : Patinage artistique.
Championnats d'Europe à Göteborg.
23 h 30 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Dramatique : « Tarendol ».
D'après le roman de R. Barjavel ; réalisation : L. Grospierre. Avec J. Penot, P. Pernelle, M. Duchaussoy...
Rafraichissante (grâce aux interprètes), cette adaptation de Tarendol n'en est pas moins pleine de poncifs. L'histoire est belle, qui fait se rencontrer et s'aimer, en pleine guerre, deux adolescents.
21 h 35 Apostrophes.
Le sexe et ses interdits.
Avec MM. J. Baudrillard *(De la séduction)* ; P. Darmon *(le Tribunal de l'impuissance)* ; le docteur M. Maignan *(Nous sommes tous des pervers sexuels persécutés)* ; Mme C. Rihoit *(Histoire de Jeanne, transsexuelle)*.
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle Elia Kazan) : « A l'est d'Eden ».
Film américain d'E. Kazan (1954) ; avec J. Dean, J. Harris, R. Massey, B. Ives, R. Davalos ; J. Van Fleet (rediffusion).
En Californie, en 1917. Un adolescent cherche à se faire aimer de son père qui lui préfère son frère. Epris de la fiancée de celui-ci, il se met à le haïr.
Remarquable adaptation d'un roman de Steinbeck, dont la parabole biblique a été reconsidérée par Kazan. Premier grand rôle de James Dean, qui accéda tout de suite au mythe.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Contes du folklore japonais : *le Fantôme des gouttes d'eau* ; Des livres pour nous.
18 h 55 Tribune libre.
La C.F.D.T. (Confédération française démocratique du travail).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Histoire de France : cap sur l'Angleterre.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : Paris-Dakar au féminin.
Emission de J.-M. Cavada et M. Thoulouze ; réal. O.-F. Orye.
21 h 30 Changement de décors : « West tragédie à Fort Bryan ».
*La trame d'*Horace, *de* Corneille, *pour ce premier volet (inégal) d'une série qui transpose de grandes œuvres classiques dans un contexte contemporain.*
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Aimé de son concierge », d'après E. Chavette.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : les galaxies lointaines.
20 h., Relecture : Prosper Mérimée.
21 h. 30, Black and blue : la Salsa (1re partie).
22 h. 30, Nuits magnétiques : boucherie.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz time (jusqu'à 18 h. 30).
20 h., Les chants de la Terre.
20 h. 20, Concert (émis de Sarrebruck) : « Decoration Day » (Ives), « Divertissement pour orchestre à cordes » (Bartok), « Symphonie n° 7 en ré mineur opus 70 » (Dvorak), par l'Orchestre de Radio symphonique de Sarrebruck, dir. Stanislas Skrowaczewski.
22 h. 15, Ouvert la nuit : Vieilles cires, Le Quatuor de Budapest (premiers enregistrements américains, 1939 - 1941), « Onzième Quatuor » (Beethoven), « Quintette en ut majeur opus 163 » (Schubert) ; 0 h. 5, Les Musiques du spectacle : hommage à Stanley Donen.

Samedi 26 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 10 Emissions régionales.
12 h 30 Cuisine légère.
Le gâteau Phitiviers.
12 h 45 La vie commence demain.
Avenir n° 2 : faire de la mécanique.
13 h Journal.
13 h 30 Le monde de l'accordéon.
13 h 50 Au plaisir du samedi.
13 h. 55, La croisière s'amuse : Une traversée de chien ; 14 h. 40, Un nom en or ; 14 h. 50, Plume d'Elan ; 14 h. 50, Découvertes ; 15 h. 5, Maya l'abeille ; 15 h. 30, Télétroc ; 15 h. 40, « Quentin Durward » (3e épisode) ; 16 h. 40, Le magazine de l'aventure ; 17 h. 25, Tom et Jerry ; 17 h. 50, Avec des idées, que savez-vous faire ?
18 h 10 Trente millions d'amis.
18 h 40 Magazine auto-moto.
19 h 10 Six minutes pour vous défendre.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les beaux joueurs.
20 h Journal.
20 h 30 Variétés : Numéro un.
Avec Julio Iglesias, Mireille Mathieu, Jane Manson, Juliette Gréco, Dalida.
21 h 35 Série : Les quatre cents coups de Virginie.
(dernier épisode).
De M. Mithois ; réalisation de B. Queysanne.
22 h 30 Télé-foot 1.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 45 Sports : Ski.
Slalom géant dames, à Megève.
11 h 45 Journal des sourds et des malentendants.
12 h La vérité est au fond de la marmite.
12 h 30 Samedi et demi.
13 h 35 Monsieur Cinéma.
14 h 20 Les jeux du stade.
17 h 10 Les moins d'vingt et les autres.
17 h 55 Course autour du monde.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Dramatique : Les cinq dernières minutes.
Réal. Cl. Loursais.
Du côté du bois de Boulogne.
22 h 5 Sports : Patinage artistique.
Championnats d'Europe.
23 h Documentaire : Le signe du cheval.
Concours complet aux Olympiades (n° 1).
23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h 30 Les pieds sur terre.
Magazine sécurité de la Mutualité sociale agricole : la sécurité dans les coopératives d'abattage et de découpage de viande.
16 h Bonjour voisin (et à 18 h 55, 19 h 40 et 20 h 30).
18 h 30 Pour les jeunes.
Il était une fois l'homme : le siècle de Louis XIV.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Histoire de France : la première croisade.
20 h Les jeux.
20 h 30 Bonjour voisin.
De Jean Karchbron.
Une journée de dialogues entre les habitants de Barjols (Var), Riquewihr (Haut-Rhin), Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) et Saint-Denis-de la Réunion.
22 h Journal.
22 h 20 Champ - Contre-champ : la mort du spectacle.
Magazine de Pierre Billard et Pierre-André Boutang.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : Regards sur la science.
8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : le vétérinaire.
9 h. 7, Matinée du monde contemporain.
10 h. 45, Démarches... avec F. Coffant.
11 h. 2, La musique prend la parole : 1979-1989 : « les Maitres chanteurs », de R. Wagner.
12 h. 5, Le Pont des arts :
14 h. Sons.
14 h. 5, L'affrontement pétrolier (2e partie).
16 h. 20, Livre d'or : l'Orchestre de chambre de Toulouse, dir. G. Armand, au château de la Pioline à Aix-en-Provence (Vivaldi, Couperin, J.-C. Bach, Britten).
17 h. 30, Pour mémoire : la matinée des autres (manger l'autre).
20 h., « Corps à corps », de J. Saunders (2e partie).
21 h. 35, Musique enregistrée.
21 h. 55, Ad lib., avec M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques.
7 h. 40, Musiciens pour demain : Jeune compositeur : Denis Dufour ; Jeune soliste : Catherine Joly, piano, « Partita n° 1 » (J.-S. Bach), « Campanella » (Liszt), « Ile de feu n° 2 » (Messiaen) ; Journée de l'Europe 79 : « Missa in tempore belli » (Haydn), concert donné à Berlin par l'Orchestre Philharmonique de la jeunesse européenne, dir. J. Jokus.
9 h., Samedi, magazine de J.-M. Damian (en direct du studio 119).
16 h., Matinée lyrique : « le Brandebourgeois de Bohême », de Smetana, avec les Chœurs et l'Orchestre de l'Opéra national de Prague, dir. J. Hastichy.
19 h., Concert-lecture : le motet au temps de Louis XIV, avec The Hillard Ensemble, dir. W. Christie.
20 h. 5, Concours international de guitare.
20 h. 30, The King's Singers : mélodies populaires allemandes de Hassler, Silcher, G. Langford, D. Runswick ; Madrigaux anglais à l'époque des Tudor, de Weelkes, Farmer, Wilbye ; Chansons françaises de Clemens non Papa, Jannequin, Passereau et Gombert ; « The cries of London » (Berio), « Cinq mélodies populaires lituaniennes » (Dvorak) ; Airs modernes arrangés pour voix seules de Garland, Walter, Newman, Bennett, Lennon-McCartney, McLean, B. Kay et D. Runswick.
22 h. 30, Ouvert la nuit : la musique se livre ; 23 h. 5, Comment l'entendez-vous ? « Bouffonnerie, sarcasmes et opéra », par Angelo Rinaldi ; 1 h., le dernier concert : « Fugue n° 9 », extrait de « l'Art de la fugue », et « Cantate BWV 82, Ich habe genug » (J.-S. Bach) par l'Orchestre de chambre nationale de Toulouse, soliste et dir. Andrzej Hiolski.

Dimanche 27 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 Orthodoxie : Réflexion orthodoxe sur l'œcuménisme.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
En l'église Sainte-Jeanne-d'Arc de Rouen (Seine-Maritime).
Prédicateur : Père Michel Dubost.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 - TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 C'est pas sérieux.
14 h 15 Les rendez-vous du dimanche.
De Michel Drucker.
15 h 30 Tiercé.
15 h 40 Série : L'île fantastique.
Le client et le bonheur.
16 h 20 Sports première.
18 h 10 Téléfilm : « la Passe des neiges ».
19 h 25 Les animaux du monde.
Des animaux venus d'ailleurs.
20 h Journal.
20 h 30 Cinéma : « la Gifle ».
Film français de C. Pinoteau (1974) ; avec L. Ventura, A. Girardot, I. Adjani, F. Perrin, J. Spiesser, M. Aumont, X. Gélin, R. Hary (rediffusion).
Les démêlés d'un professeur de géographie quinquagénaire et de sa fille adolescente, qui veut vivre sa vie comme elle l'entend.
Le conflit des générations dans une alerte comédie de boulevard, bien mise en scène, et surtout très bien jouée.
22 h La leçon de musique : Lily Laskine.
Emission de l'Institut national de l'audiovisuel, réal. M. Fresnel.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h On we go.
11 h 15 Chorus.
12 h Concert.
« Symphonie n° 4 » ; « Concerto pour violon », de Bach, par les Solistes de France.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Wonder woman.
« Vedettes à Hollywood ».
14 h 10 Jeu : Des chiffres et des lettres pour les jeunes.
15 h Des animaux et des hommes.
15 h 50 Majax : Passe-passe.
16 h 35 Série : Les brigades du Tigre.
« L'Ange blanc »
17 h 30 Les Muppets.
Avec Sylvester Stalone.
18 h Dessine-moi un mouton.
18 h 45 Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Détroit.
De M. Lampell et H. Searls, réal. J. London.
22 h 10 Petit théâtre d'Antenne 2.
« Madame Hélène », de Jeanne Labrune.
22 h 35 Magazine : Voir.
23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emissions de l'ICEI destinées aux travailleurs immigrés.
Images de Tunisie.
10 h 30 Mosaïque.
Préparée par T. Fares et J.-L. Orobona. Reportage : l'arrivée de la famille émigrée et les problèmes rencontrés lors de sa venue en France. Variétés : Carlos Andreu, musique et chants populaires d'Espagne.
16 h Jeu : Tous contre trois.
Saint-Guilhem-le-Désert.
17 h Prélude à l'après-midi.
Ouverture de Carnaval, d'A. Dvorak, par l'Orchestre philharmonique de Los Angeles, dir. Zubin Mehta.
18 h 20 Théâtre de toujours : « Roméo et Juliette ».
De Shakespeare. Emission de la B.B.C. en version originale. Sous-titres français.
19 h 45 Spécial DOM-TOM.
Dépression cyclonique à La Réunion.
20 h Rire et sourire au Comic'Palace.
Marthe Villalonga.
20 h 30 L'inventaire des campagnes : 4. L'outil et le geste.
Série de D. Vigne, avec Le Roy Ladurie.
Quatrième volet de l'enquête menée par Daniel Vigne et Emmanuel Le Roy Ladurie sur notre « héritage ». Ici des gestes qui remontent au Moyen Age. Ceux du forgeron, du maréchal-ferrant, du sabotier, du chaumier, du charron... La mémoire des gestes, le plaisir du geste, l'histoire du geste.
21 h 25 Journal.
21 h 45 L'invité de FR 3 : l'arbre de vie.
22 h 35 Cinéma de minuit (cycle le docteur Mabuse et F. Lang) : « le Démon du crime ».
Film allemand de F. Lang (1922), avec R. Klein-Rogge, A. Abel, A.E. Nissen, G. Welcker, B. Goetze, P. Richter (muet, N., rediffusion).
Le docteur Mabuse tente de se débarrasser du procureur von Wenck, son adversaire acharné. Il fait régner la terreur.
Action trépidante, climat d'angoisse et de fantastique social. La volonté du mal et la puissance destructrice d'un homme et de sa bande de malfaiteurs. Prescience de l'arrivée du nazisme.

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, Chasseurs de sons.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : l'Union rationaliste.
10 h., Messe dans la chapelle des Franciscaines, avenue de Villiers, à Paris.
11 h., Regards sur la musique :
12 h. 5, Allegro :
12 h. 45, Disques rares... de Chostakovitch.
14 h. 5, La Comédie-Française présente : « l'Ole blanche » de Calderon.
16 h. 5, Concert de l'Orchestre de chambre des Kibboutz, dir. : Noam Sheriff (« Concerto grosso n° 4 », de Haendel ; « Essai pour harpe et cordes », de Sheriff ; « Visions », de Partos ; « Symphonie n° 40 », de Mozart).
17 h. 30, Rencontre avec...
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : la poésie grecque (le surréalisme en Grèce).
20 h. 40, Atelier : la poésie radiophonique : « la Passe », par R. Farabet et F. Vuillemier.
23 h., Musique de chambre : Gounod, Langlais, Arma, Messiaen.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique Chantilly : œuvres de J. Strauss, R. Strauss, Schubert, Zeller et Poldini ;
8 h., Cantate de Bach, pour le troisième dimanche de l'Epiphanie.
9 h. 5, Vocalises : M. Battaini (Mozart, Weber), N. Denize.
11 h., Concert, en direct du Théâtre d'Orsay : « l'Amour et la vie d'une femme » (Schumann) ; « le Trio pour piano, violon et violoncelle, suites n° 1 et n° 3 » (Beethoven), avec C. Ivaldi, piano, A. Benedict, soprano, S. Gazeau, violon, A. Meunier, violoncelle.
12 h. 5, Equivalences (émissions ouvertes aux interprètes aveugles) : J.-S. Bach, par L. Thiry, orgue, et le Duo J.-M. Leclair, G. Montmayeur, violon, et R. Allart, clavecin.
12 h. 35, Opéra bouffon : « Colas et Colinette », de Quesnel, par l'Orchestre de Radio-Canada, dir. P. Hetu ; « Ma tante Aurore », de Boieldieu, par l'Orchestre de chambre de l'O.R.T.F., dir. M. Couraud.
14 h., La tribune des critiques de disques : « Deuxième Concerto pour piano » (Bartok).
17 h., Les grands concerts d'archives : les grandes heures du Festival de Prades (Mozart, Beethoven, Schubert).
18 h., Musiques chorales : « Messe en sol » et « Quatre Petites Prières de Saint-François d'Assise » (Poulenc).
19 h. 35, Jazz vivant : Le Quintette de Stan Getz.
20 h. 35, Musiques traditionnelles : Musique indienne, « Musique Karnatique », « Varnam », « Kriti », « Ragam, Tanam, Pallavi », avec L. Subramaniam, violon, Th. Subash Chandran, mridangam.
22 h. 30, Ouvert la nuit : Portrait en petites touches, « Sonate pour piano et violon » (Franck) ; 23 h. 30, Musique de chambre.
0 h. Rites et traditions populaires : Les carnavals de la Saint-Valentin.

TRIBUNES ET DÉBATS

SAMEDI 26 JANVIER

— *M. Georges Marchais*, secrétaire général du P.C., est le rédacteur en chef inattendu de R.T.L., à 13 heures.

DIMANCHE 27 JANVIER

— *M. André Henry*, secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale, participe à « L'interview - événement » de R.T.L., à 13 h. 15.

— *M. Michel Poniatowski*, ancien ministre, est l'invité du Club de la presse d'Europe 1, à 19 heures.

LA PRESSE ECRITE EST HOSTILE AUX PROJETS SUR LES RADIOS LOCALES

La délégation parlementaire pour la Radiodiffusion télévision française réunie le mercredi 23 janvier sous la présidence de M. Dominique Pado a procédé au dernier examen des modifications aux cahiers des charges des sociétés nationales de radio et de télévision : selon les suggestions contenues dans le rapport de M. Joël Le Tac, elle a approuvé l'extension de la publicité collective sur les ondes de Radio-France ainsi que les précisions apportées à l'interdiction pour TF 1 et Antenne 2 de réaliser des productions lourdes. En ce qui concerne les relations entre l'Institut national de la consommation et les sociétés de programme, la délégation a souhaité le maintien du droit de diffuser une émission sur les deux chaines un soir par semaine à 20 h. 30, et en particulier le mardi sur Antenne 2.

D'autre part, la délégation parlementaire a entendu M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication sur la question des radios locales (*le Monde* du 5 décembre 1979).

Ce dernier a évoqué les problèmes que posent le choix des zones et les modalités des formules à retenir. Il est envisagé de créer une première expérience dans une très grande agglomération urbaine, une seconde dans une zone rurale, la troisième pouvant se situer dans le cadre d'une ville moyenne et ses abords. Mais certaines contraintes techniques — comme l'existence d'émetteurs F.M. disponibles — restreindront les choix. Il semble que, pour la première expérience, la région de Lille pourrait être retenue.

A la fin de l'année, un rapport sera élaboré par une commission nationale, qui pourra notamment être composée de la délégation parlementaire, de membres du haut conseil de l'audiovisuel et de toutes les parties prenantes. Le gouvernement arrêtera alors les décisions appropriées.

La Délégation a enfin procédé à l'audition de MM. Puhl, président du Syndicat national de la presse quotidienne régionale ; Bletner, président du Syndicat des quotidiens départementaux, et Bouzinac, directeur général de la Fédération nationale de la presse française, qui ont exposé le point de vue de l'ensemble de la presse française sur les projets du gouvernement en matière de développement des radios locales. M. Puhl, après avoir exprimé les plus expresses réserves de la profession, a rappelé que la presse écrite avait été systématiquement écartée de tout accès aux moyens audiovisuels, notamment lors de l'introduction de la publicité de marques à la télévision. Les pouvoirs publics avaient donné alors à la profession des assurances qui se sont avérées illusoires par la suite. M. Bletner, pour sa part, a déclaré que *« le pluralisme de la presse n'avait jamais été plus menacé »*. M. Bouzinac, tout en dénonçant la nocivité des projets gouvernementaux, a souligné que la presse n'avait jamais eu, dans les conseils d'administration de sociétés radiophoniques où elle siège, qu'un rôle d'observateur.

Dans un débat au cours duquel intervinrent MM. Ralite, Fillioud, Le Tac et le président Pado, les représentants de la presse française ont réaffirmé l'opposition unanime de leur profession à l'initiative gouvernementale.

Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

Rencontres.

— Nuits : *un « Regard sur le film noir » est organisé ce vendredi 25 janvier à M.J.C. du Mont-Mesly. Sont projetés à partir de 18 h. 30 :* l'Arnaqueur, le Casse de l'oncle Tom, le Grand Sommeil, le Faucon maltais *(100, rue Juliette-Savar, Créteil, tél. 207-37-67) ; une « Nuit blanche de l'humour » commencera à 23 heures le 26 janvier au centre culturel Jacques-Prévert de Joinville-le-Pont ; au programme :* le Dernier Round, Qui a tué le chat ?, la Coupe aux canards, Drôle de drame, La Panthère rose s'emmêle *(29, rue du Maréchal-Leclerc, tél. 883-22-26). A la M.J.C. Pablo-Neruda d'Orly, le même jour, mais à partir de 20 h. 30, ce sera une « Nuit du cinéma d'épouvante » :* la Malédiction d'Arkham, Phase IV, la Malédiction *(rue des Hautes-Bornes, à Orly, té. 884-73-93).*

— Underground : *une rétrospective du cinéma expérimental français des années 70 est présentée chaque lundi, à 19 heures et 21 heures, au Ciné-MBXA. Œuvres de Guy Fihman, Patrick Delabre, Jean-Michel Bouhours, Claudine Eizykman, Dominique Willoughby, Christina Lebrat, Pascal Auger, etc. (12, rue de l'Abbaye, 75006, tél. 354-30-75). D'autre part, chaque vendredi, à minuit, à l'initiative de l'association Acidinex, des films du cinéma indépendant-expérimental sont programmés à l'Olympic-Entrepôt (7-9, rue Francis-de-Pressensé, 75014 Paris, tél. 542-67-42).*

— Espaces 80 : *les manifestations d'Espaces 80, Porte de la Suisse, à Paris, comportent un cycle de projections sur le thème « La fiction documentaire ou la spécificité du cinéma suisse alémanique » (1er-7 février). Le 6 février, à 20 heures, une table ronde réunira Freddy Buache, Serge Daney, Richard Dindo, Louis Marcorelles, Patricia Moraz, Fredi M. Murer et Alain Tanner. Puis, du 8 au 20 février, ce sront les Journées du « cinéma en marge », qui accueillent cette année un grand nombre de films italiens et s'ouvrent à la vidéo. (Pro Helvétia, 11* bis, *rue Scribe, Paris-9e, tél. 265-00-29.)*

Le Cinéma nôvo repart.

Sous la présidence de Nelson Pereira dos Santos, une coopérative des cinéastes vient d'être créée au Brésil, qui regroupe la plupart des membres de l'ancien mouvement du Cinéma nôvo des années 60-70 à l'exception de Glauber Rocha et de Carlos Diegues. Parmi les participants, Joaquim Pedro de Andrade, Leon Hirszman, Zelito Viana. L'entreprise d'Etat Embrafilme a déjà mis à la disposition de la coopérative quatorze salles (treize à Rio, une à Sao-Paulo). Quatorze salles vont compléter ce parc : six à Rio et huit à Bahia.

Glauber Rocha travaille toujours au montage de son poème épique l'Age de la terre, *en même temps qu'il tient régulièrement son feuilleton au* Jornal do Brasil, *où il vient de publier un long article contre Francis Coppola et* Apocalypse Now. *Carlos Diegues a achevé* Bye bye Brasil, *qu'il compte proposer au Festival de Cannes. Zelito Viana présente un nouveau documentaire de long métrage,* Terra dos Indios, *et a vu son précédent documentaire,* Morte e Vida Severina *(sur le Nordeste), libéré pour l'exportation après quatre ans de discussions. Leon Hirszman entame le tournage d'un film sur le mouvement ouvrier à Sao-Paulo. Joaquim Pedro de Andrade recommence à tourner prochainement, toujours à Sao-Paulo.*

REVOIR LES SIX CONTES MORAUX D'ÉRIC ROHMER

Ma nuit chez Maud, le Genou de Claire, la Collectionneuse, l'Amour l'après-midi, la Boulangère de Monceaux, la Carrière de Suzanne, « ressortent » (comme on dit) les uns après les autres dans le désordre au 14-Juillet Parnasse.

A quoi tient la modernité de ces « six contes moraux » d'Éric Rohmer ? Ils devraient, au contraire, être démodés pour avoir si parfaitement correspondu au temps où ils ont été faits — temps de la narration déconstruite, pervertie. Temps aussi des chaussures pointues et des costumes trop larges, puis des mini-jupes et des cols roulés. Les contes moraux ont été tournés entre 1962 et 1972.

Mais s'ils ont plu à l'époque s'ils sont réalistes, très situés *dans un espace et un moment* donnés, les films de Rohmer n'ont jamais rien eu à voir avec la mode. Rahmer, apparemment, n'a jamais écouté que lui-même, répétant, développant, un thème sur lequel personne d'autre que lui n'aurait pu bâtir une somme *en six volets.*

Les cinéphiles se racontent l'histoire des contes moraux en riant : un homme choisit une femme ; une autre (ou deux autres) débarque dans sa vie et le trouble, puis, sans avoir succombé au péché de chair, il revient à l'élue. Les six films mettent en scène le *risque* et la tentation, mais, à la fin, toutes les constructions élaborées sont ainsi anéanties par ce retour au point de départ.

Ces constructions sont uniquement psychologiques et sont racontées du seul point de vue du personnage masculin. Il est toujours le narrateur, qu'il s'exprime ou non en voix off. Monologues et dialogues sont très « écrits ». Rohmer est homme de lettres, et il prête à ses personnages une intelligence qui prend une forme différente dans chaque film.

Outre l'homme, la femme qu'il veut, va, ou a épousée, et l'autre, la réprouvée, il y a un quatrième personnage, qui sert de faire-valoir. Il peut même être un ami intime qui assume toute l'action sans en tirer de morale *(la Carrière de Suzanne)* Cela peut être aussi bien une femme *(le Genou de Claire)* qui provoque les situations afin de pouvoir les étudier.

Quatre héros sur six ont une drôle de façon de partager les femmes en catégories. Il y a celles qu'ils ont besoin de respecter et celles qu'ils ont besoin de mépriser. Dans leur esprit de petits-bourgeois machistes, ces créatures, dont ils convoitent et redoutent les charmes, ne résistent pas à leur séduction et seraient toutes prêtes à tomber amoureuses, donc à devenir pénibles, s'ils n'y mettaient pas le holà ! Puis *il y a,* point d'orgue qui varie de film en film, un moment où une complicité s'instaure, provisoirement, sans mauvaise conscience. Les personnages de *Ma nuit chez Maud* et du *Genou de Claire,* plus adultes que les autres, échappent à ces conceptions, car ils se laissent à peine troubler par les intruses.

Rien n'indique qu'Eric Rohmer épouse le point de vue de ses personnages masculins. Il montre des femmes libres, généreuses, exigeantes (amorales), dont l'attitude et les propos ne coïncident finalement pas avec les interprétations qu'en font les hommes. Ce n'est pas un hasard si Haydée, dans *la Collectionneuse,* lit une étude sur les romantiques allemands, dont on sait à quel point Rohmer les aime. Ne pas oublier non plus que *la Carrière de Suzanne* se termine sur cette phrase : *« En se privant du droit de la plaindre, Suzanne s'assurait la vraie revanche. »*

Le cinéma est là pour offrir d'autres espaces que le roman. Littéraires, les analyses psychologiques d'Eric Rohmer ne pouvaient se passer du cinéma, dans la mesure où s'élabore dans le film, parallèlement au récit univoque, un monde d'informations dans lequel se meut et s'émeut, en toute liberté, le spectateur.

CLAIRE DEVARRIEUX.

★ 14-Juillet-Parnasse.

« LE SEIGNEUR DES ANNEAUX »

(Suite de la première page.)

Le prodigieux succès du livre ne pouvait qu'allécher Hollywood. Successivement Stanley Kubrick, John Boorman, Walt Disney envisagèrent de le porter à l'écran. Mais les difficultés d'adaptation et de réalisation leur firent abandonner le projet. C'est alors que se mit sur les rangs Ralph Bakshi, auteur de *Fritz le chat,* premier dessin animé classé « X », et de deux autres films, *Heavy Traffic* et *Wizards,* où déjà l'animation se mêlait à des prises de vues réelles.

Pour Bakshi, la seule voie d'accès *cinématographique* à l'univers de Tolkien était le dessin animé. Mais un dessin animé d'un genre nouveau et dont la formule s'inspirait de ses précédentes expériences. *« Mon but,* a-t-il expliqué, *était d'atteindre un niveau de réalisme qui, surtout dans les scènes à grande figuration, est interdit aux animateurs classiques. »* Il décida donc de tourner d'abord son film en prises de vues directes, puis de confier à une équipe d'artistes et de techniciens le soin de *redessiner et de peindre,* dans l'esprit propre au sujet, chacune des images enregistrées. Travail délicat auquel participèrent trois cents personnes et qui dura trois ans. Un million de « cellos » furent ainsi peints à la main.

En dépit de ces efforts, le film, il faut bien l'avouer, est une déception. Ceux qui n'ont jamais lu Tolkien risquent de se perdre dans les méandres de *l'histoire, et beaucoup* de tolkiennistes fervents se plaindront de ne pas retrouver à travers les images de Bakshi la substance et la magie du livre.

Sur les coupes pratiquées dans l'intrigue, sur la quasi-disparition de tel ou tel personnage (l'Homme-Arbre, par exemple), rien à dire C'est la loi de toute adaptation. Plus *grave, en revanche,* est le manque de mystère, de pouvoir d'envoûtement du récit. Malgré la qualité picturale de certains décors (le paradis des elfes, la très breughélienne « Comté » des Hobbits), malgré d'indiscutables trouvailles visuelles (la chevauchée des cavaliers noirs, l'apparition des Orques) et l'ampleur (hélas répétitive) des scènes de bataille, ce film plein de merveilles ne réussit que rarement à dépasser l'anecdote et à nous entraîner dans le monde surréel et sacré de Tolkien. Ajoutons que, contrastant avec l'interprétation lyrique des séquences calquées sur le vivant, le graphisme des principaux personnages apparaît conventionnel et singulièrement dépourvu de poésie.

Raté ou réussi, quelle que soit l'opinion que l'on ait de ce film, *il y aura appel.* En effet, quand après deux heures et quart de projection il s'achève, on n'en est qu'à la moitié de l'histoire. Fallait-il poursuivre l'expérience ? L'accueil enthousiaste du public américain a fourni la réponse. Aujourd'hui, Ralph Bakshi s'apprête à tourner la seconde partie du *Seigneur des anneaux.*

JEAN DE BARONCELLI.

« Mamito » de Christian Lara

Il ne faut pas chercher une trop grande cohérence dans ce bout à bout d'impressions de Guadeloupe de Christian Lara, l'auteur de « Coco la Fleur candidat ». L'histoire et les personnages semblent n'avoir d'autre but que d'exalter le caractère heureux, malgré d'innombrables vicissitudes, des habitants de l'île, tout en glissant discrètement, mais très fermement, une revendication de libre association avec la France sur base d'autonomie.

Mamito, la vieille maman à la retraite qui voudrait bien se remettre à travailler parce que la vie est chère (Lucrèce Saintol), passe comme une étoile filante. On remarque davantage Ellen, la jeune femme blanche (Odette Laurent, sosie de Jane Fonda), avec la chef de file du mouvement de libération elle a charge de rappeler les simples vérités : le pays veut être indépendant, ne plus avoir de comptes à rendre à personne.

« *Mamito* » (le film) évolue quelque part entre Ousmane Sembène et sa rigueur idéologique et le bon garçonnisme d'un « Rockers ». Il n'a de sens que s'il réussit à être projeté sur les écrans de la Guadeloupe et de la Martinique. Tranche de vie aux saveurs tropicales, il sait éviter aussi bien les pièges de l'exotisme (pour nous Européens) que ceux du militantisme.

Un message, oui ; mais que nous recevons avec un réel plaisir.

LOUIS MARCORELLES.

★ Voir les exclusivités.

MUSIQUE

L'ITINÉRAIRE A L'IRCAM

L'Itinéraire, dont certains compositeurs sont en stage à l'IRCAM, a donné jeudi, dans l'espace de projection de celui-ci, un concert qui avait attiré un public nombreux. Programme sans véritable révélation, mais intéressant et divers, qui débutait cependant par une œuvre austère : Rondell, *du compositeur germano-américain Rolf Gelhaar, fait dialoguer un trombone (B. Sluchin) avec les deux échos de son jeu réinjectés à courte distance ; les effets sonores sont parfois curieux, mais limités par une écriture plus expérimentale que musicale.*

On a réentendu avec plaisir Darjeeling, *de Gérard Condé* (le Monde *du 3 juin 1978), petite cérémonie musicale du thé, avec ses percussions miniatures, ses monodies et ses pincés de piano évoquant avec humour et componction l'Orient, ses récits sur les origines du divin breuvage, que, pour pallier la défection inopinée de l'artiste prévu, le compositeur interprétait lui-même avec beaucoup de subtilité et une émotion compréhensible, dont il se remit en buvant le « darjeeling » amoureusement préparé pendant qu'on l'applaudissait.*

Le Bal, *de Pascal Dusapin, pour quinze instruments, est une partition assez curieuse avec ses cuivres en glissements gémissants, ses cordes qui déraillent légèrement autour de la note, rappelant les « arborescences » des dernières œuvres de Xenakis ; un univers qui se déforme comme des images tremblées dans l'eau. La forme n'est guère apparente ; elle procède par vagues molles qui se concentrent et parfois explosent aux instruments à vent. Un climat sonore original.*

Autre atmosphère étrange, celle des Mémoires souterraines, *de Claude Lefebvre, pour flûte, clarinette en si bémol et violoncelle (par le Groupe de musique de chambre expérimentale de l'Itinéraire), en longues trames à la fois discontinues et continues, car les notes lentes et pensives sont séparées par des jeux de voix qui les prolongent : sifflements doux, sons à bouche fermée, aspiration ou expiration, amplifiés et travaillés par une sonorisation. Cette espèce de concerto pour instrumentistes dormeurs, avec ses mystérieuses adhérences corporelles, répand de belles ondes souvent émouvantes et captivantes.*

Le concerto s'achevait par Khoom, *d'un ancêtre précurseur, Giacinto Scelsi (né en 1905), longue partition qui groupe un quatuor à cordes, un cor et deux ensembles de percussion autour d'une soprano. La voix chante des lamentos en vocalises au vibrato ou au trémolo large sur des échelles réduites autour desquels s'accrochent les sons des instruments en dessins subtils, souvent diffractés en intervalles microtonaux. Cette œuvre, d'une écriture raffinée, qui reste cependant un peu trop enfermée dans une certaine magie sonore assez monotone, était excellemment interprétée par M. Hirayama et l'Ensemble de l'Itinéraire sous la direction d'Alexandre Myrat.*

JACQUES LONCHAMPT.

■ Le prix de la littérature fantastique, organisé par le « Livre de poche », a été attribué, lors du huitième festival d'Avoriaz du film fantastique à Stéphane King pour « l'Enfant lumière ». Publié aux éditions Alta, ce livre sera repris au « Livre de poche » comme l'ont été les deux prix précédents : « Allez jouer ailleurs », de Pascal Bruckner (1978), et « Celui qui survit » de Dean Herbert (1979). « L'Enfant lumière » sera porté à l'écran par Stanley Kubrick, le metteur en scène d' « Orange mécanique ».

■ Le président de la République a remis le 22 janvier les grands prix des métiers d'art 1979 à Sœur Marie du Sacré-Cœur, dentellière, chef de l'Atelier national du point d'Alençon, et à M. Jacques Frélaut, imprimeur en taille-douce, qui dirige l'atelier bien connu Lacourière-Frélaut.

■ « Célébration », spectacle de gospel songs et de spiritual, qui avait commencé sa carrière au Théâtre Moderne, passe, depuis la fermeture de cette salle, à la Cour des Miracles, à 19 heures.

■ Le prix Unifrance de la presse étrangère a été décerné au nouveau film de Bertrand Tavernier, « la Mort en direct ».

VARIÉTÉS

LES CHANTS YIDDISH DE TALILA

Entre le rire et la peur

Elle était presque inconnue il y a un an à peine, elle va peut-être devenir l'une des dernières découvertes de la chanson française, si l'on peut dire. Fille d'émigrés juifs polonais, née en France, Talila chante en yiddish. Elle était la « femme en rouge » des chants profonds juifs au Petit-Forum des Halles en février 1979. On la voyait là pour la première *fois.* Avec sa voix étonnamment pure et haute, coup d'archet cisaillant le rire et la peur, transportant, avec une sensualité malicieuse, un goût de la vie nourri par la terreur apprise et le sens de l'aléatoire, elle faisait brusquement vivre toute la culture yiddish, l'humour yiddish, la rue, le décor, l'humble quotidien des petites *villes de la Pologne* de la fin du dix-neuvième siècle, Moïshele, l'ami d'enfance retrouvé, la fiancée Malkale, la veuve Bas Sion, la cousine aux joues rouges comme des oranges, le rabbin avec sa règle à la main...

Quand elle est réapparue en septembre dernier au café d'Edgar, *elle a fait* le plein *tous les soirs.* La revoici encore pour un mois dans la même petite salle noire, sans micro, avec trois musiciens, ses yeux verts, sa robe rouge, ses cheveux blonds. Talila n'a jamais appris la musique, mais elle a toujours chanté comme elle a toujours entendu parler le yiddish par ses parents, arrivés en 1936 en France et qui ne se sont *jamais complètement mis* au français. Son père était tailleur.

Le yiddish est beaucoup plus qu'une langue, c'est un univers, c'est la vie, les récits de la guerre, les paysages de là-bas, c'est son grand-père, sa grand-mère, ses oncles et ses tantes morts, *« jamais vus mais vivants »,* c'est la petite ville de Pologne où étaient ses parents, la rue, les gens, des personnages comme ceux qui sont dans les chants. Chanter en yiddish, c'est une façon pour Talila de sentir, de dire, de livrer quelque chose qu'elle craint de voir disparaître. Talila se méfie des mots « identité », « racines », *« des mots un peu pompeux »,* dit-elle, la réalité est plus simple, elle chante en yiddish, surtout parce que c'est un plaisir charnel, un besoin.

CATHERINE HUMBLOT.

★ Café d'Edgar, 22 h. 15.

★ Talila chantera le 31 janvier au Centre Rachi (30, boulevard de Port-Royal), à l'occasion de la Quinzaine de la culture yiddish, qui s'est ouverte le 20 janvier et s'achèvera le 3 février.

★ Discographie : Talila et l'ensemble Kol-Aviv, chants yiddish, vol. 1 : *Ott Azoi ;* vol. 2 : *Unter a klein beimale,* Arion, ARN 34 360 et 34 477.

SPECTACLES

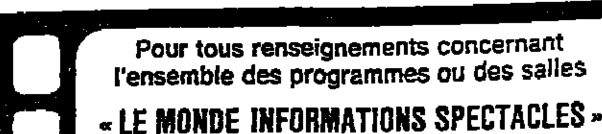
théâtres

Nouveaux spectacles

Daunou (261-69-14), 20 h. 30 : l'Homme, la Bête et la Vertu.
Lucernaire (544-57-34), 19 h. : En compagnie de Ritsos.
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : Un balcon sur les Andes
Vincennes, Théâtre D.-Sorano (574-65-80), 21 h. : Quelle belle vie, quelle belle mort.

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 19 h. 30 : Cosi fan tutte.
Salle Favart (742-57-50), 19 h. 30 : Erwartung ; le Château de Barbe-Bleue.
Comédie - Française (296 - 10 - 20), 20 h. 30 : Horace.



Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures,
sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 25 janvier

Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : Créanciers.
T. E. P. (797-96-06), 20 h. 30 : Pezza contre Tchorba.
Petit T. E. P. (797-96-06), 20 h. 30 : Intimité.
Centre Pompidou (277-12-33), 20 h. 30 : Musique électro-acoustique de Bourges. — Théâtre (278-79-95), 20 h. 30 : Drôles de gens. — Débats : 18 h. et 20 h. 30, Architecture : 18 h., La forêt, poumon des villes.
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Fabienne Thibeault ; 20 h. 30 : La musique adoucit les mœurs.
Carré Silvia Monfort (533-66-70), 20 h. 30 : Hommage à Maurice Clavel (Jules César).

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : Poivre de Cayenne ; la Fleur à la bouche.
Antoine (203-77-71), 20 h. 30 : Une drôle de vie.
Artistic - Athévains (379 - 06 - 16), 20 h. 30 : Jacques Thibault.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 45 : l'Ours ; Ardèle ou la marguerite.
Atelier (606-49-24), 21 h. : Audience ; Vernissage.
Athénée (742-67-27), 21 h. : la Fraîcheur de l'aube.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. 30 : Macbeth.
Bouffes - Parisiens (296 - 60 - 24), 20 h. 45 : Silence, on aime.
Cartoucherie, Théâtre du Soleil (374-24-08), 20 h. : Méphisto.
Centre culturel de Belgique (271-36-16), 20 h. 45 : Hamlet Machine.
Centre Mandapa (589-01-60), 20 h. 30 : la Légende de Rama et Sita.
Cité internationale (589-67-57), Galerie, 20 h. 30 : le Songe d'une nuit d'été. — Grand Théâtre, 20 h. 30 : Le Parré sifflera trois fois. — Resserre, 20 h. 30 : Thyeste.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : la Cuisine des anges.
Dunois (584-72-00), 18 h. 30 : les Ikons et les Miliques.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Fontaine (874-82-34), 18 h. 30 : la Voix humaine ; 21 h. : les Trois Jeanne.
Forum des Farfadets (585-50-57), 20 h. 30 : Dérive.
La Forge (371-71-89), 20 h. : De vive voix.
Grand Hall Montorgueil (233-80-78), 21 h. : Massafemme.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 30 : l'Atelier.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 19 h. : En compagnie d'A. Artaud ; 20 h. 30 : Stratégie pour deux jambons ; 22 h. 15 : A la recherche du temps perdu. — Théâtre rouge, 20 h. 15 : Albert ; 21 h. 30 : Dog's Dinner.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.
Maison des Amandiers (797-19-59), 20 h. 45 : l'Oiseau-Tonnerre.
Mathurins (265-90-00), 21 h. : les Frères ennemis.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Montparnasse (320-89-90), 20 h. 30 : On a feulé chez M. Sloop ; 22 h. : L'empereur s'appelle Dromadaire.
Musée des monuments français (727-35-74), 20 h. 30 : Une fille à brûler.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Orsay (548-38-53), I, 20 h. 30 : Elle est là. — II, 20 h. 30 : Zadig.
Palais des congrès (758-27-78), 20 h. 45 : Danton et Robespierre.
Palais des glaces, 20 h. 45 : Lionel Rocheman.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : Joyeuses Pâques.
Péniche (205-40-39), 20 h. 30 : Bécassouille.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : le Bleu du ciel.
Potinière (261-44-16), 20 h. 30 : le Volcan de la rue Arbat.
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Amédée ou Comment s'en débarrasser. — Amphi, 20 h. 30 : le Motif.
Studio des Champs - Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : Les orties, ça s'arrache mieux quand c'est mouillé.
Studio - Théâtre 14 (539-88-11), 20 h. 30 : le Journal d'un fou.
TAI - Théâtre d'Essai (274-11-51), 20 h. 45 : Artaud roi.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimplim.
Théâtre Marie - Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : le Bébé de M. Laurent ; 22 h. 30 : Qui n'a pas son minotaure ?
Théâtre de la Plaine (842-32-25), 20 h. 30 : Arlequin défenseur du beau sexe.
Théâtre de l'Union (651-25-20), 21 h. : le Jeu de l'amour et du hasard.
Théâtre 347 (526-29-08), 21 h. : la Poube.
Théâtre de la Villa (542-79-56), 20 h. 30 : la Cagnotte.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Les comédies musicales

Mogador (285-28-80), 20 h. 30 : l'Auberge du Cheval-Blanc.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 19 h. 45 : le Bel Indifférent ; le Menteur ; 21 h. : Printer and Co. ; 22 h. 15 : la Revanche de Nana.
Blancs-Manteaux (887-16-76), 20 h. 15 : Areuh = MC2 ; 21 h. 30 : Joue-moi un air de tapioca ; 22 h. 30 : Cause à mon c..., ma télé est malade ; 23 h. 15 : P. Triboulet.
Caf' Conc' (372-71-15), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 30 : Paris 80 ; 23 h. : Segelstein.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 20 h. 30 : Charlotte ; 22 h. : les Deux Suisses ; 23 h. 15 : Couple-moi le souffle. — II, 22 h. 15 : Talila.
Cafessaion (278-46-42), 21 h. 30 : J. Charby.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : L'avenir est pour demain ; 22 h. 30 : Quand reviendra le vent du nord.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : le Silence de la mer.
Cour des Miracles (548-85-60), 19 h. : Célébration ; 20 h. 30 : Claire ; 21 h. 30 : Confetti en tranches ; 22 h. 45 : Essayez donc nos pédalos.
L'Ecume (542-71-16), 20 h. 30 : Antoine Tomé ; 22 h. : J.-L. Guitard.
Le Fanal (233-91-17), 19 h. 45 : F. Brunold ; 21 h. 15 : le Président.
La Grange - au - Soleil (727-43-41), 21 h. : Pinatel.
Mirandière (229-11-13), 20 h. 45 : le Nouveau Locataire ; 22 h. 15 : Flick et Drac.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Racontez - moi votre enfance ; 22 h. 15 : R. Obaldia. — II, 20 h. 30 : Abadi-don ; 22 h. 30 : R. Marino.
Le Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Offenbach, Bagatelle ; 21 h. 30 : J. Danno ; 22 h. 30 : Les Pieds-Nickelés sont épatants.
Sélénite (354-53-14), I, 22 h. : Musique populaire. — II, 21 h. : les Amitiés particulières de Verlaine et Rimbaud.
Soupap (278-57-54), 20 h. : Chansons de femmes ; 21 h. 30 : la Plus Forte ; le Défunt.
La Tanière (337-74-39), 20 h. 45 : Mélusine ; 22 h. 30 : J.-P. Marchant.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 20 : Y. Dautin ; 21 h. 30 : les Jumelles
Théâtre des Quatre - Cents - Coups (329-39-69), 20 h. 30 : D. Kaminka ; 21 h. 30 : Magnifique, magnifique ; 22 h. 30 : On vous écrira.
La Vieille-Grille (707-60-93), 21 h. : la Tournée ; 23 h. : R. Godard, P. Barrault.

La danse

Théâtre 13 (250-13-54), 20 h. 30 : Indépendanse.
Palais des sports (828-40-90), 20 h. 30 : Ensemble national folklorique polonais Mazowsze.
Plaisance (320-00-06), 18 h. 30 : Danse-Recherche.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Raymond ou Comment s'en dé... Babarrasser.
Deux - Anes (606-10-26), 21 h. : Pétrole... Ane.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Jacques Villeret.
Comédie des Champs - Elysées (359-37-03), 20 h. 45 : les Frères Jacques.
Forum des Halles (297-53-47), 18 h. 30 : Amiel ; 20 h. 30 : Armande Altai.
Forum du Mouvement (607-00-61), 19 h. 30 : Michel Vivier.
Gaité - Montparnasse (322 - 16 - 18), 20 h. 30 : Leny Escudero.
Interclub 17 (227-68-81), 20 h. 30 : Eve Griliquez.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Henri Tachan et J.-C. Montells.
Porte-Saint-Martin (607-37-53), 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 45 : Les babouches font du rock mou.
Théâtre Marie - Stuart (508-17-80), 18 h. 30 : Vermenton-Plage.

Les concerts

Salle Gaveau, 18 h. : I Musici (Albinoni, Vivaldi, Rossini, Bach) ; 21 h. : Beaux-Arts Trio de New-York (Beethoven).
Théâtre des Champs - Elysées, 19 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. et sol. Y. Menuhin (Mozart, Bartok, Haydn).
Lucernaire, 19 h. 30 : A. Feinberg, piano (Bach, Romano, Wolpe) ; 21 h. : J.-L. Caillard, piano (Brahms, Beethoven, Bartok).

cinémas

SPECTACLES

Radio-France, grand auditorium, 20 h. : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. J.-R. Gardiner (Purcell) ; Chœurs de Radio-France, dir. A. Boulfroy.
Hôtel de Gallifet, 21 h. : Duo R. Caramella, piano ; M. Lenzi, violon (Donizetti, Rossini...).
Eglise Saint-Thomas-d'Aquin, 21 h. : N. Anfuso, soprano ; A. Bedois, orgue (Cara, Caccini, Arcadelt, Trombocino).

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : René Franc New Orleans.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 20 h. 30 : J.-F. Jenny Clark ; 22 h. 45 : Azuquita y su Melao.
Dreher (233-48-44), 20 h. 30 : R. Burrowes Quintet.
Dunois (584-72-00), 20 h. 30 : African Roots in Music ; 23 h. : Duo Coulos Andreu - F. Tusques.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Lew Lewis Reformer.
Patio-Méridien, 22 h. : Harry Edison.
Slow-Club (488-84-30), 21 h. 30 : Claude Luter (dernière).
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h. 30 : Deka and Co.

Dans la région parisienne

Antony, Théâtre F.-Gémier, 21 h. : les Mystères de Marseille
Aubervilliers, Théâtre de la Commune, 20 h. 30 : la Poule d'eau.
Bagnolet, Maison pour tous, 20 h. 30 : Théâtre musical.
Bezons, Théâtre P.-Eluard, 21 h. : la Chanson de Brel.
Boulogne, T.B.B. (603-60-44), 20 h. 30 : les Hauts de Hurlevent.
Courbevoie, Maison pour tous, 20 h. 30 : le Conte du Graal.
La Courneuve, C.C. J.-Houdremont, 20 h. 45 : Cirque impérial.
Créteil, Espace Carole, 20 h. 30 : les Suisses.
Elancourt, APASC, 21 h. : l'Epopée de Gilgamesh.
Gennevilliers, Théâtre (793-63-12), 20 h. 45 : Honte à l'humanité.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 20 h. 30 : le Veuf et l'Orpheline.
Plaisir, Salle des Gâtins, 20 h. 30 : Un matin comme les autres ; 22 h. : la Boîte à clowns.
Rueil-Malmaison, C.C. E.-Rostand, 21 h. : Trio H. Texier.
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe (253-00-59), 20 h. 30 : Tête d'or ; 23 h. : Nancy Helkin.
Saint-Ouen-l'Aumône, M.J.C., 21 h. : Juliette Gréco.
Suresnes, Théâtre J.-Vilar, 21 h. : Peter Goss Compagny.
Versailles, Théâtre Montansier (950-71-18), 21 h. : la Culotte.
Le Vésinet, CAL, 21 h. : Danseurs étoiles et solistes de l'Opéra de Paris.
Yerres, Gymnase, 21 h. : les Deux Orphelines.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 16 h., L'opérette : Mam'zelle Nitouche, de M. Allégret ; 18 h. : The Half-Breed ; Manhattan Madness, d'A. Dwan ; 20 h., Cinéma iranien : le Corbeau, de B. Beyzae ; 22 h., Les images de la folie : Dillinger est mort, de M. Ferreri.
Beaubourg (278-35-57), 15 h. et 19 h., Cinéma russe et soviétique (15 h. : l'Aigle blanc, de J. Protozanov ; 19 h. : Incline-toi devant le feu, de T. Okeev) ; 17 h., Cinéma iranien : la Source, d'A. Ovanessian ; 21 h., Cinéma italien : Prima della Rivoluzione, de B. Bertolucci.

Les exclusivités

ALIEN (A., v.f.) (*) : Haussmann, 9e (770-47-55).
ALORS, HEUREUX ? (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Colisée, 8e (359-29-46).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (723-71-11) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).
AIRPORT 80 CONCORDE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Français 9e (770-33-88) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Tourelles, 20e (636-51-98).
AURELIA STEINER (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. Sp.
LA BANDE DES QUATRE (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Bienvenue, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
BASTIEN ET BASTIENNE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
LES BRONZES FONT DU SKI (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
BUFFET FROID (Fr.) : 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
C'EST ENCORE LOIN L'AMERIQUE ? (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE CHEMIN PERDU (Fr.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
CORPS A CŒUR (Fr.) (*) : Le Seine 5e (325-95-99), H. sp.
COURAGE, FUYONS (Fr.) : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
CUL ET CHEMISE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
DON GIOVANNI (Fr., v. it.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont-Rive Gauche, 6e (548-26-36) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Athéna, 12e (343-07-48).
LA FEMME FLIC (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
FIN D'AUTOMNE (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
GENESE D'UN REPAS (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Forum des Halles, 1er (297-53-79).
LE GRAND EMBOUTEILLAGE (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
LA GUERRE DES POLICES (Fr.) (*) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44).
LA GUEULE DE L'AUTRE (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Ternes, 17e (380-10-41)
HAINE (Fr.) (**) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
HEUREUX COMME UN BEBE DANS L'EAU (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90)
I COMME ICARE (Fr.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LES JOYEUSES COLONIES DE VACANCES (Fr.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LES LARMES TATOUEES (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99)
LA LEGION SAUTE SUR KOLWEZI (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LIES PAR LE SANG (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; (v.f.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Images, 18e (522-47-94).
LINUS (Suéd., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).
LA LUNA (It., v.o.) (**) : Epée de bois, 5e (337-47-57).
LE MAGICIEN DE LUBLIN (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (225-45-76). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59).
MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47), Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). — V.o. et v.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
MAMITO (Fr.), Palais des Arts, 3e (272-62-98), La Clef, 5e (337-90-90), Espace-Gaîté, 14e (320-99-34), Moulin-Rouge, 18e (606-63-26).
LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23) — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Caméo, 9e (246-66-44), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Mistral, 14e (539-52-43), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
METEOR (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Ermitage, 8e (359-15-71). — Rex, 2e (236-83-93). (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93), Paramount-Bastille, 11e (343-79-17), Caméo, 9e (246-66-44), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43), Miramar, 14e (320-89-52), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) Secrétan, 19e (206-71-33).
MOLIERE (Fr.) : Styx, 5e (633-08-40)
MOONRAKER (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

Les films nouveaux

L'AMOUR MENSONGE, film français d'Uziel Pérez. Marais, 4e (278-47-86)
LA MORT EN DIRECT, film français de Bertrand Tavernier. V. Ang. : Quintette, 5e (354-35-40) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33). Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Nation, 12e (343-04-67) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) Wepler, 18e (387-50-70).
C'EST PAS MOI, C'EST LUI, film français de Pierre Richard. Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Ambassade, 8e (359-19-08). Français, 9e (770-33-88). Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) Victor-Hugo, 16e (727-49-75) Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)
C'ETAIT DEMAIN, film anglais de Nicholas Meyer. V.O. : Saint-Germain Studio, 5e (354-42-72) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE SEIGNEUR DES ANNEAUX, film américain de Ralph Bakshi. V.O. : Studio J.-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LE CHASSEUR D'OMBRES, film américain de Teri McLuhan. V.O. : Olympic, 14e (542-67-42) 18 h. (sf S., D.).
CABO BLANCO, film américain de John Lee Thompson. V.O : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) Miramar, 14e (320-89-52) Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
REGARDE, ELLE A LES YEUX GRANDS OUVERTS, film français de Yann Lemasson (*) : Saint-Séverin, 6e (354-50-91).

NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) (**) : le Seine, 5e (325-95-99).
LE PIEGE A CONS (Fr.) : Cin'Ac Italiens, 2e (742-72-19).
LES PETITES FUGUES (Fr.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LE PULL-OVER ROUGE (Fr.) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
QU'IL EST JOLI GARÇON L'ASSASSIN DE PAPA (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99).

SPECTACLES

RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
REGGAE SUNSPLASH (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
LE REGNE DE NAPLES (All-It., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; la Pagode, 7e (705-12-15).
RIEN NE VA PLUS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
SANS ANESTHESIE (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe 5e (354-34-83).
SARTRE PAR LUI-MEME (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
SIBERIADE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).
SIMONE DE BEAUVOIR (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), jeu., sam., lund., H. Sp.
LE SOLEIL EN FACE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-83-11) ; Biarritz, 8e 723-69-23).
LE TAMBOUR (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; v.f. : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Espace Gaîté, 14e (320-99-34).
LE TESTAMENT DU DOCTEUR MABUSE (All., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic, 14e (542-67-42).
TESS (Fr.-Brit., v. angl.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Broadway, 16e (527-41-16). — V.f. : Berlitz, 2e 742-60-33) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).
TÊTES VIDES CHERCHENT COFFRE PLEIN (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Paramount-City, 8e (225-45-76). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
TOUS VEDETTES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
TRES INSUFFISANT (Fr.) : Marais, 4e (272-62-98) ; Le Clef, 5e (337-90-90) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34) ; Moulin-Rouge, 18e (606-63-26).
UN COUPLE PARFAIT (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LE VOYAGE EN DOUCE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Quintette, 5e (345-35-40) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

CARNET

Naissances

— Jean-Claude et Françoise FESTINGER, Marc et Eric ont la joie d'annoncer la naissance de

Carine,

le 22 janvier 1980.

— Solange HUGUES, Pierre COQUEREL, Eric, Claire et Sylvain ont la joie d'annoncer la naissance de

François,

le 22 janvier 1980.
40, rue de Garches,
92420 Vaucresson.

Décès

— M. et Mme Jean Barbou des Places, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Michel Charpentier,
M. et Mme Paul Pochat, leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Pierre CHARPENTIER,
née Madeleine Fay,

survenu le 24 janvier, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 26 janvier, à 10 h. 30, en l'église Saint-Sulpice.
3, rue du Canivet, 75006 Paris.

— Niort.

Mme Yvon Coudé du Foresto, son épouse,

M. et Mme André Coudé du Foresto,
M. et Mme Bernard Coudé du Foresto,
M. et Mme Jacques Bonhoure,
ses enfants,

M. et Mme Jean-Philippe Pineau,
M. et Mme Alain Coudé du Foresto,
M. et Mme Paul Sablonnière,
M. et Mme Jean Magnière,
M. et Mme Rémi Magnière,
M. Marc Coudé du Foresto et sa fiancée, Anne de Castellan,
M. et Mme Bernard Morand,
M. Philippe Coudé du Foresto,
M. et Mme Patrick Guivy,
Mlle Pascale Coudé du Foresto,
Mlle Brigitte Coudé du Foresto,
M. Yann Coudé du Foresto,
M. Vincent Coudé du Foresto,
Mlle Florence Bonhoure et son fiancé, Philippe Joyer,
M. et Mme Jacques Larsabal,
ses petits-enfants,

Mlles Marie-Cécile, Laurence et Marie-Hélène Pineau,
Mlles Anne, Marguerite et Catherine Sablonnière,
M. Louis Sablonnière,
M. Blaise Magnière,
Mlle Esther Magnière,
Mlle Carine Morand,
M. Thibaud Morand,
M. Etienne Larsabal,
ses arrière-petits-enfants,

Mme Louise Coudé du Foresto et ses enfants,
Sœur Bernadette de Sainte-Jeanne P.S.D.P.,
ses belles-sœurs, neveux et nièces,
Mme Claude Tille, sa nièce et ses enfants,
Et ses nombreux cousins,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,
ancien ministre,
sénateur honoraire,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 24 janvier 1980, dans sa quatre-vingt-troisième année, en son domicile, 12, rue Yvers, à Niort.
La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 26 janvier, à 9 h. 30, en l'église Saint-André de Niort, où le deuil se réunira.
L'inhumation se fera au cimetière de Coulonges-sur-l'Autize, dans l'intimité familiale.
Selon la volonté du défunt, les personnes qui auraient souhaité offrir des fleurs pourront faire un don à l'Institut médico-pédagogique Villaine, receveur-percepteur de Saint-Maixent-l'Ecole, 79400, C.C.P. 6002 82 Z Bordeaux.

Cet avis tient lieu de faire-part.
(Lire page 10 la nécrologie de M. Coudé du Foresto.)

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. l'abbé Claude DUVILLARET.
De la part de toute la famille et de tous ses amis.
Les obsèques ont lieu le 26 janvier 1980), en l'église d'Habère-Lullin (Haute-Savoie), à 15 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Jacques Pierre Frogerais, son épouse,
M. et Mme Henry Pouget, ses enfants,
Ses petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux et nièces,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacques Pierre FROGERAIS,
chevalier de la Légion d'honneur,
président d'honneur
de la chambre syndicale
des producteurs et exportateurs
de films français,

survenu à Paris, le 19 janvier 1980.
La cérémonie religieuse a eu lieu le jeudi 24 janvier 1980, à Paris, dans l'intimité familiale, selon le désir du défunt.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

76 bis, rue de Rennes, 75006 Paris.
83, rue des Saints-Pères,
75006 Paris.

— Gilbert GUILLEMAUT, architecte D.P.L.G., a le chagrin de faire part du décès de

Cécile,

sa fille bien-aimée, survenu accidentellement, à l'âge de vingt-huit ans, le 22 janvier dernier à Paris.

— Mme Jean-Claude Jacob et ses enfants,
Mme Georges Jacob,
M. et Mme Philippe Jacob et leurs fils,
M. et Mme Didier Jacob et leurs filles,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Claude JACOB,

leur mari, père, fils et frère, survenu le 21 janvier 1980, dans sa quarante-troisième année.
Ses obsèques ont eu lieu le 24 janvier 1980 au cimetière parisien de Saint-Ouen.

9, place des Ternes, 75017 Paris.
1, rue Rémusat, 75016 Paris.
179, boulevard Pereire, 75017 Paris.
96, rue Pierre-Demours, 75017 Paris.

— La Fédération française des importateurs de bois du Nord a la douleur de faire part de la disparition de son président d'honneur,

Claude MAYEUX,

décédé accidentellement le 22 janvier 1980, à l'âge de cinquante-deux ans.

— Ses enfants et petits-enfants nous prient d'annoncer le décès, survenu le 17 janvier 1980, dans sa quatre-vingt-quinzième année, de

Mme Paul MAYER,

chevalier de la Légion d'honneur,
veuve du commandant MAYER,
mort pour la France en 1916.

— On nous prie d'annoncer le décès du

docteur
Dario Claude MODIGLIANI,

survenu le 20 janvier à son domicile, 39, rue de l'Amiral-Mouchez, 75013 Paris.
De la part de :
Mme Georgette Modigliani, née Dana, sa mère,
Mme Denise Modigliani, née Langlois, son épouse,
M. et Mme Rémy Goufalone, née Modigliani, son beau-fils et sa fille,
M. et Mme Patrick Nadal, née Modigliani, son beau-frère et sa sœur,
Fabien, son petit-fils,
Gilles, Stéphanie et Bénédicte, ses neveu et nièces,
Et de toute la famille.

— Mme Jacques Millot,
Le général et Mme Jean Richard,
M. Yves Richard,
Le docteur et Mme Bernard Richard, Guillaume et Laurent,
Le capitaine et Mme Patrick Potiron, Arnaud et Cécile,
Mlle Chantal Richard,
M. Jacques Richard,
ont la douleur de faire part du décès du

Professeur Jacques MILLOT,
membre de l'Institut,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

survenu le 23 janvier 1980, dans sa quatre-vingt-troisième année.
Les obsèques auront lieu dans l'intimité le samedi 26 janvier, à 10 h. 30, en l'église Saint-Pierre de Chaillot.

14 bis, avenue du Président-Wilson, 75016 Paris.

— M. Michel Peronnet, professeur d'histoire moderne à l'université de Montpellier-III (Paul-Valéry), a le regret d'informer du décès de

M. Georges PERONNET,

son père, survenu le 23 janvier 1980 à Paris.

— Mme Ernest Roux,
M. Jean Roux et son fils,
Mme Colette Da Cruz Guimaraes et ses enfants,
M. et Mme Martial Randoing et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Ernest ROUX,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
président national
des anciens combattants
des Dardanelles,

leur époux, père, grand-père et parent, survenu dans sa quatre-vingt-septième année, en son domicile, 25, rue de Bourgogne, Paris (7e).
Le service religieux sera célébré le samedi 26 janvier 1980, à 8 h. 30, en la basilique Sainte-Clotilde, Paris-7e.
L'inhumation aura lieu à Chatuzange-le-Goubet (Drôme) dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Maurice Soichet, ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès subit de

M. Maurice SOICHET.

Les obsèques auront lieu le mardi 29 janvier 1980.
Réunion à 10 h. 30 à la porte principale du cimetière de Bagneux-Parisien.

48, rue des Belles-Feuilles,
75116 Paris.

— M. et Mme B. Bruter, ses enfants,
M. Claude P. Bruter, son petit-fils,
M. et Mme P. Pirlo, leurs enfants, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
M. et Mme P. Goldeberg,
Et toute la famille,
ont la profonde tristesse de faire part du décès, le 21 janvier, de leur très cher,

M. Tzalie TEMEL,

dans sa quatre-vingt-quinzième année.
Les obsèques ont eu lieu le 23 janvier, dans l'intimité familiale.

— Mme Paul Tison,
M. et Mme Alain Tison,
Le docteur Marie-José Sobel,
leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme Fernand Tison,
Les familles Legrand, Duthilleul, Pavy et Playe,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul TISON,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
officier
dans l'ordre du Mérite maritime,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le dimanche 20 janvier 1980, dans sa soixante-sixième année.
Les obsèques ont eu lieu le 23 janvier, à 14 heures, en l'église de Baillon, commune d'Asnières-sur-Oise.

— M. Lucien Truillet,
M. et Mme Yves Truillet et leur fils,
M. François Truillet,
M. et Mme Robert Klein et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Yvonne TRUILLET,

survenu à Paris, le 24 janvier 1980.
Le service religieux en l'église Sainte-Odile, Paris (17e), aura lieu le lundi 28 janvier 1980, à 15 h. 45, suivie de l'inhumation au cimetière des Batignolles.

Remerciements

— La famille de

M. Jean-Pierre BAUDARD,

très touchée par les nombreuses marques de sympathie qu'elle a reçues dans le deuil qui la touche, remercie vivement toutes les personnes qui l'ont entourée, en particulier les commerçants de Courseulles, M. le maire de Courseulles et le conseil municipal.

— Mme Paul Sebbah, ses enfants et petits-enfants, très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Paul SEBBAH,

remercient chaleureusement.
35, avenue Ferdinand-Buisson,
75016 Paris.

Anniversaires

— Pour ce quatrième anniversaire, ceux qui ont gardé leur souvenir auront une pensée à la mémoire de

Pascal PÉPIN LEHALLEUR,

et de sa femme, disparue sept mois plus tôt.

— Trentième anniversaire.
Le 26 janvier 1950 mourait, dans l'accident ferroviaire de Moncey (Doubs),

Pierre ARMAND,
vingt-neuf ans,
professeur agrégé d'allemand
au lycée de Vesoul,
médaille de la Résistance,
ancien membre
des Volontaires de la liberté
et de Défense de la France.

Qu'il soit toujours vivant dans le souvenir de ceux qui l'ont connu et aimé.
De la part de Marcelle Robbe-Armand et Roger Robbe,
39110 Salins-les-Bains.

Cérémonies

— Le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) et le Consistoire central israélite de France célébreront la cérémonie des Chlochim de M. Maurice Moch, chevalier de la Légion d'honneur, ancien secrétaire général du CRIF, le dimanche 27 janvier 1980, à 15 h. 30, dans l'oratoire de l'Ecole rabbinique de Paris, 9, rue Vauquelin, 75005 Paris.
Ils prient tous ceux qui l'ont connu de bien vouloir assister à cette cérémonie.

Communications diverses

— Vendredi 25 janvier, à 20 h. 30, a lieu en l'église réformée de Pentemont, 106, rue de Grenelle, Paris-7e, un concert donné par J.-C. Guillen, contre-ténor, Christiane Bayle, comédienne, et Yves Gruson, luth.

— L'Union contre le trafic des êtres humains organise une réunion-débat sur « Prostitution et fiscalité », le lundi 28 janvier, à 20 h. 45, au Musée social (salle du deuxième étage), 5, rue Las-Cases, 75007 Paris (métro Solferino).
Maurice Schumann, de l'Académie française, ouvrira la réunion par un hommage rendu à Francine Lefebvre.

— « L'avenir de la biologie et la psychiatrie actuelle ». Conférence par le professeur H. Baruk, de l'Académie de médecine, et sous la présidence de M. Etienne Wolff, de l'Académie française. Société des études rénaniennes au Collège de France, samedi 26 janvier, 17 h. 15.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Université de Paris-III, samedi 26 janvier, à 8 h. 30, salle Greard, M. Ahmed Ahmedov : « Les relations franco-turques (1918-1923) ».

— Université de Paris-II, mercredi 30 janvier, à 10 heures, cabinet 3, M. Viron Matarangas : « La protection des minorités dans le droit international contemporain ».

— Université de Paris-I, samedi 9 février, à 14 heures, amphithéâtre Richelieu, Mme Juliette Bessis : « L'Italie mussolinienne et la Tunisie ».

— Université de Paris-III, jeudi 28 février, à 14 heures, salle Greard, M. Gérard Martzel : « Le passage d'une année à l'autre au Japon, les fêtes et leur influence sur le théâtre japonais ».

— Université de Paris-III, vendredi 7 mars, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Jacques Dugast : « La représentation de l'aristocratie dans les romans français et autrichiens (1914-1940) ».

— Mme Elisabeth Guibert-Sledziewski a soutenu, le 21 janvier 1980, à l'université d'Aix-en-Provence, une thèse de doctorat d'Etat : « Essai sur la fonction idéologique (la Révolution française, idéaux, conflits) ».

PRESSE

Le divorce entre les deux quotidiens de la région Rhône-Alpes

Me PETTITI REND UN ARBITRAGE FAVORABLE AU « DAUPHINÉ LIBÉRÉ »

Tiers-arbitre désigné dans le conflit qui oppose depuis plusieurs mois « le Dauphiné libéré » au « Progrès de Lyon », M. Louis Pettiti, ancien bâtonnier du barreau de Paris, a rendu, mercredi 23 janvier, une sentence qui attribue à la société Delaroche, éditrice du « Progrès », les torts exclusifs de la rupture intervenue entre les deux quotidiens de la région Rhône-Alpes.

Le divorce était devenu effectif le 1er janvier, aux termes du procès-verbal signé par les deux arbitres désignés par les parties adverses, M. Maurice Aydalot, premier président honoraire de la Cour de cassation, pour *le Dauphiné libéré*, et Me René Moetti, du barreau de Paris, pour *le Progrès*. Mais ces derniers ayant enregistré leur désaccord sur la définition des responsabilités, il revenait à Me Pettiti de trancher. Sa sentence fait donc droit à la demande du *Dauphiné libéré* et affirme que les accords conclus en 1966 entre les deux titres sont résiliés « *aux torts exclusifs de la société Delaroche* », que préside M. Jean-Charles Lignel.

Le Progrès se voit en outre condamné à « *restituer* » à son ancien partenaire 7 millions 200 000 francs.

Le Dauphiné libéré avait en effet payé, en 1966, 15 millions de francs au *Progrès* pour obtenir le « *droit à l'égalité* » sur une période de vingt-cinq ans. Les accords étant rompus, le *Progrès* doit rembourser une somme équivalente grosso modo, à la moitié de la période prévue dans les accords.

La sentence arbitrale ne se prononce pas sur les dommages-intérêts qui pourraient être attribués au *Dauphiné libéré*, ceux-ci devant être déterminés ultérieurement, en fonction, notamment, de l'expertise ordonnée par les deux premiers arbitres. Cette expertise doit elle-même se fonder, en partie, sur d'autres arbitrages en cours, opposant *le Progrès* à la société Province-Publicité-Havas (P.P.H.) créée au terme des accords de 1966.

L'un de ces arbitrages — concernant la photocomposition des petites annonces — vient d'être rendu en faveur du *Progrès*. M. Jean-Charles Lignel, pour sa part, estime que la restitution des 7 millions 200 000 francs n'est qu'une « *conséquence naturelle* » de la rupture prononcée le 1er janvier, en dehors de toute attribution de torts et griefs. « *C'est là, nous a-t-il déclaré, le simple prix de l'indépendance* ».

هكذا من الأصل

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

REPRODUCTION INTERDITE

offres d'emploi

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il a proposés cette semaine :

- DIRECTEUR COMMERCIAL réf. VM 630 AN
- RESPONSABLE DES VENTES réf. VM 3351 A
- INGENIEUR DES VENTES réf. VM 5103 BU
- JEUNE INGENIEUR GENERALISTE réf. VM 5103 BQ
- CHEF DES SERVICES PERSONNEL ET ADMINISTRATIF réf. VM 5150 F
- CONTROLE DE GESTION réf. VM 5103 BT
- JURISTE D'ENTREPRISE réf. VM 8365 A
- ADJOINT AU RESPONSABLE DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL réf. VM 896 B
- JEUNE RESPONSABLE EXPORT réf. VM 2327 B

Pour recevoir informations complémentaires, écrire en précisant la référence choisie à

groupe egor 8 rue de Berri 75008 Paris



THOMSON-CSF

recherche

INGENIEUR ELECTRONICIEN

DEBUTANT OU POSITION II
(Contrat à durée déterminée de 1 an)

Sera chargé, au sein d'une équipe :
1) De participer à l'établissement de modèles mathématiques de semi-conducteurs en vue de leur application à la conception assistée par ordinateur (CAO)
2) De mener à bien, en liaison avec un laboratoire spécialisé, la caractérisation de semi-conducteurs et d'assurer l'exploitation des résultats.

APTITUDES :
— Physique des semi-conducteurs,
— Métrologie des semi-conducteurs,
— Simulation des circuits électroniques.

INGENIEUR ELECTRONICIEN

SPECIALISE EN PHYSIQUE DU SOLIDE — POSITION II
EVENTUELLEMENT DEBUTANT

FONCTION :
Spécialiste en physique des semi-conducteurs (discrets et intégrés).
— Définir et suivre les travaux d'analyse de constitution et de défaillance sur semi-conducteurs.
— Interpréter les résultats d'analyse conjointement aux résultats de mesure électrique.
— Suivre l'évolution des technologies semi-conducteurs en liaison avec les fabricants de composants.

QUALITES REQUISES :
— Bons contacts humains
— Grandes capacités d'analyse et de synthèse
— Faculté d'adaptation aux techniques nouvelles d'analyses
— Bonne connaissance de l'anglais.

EXPERIENCE SOUHAITEE :
— Quelques années chez un fabricant de semi-conducteurs.

INGENIEURS ELECTRONICIENS

II OU III A

FONCTION :
Sera chargé au service intervention de mission d'assistance technique auprès des unités utilisatrices de composants particulièrement dans le domaine microélectronique (discrets, circuits intégrés, LSI...).

MISSION :
— Instruire les affaires déclenchées à l'initiative des unités,
— Définir et suivre l'exécution des travaux de laboratoires
— Conclure dans les délais stricts impartis, au double niveau de l'affaire particulière et du problème général posé.

QUALITES REQUISES :
— Communication facile à tout niveau d'interlocuteur
— Grandes capacités d'analyse et de synthèse.

EXPERIENCE SOUHAITEE :
— Acquise dans services techniques d'un fabricant d'équipements et systèmes.

INGENIEUR

POSITION II OU III A

Ingénieur central, ENSAM, ECAM, ENI ou équivalent, connaissances électronique appréciées.

MISSION :
— Etude et comparaison des procédés et moyen de fabrication et contrôle fabrication
  - en micro-électronique couches épaisses et minces
  - en interconnexion haute densité.
— Préparation et conduite de test de qualification en liaison avec laboratoire interne et fournisseurs.

QUALITES REQUISES :
— Esprit d'analyse et de synthèse
— Investigations documentaires et expérimentales
— Communication facile avec tout le niveau d'interlocuteur
— Aptitude à l'encadrement de collaborateurs, à l'animation
— Anglais lu couramment indispensable, allemand souhaité.

EXPERIENCE SOUHAITEE :
— 5 à 10 années industrie fabrication électronique professionnelle en interconnexion (méthodes ou fabrication).

Envoyer C.V., photo, au Service Recrutement - THOMSON-CSF Domaine de Corbeville - BP 10 - 91401 ORSAY.

emplois internationaux

et départements d'Outre-Mer

L'OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS

dont le siège est à Munich, recrute pour sa Direction Générale de la Recherche à La Haye (Pays-Bas) :

- **ingénieurs mécaniciens**
- **ingénieur agronome**

(spécialisé en technologie rurale)

pour effectuer, dans le cadre de la procédure européenne de délivrance de brevets et dans celui de procédures nationales, des recherches documentaires sur l'état de la technique.

Les candidats (es), âgés (es) de préférence de moins de 35 ans et dégagés de leurs obligations militaires, doivent avoir la nationalité de l'un des Etats-membres (dont la France). Ils doivent en outre avoir une excellente connaissance de l'une des langues officielles et pouvoir comprendre des textes techniques dans les deux autres (les langues officielles sont : l'allemand, l'anglais et le français).

Les traitements, indemnités et avantages sociaux correspondent à ceux des Organisations Coordonnées (OTAN, O.C.D.E., Conseil de l'Europe...).

Candidatures à adresser à :

L'OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS
Patentlaan 2
2288 EE Rijswijk
Pays-Bas

emplois régionaux

ORGANISME ECONOMIQUE BAS-NORMAND
recherche
pour son Service d'Assistance aux P.M.I.

JEUNE INGÉNIEUR
ou
TECHNICIEN SUPÉRIEUR

ayant quelques années expérience gestion de production, contrôle prix de revient, expérience en informatique appréciée.

Travail vivant et varié au sein d'une équipe jeune et motivée.

Adresser curriculum vitae, photo et prétentions sous référence n° 7.415, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

IMPRIMERIE DE PROVINCE
PUBLICITE - EDITIONS
CLIENTELE : Sociétés industrielles (Editeurs, agences)
MATERIEL : machines-feuilles, rotatives offset.
recherche pour son bureau parisien

ATTACHÉ COMMERCIAL

connaissances techniques souhaitables.
Rémunération : fixe plus intéressement.
Adresser C.V. plus lettre manuscrite et photo sous le n° 828.759 M, à REGIE-PRESSE,
85 bis, rue Réaumur, Paris, qui transmettra.
Réponse et discrétion assurées.

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE recherche pour ses bureaux de TROYES et ST-DIZIER collaborateur niveau DECS. Expérience cabinet ou entreprise. Ecrire avec prétentions et bureau souhaité. Ecr. n° 7413 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced 09

Etudes d'impact-acquaculture AQUASCOP recherche 1 INGENIEUR 1 UNIVERSITAIRE quelques années d'expérience, gestion - travail de terrain. C.V. à Aquascop, tél. (67) 75-14-29 298, rue d'Alco, Montpellier.

Le service après-vente d'une Société grosse mécanique région dauphinoise recherche
UN JEUNE TECHNICIEN MÉCANIQUE GÉNÉRALE
Niveau B.T.S. ou DUT. Allemand lu, parlé, écrit. Nombreux déplacements. Adresser C.V., photo et prétent. HAVAS, 1323 B.P. 297. - 38044 GRENOBLE, qui transmettra.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

IMPORTANT FABRICANT
- Films et sacs en Pe,
- Matériels d'emballage.

Département d'un grand groupe industriel
recherche

JEUNE CADRE EXPORT EUROPE

pour lui confier au départ
LA VENTE DE FILMS TECHNIQUES
à une clientèle industrielle diversifiée.

Il est demandé :
— une formation supérieure commerciale ou technique ;
— une maîtrise des langues allemande et anglaise ;
— un désir de faire carrière dans une activité commerciale en évolution constante.

Envoyer curr. vitae + photo et prétentions à :
M. Raymond LUSSAN - SOCIETE EREL,
243 bis, bd Pereire, 75017 PARIS, qui transmettra.

Emplois Outre-Mer, étranger : MIGRATIONS en vente à votre kiosque.

Urgent ANALYSTES ET ANALYSTES-PROGRAMMEURS connaiss. PDP 11 (ou MITRA 15) en assembleur ou connaissant INTEL 80/85. - Tél. : 355-37-37.

capitaux ou proposit. comm.

DANS LES PYRENEES ESPAGNOLES,
à 80 km de la frontière française,
NOUS CONSTRUISONS LE PLUS GRAND CENTRE DE VACANCES AU MEILLEUR AMENAGEMENT DE L'EUROPE.

Pour la vente de nos habitations de vacances, appartements, magasins, appartements d'hôtel et lots pour caravanes nous cherchons en France la collaboration d'agents établis de biens immobiliers.

Nous offrons aux agents une commission très intéressante sur la vente et aux acquéreurs toutes les garanties nécessaires.

Pour des renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à :

Immobiliaria Forestal y de Construction S.A.
Country Club de Aragon
Suelves - Por Naval
Provincia Huesca (Espana)

A vendre Bretagne Sud importante affaire d'isolation en pleine expansion (carnet de commandes rempli). Conviendrait à personne dynamique.

Ecr. HAVAS LORIENT • 439

Pour finir stage pilote profess. avion-hélico, ch. prêt 1 an 30.000. Ttes gar. assur. 285-01-63, 20/23h.

travail à domicile

Rech. Travaux de dactylo à mon domicile. Frappe soignée sur IBM à boule. Tél. de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. au 261-80-22, poste 4368.

demandes d'emploi

Un handicapé atteint de sclérose en plaques, travaille à dom. et rech. du travail sur cassettes ou sur IBM (dactylographie de mém. ou thèses). Prière d'écr. sous n° 6.162, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced 09

Cadre franç. en Côte-d'Ivoire, marié, 1 enft, actuellem. direct. techn. PME + exp. 27 a. B.E. enginner. gdes Stés dont 12 a. outre-mer, proj., notes, calc., devis, étud., réal., gest., mise rte, instal. (pet. charp. mécan., chaudr., tuyaut., menuis., mét. et alu., etc.), rech. fonct. simil. av. contrat « expatrié » en Afrique Ouest francoph., libre rap. Ecr. n° 7.148, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced 09

Cadre supérieur pétrolier, 48 a., licencié raisons écononm. 30 ans expérience - ravitaillement dans groupe international, bonne connaissance de l'anglais cherche situation Paris préférence. Ecr. n° 1.896, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced 09

A 50 ans, je mets mon ultime espoir dans cette annonce. Ayant eu maintes difficultés dans ma vie dont de nombreuses années de maladie, je recherche patron compréhensif qui me fera conf. pour un emploi de secrétariat, aide-comptable ou autre. Connaissant la pire des solitudes j'accepte travail n'importe où si possibilité logement. Ecrire BOQUET Jacques, 35, rue de Bayeux - 14000 CAEN.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

A VENDRE
CITROEN AMI SUPER BREAK (6 CV)
1974 - PRIX ARGUS — 20 %.
Tél. : 015-93-69

divers

CONCESSIONNAIRE
B.M.W
63, Bd J. Jaurès
92 CLICHY. Tél. 731-05-05

ACHETER ou LOUER VOTRE B.M.W.
PRESENTATION et ESSAIS de TOUTE LA GAMME
NEUVES, DISPONIBLES
Nombreuses OCCASIONS.
GARANTIE BMW.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

L'immobilier

locations non meublées Offre

Paris

Pied M° OURCQ. — Récent : 4 Poes, tt cft, 100 m2, 3.000 F charges comprises. — 322-70-12.

ODEON REFAIT NEUF - JOLI 2 PIECES, kitchenette, s. de bns. 1.800 F. — 523-36-11.

PARIS (19e)
Métro : Place-des-Fêtes
SANS COMMISSION
Immeuble tout confort
4-5 pièces, 87 m2, balcon, loyer 1.910 F, charges 596 F, parking 158 F.
S'adresser au Régisseur : 25-29, rue des Lilas, Paris
Tél. 202-05-88
de 9 à 12 h et de 14 à 17 h.

TRÈS URGENT
Arrondissements 7e, 8e, 16e
AMBASSADE ETRANGERE rech. pour 1er Février 1980 : APPRTS 6-7 P. pour burx et 4-5 P. pour résidence + STUDIO ou 2 P. gd stand. Faire offres au 984-56-44, Vendredi et Lundi 8 h.-19 h.

Région parisienne

COURBEVOIE. - Face Neuilly : grand séjour + 2 chambres + 2 garages. Vue sur Paris Sud, standing. — Gérant : 333-59-41.

VERSAILLES
SANS COMMISSION
Dans immeuble récent très bon standing, vide situation exceptionnelle avec parc privé
STUDIO 51 m2, loyer 1.438 F, charges 352 F.
3 pièces, 74 m2, loyer 2.158 F, charges 537 F.
4 pièces, 87 m2, loyer 2.523 F, charges 638 F.
4 pièces, 105 m2, loyer 3.236 F charges 775 F.
Parkings sous immeuble inclus.
S'adresser la PORTE VERTE, Bâtiment D
13, av. du Général-Pershing, Versailles - Tél. 954-21-99

immeubles

ACHETE imm. de tte import. même avec travaux. M. MOHR, 137, bd Koenig. Neuilly-s.-Seine.

locations meublées Offre

Paris

PRES TOUR EIFFEL
SEMAINE - QUINZAINE ou MOIS FLATOTEL loue du STUDIO au 5 P. standing
43, rue Saint-Charles, 75015 PARIS - Tél. 577-54-04

locations non meublées Demande

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES : villas, pavill. ttes banl. Loyers garantis 5.000 F maxi. 283-57-02.

appartem. achat

Particulier rech. appartement à Paris ou Neuilly, 120 m2 ENV. MAX. 400.000 F. Tél. 763-84-23.

L'Agence du XVIe cherche : beaux appartements, préférence dans le 16e. — Tél. : 704-40-27.

RECH. appts 2 à 4 P., Paris, avec ou sans travaux, préfère rive gauche, près facultés. Ecr. Lagache, 16, av. Dame-Blanche, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

fermettes

PÉRIGORD
Belle ferme ancienne jolie vue, ombrage, beau jardin, 165.000 F, doc. sur demande. PROPINTER S.A., Maison du Périgord, B.P. 33, 24103 Bergerac. Tél. (53) 57-53-75.

Fermette caractère, 130 km. de Paris, 3 min. sort. A-6, 7.000 m2, calme, vue, tt cft, gdes dép. Prix 480.000 F. T. (86) 73-13-03.

Immobilier (information)

S.C.I. « LES HAUTS DE MARLY »
lance à la souscription
UN ENSEMBLE DE HUIT VILLAS DE GRANDE CLASSE
dans un parc planté de 7.000 m2
avec une vue imprenable sur la vallée de la Seine
A 12 KM DE PARIS

Ecrire ou téléphoner : 7, rue de Monceau, 75008 PARIS. — Téléphone : 763-67-81.

l'agenda du Monde

Offres de particuliers

Part. vd bel escal. chêne à la française (10 ans) 2,80 m. haut. 272-63-42/272-22-90 sam. ap. 19 h.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, 4e. T. 354-00-83.

Cours

Début de stage 4 février photographie - cuisine - dessin de mode - stylisme - sculpture - gravure - anglais, etc. PARIS AMERICAN ACADEMY 9, r. des Ursulines, 5e, 325-35-09.

COURS d'ALLEMAND à Vienne : Autriche cours intensifs dans un cadre moderne logt compris : 4 semaines FF 3.900 F. Renseignements : Chantilly. T. 4/457-49-90 ou directement : A-1030 WIEN Untere Viaduktgasse 43. Tél. 19-43/222/72-24-43.

Ecole secondaire de CHATOU 5 minutes du R.E.R. organ. les mercredis rattrapage MATHS PHYSIQUE tous nivx FRANÇAIS 1er cycle. Séances intensives p. groupe de 2 à 4 p. T. 952-57-39/361-47-55 14 à 20 h.

Débarras

DÉBARRAS INTÉGRAL
Cave, grenier, appartement. Tous locaux. Tél. : 606-60-06.

Décoration

PAPIERS JAPONAIS - importation directe - 150 F le rouleau. PAPCO. T. 720-18-89 l'ap.-midi.

Maison de repos

MAISON DE RETRAITE repos, convalescence, 40 KM PARIS Résidence LES CEDRES 60530 Crouy-en-Thelle. TEL : 16 (4) 426-75-26.

Meubles

Véritable « Table Bistro » marbres ttes dim., tous coloris à partir de 550 F c.s. DEPOMOB 15, r. Ernest-Savart, Montreuil. T. 287-44-54. M° Cx-de-Chavaux.

Moquette

GROS RABAIS MOQUETTE dégriffée, laine et synthétique, stock 50.000 m2. TEL : 757-19-19.

Pêche

CAP-VERT DAKAR
PÊCHE SPORTIVE AU TOUT GROS
Bateaux parfaitement équipés. Ecrire LEPINAY Centre de pêche Hôtel Méridien, DAKAR.

Relation

Sortez de votre solitude
RÉALISEZ-VOUS
Téléphone : 579-98-22 PSI-REL, 37, rue Fondary, 75015 PARIS.

Soldes

NOE FOURRURE
1, rue d'HAUTEVILLE, 75010 PARIS. TEL : 824-76-53.

Spécialités régionales (vins)

Beaujolais : vente directe du producteur au consommateur : Morgon et Beaujolais-Villages. Tarif s/dem. Jacques Trichard Les Pillets, 69910 Villié-Morgon.

Rencontres

A. RUCKEBUSCH
MARIAGES DE L'ÉLITE
par ses rencontres et prestations hors du commun
5, rue du Cirque, 75008 PARIS - Tél. 720.02.78/02.97
Entre Rond-Point Champs-Elysées et rue du fg Saint-Honoré

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

NICE 4 P. meubl. tt cft, près Promenade. Tél. : 288-17-77 de 8 h. à 10 h. et hres repas.

PRESQU'ILE RHUYS et GOLFE du MORBIHAN choix important belles locations d'été près des ports et des plages. Liste sur demande. Cabinet BENEAT-CHAUVEL, 56370 SARZEAU. T. (97) 41-81-81.

BRETAGNE-COTE ARMOR
1980 : Centenaire de PLENEUF-VAL-ANDRE. Station climatique et touristique. Plages de sable fin. Plaisance, Pêche, Loisirs. Festivités de juin à septembre. Ecrire S.I.G.C. B.P. 25 22370 PLENEUF-VAL-ANDRE. TEL : (96) 72-20-55.

DEUX-ALPES du 29-3 au 7-4 (Pâques) loue studio pr 4 pers. 1.500 F. Téléph. : (99) 63-24-51.

Loue studio 4/5 places station de ski Saint-Lary (Pla-d'Adet). Tél. : 16 (63) 38-04-69 h. repas.

BRETAGNE SUD ttes saisons, villa bord de mer, site classé. COMBLOUX - MEGEVE chalet. TEL : 927-36-04.

LA LOUVESC Ardèche 1.050 m. Hôtel du Monarque** Pens. 100/145 F net (forfait gr.), Séjour pédest., car organisé. TEL : 028-22-72.

Vacances en Irlande en 80
Cette année, venez passer vos vacances en Irlande ds la résidence de l'hôtel Castlefreke av. chalets familiaux tout équipés. Pêche, cheval, sauna, plusieurs plages, court de tennis. Terrain de jeux pour les enfants. Pour de plus amples détails, écrire à Castlefreke Hotel, Clonakilty, Co. Cork, Irlande. Tél. Bandon 023/48-106 ou Shannon 061/61-351.

NOUVELLE FORMULE DE VACANCES
A L'HOTEL
ds 1 gd studio ou appt luxueux av. TV coul., Tél., petit déj. 1 week-end, 1 sem., 15 jours... Prix lancement APPARTHOTEL 61, ch. Fournel-Badine, 06160 Juan-les-Pins. TEL : (93) 61-07-38.

VAL-D'ISÈRE
INFORMATION-LOCATION
Quelques Appartements et Studios disponibles pour Février et Mars.
Tél. au : (79) 06-12-09, ou écrire à : CABINET C.I.L. « LES AIRELLES » 73150 VAL-D'ISERE

Le Monde

environnement

DANS LES YVELINES ET DANS L'ESSONNE

Dix-sept communes s'opposent au projet de Gaz de France en forêt de Rambouillet

Gaz de France aura sans doute maintenant beaucoup de mal à créer sous la forêt de Rambouillet une réserve de gaz naturel de quelque 800 millions de mètres cubes (« le Monde » du 15 novembre 1979). La bataille menée contre ce projet se poursuit à la fois sur le terrain, sur le plan politique et peut-être, demain, devant les tribunaux.

De notre correspondant

Sur le terrain d'abord, où toutes les communes situées entre Rambouillet (Yvelines) et Dourdan (Essonne) ont vigoureusement manifesté leur opposition à cette immense réserve qui aurait son épicentre à Clairefontaine. *« Non au stockage de gaz ! »*, affirment les calicots tendus sur la façade des mairies où des milliers de signatures ont déjà été recueillies. Tous les propriétaires forestiers ont pris l'engagement écrit de défendre l'intérêt général de la région et de ne pas céder à Gaz de France le moindre pouce de terrain.

Le scepticisme du premier ministre

Sur le plan politique, le projet de stockage de gaz sous la partie sud du massif de Rambouillet fait, depuis quelques semaines, l'objet d'un différend. D'un côté, les ministères de l'environnement et de l'agriculture sont hostiles au projet, de l'autre, le ministère de l'industrie soutient Gaz de France. Porte-parole des élus locaux de toutes tendances, M. Edouard Bonnefous, sénateur des Yvelines (Gauche dém.) et président de l'agence des espaces verts de l'Ile-de-France s'est dernièrement rendu à l'Hôtel Matignon pour attirer l'attention de M. Barre sur *« cette histoire qui tourne au grotesque »*. Selon M. Bonnefous, le premier ministre ne s'est pas prononcé sur le fond, mais a estimé *« qu'à première vue le projet élaboré par Gaz de France était indéfendable »*. Un collaborateur du premier ministre a été chargé de suivre ce dossier qu'étudie, de son côté, un comité interministériel.

Le critère de la rentabilité

Aussi longtemps que des apaisements ne leur auront pas été officiellement donnés, les élus des dix-sept communes menacées ont décidé de rester vigilants. Ils préparent une action devant les tribunaux. Leur association de défense a reçu le soutien du docteur Alain Bombard, qui a tenu jeudi 24 janvier une conférence de presse pour dénoncer le « fait du prince » et la façon dont les techniciens de Gaz de France ont *« fomenté leur mauvais coup »* en cachette des élus. *« Si l'on se cache, c'est qu'il y a quelque chose de gênant ou de dangereux à cacher*, a-t-il dit. *Il s'agit d'un coup de force et d'une véritable trahison. Gaz de France a voulu violer le mandat des élus locaux, le projet du parc naturel de la vallée de Chevreuse et les plans d'occupation des sols adoptés par les communes. »*

Personne ne nie la nécessité de stocker d'importantes quantités de gaz. On ne conteste pas non plus les chiffres avancés par Gaz de France, qui estime que la consommation de gaz va être multipliée en France par 1,7 dans les sept années à venir, pour atteindre dix milliards de mètres cubes en 1990. Par contre, les défenseurs de l'environnement sont plus inquiets lorsque les techniciens affirment que la moitié du gaz injecté dans les réserves souterraines (il en existe quatre cents dans le monde) n'est plus récupérable, et qu'il faudra donc stocker en France, en 1990, au minimum 20 milliards de mètres cubes de gaz. Ce gaz perdu dans le sous-sol ne risque-t-il pas de polluer les nappes phréatiques et même de remonter par capillarité et d'attaquer la flore ?

A Rambouillet, la réserve de gaz entraînerait la destruction d'environ cinquante hectares de forêt, le forage de quatre-vingts puits, la création de plusieurs plates-formes d'exploitation et la construction d'une usine de cinq cents mètres de long sur cent de large. A cela, il faudrait ajouter des kilomètres de canalisations dont la pose nécessiterait des percées dans la forêt. En portant son choix sur le site de Rambouillet, Gaz de France a obéi au critère de rentabilité, sans tenir compte des données historiques et de l'exceptionnelle qualité d'une forêt proche de Paris. Le projet ne tient pas compte des documents d'urbanisme et du code forestier. Dans ces conditions, les élus se demandent comment ils pourront, demain, contraindre leurs administrés à respecter les plans d'occupation des sols si des dérogations aussi flagrantes sont accordées à une entreprise nationale.

Les installations de Rambouillet ne devraient, selon Gaz de France, fonctionner que pendant une vingtaine d'années tout au plus. Voilà, pour les opposants, un argument de poids. *« Le stockage provisoire d'une énergie précaire, puisque liée à nos importations de pétrole, ne justifie en aucun cas de compromettre irrémédiablement ce que la nature a mis des siècles à façonner et ce que l'homme a, jusqu'ici, protégé avec tant de soin. »*

DAMIEN RÉGIS.

● *Un centre de traitement des déchets près de Metz.* — Un nouveau centre de traitement des déchets industriels vient d'être ouvert à Jouy-aux-Arches, près de Metz (Moselle). C'est la quinzième installation de ce genre destinée à éliminer les 150 millions de tonnes de déchets industriels produits chaque année. Le centre lorrain, dont la construction a coûté 5 millions de francs, est situé dans l'enceinte d'une décharge contrôlée et traitera 35 000 tonnes de rebuts par an.

Les papeteries, les distilleries et les sucreries sont parvenues à réduire de 80 à 90 % leur pollution

Aux industriels pollueurs, il ne suffit pas d'imposer des normes très sévères de rejets pour que l'atmosphère s'éclaircisse et que les rivières redeviennent limpides. Dans l'industrie moins qu'ailleurs on ne peut forcer ainsi la « nature des choses ». Dès la création de leur ministère, les fonctionnaires de l'environnement s'aperçurent qu'il fallait bien ménager des étapes entre l'idéal et la réalité.

En juillet 1972, M. Robert Poujade, alors ministre de la protection de la nature et de l'environnement, signait avec les industries de la pâte à papier une convention baptisée « contrat de branche ». Les fabricants de pâte s'engageaient à réduire de 75 % en cinq ans leurs déversements dans les cours d'eau et à dépenser, pour y parvenir, 400 millions de francs. De son côté, le ministère leur promettait une aide financière exceptionnelle et temporaire.

Il s'agissait du premier jalon d'une politique contractuelle qui allait intéresser successivement sept autres branches industrielles. On avait sélectionné évidemment les secteurs les plus agressifs pour le milieu naturel et pour lesquels la mise en conformité avec les normes de rejets serait techniquement la plus difficile, financièrement la plus coûteuse, mais écologiquement la plus payante.

Les branches industrielles qui acceptèrent de signer un contrat — pâte à papier, sucrerie, distillerie, féculerie, levurerie, lavage et peignage de laine, délainage et mégisserie — sont, en effet, celles qui depuis longtemps causent le plus de dégâts aux cours d'eaux. Les dernières conventions n'ont été signées qu'en 1978 et l'on ne pourra juger de leur application que dans trois ans. D'autres contrats sont parvenus à leur terme. Mais déjà il est possible de dresser un bilan des résultats obtenus.

Avec les sucreries — qui étaient au nombre de soixante-dix, — le pari a été tenu (*le Monde* du 24 décembre 1979). La pollution de ces usines a été réduite de 90 % et elles utilisent dix fois moins d'eau qu'autrefois. Personne ne regrette les 200 millions de francs qui ont été dépensés.

Avec les quarante firmes fabriquant de la pâte à papier, la procédure a été plus mouvementée. L'objectif, ambitieux, consistait à réduire les rejets des trois quarts à la fin de 1977 et au prix de 400 millions de francs d'investissement. Mais la crise économique a tout arrêté pendant trois ans. Le contrat ne sera donc honoré qu'à la fin de 1980 et, de difficultés techniques en dépassements, la facture totale atteindra 600 millions de francs.

Restent encore trois gros points noirs : les Papèteries de Gascogne, à Mimizan, dans les Landes, qui ont toujours répugné à s'engager par contrat ; la Cellulose du Rhône, à Tarascon (Bouches-du-Rhône) qui est en train de s'équiper ; les Papèteries de la Seine, à Nanterre (Hauts-de-Seine) qui, en pleine agglomération parisienne, polluent autant que 900 000 habitants. Cette dernière entreprises en fabriquant sa pâte exclusivement à partir de vieux papiers va réduire ses rejets de 80 %.

Cette usine n'est pas la seule à avoir ainsi *tourné* la difficulté. Il y a quelques années, lors de la signature des contrats, on n'imaginait pas d'épurer autrement qu'en construisant à la sortie des usines de vastes stations de traitement dont le fonctionnement coûte cher, en argent et en énergie. Nécessité faisant loi, les ingénieurs, un peu partout, ont essayé de trouver mieux et moins cher.

Dans les levureries par exemple — quatre grosses entreprises — on a mis au point des dispositifs d'épuration de grande capacité qui réduisent la pollution de 90 %. Investissements totaux : 32 millions de francs. Coût de fonctionnement annuel des quatre installations : 22 millions de francs. Mais on récupère quantité d'engrais et d'aliments pour le bétail. Recette annuelle : 10 millions de francs.

Production de méthane

Pour les distilleries qui travaillent à partir des betteraves et de la mélasse, les objectifs antipollution sont atteints. Mais les trois cents petites distilleries qui traitent les marcs, les rafles et les excédents de vin ne parviendront à réduire leurs rejets de 80 % qu'à la fin de 1980. Là encore on expérimente un procédé qui valorise les déchets. En les faisant fermenter, les techniciens espèrent produire du gaz méthane.

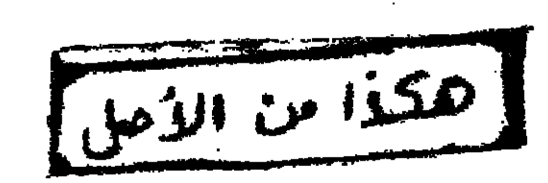
Dans la branche féculerie, les trois grandes entreprises concernées peuvent recevoir un satisfecit. Au prix de 47 millions d'investissements, elles ont réussi à faire chuter leur pollution de 280 000 équivalent-habitants à 5 000.

Mais l'expérience des contrats de branche a montré qu'on ne pouvait réussir une politique d'épuration qu'à trois conditions. Il faut traiter avec une profession solidement organisée, économiquement saine et dotée de techniciens avertis. Sinon c'est peine perdue. Ainsi le ministère avait signé en 1978 un contrat avec les quinze entreprises françaises de lavage et de peignage de laine. En pleine crise, certaines firmes ont fermé. D'autres, concentrées autour de Roubaix et Tourcoing, n'ont rien fait. Elles attendent que la station d'épuration de la communauté urbaine de Lille.

Les délaineurs, qui séparent la laine de la peau du mouton, et les mégissiers, qui traitent ces peaux, sont très en retard sur le calendrier qui avait été convenu en 1978. On compte deux cent cinquante entreprises qui ne sont parfois que d'antiques ateliers.

Au total, les investissements antipollution réalisés par les entreprises des huit branches « sous contrat » dépasseront le milliard de francs. Mais la part versée par les industriels eux-mêmes n'atteindra pas 40 %. Sur 100 francs d'investissement antipollution, l'Etat aura en effet payé 10 francs et les agences de l'eau 30 francs sous forme de subventions. S'y ajoutent 20 francs sous forme de prêts à des taux très avantageux. Restent 40 francs à la charge des industriels. On comprend que, malgré les résultats obtenus, le ministère de l'environnement ait décidé qu'il n'y aurait plus d'autres contrats de branche. Désormais, l'industrie française sera soumise au droit commun, c'est-à-dire au principe : « qui pollue paye ».

MARC AMBROISE-RENDU.



Le Monde

économie

SOCIAL

Après le refus de condamner l'intervention soviétique en Afghanistan

Le comité national de la C.G.T. approuve la position des instances dirigeantes

Le Comité confédéral national de la C.G.T., réuni les 23 et 24 janvier, a confirmé, à la quasi-unanimité, les positions prises par les dirigeants de la centrale, et notamment son attitude au sujet de l'Afghanistan. Base des débats, le rapport de M. Lomet, *secrétaire confédéral*, portait sur trois chapitres : la bataille idéologique et la situation économique et sociale, les relations avec la C.F.D.T. et les autres syndicats et enfin l'intervention soviétique à Kaboul.

M. Lomet reprenait les thèses antérieures de la C.G.T. et, notamment, celles que la commission exécutive de la C.G.T. avait formulées, le 8 janvier, à propos de l'Afghanistan. C'est-à-dire un rappel des principes et une analyse qui ne comportaient ni condamnation ni approbation des opérations de l'armée rouge.

Cette affaire a motivé la défaillance de deux voix dans l'approbation unanime du rapport de M. Lomet — celles de deux organisations qui, ces derniers jours, avaient demandé le retrait des troupes soviétiques, les personnels pénitentiaires-justice, qui avaient vainement réclamé un vote séparé sur chacun des trois chapitres du document, se sont prononcés contre ; le syndicat de la Direction des impôts s'est abstenu en regrettant que le vote bloqué l'empêche de s'exprimer plus clairement.

Le télégramme envoyé par la délégation C.G.T. qui est en Afghanistan, lu en séance, a été accueilli avec satisfaction. Le retour de cette délégation est prévu d'ici à dimanche. Une commission exécutive est convoquée spécialement, lundi 28 janvier, pour l'entendre.

Rencontre avec la C.F.D.T. le 29 janvier

La Confédération a décidé de relancer l'action revendicative avec force : une première étape est prévue durant la seconde quinzaine de février. La volonté de poursuivre l'action unitaire avec la C.F.D.T., en dépit des vives critiques qui lui sont adressées à été confirmée une fois de plus : une rencontre entre les dirigeants des deux centrales est annoncée pour mardi 29 janvier à 17 heures.

Le décalage aura été profond entre l'intérêt, si ce n'est la passion, qu'une partie de l'opinion attache à l'intervention soviétique en Afghanistan et la place de l'affaire au C.C.N. de la C.G.T. : peut-être un sixième des discussions. Cette limitation dans le temps semble, il est vrai, avoir été compensée par l'intensité du débat, tandis qu'une atmosphère très lourde, dit-on, s'était fait sentir dès le début de la réunion.

M. Lomet avait ouvert son rapport en « *faisant le point un an après le 40e Congrès de la C.G.T. (...) pour tracer des perspectives claires* ». L'analyse faite à Grenoble, a-t-il constaté, se confirme : la politique du pouvoir s'inscrit dans la crise et la nourrit. « *Pouvoir et patronat prennent une part active à la construction d'une Europe dominée par les monopoles, où les trusts ouest-allemands jouent un rôle prépondérant, et dominée par les U.S.A. A cette fin, ils se sont lancés dans une bataille idéologique d'une intensité exceptionnelle.* » D'où la campagne alarmiste, le pilonnage sur le thème de la crise inéluctable. « *Il faut, avec plus de force que jamais, poursuivre la dénonciation de ce mensonge.* »

Et M. Lomet de dénoncer, entre autres, les profits fabuleux des compagnies pétrolières et la baisse du pouvoir d'achat, qui n'a cependant pas été entamé aussi fort qu'en Grande-Bretagne ou en R.F.A. « *grâce à l'action des travailleurs* » (exemples à l'appui, avec les grèves du secteur public et des entreprises « *que nous avons réussi à sauver* ». Le climat est à la lutte, pas à la résignation.

Puis M. Lomet s'en est pris à la C.F.D.T. avec vigueur.

« *La C.F.D.T.*, dit-il, *tourne de plus en plus le dos à la lutte des classes pour s'enliser dans les ornières des chemins de la collaboration de classe. Au nom du réalisme, la C.F.D.T. apporte de plus en plus son concours à la mise en œuvre du consensus. Elle s'avance vers la réalisation d'un front réformiste regroupant pratiquement toutes les organisations syndicales, à l'exception de la C.G.T.* » La C.F.D.T. n'a pas réussi, pour l'instant, avec F.O., car celle-ci exigeait la rupture avec la C.G.T. Mais M. Lomet a estimé inquiétantes certaines déclarations de M. Chérèque (secrétaire confédéral C.F.D.T.) d'autant que « *les organisations C.F.D.T. qui, au congrès de Brest, avaient manifesté leur désaccord avec l'orientation confédérale, sont, pour l'essentiel, recentrées ou muettes* ».

« Pour un nouvel ordre économique international »

La C.G.T. n'en reste pas moins attachée à l'unité d'action, tout en regrettant que la FEN « *ait freiné la lutte* » et que la C.G.C. ait « *multiplié les déclarations anti-cégétistes* ».

Faisant état des mouvements revendicatifs en cours, M. Lomet a proposé que la deuxième quinzaine de février soit un temps fort de l'action. La défense des libertés pourrait être le thème d'initiatives durant cette période. « *A partir de la situation créée, la confédération envisagera la suite à donner.* » C'est la proposition qu'elle va faire à la C.F.D.T.

« *Nous voulons prendre toute notre place dans l'action pour un nouvel ordre économique international* », a poursuivi M. Lomet en évoquant la conférence de Belgrade que les syndicats des diverses tendances tiendront en avril. Il a rappelé que le bureau confédéral, dans une déclaration, regrette et condamne les sanctions prises par le gouvernement soviétique contre Sakharov.

Enfin, abordant la question de l'Afghanistan, M. Lomet, sans revenir sur le fond, s'en est tenu au rappel des conditions dans lesquelles la commission exécutive C.G.T. s'est prononcée. « *Des différences d'appréciation difficilement surmontables étant apparues entre de nombreux intervenants (...) la commission, par un vote majoritaire (5 voix contre, 11 abstentions) a décidé de faire du texte présenté dans le rapport d'ouverture, son expression publique.* » Ce qui devient la position officielle de la C.G.T. avec l'accord du C.C.N. « *Il va sans dire*, a conclu M. Lomet, *que ce vote laisse à chaque adhérent de la C.G.T. et à chacune de ses organisations l'entière liberté d'exprimer une opinion différente* ».

Il n'est pas si fréquent que la C.G.T. accepte un tel laxisme. Ce libéralisme ne semblait guère partagé par les nombreux délégués qui se sont montrés acerbes vis-à-vis des contestataires, accusés — sans être nommés directement — de faire le jeu du pouvoir et de l'impérialisme.

Une ambiance tendue

Les informations qui avaient pu filtrer sur les délibérations internes C.G.T. semblaient, pour certains intervenants, justifier toutes les suspicions. Les militants socialistes, MM. Caudron et Parent, et MM. Feuilly et Germon, prirent la parole dans une ambiance tendue. Et les dirigeants, qui précédemment avaient exprimé leurs réserves, s'en tinrent surtout à rappeler le « *droit d'être différent* » ; ce fut notamment le cas de Mme Jacqueline Lambert, secrétaire confédérale, particulièrement écoutée. M. J.-L. Moynot, également secrétaire confédéral, parut sensiblement en retrait par rapport à son attitude lors de la dernière commission exécutive.

Cependant, ce n'est pas parce que les « minoritaires » avaient changé d'avis que le vote du C.C.N. a pu paraître encore plus massif que celui de la commission exécutive. En effet, le C.C.N., avec ses quelque deux cents membres, englobe la commission exécutive, qui compte une centaine de membres, et qui comprend elle-même le bureau (seize secrétaires). Les membres de la commission exécutive n'ont pas le droit de voter au C.C.N. ; les contestataires n'ont donc pu exprimer de nouveau leur désaccord. De plus, c'est un fait que plus les structures de la C.G.T. s'approchent de la base, plus sont nombreux les militants chargés de responsabilités qui appartiennent aussi au P.C.F. Il semble qu'à ce niveau ils soient moins enclins à remettre en cause les affirmations de M. Marchais que ne le font les dirigeants disposant entre autres de plus vastes moyens d'information.

Ceux qui ont bravé les règles de l'unanimisme estiment cependant que la session du C.C.N. a eu un aspect positif : conformément aux vœux du quarantième congrès, le débat s'instaure peu à peu dans la « vieille maison », et le compte rendu du C.C.N. sera publié. La « démocratie en marche » ne brûle pas les étapes.

JOANINE ROY.

ÉNERGIE

Elf-Aquitaine va investir 80 milliards de francs dans les cinq prochaines années

M. Albin Chalandon, P.-D.G. de la Société nationale Elf-Aquitaine, est relativement optimiste quant à l'évolution prochaine du prix du pétrole brut. Tout en se gardant de jouer les « experts qui se trompent toujours », il a constaté, à l'occasion d'une conférence de presse le 24 janvier, que les prix sur le marché libre ont commencé à baisser alors que l'on n'attendait un tel mouvement que pour le printemps. De surcroît, l'hiver aux Etats-Unis et en Europe ne semblant pas rigoureux, on « peut espérer que l'écart entre les prix officiels de l'OPEP et ceux pratiqués sur le marché libre va aller se réduisant ».

A plus long terme, les « prix du pétrole resteront, certes, orientés à la hausse ». Mais M. Chalandon pense cependant que l'on assistera à une « certaine stabilisation en dollars constants ».

Dans le monde pétrolier, Elf-Aquitaine ne fait pas exception : *1979 aura été pour la société* nationale une excellente année avec un chiffre d'affaire consolidé proche de 55 milliards de francs (contre 41 milliards en 1978), une marge brute d'autofinancement voisine de 14 milliards de francs, dont 2 milliards de revalorisation des stocks (contre 6 milliards en 1978) et un bénéfice net d'environ 6 milliards de francs contre 2 milliards.

Cette forte progression des profits est due à une augmentation de la production de pétrole brut (17,2 millions de tonnes contre 17 millions) et de gaz naturel (18,3 milliards de mètres cubes contre 14,9) du groupe, mais aussi et surtout à la revalorisation des prix du pétrole. De plus, le secteur raffinage, qui donnait bien des soucis, va mieux. Son déficit de 500 millions en 1978 s'est transformé en un bénéfice de 1 milliard.

La recherche et l'exploitation d'hydrocarbures demeurent le principal objectif d'Elf-Aquitaine. Selon M. Chalandon, les découvertes d'ores et déjà faites (notamment au Congo et au Gabon) devraient permettre à la S.N.E.A. de disposer dans quelques années d'une production d'au moins 25 millions de tonnes et de 30 millions de tonnes après 1985.

Le programme d'investissement pour les cinq prochaines années se monte à 80 milliards de francs. Dès 1980, Elf-Aquitaine va investir 10 milliards de francs (entièrement autofinancés). Sept milliards seront consacrés à l'exploration et au développement des gisements. Sur ce total, les recherches en France absorberont 1 milliard de francs, l'exploration en Afrique 1,2 milliard, et le développement des actuels champs pétrolifères africains, 1,4 milliard. Elf-Aquitaine investira également 1,5 milliard de francs en Europe (mer du Nord notamment) et 800 millions en Amérique du Nord.

— 1,8 milliard de francs seront consacrés au secteur raffinage-distribution ;

— 1,2 milliard seront affectés à la diversification du groupe et au développement de son secteur chimie-pharmacie.

Ces chiffres tendraient à prouver que la S.N.E.A. reste d'abord et surtout une compagnie pétrolière et gazière. Pourtant, à l'instar de ce que font les compagnies pétrolières américaines, Elf-Aquitaine attache une importance de plus en plus grande à sa diversification. M. Chalandon a ainsi annoncé deux initiatives. D'une part, la constitution d'un secteur industriel répondant au concept d'économies d'énergie, d'isolation, de chauffage (pompes à chaleur), d'énergies nouvelles. D'autre part, la création d'une filiale « biotechnique », un premier laboratoire devant être installé à Toulouse.

MAC CAIN FOODS, « GÉANT » DES FRITES SURGELÉES VA CRÉER TROIS CENTS EMPLOIS DANS LA SOMME

(De notre correspondant.)

Amiens. — Une bonne nouvelle pour les habitants du Santerre, à l'est du département de la Somme : Mac Cain Foods, le « roi » de la frite surgelée, qui possède déjà dix-huit usines à travers le monde (Canada, Etats-Unis, Australie, Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas), installera cette année dans ce secteur de la Picardie un atelier qui, au départ, emploiera 300 personnes, auxquelles viendront s'ajouter, plus tard, 250 autres salariés.

Principal fournisseur du marché français en frites surgelées, le groupe Mac Cain a préféré s'installer au milieu des champs de pommes de terre, réduisant ainsi les frais de transport de la matière première. Dans un premier temps, il travaillera 84 000 tonnes de pommes de terre par an, ce qui correspond à la production de 5 600 hectares.

Le lieu exact de l'implantation de l'usine n'a pas été révélé afin d'éviter la spéculation foncière. Mais il est certain qu'il se situera à proximité de Montdidier, patrie de Parmentier.

La Somme est depuis longtemps un département « patatier » : Flodor fabrique des chips à Flaucourt, près de Péronne ; la SITPA, qui produit de la purée déshydratée, est installée à Rosières-en-Santerre ; les établissements Roquette (la plus importante féculerie de France) est à Vecquemont ; Picardie-Frites (frites précuites) exploite une usine à Mesnil-Saint-Georges, près de Montdidier. Enfin, Santerco, à Chaulnes, épluche, cuit et commercialise sous vide les pommes de terre de petit calibre. — M. C.

LA FÉDÉRATION C.F.D.T. DE L'AGRICULTURE RETROUVE SON DEUXIÈME SIÈGE AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

La Fédération générale de l'agriculture C.F.D.T. a retrouvé son deuxième siège au Conseil économique et social. Lors du renouvellement du C.E.S., il y a six mois, cette nomination avait été différée, car la représentativité du syndicat était contestée.

M. Barre avait alors chargé M. Ravanel, conseiller d'Etat, de rendre un arbitrage entre les trois organisations qui prétendaient à ce siège. Celui-ci a donc tranché en faveur de la F.G.A.-C.F.D.T. qui, selon ses conclusions, « *groupe un effectif global nettement supérieur à celui des autres fédérations* » dans les entreprises et organismes relevant du ministère de l'agriculture.

La représentation de l'ensemble des salariés de l'agriculture est donc la suivante : C.F.D.T., deux sièges ; C.G.T., F.O. et autonomes, un siège chacun.

ANNULATION D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Les administrations peuvent définir un statut des auxiliaires

De notre correspondant

Grenoble. — La précarité de l'emploi des auxiliaires, telle qu'elle résulte du code de l'administration communale, s'oppose à l'institution d'un règlement permanent, avait estimé en 1976 le préfet de l'Isère. Il jugeait illégale une déclaration du conseil municipal de Vienne (Isère) qui avait adopté à l'unanimité un règlement intérieur des personnels auxiliaires employés dans la commune dans le souci d'améliorer leur situation professionnelle et de ne pas faire de ceux-ci de simples supplétifs.

Le règlement prévoyait notamment une période d'« essai » pour l'agent auxiliaire (art. 3), et une indemnité de licenciement s'il était contraint de quitter son emploi avant la date d'échéance de son engagement (art. 4), ainsi qu'un droit à congé sans solde (art. 8). Le règlement précisait aussi que certains auxiliaires pourraient améliorer leur carrière en changeant de catégorie après avoir satisfait à un examen professionnel interne et reçu l'avis favorable de la commission paritaire des auxiliaires (art. 11).

Le tribunal administratif de Grenoble était donc appelé à apprécier la légalité du règlement intérieur du personnel auxiliaire de Vienne et à indiquer si le caractère théoriquement précaire de l'emploi d'auxiliaire s'oppose à l'adoption d'un règlement (statut) qui, par essence, est permanent.

Le commissaire du gouvernement, M. Chevalier, a rappelé que les articles 623, 624 et 625 du code d'administration communale, et d'autres textes de caractère réglementaire, sont applicables aux auxiliaires, et que ceux-ci représentent un véritable statut des auxiliaires communaux qui leur est imposé pendant le temps où ils exercent leurs fonctions. « *La précarité de l'emploi est indépendante de la notion de garantie dont peuvent bénéficier les agents pendant le temps où ils sont auxiliaires* », concluait le commissaire du gouvernement.

Le tribunal a estimé que le conseil municipal de Vienne pouvait, sans déroger aux différentes dispositions qui régissent les auxiliaires communaux, rassembler en un document unique, appelé règlement intérieur ou toute autre dénomination, les différents textes qui composent le statut des auxiliaires et disséminés soit dans le code d'administration communale, soit dans des dispositions non codifiées. Le conseil municipal pouvait aussi, si les dispositions n'étaient contraires à aucun texte, instituer des mesures nouvelles. Le tribunal a donc annulé l'arrêté du préfet de l'Isère.

CLAUDE FRANCILLON.

L'A.N.P.E. reste un « établissement public » mais pourra effectuer des missions à caractère industriel et commercial

Le *Journal officiel* du 25 janvier publie le décret relatif au statut de l'Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.).

L'Agence reste « *un établissement public national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, placé sous l'autorité du ministre chargé du travail* » (article L 330-1 du code du travail).

Après les réserves émises par le Conseil d'Etat (*le Monde* du 11 janvier), l'A.N.P.E. ne devient donc pas un « *établissement public à caractère industriel et commercial* », comme le préconisait le projet de réforme établi sur la base du rapport Farge. Mais sa vocation strictement « *administrative* » n'est pas indiquée non plus.

En réalité, explique-t-on à la direction générale de l'établissement d'Issy-les-Moulineaux, l'agence sera désormais « *mixte* » : elle pourra à la fois avoir des activités administratives classiques et conduire des missions à caractère industriel et commercial. La rédaction du nouveau décret (art. R 330-1 à R 330-21 du code du travail) permet d'éviter la bataille juridique qui n'aurait pas manqué de s'instaurer si le statut de l'agence avait été officiellement « privatisé ».

Le personnel de l'A.N.P.E., qui est « *constitué par des fonctionnaires et par des agents contractuels* », conservera, lui, un statut de droit public. Celui-ci (ainsi que les régimes de retraite et de rémunération) doit être fixé « *par décret, après consultation des représentants du personnel* ». Le décret du 23 janvier précise : « *les garanties sociales dont bénéficie actuellement le personnel de l'Agence sont maintenues* ».

Participant à « *la gestion du service public de l'emploi* », l'Agence est chargée pour le compte de l'Etat :

« *De la prospection des emplois disponibles et du placement des demandeurs ;*

» *De l'information, de l'orientation et du conseil professionnel des travailleurs ;*

» *Des opérations préalables aux formations professionnelles vers lesquelles elle oriente les demandeurs d'emploi en liaison avec les administrations et les organismes responsables des centres de formation.* »

De plus, « *l'A.N.P.E. apporte son concours à l'orientation et au placement des travailleurs handicapés. Elle peut en outre être chargée, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, de l'attribution, de la liquidation ou du paiement des aides à la mobilité des travailleurs ainsi que de la prime de mobilité des jeunes* ».

Un arrêté du ministre du travail fixe également « *les modalités de la participation de l'Agence à l'établissement des statistiques du marché du travail et à leur diffusion* ».

Un conseil d'administration tripartite

L'A.N.P.E., dirigée par un directeur général (M. Jacques Baudouin, nommé le 1er février 1979), est désormais dotée d'un conseil d'administration tripartite : cinq membres représentant les ministres du travail, de l'éducation, du budget, de l'industrie, le commissaire général du Plan ou le délégué à l'aménagement du territoire ; cinq représentants des employeurs et cinq représentants des salariés. Son président (qui ne peut être le directeur général de l'Agence) sera nommé par décret.

Dans chaque centre régional, un comité consultatif est institué, « *calqué* » sur le conseil d'administration.

Pour ce qui concerne les demandeurs d'emploi, le décret souligne qu'« *ils sont tenus, pour maintenir l'inscription à l'agence, de renouveler périodiquement leur demande* », l'Agence étant habilitée à les convoquer. Enfin, il est stipulé que les offres et demandes d'emploi sont inscrites sur un registre spécial.

La baisse des offres d'emploi en données brutes, de novembre à décembre (— 8,1 %), a fait craindre que l'activité de l'A.N.P.E. en matière de prospection ne décroisse. La direction générale assure qu'il n'en est rien et donne, au contraire, les chiffres suivants : 69 466 visites d'entreprises en octobre 1979 contre 28 786 en octobre 1978 ; 71 243 visites d'entreprises en novembre 1979 contre 37 604 en novembre 1978 ; 50 463 visites d'entreprises en décembre 1979 contre 25 354 en décembre 1978.

De même, elle assure que « *le nombre d'offres d'emploi collectées — toutes catégories — par l'Agence montre également une progression : 305 128 durant le quatrième trimestre 1979 contre 283 493 durant la même période de l'année 1978* ».

ÉTRANGER

En Grande-Bretagne

Le chômage s'est aggravé en janvier

De notre correspondant

Londres. — Le chômage a sensiblement augmenté en Grande-Bretagne, affectant à la mi-janvier 1 340 000 personnes (après correction saisonnière) soit 5,5 % de la main-d'œuvre active contre 5,3 % un mois auparavant (1). L'accroissement de 44 000 du nombre des sans-emplois, le plus fort enregistré depuis 1975, concerne toutes les régions. Toutefois l'Ecosse est particulièrement éprouvée ainsi que le nord-ouest du pays, le nombre de chômeurs y atteignant respectivement 8,9 % et 7,6 %. Les pourcentages de chômage confirment la division économique du pays en deux : 4 % à Londres et dans le Sud, 8 % dans le Nord.

L'accroissement mensuel du nombre des chômeurs est évalué à 10 000 depuis septembre 1979. Les experts officiels sont pessimistes, laissant prévoir qu'en février le chômage dépassera 1 500 000 personnes et que ce mouvement se poursuivra au cours des prochains mois. L'effet des mesures de lutte contre le chômage tend à faiblir, comme l'atteste la diminution de 13 200 du nombre des offres d'emploi, qui s'inscrivent à 207 000 (après correction).

Cependant, étant donnée la tendance à l'aggravation du chômage, Mme Thatcher hésitera peut-être à mettre à exécution sa décision d'abandonner, à la fin mars, ces mesures sans lesquelles le chômage aurait augmenté encore plus nettement; mais leur maintien contredirait sa doctrine et représenterait un renversement de politique. Aux Communes, le premier ministre a déclaré que l'augmentation du chômage était essentiellement la conséquence de revendications salariales exagérées. De son côté, M. Prior, ministre de l'emploi, a déclaré que la Grande-Bretagne était entrée dans une période de récession et que les chances de la surmonter seraient plus grandes si les syndicats exerçaient un plus grand contrôle sur les demandes d'augmentation de salaires.

HENRI PIERRE.

(1) Avant ajustement saisonnier, le chômage touchait 1,47 million de personnes, soit 6,1 % de la main-d'œuvre active.

Le Brésil se rapproche des pays du pacte andin

Correspondance

Lima. — Les pays membres du pacte andin (Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela) ont invité à leur premier conseil des ministres des affaires étrangères leur collègue brésilien, M. Ramiro Saraiva Guerrero. Cette réunion, qui a eu lieu à Lima les 16 et 17 janvier, pourrait favoriser une relance des mécanismes d'intégration régionale, en particulier le SELA (système économique pour l'Amérique latine). Il a été décidé de stimuler la croissance et de diversifier les relations économiques et commerciales, de favoriser les échanges culturels, scientifiques et technologiques.

En se rapprochant des pays du groupe andin, le Brésil tente de réaliser un vieux rêve : relier l'Atlantique au Pacifique, ce qui aussi favoriserait l'essor de la Bolivie, plaque tournante du continent, et qui obtiendrait ainsi un accès à la mer. Ces dernières années, les pays andins ont su dominer leur complexe d'infériorité face au géant brésilien, que M. Kissinger, en février 1976, définissait comme un « *interlocuteur privilégié* ». Le Brésil, avec son « miracle économique », n'est plus autant envié, en raison de ses difficultés nouvelles. Son taux d'inflation a été de 77 % en 1979, un des plus élevés en Amérique latine.

Cependant, le pacte andin est largement déficitaire dans ses échanges. En huit ans, ses exportations ont été multipliées par huit et ses importations par vingt-deux. Le Brésil importe principalement des matières premières : pétrole et gaz du Venezuela, étain de Bolivie, cuivre, argent, zinc et plomb du Pérou, conserves de poisson d'Equateur et produits semi-finis de Colombie. Il exporte voitures, tracteurs, moteurs, machines à coudre, etc.

Cet accord entre le Brésil et les membres du pacte andin vient s'ajouter à ceux conclus avec l'Espagne — le ministre des affaires étrangères espagnol, M. Marcelino Oreja, a participé, en tant qu'observateur, aux travaux de Lima, — le Mexique et l'Argentine. Instrument d'intégration économique, le groupe andin a pris une dimension politique depuis l'année dernière, après la rencontre au sommet entre les présidents des pays membres, à Carthagène, en Colombie.

NICOLE BONNET.

En Italie

FIAT : 1979, l'année des occasions perdues

De notre correspondant

Rome. — L'année 1979 n'a pas été brillante pour Fiat. On le disait avec insistance la semaine dernière dans les milieux communistes et syndicaux. Cela vient d'être confirmé, avec quelques nuances, par le P.-D.G. du groupe turinois, M. Giovanni Agnelli, dans sa traditionnelle « lettre aux actionnaires ».

Sans avancer de chiffres — le bilan ne sera publié qu'au printemps — M. Agnelli laisse entendre que le résultat de 1979 est moins sombre que ne l'affirment les communistes. Le holding aurait consolidé ses finances, et ses activités annexes (tracteurs, sidérurgie, machines-outils, etc.) auraient bien supporté « *les difficultés liées à la conjoncture* ».

Mais l'automobile et les véhicules industriels, qui constituent les deux secteurs principaux de Fiat, « *ne se sont pas conformés aux attentes* ». La production d'automobiles n'a atteint que 1 322 000 unités, soit 3 000 de moins que l'année précédente, et la croissance de l'activité véhicules industriels (109 000 unités) n'a été que de 0,7 %.

En 1979, les trois marques du groupe (Fiat, Lancia et Autobianchi) ont représenté 51 % des ventes en Italie, contre 53 % l'année précédente. Les sociétés étrangères, parmi lesquelles Renault arrive largement en tête, continuent à grignoter le marché local. Les exportations de Fiat n'ont pas été brillantes pour autant. On enregistre une baisse de 2,5 % en 1979, malgré d'excellents résultats au Brésil (+ 22,3 %) et en Argentine (+ 40 %).

Si les véhicules industriels ont souffert de la crise du bâtiment et de la baisse des investissements en Italie, il n'en est pas de même pour l'automobile. 1979 aura été pour Fiat l'année des occasions perdues. La première entreprise privée italienne n'a su profiter, ni d'une demande assez forte, ni de la sortie de plusieurs nouveaux modèles : Ritmo, Delta, Panda.

Les critiques du P.C.I.

A qui la faute ? M. Agnelli souligne que 9 millions d'heures de travail ont été perdues en 1979 à cause des grèves. C'était, en effet, l'année du renouvellement des conventions collectives. Le P.-D.G. met aussi l'accent sur les faibles niveaux de productivité en Italie par rapport aux pays concurrents, et réclame une meilleure organisation du marché international. Selon M. Agnelli, le gouvernement devrait « *être en mesure de conduire d'importantes négociations au niveau européen* ». D'autre part, « *une politique industrielle européenne* » devrait être mise en place pour « *rendre effective la concurrence entre les sociétés et éliminer les discriminations existantes aux dépens des pays les plus faibles* ».

Ces explications ne satisfont pas le P.C., qui se montre très combatif à propos de Fiat. La faible productivité, souligne-t-il, n'est pas due seulement à l'absentéisme et au nombre insuffisant des heures de travail. Selon le P.C., Fiat souffre d'une mauvaise gestion, d'une politique incertaine, d'une recherche insuffisante et d'une trop grande dispersion dans les gammes de moteurs et les modèles. De plus, les dirigeants auraient établi un climat qui nuirait aux « *relations industrielles démocratiques* ».

Le P.C. ne réclame pas une nationalisation de Fiat. Mais il estime qu'une aide de l'Etat est nécessaire, pour peu que M. Agnelli accepte de se soumettre à certaines règles : programmation, installation d'unités productives dans le Sud, etc.

Fiat ne refuse pas l'aide publique — son P.-D.G. vient même de la solliciter explicitement, — mais il n'entend pas se soumettre aux conditions du P.C.I. Dans un communiqué, la direction s'en prend à « *la programmation centralisée* » et à la manière dont les communistes « *alimentent la conflictualité permanente* ».

M. Agnelli reconnaît cependant que la gestion de son groupe ne donne pas entière satisfaction. Si la démission de M. Nicola Tufarelli, administrateur délégué, a été acceptée, c'est parce que la direction de Fiat « *manquait d'homogénéité* ». Les frères Agnelli restent plus que jamais les patrons du groupe turinois : l'aîné, Giovanni, comme président ; le cadet, Umberto, comme vice-président.

ROBERT SOLÉ.

Selon M. René Dumont

LES ACHATS DE CÉRÉALES PAR LES PAYS PAUVRES VONT DOUBLER

« *Si tout va bien, selon le dernier rapport de la Banque mondiale, six cents millions d'hommes seront dans une pauvreté abjecte dans les prochaines années* », a déclaré M. René Dumont, devant des journalistes agricoles et des responsables paysans réunis à Paris par l'A.F.D.I. (Agriculture française et développement international).

Selon l'ancien candidat à la présidence de la République sous l'étiquette « écologiste », les achats de céréales des pays du tiers-monde aux nations riches, qui s'élèvent aujourd'hui à 55 millions de tonnes, risquent de passer à 100 millions de tonnes en 1990.

Cette situation résulte, selon M. Dumont, de la « *démolition de l'agriculture traditionnelle par l'Occident et de l'imposition par ce dernier de son propre système sophistiqué et gaspilleur dont ne profitent que des élites soutenues par les pays riches* ». Il a ainsi dénoncé les « *interventions de l'armée française* » de même nature, selon lui, que l'intervention soviétique en Afghanistan, par lesquelles « *la France maintient au pouvoir des gens qui ruinent le continent africain mais qui permettent à notre pays de s'approvisionner à bon marché en matières premières* ».

هكذا من الأصل

ÉTRANGER

PRÉSENTANT UN RAPPORT SUR LA C.E.E.

M. Jacques Delors estime que « les économies européennes sont victimes de leurs propres errements »

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — « *Les économies européennes sont victimes de leurs propres errements.* » Tel est le diagnostic de M. Jacques Delors, président (P.S.) de la commission économique et monétaire de l'Assemblée européenne, qui présentait, le 24 janvier, à Bruxelles, rapport sur les « *Conceptions économiques et sociales dans la Communauté* ». Ce document établi à la demande de la Commission a été élaboré au cours de ces deux dernières années par neuf personnalités de la C.E.E., dont M. Stasi, vice-président (C.D.S.) de l'Assemblée nationale.

Pour les auteurs du rapport, de nouvelles contestations sont apparues depuis moins de dix ans, mettant en cause les formes et pratiques de la démocratie, *insistant sur la qualité de vie* et une approche écologique de l'avenir, s'interrogeant sur le système productiviste et sur la signification du travail. Les sociétés européennes n'ont pu répondre à ces aspirations et le rapport évoque une crise de l'« économie mixte » qui caractérise le fonctionnement économique et social des États membres de la C.E.E.

Pessimistes quant à la capacité de trouver des solutions dans un large accord, fût-il provisoire, les auteurs du rapport demandent aux Neuf, afin d'éviter un affrontement durable entre groupes sociaux, d'orienter leurs recherches sur une réduction substantielle du chômage et des inégalités, sur un mode plus efficace des régulations des économies, et sur une conciliation entre croissance et consommation d'énergie.

Sans résultats tangibles dès le début des années 80 sur ces quatre points, « *les déséquilibres actuels ne seront pas tolérés éternellement* ». Car, pour les auteurs, « *aucune de nos nations, apparaitrait-elle encore comme solide et prospère, n'est à l'abri de l'instabilité et de certains risques de rupture du tissu social, ne serait-ce que par contagion des pays environnants* ». Le sous-emploi massif et permanent et les inégalités, notamment en ce qui concerne le droit au travail ou l'accès à l'éducation, sont « *des forces sourdes de désagrégation* ».

Quel rôle la C.E.E. peut-elle jouer ? La réponse est accablante : « *L'Europe n'a pu se préparer aux prévisibles mutations de la fin du siècle. Ainsi elle n'est ni instrument efficace face aux difficultés actuelles ni un lieu réel de débat où pourraient naître des solutions d'avenir.* » Et le rapport d'ajouter : « *Le débat et la recherche des solutions sont restés enfermés dans les frontières nationales. Ceci est apparu nettement avec la crise : aux lieu et place d'une communauté suffisamment organisée pour opposer rapidement une stratégie de réponse, ce sont des économies et des politiques nationales qui, pour l'essentiel, ont dû faire face au déséquilibre.* »

M. Delors a stigmatisé l'attitude des responsables communautaires qui concentrent leur énergie à résoudre l'affaire de la contribution britannique au budget de la C.E.E., alors qu'ils ont éludé la question de l'aménagement du temps de travail.

MARCEL SCOTTO.

● *La balance italienne des paiements* a enregistré en 1979 un excédent de 1 672 milliards de lires contre 6 997 milliards en 1978. En décembre, cette balance a subi un passif de 182 milliards de lires au lieu d'un excédent de 1 171 milliards en décembre 1978. — *(A.F.P.)*

CRÉDIT

L'encadrement est vivement critiqué par les dirigeants du Crédit agricole

Le volume des crédits bonifiés que le Crédit agricole pourra distribuer en 1980 s'élève à 15,7 milliards, en progression de 11,4 % sur l'enveloppe de 1979. Mais les responsables de l'institution sont mécontents. Il n'y aura certes pas de difficultés pour les prêts à moyen et à long terme destinés à l'agriculture, mais l'encadrement du crédit qui lui est imposé ne permettra pas à la « banque verte » de faire face à l'ensemble de ses engagements traditionnels, ni aux besoins de financement nouveaux, hérités de l'élargissement de son champ de compétence, en dépit des promesses faites par M. Barre à Lyon, le 28 septembre 1979.

Les dirigeants des caisses régionales qui se sont réunis à Paris *le 24 janvier ont voulu réagir*, après l'annonce par les ministères de l'économie et de l'agriculture des conditions du crédit pour l'année 1980. « *Nous ne voulons pas laisser tromper l'opinion sur ce que nous faisons* », a notamment déclaré le président de la Fédération du crédit (F.N.C.A.), M. Fiquet.

S'il est vrai, explique la F.N.C.A., que l'enveloppe des réalisations de prêts bonifiés progresse de 11,4 %, l'augmentation de l'encours sur lequel portent les normes d'encadrement 1980 sera limitée à 5 %. Pour la première fois, le financement du stockage des récoltes est soumis à l'encadrement. Lorsque les normes furent fixées, à l'automne 1979, la somme affectable à ce poste était évaluée à 3 milliards. En janvier 1980, un dépassement de 2 milliards apparaît nécessaire. Comme il est exclu de ne pas financer le stockage (lequel a d'ailleurs un effet régulateur sur les prix), la Caisse nationale du Crédit agricole a invité les Caisses régionales à ne pas respecter les normes d'encadrement, quitte à payer les pénalités prévues. Les quatre grandes organisations professionnelles ont écrit au premier ministre pour lui demander de désencadrer les crédits pour le financement des récoltes.

Le gouvernement a aussi décidé de relever de 8 à 9 % le taux des prêts bonifiés à moyen terme. Relèvement injustifié aux yeux du Crédit agricole puisque la rémunération de l'épargne qui constitue la ressource de ce type de financement n'a pas été relevée. Le taux de ces prêts, fixé à 7 % en 1969, n'avait pas bougé jusqu'en 1979, où il est passé à 8 %, pour atteindre 9 % en 1980. Les dirigeants du Crédit se demandent si le gouvernement n'a pas, en fait, décidé de supprimer la bonification pour les prêts ordinaires. Ils ne sont plus en effet qu'à un point du taux plafond des prêts non bonifiés pour l'agriculture.

« *Les difficultés rencontrées par le Crédit agricole mutuel pour financer les récoltes ne s'expliquent* pas, écrit encore la Fédération, *par ses activités de financement du logement, contrairement aux déclarations des ministres de l'économie et de l'agriculture.* » C'est à la demande des pouvoirs publics que le Crédit agricole s'est lancé, avec succès, dans cette activité, qui, si elle peut être freinée, ne peut être stoppée. Une politique de « *stop and go* » du financement du logement ne peut compenser les variations imprévisibles des besoins en crédit pour le stockage des récoltes ou par les prêts-calamités. De même qu'on n'assoit pas une politique d'exportation sur la variabilité des surplus, on ne construit pas une politique du logement à coups d'accordéon, à l'intérieur d'une enveloppe rigide.

Autre grief du Crédit agricole contre les pouvoirs publics : le système actuel de l'encadrement le conduit à acheter à une douzaine de banques qui ne les utilisent pas des quotas de crédits (pour environ 2 milliards de francs). Celles-ci, qui n'ont pas de réseau de collecte, s'approvisionnent *sur le marché monétaire*, où le Crédit agricole est contraint de placer ses liquidités excédentaires, faute d'avoir pu, du fait de l'encadrement, les utiliser directement. « *Système inflationniste, générateur de taux élevés* » commente M. Fiquet.

Un « réflexe de crainte »

D'où viennent ces incohérences ? Les décisions prises à un moment donné, pour le logement hier, pour les industries agro-alimentaires aujourd'hui et pour les P.M.E. en milieu rural, sont remises en cause par un personnel politique mouvant, en décalage avec la mise en œuvre naturellement lente de ces *politiques* par la lourde machine de la « banque verte », dit-on à la Fédération du crédit. M. Barrot, qui comptait sur le Crédit agricole « *pour casser les barèmes des prêts à la construction* » ne s'occupe plus de logements. M. Fourcade n'est plus au gouvernement, et la Banque de France a un nouveau gouverneur.

Tout se passe comme si le pouvoir actuel refusait au Crédit agricole les moyens d'appliquer la réforme qui fut acceptée du bout des lèvres fin 1979. Certains y voient le signe du désintérêt des hommes politiques et des nouveaux fonctionnaires pour la philosophie mutualiste et coopérative. D'autres, la seule conséquence mécanique d'un renforcement tous azimuts de la politique du maintien de la monnaie. Pour M. Fiquet, cette incohérence provient de la peur de l'avenir. « *On ne maîtrise aucune politique et, par réflexe de crainte, on tire le seul verrou disponible, le verrou monétaire* ».

JACQUES GRALL.

AFFAIRES

THOMSON - C.S.F. REGROUPE SES ACTIVITÉS DANS L'INFORMATIQUE

Le groupe Thomson a décidé de regrouper ses activités informatiques au sein d'une société unique. Baptisée « Thomson-C.S.F.-Informatique », cette holding gérera les intérêts que le groupe possède dans onze sociétés différentes, spécialisées dans la construction de matériels, l'ingénierie, le service informatique et l'instrumentation de mesure. Thomson-C.S.F.-Informatique contrôlera notamment la SEMS (Société européenne de mini-informatique et de services) née en 1976 du regroupement des activités mini-informatiques de l'ex-C.I.I. et de la Télémécanique, la SIMSA (informatique militaire) et trois sociétés de services informatiques (ANSWARE, T.I.T.N. et Ecca Automation).

En 1979, les activités de Thomson-C.S.F. dans l'informatique ont représenté un chiffre d'affaires de 1 750 millions de francs. Pour 1980, l'objectif de la société est de dépasser le seuil des 2 milliards *de chiffre d'affaires.*

Les activités des constructions de matériels ont représenté en 1979 69 % du chiffre d'affaires informatique contre 21 % pour les activités de services et 11 % pour l'instrumentation scientifique. Fin 1979, les effectifs du groupe informatique étaient de sept mille cinq cents personnes contre six mille neuf cents il y a un an.

RHONE-POULENC TEXTILES SERA ENCORE DÉFICITAIRE EN 1980

Rhône-Poulenc-Textiles n'est pas encore tiré d'affaire. Malgré les efforts déployés par sa maison mère Rhône-Poulenc pour améliorer sa gestion et son exploitation, et les résultats satisfaisants obtenus, sa perte s'est encore chiffrée à 560 millions de francs environ en 1979, portant à 3,4 milliards de francs son déficit total en quatre ans. L'exercice 1980 ne sera pas meilleur.

Les dirigeants de Rhône-Poulenc ne comptent pas sur une amélioration sensible des résultats avant 1981 ; les nouvelles installations mises en place atteindront alors leur niveau normal de production et les unités en cours de reconversion seront définitivement arrêtées. A ce propos, le plan de réduction des capacités de production se poursuit selon le calendrier établi.

Conformément aux dispositions arrêtées, les filatures de nylon de l'usine de Vaise et celles de nylon et de polyester de Vaulx-en-Velin *seront fermées à la fin du premier* semestre et mille huit cents emplois seront supprimés. Compte tenu des possibilités de reclassement et de départs anticipés, le sort de sept cent vingt personnes est encore en balance. Des propositions de reclassement dans d'autres établissements du groupe situés dans la région leur seront soumises.

M. ANDRÉ DUBONNET EST DÉCÉDÉ

André Dubonnet, fils du fondateur de la célèbre firme d'apéritif, est décédé à l'âge de quatre-vingt-deux ans, après une cruelle maladie.

Son nom est lié à l'une des plus célèbres publicités de la fin des années 20 : « Dubo, dubon, dubonnet », slogan qui avait été suggéré à Joseph Dubonnet, son père, par le célèbre affichiste Cassandre.

Avec lui, le sport fut aussi, pour la première fois, une source de publicité pour une marque d'apéritif, puisque André Dubonnet fut champion de course automobile et son frère aîné, Emile, pilote d'aviation.

La famille Dubonnet s'est progressivement retirée des affaires, lors de la fusion Dubonnet-Cinzano en 1958, qui amena la société dans l'orbite du groupe Pernod. André Dubonnet fut vice-président de la société Dubonnet-Cinzano jusqu'en 1961, date du rapprochement de cette compagnie avec Byrrh. André Dubonnet fut aussi administrateur de Simca de 1950 à 1966. Il fut longtemps une « locomotive » de la vie parisienne. Milliardaire, il est mort sans fortune, ayant dépensé une grosse partie de ses biens pour financer des recherches.

APRÈS LE RENOUVELLEMENT PARTIEL DE NOVEMBRE

Un tiers des chambres de commerce et d'industrie ont changé de président

Le renouvellement partiel des représentants des chambres de commerce et l'industrie (C.C.I.), en novembre 1979, avait confirmé le succès des listes interprofessionnelles (*le Monde* du 23 novembre). L'élection des présidents de ces chambres ne pouvait donc donner lieu à de profonds bouleversements. On note cependant qu'un tiers des postes ont changé de titulaire. Sur les 152 C.C.I. métropolitaines, 53 ont élu un nouveau président.

A Lille, où les élections ont éliminé les représentants du CID-UNATI qui y siégeaient depuis huit ans, un commerçant succède à un industriel. M. Robert Delasalle, par ailleurs président de la chambre régionale de commerce Nord - Pas-de-Calais, cède la place à M. Jacques Raille, directeur d'un magasin de mode féminine. *Dès son élection, celui-ci a* déclaré qu'il avait l'intention d'élargir le dialogue avec les collectivités et les responsables politiques. A Lille, les élus sont en très grande majorité socialistes et communistes.

A Marseille, l'arrivée de M. Paul Fabre, soixante-cinq ans, est un gage de revitalisation. Polytechnicien et ingénieur de l'École nationale supérieure de génie maritime, il était, jusqu'à ces derniers jours, président du Port autonome de Marseille. Il succède à M. André Tourret, qui ne se représentait pas.

Comme ne se représentait pas, à Nice, M. Jean-Jacques Robert, à qui succède M. Joseph Ippolito, cinquante-six ans, directeur d'une société concessionnaire de véhicules industriels.

Le plus jeune président a été élu à Granville (Manche), succédant à M. Gilbert Erny, qui ne se représentait pas, M. Luc Maisonneuve, trente-quatre ans, a été désigné malgré l'opposition de M. Harold Provost, un ancien du CID-UNATI, qui présida l'assemblée consulaire avant M. Erny. M. Maisonneuve aura à ramener la sérénité après une période troublée par la virulence d'une opposition qui se déclare, aujourd'hui, prête à adopter une attitude constructive.

Maintenant que sont installés tous les nouveaux bureaux, les chambres régionales vont, à leur tour, procéder au renouvellement de leurs instances dirigeantes.

Les nouveaux responsables

Angoulême : M. Martial Pouret ; Annecy : M. Paul Tairraz ; Arras : M. Guy La Roque ; Aurillac : M. Raymond Cerruti ; Beaune : M. Philippe Demoisy ; Bergerac : M. Jean Closse ; Béziers : M. Marc Tressol ; Bourges : M. Max Albizzati ; Brest : M. Maurice Hartereau ; Cahors : M. Pierre Bonnave ; Calais : M. Henri Ravisse ; Castres : M. Jean-Jacques Foresti ; Châlons-sur-Marne : M. Roger Lemonnier ; Chalon-sur-Saône : M. Régis Routaboule ; Chartres : M. Pierre Cornet ; Corbeil : M. Pierre Fontaine ; Dieppe : M. Jean Suplice ; Digne : M. Lucien Villecroze ; Dijon : M. André Cornubert ; Elbeuf : M. Yves Jambon ; Epinal : M. Guy de La Motte ; Fécamp : M. Jean York ; Foix : M. Francis Teychenne ; Gap : M. Pierre Roux ; Granville : M. Luc Maisonneuve ; Grenoble : M. René Michal ; Lille - Roubaix - Tourcoing : M. Jacques Raille ; Mâcon : M. René Guérin ; Le Mans : M. Gilbert Lescop ; Marseille : M. Paul Fabre ; Mazamet : M. Robert Raffalli ; Meaux : M. Jean-Jacques Ivain ; Mende : M. Roger Ollier ; Montluçon : M. Raymond Laventure ; Nevers : M. Aimé Vivier ; Nice : M. Joseph Ippolito ; Péronne : M. Gérard Moret ; Poitiers : M. Roger Breuil ; Quimper : M. Jean-Paul Chaton ; Reims : M. Michel Laval ; Roanne : M. Jacques Servat ; Rochefort-sur-Mer : M. Philippe Pigeonnier ; La Roche-sur-Yon : M. Henri Joyau ; Saint-Etienne : M. Michel Cluzel ; Saint-Nazaire : M. Georges Volkoff ; Saumur : M. Bernard de Bousquet de Florian ; Toulon : M. Marcel Henry ; Toulouse : M. Michel Benech ; Troyes : M. Maurice Testard ; Valence : M. Jean-Paul Robert ; Versailles : M. Didier Simond ; Villefranche-sur-Saône : M. Roger Gardette ; Pointe-à-Pitre : M. Yves Pravaz.



CONSOMMATION

LE FORUM DU JEUNE CONSOMMATEUR
Développer le sens critique

C'est à partir de la maternelle qu'il conviendrait d'éduquer les futurs consommateurs, affirment les responsables de la Fédération nationale des coopératives de consommateurs (F.N.C.C.). Faute de pouvoir recruter à cet âge, la F.N.C.C. s'est tournée vers les neuf-dix-huit ans en organisant à leur intention un « Forum du jeune consommateur ». Depuis le 21 janvier, le Forum des Halles, à Paris, connaît une animation particulière, des milliers de jeunes scolaires se bousculant sous le chapiteau vert et blanc où sont installés les stands les plus divers (1). Ici, on « visionne » des films publicitaires pour en faire ensuite la critique, là, on va faire ses emplettes dans un libre-service miniature, ailleurs, on exerce à nouveau son sens critique sur les étiquettes des emballages, où l'on découvre, expérimentation à l'appui, les effets des colorants. Tables rondes et débats, enquêtes, sondages et jeux divers complètent l'animation.

L'objectif ? « *Faire réfléchir ensemble les jeunes, les enseignants, les éducateurs, les parents, sur les problèmes touchant à la consommation, à l'environnement et à la santé, pour préparer les jeunes à jouer le rôle actif et critique que requiert le fonctionnement d'une société démocratique.* » En somme, l'envers d'une publicité célèbre qui prétend que l'on peut acheter les yeux fermés.

La F.N.C.C. a conscience du rôle économique et politique que jouent les jeunes, et de l'exploitation qui en est faite dans le monde de la consommation. « *En France*, affirme-t-elle, *43 % des achats des familles, soit 220 milliards de francs, sont influencés par les enfants.* » Ceux-ci, par définition sont appelés à devenir des consommateurs actifs. C'est donc bien dès aujourd'hui qu'il faut leur apprendre à déjouer les pièges de la séduction publicitaire et à échapper aux engouements

Ce forum fait suite aux manifestations qui ont eu lieu dans différentes villes (La Rochelle, Limoges, Poitiers, Reims, Lorient, Niort, Angoulême) à l'initiative des sociétés coopératives régionales. Cette action, menée en collaboration avec les centres de documentation pédagogiques et les inspections d'académies de Paris, de Versailles et de Créteil, est appelée à se développer sur Paris même et dans toutes les régions de France.

Contre la guerre

Les jeunes sont contre la guerre. Ils ne jugent pas utile de construire plus de centrales nucléaires. C'est ce qu'indique ou plutôt que confirme une enquête faite auprès de mille huit cent soixante-dix-huit d'entre eux, filles et garçons de neuf à dix-huit ans, à l'occasion du Forum du jeune consommateur.

Toutes classes d'âge confondues, les jeunes estiment que les cinq choses les plus importantes pour la société de demain sont de « trouver des solutions pour arrêter la guerre » (68,63 %), de « lutter contre le chômage » (49,76 %), d' « aider les pays sous-développés » (49,33 %), d' « obliger les usines à s'équiper pour réduire la pollution » (44,45 %), de « lutter contre la drogue » (40,54 %). En revanche les mêmes jeunes considèrent que : « Faire moins de publicité », « Construire davantage de centrales nucléaires », « Mettre davantage la politique au service de l'homme », « Faire des produits qui durent plus longtemps », « Développer l'éducation sexuelle », est ce qui importe. Ce moins pour la société de demain.

Pour l'heure, ces mêmes jeunes préfèrent regarder la télévision, s'occuper d'un animal, nager, aller à la campagne ou faire du vélo, plutôt qu'aller au concert ou au théâtre, écouter la musique classique, aller en classe, faire leurs devoirs et étudier. Les garçons de quatorze à dix-huit ans se plaisent aussi à sortir avec leur petite amie ; les filles du même âge parlent plus volontiers de voyages à l'étranger.

Dans cette même tranche d'âge, les garçons font passer leur aversion pour la guerre avant la lutte contre le chômage, alors que les filles inversent les réponses.

(1) La manifestation s'achève le dimanche 27 janvier. Jeudi 24 janvier, les organisateurs avaient déjà accueilli vingt mille jeunes.

AUTOMOBILE

Près de deux millions de voitures ont été vendues en France en 1979

Malgré le ralentissement observé depuis l'automne, 1979 a été, comme prévu, pour l'industrie automobile une excellente année, les chiffres de production, d'exportations et d'immatriculations dépassant encore — de peu il est vrai, — les résultats records des années précédentes.

Les ventes de voitures particulières en France ont frôlé les 2 millions avec 1 979 062 unités au total, soit 1,8 % de plus qu'en 1978, en dépit d'une baisse de 2,1 % du marché au cours du quatrième trimestre. Le ralentissement conjoncturel, qui devrait se poursuivre au début de l'année 1980, a été particulièrement net en décembre, où les ventes du marché intérieur ont été inférieures de 8,5 % à celles de décembre 1978.

Renault a vu sa part de marché progresser (34,9 % au cours des onze premiers mois de l'année), tandis que celle de Talbot tombait à 8,8 %. du total, et que Citroën (16,4 %) et Peugeot (18,2 %) se maintenaient à peu près.

Dépassant de 80 000 unités le précédent record de 1977, les exportations de voitures neuves en 1979 ont absorbé 52,7 % de la production, atteignant 1 697 904 unités au total, soit 7,5 % de plus que l'an passé. Il faut ajouter à ce total 509 359 « *petites collections* », voitures expédiées en pièces détachées pour être montées à l'étranger, dont le nombre a peu varié par rapport à l'an passé (+ 0,2 %).

La production enfin a légèrement progressé (+ 3,5 % par rapport à 1978), atteignant 3 220 394 unités, soit, en moyenne près de 13 000 voitures par jour. « *Après la pause de 1978, l'activité industrielle se retrouve « en ligne » par rapport à une évolution à moyen terme de l'ordre de + 2 % par an* », note la chambre syndicale des constructeurs automobiles. En décembre les « ponts » exceptionnels, pratiqués dans un grand nombre d'usines du groupe P.S.A.-Peugeot-Citroën, ont ramené la production à 243 375 unités, soit 10,7 % de moins qu'en décembre 1978.

Pour les véhicules utilitaires, en revanche, 1979 a été beaucoup moins brillant. Les véhicules « légers » (de moins de 6 tonnes) ont durement subi les pressions de la concurrence étrangère. Aussi, en dépit d'une hausse des immatriculations de 5,7 % sur l'an passé, la production a diminué, s'établissant à 345 604 unités, soit 1,3 % de moins qu'en 1978.

Pour les véhicules « *lourds* » (plus de 6 tonnes, y compris les cars et les tracteurs routiers), le marché s'est tout juste maintenu au niveau médiocre de l'an passé : 42 142 véhicules ont été vendus, soit 0,5 % de plus qu'en 1978. « *En raison de l'alourdissement des charges supportées par les entreprises, la croissance du transport routier ne s'est donc pas accompagnée d'une relance des ventes de véhicules* », explique la chambre syndicale.

Le démarrage au quatrième trimestre des expéditions de camions de Renault Véhicules Industriels (R.V.I.) vers les Etats-Unis, en vertu de l'accord conclu en début d'année avec le groupe Mack, a cependant permis de compenser en partie la médiocrité du marché intérieur par les exportations, lesquelles, avec 24 451 unités, ont été en 1979 supérieures de 10,8 % à celles de l'an passé. Au total, la production a donc légèrement progressé (+ 1,5 %), s'établissant à 47 460 unités.

Faits et chiffres

Agriculture

● *Les montants compensatoires monétaires* (M.C.M.) appliqués entre la Grande-Bretagne et ses huit partenaires du Marché commun pour les échanges agricoles seront réduits de 1,2 % à 0 % dès le lundi 28 janvier pour les produits laitiers, les viandes de bœuf et de porc. Ils diminuent de 6,6 % à 5,5 % pour les produits céréaliers, les œufs et les volailles. Cette réduction est due à la remontée de la livre.

Imprimerie

● *La Fédération française de l'imprimerie et des industries graphiques* stigmatise, dans un communiqué, l'occupation des locaux de la F.F.I.I.G., le 23 janvier (*le Monde* du 25 janvier) par les ouvriers du Livre C.G.T. « *provoquant des dégâts matériels et séquestrant des imprimeurs et des salariés de cette organisation professionnelle. Selon les travailleurs du Livre, cette occupation visait à obtenir une reprise des négociations paritaires. Or la Fédération n'avait reçu aucune demande de réunion de la part des responsables de la F.F.T.L.-C.G.T., et il n'avait jamais été dans son intention de ne pas envisager une rencontre dans ce sens*, précise le communiqué. *Il a été signifié par écrit aux représentants de la délégation ouvrière que les procédés de pression et d'intimidation employés étaient totalement inadmissibles. Enfin, conformément à la décision prise le matin, la délégation patronale a informé ses interlocuteurs qu'une réunion paritaire se tiendrait avant la fin du mois de février.* »

Tiers-monde

● *Les cent dix-neuf pays en développement* membres du groupe dit des « 77 » ont adopté le 25 janvier à New-Delhi le plan d'action qui servira de base de négociation à la troisième conférence générale de l'ONUDI (Organisation des Nations unies pour le développement industriel). Accepté après d'ultimes difficultés résultant d'un désaccord au sein du groupe africain, ce plan avait été préparé par leurs représentants sur la base des conclusions de la conférence de La Havane (*le Monde* du 18 janvier). Il propose notamment la création d'un fond global pour l'industrialisation qui doit être financé principalement par les pays développés, sans distinction entre pays occidentaux et pays de l'Est, et aussi par les pays en développement disposant de surplus financiers. — (*A.F.P.*

● ERRATUM. — L'amendement Poudevigne établissait qu'« *au cas ou d'une année sur l'autre intervient une hausse supérieure à 5 % de l'indice des prix (...) tel qu'il est calculé par l'INSEE pour la France entière, le Parlement est saisi de propositions tendant à aménager, en fonction de cette évolution, les tranches du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques* » ; cet amendement, voté le 21 décembre 1967, faisait partie de la loi de finances de 1968 et non de 1970, comme nous l'avons indiqué dans *le Monde* du 25 janvier.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép. —		Rep + ou Dép —		Rep + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,0530	4,0550	— 120	— 90	— 160	— 135	— 455	— 380
$ can. ..	3,4985	3,5015	— 65	— 38	— 95	— 60	— 245	— 170
Yen (100).	1,6944	1,6967	+ 30	+ 55	+ 98	+ 125	+ 280	+ 345
DM	2,3414	2,3440	+ 60	+ 90	+ 135	+ 170	+ 411	+ 483
Florin ...	2,1203	2,1230	— 3,4	+ 15	+ 39	+ 58	+ 101	+ 160
F.B. (100)	14,4107	14,4229	— 326	— 164	— 545	— 401	—1580	—1032
F.S. (100)	2,5220	2,5260	+ 125	+ 155	+ 272	+ 302	+ 773	+ 853
L. (1 000)	5,0278	5,0316	— 558	— 438	— 956	— 818	—2380	—2028
£	9,2380	9,2460	— 508	— 480	— 873	— 780	—1956	—1610

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	7 7/8	8 5/16	8 1/4	8 5/8	8 1/4	8 5/8	8 5/16	8 11/16
$ E.-U. ..	13 3/4	14 1/8	15 15/16	15 5/16	14 1/4	14 5/8	14 7/16	14 13/16
Florin ...	10 1/8	10 7/8	10 1/2	11 1/4	10 3/4	11 1/2	10 5/8	11 3/8
F.B. (100).	11 3/4	14 1/4	14	14 3/4	14 1/4	15	14 1/8	14 7/8
F.S. (100).	2 3/8	2 7/8	5 1/4	5 5/8	5 3/8	5 3/4	5 1/2	5 7/8
L. (1 000).	20 3/4	22 1/4	22	23	22	23	20 1/2	21 1/2
£	17 3/4	19 1/4	17 3/4	18 7/8	17 5/8	18 3/8	16 3/8	17 1/8
Fr franç..	11 5/8	12 1/8	13	12 1/2	12 1/4	12 3/4	13 1/4	13 3/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ASSURANCES

M. PIERRE ESTEVA SUCCÈDE A M. DE LESTRADE A LA PRÉSIDENCE DE L'U.A.P.

M. Pierre Esteva, administrateur-directeur général de l'Union des assurances de Paris (U.A.P.), compagnie d'assurances nationalisée qui occupe le premier rang dans la profession, succède à M. René Piet-Berton de Lestrade à la présidence de cette compagnie. M. de Lestrade, qui prend sa retraite, occupait son poste depuis 1974.

[Agé de cinquante-quatre ans, M. Esteva, ancien élève de l'ENA, est inspecteur des finances de première classe hors cadre. Conseiller technique au cabinet de M. Pinay en 1960, puis à celui de M. Baumgartner, il est secrétaire général du Conseil national du crédit de 1964 à 1966, puis directeur du Crédit national. En août 1968, il prend la direction du cabinet de M. Couve de Murville, ministre de l'économie et des finances, puis, en 1969, celle du cabinet de M. Ortoli, ministre du développement et de la recherche scientifique. Au début de 1971, il entre à l'U. A. P. comme directeur général, puis administrateur-directeur général.]

TRANSPORTS

U.T.A. : trafic étale en 1979

L'Union de transports aériens (UTA), que continue de présider M. Francis C. Fabre et qui est née de la fusion, le 1er octobre 1963, des compagnies UAT et TAI, a acheminé, l'an dernier, 862 602 passagers (+ 0,9 % par rapport à 1978) et 122 133 tonnes (+ 1,2 %). Le coefficient d'occupation des appareils est resté égal à celui de l'année précédente : 65,3 %.

UTA, filiale du groupe Chargeurs Réunis S.A., à 61,2 %, auquel elle a procuré, en 1978, 15,4 % de ses recettes brutes, a donc connu, en 1979, une période de moindre expansion. A ce phénomène, les responsables de la compagnie privée donnent plusieurs explications : immobilisation de la flotte de DC 10 après la catastrophe de Chicago, événement du Tchad et de la République Centrafricaine, « grève » des contrôleurs aériens.

La compagnie privée, qui dessert l'Afrique (occidentale, centrale et australe), l'Extrême-Orient, le Pacifique et la côte Ouest des Etats-Unis, exploite notamment six DC 10-30 et attend livraison, pour le mois d'avril 1981, de deux Boeing-747 « combi ». Elle emploie 8 790 personnes et avait réalisé, en 1978, un bénéfice net de 35,3 millions de francs.

Dans le domaine des transports, Chargeurs Réunis S.A. possède aussi, à 62,7 %, la Compagnie maritime des chargeurs réunis et l'Union navale (à 35,4 %). C'est Dominique Boyer qui devient président de la Compagnie maritime des chargeurs réunis (le Monde du 15 janvier).

● *Hausse des tarifs aériens de passagers de 5 à 10 %.* — Les compagnies régulières, membres de l'Association du transport aérien international (IATA) réunies à Genève, ont décidé de soumettre à approbation gouvernementale, une augmentation des tarifs de passagers de 5 à 10 % à partir du 1er avril, et des tarifs de fret de 6 à 13 % à compter du 1er mars. Cette hausse couvre l'augmentation du prix du carburant: elle sera modulée selon les réseaux. L'an dernier, les tarifs passagers ont été relevés deux fois : de 5 à 7 % le 1er mai, et de 9 à 15 % le 1er septembre.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

LES MARCHÉS

PARIS

LONDRES

NOUVELLES DES S

COURS DU DOLLAR A

BOURSE DE PARIS - 24 J

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
24 JANVIER

Très vive reprise des valeurs françaises

Légère remontée de l'or, comme sur les grandes places internationales et, surtout, très vive reprise des valeurs françaises, qui gagnent 2,3 % en moyenne dans un marché très actif, tels ont été les faits saillants d'une séance fort animée.

Parmi les titres les mieux disposés, citons B.S.N. G.D. qui a progressé de près de 9 % après que sa cotation eut été retardée en raison de l'abondance des demandes, Pompey (+ 7 %), Entreprise Jean Lefebvre, Creusot-Loire, Perrier, Afrique occidentale, Générale de Fonderie, l'Oréal (qui effectue un démarrage très remarqué après l'annonce, en début de semaine, de la prise de contrôle d'un nouveau groupe pharmaceutique), Sommer-Allibert, Bouygues, toutes ces hausses étant égales ou supérieures à 6 %. Matra a rejoint et dépassé son plus haut cours.

L'optimisme a donc régné, jeudi 24 janvier, à la Bourse de Paris. Les motifs ? Certes, le commencement d'un nouveau mois boursier, après la liquidation de mercredi, est toujours l'occasion d'achats à crédit. Mais, cette fois-ci, le vif redressement de Wall Street, l'abondance des liquidations en mal d'emploi, le souci de se protéger contre l'inflation, et le sentiment toujours vivace que les sociétés ne feront guère les frais de la crise se sont conjugués pour doper le marché.

Aux valeurs étrangères, les américaines se sont conformées aux avis de Wall Street, tandis que les mines d'or se redressaient.

Sur le marché du métal, le lingot, qui avait perdu 9 780 F jeudi à 84 120 F en a regagné 2 380 F à 86 500 F, soit une parité de 664 dollars l'once contre 712 dollars cotés à Londres.

Le napoléon, en revanche, a perdu 6,60 F à 723 F, sa « prime » sur le lingot revenant de 49,3 % à 43,3 %. Les transactions se sont nettement amenuisées (33 millions de francs contre 43 millions de francs).

LONDRES

Les fonds d'État se replient fortement vendredi matin au Stock Exchange. Les industrielles s'effritent, tandis que les pétroles sont irréguliers. En revanche, malgré la baisse de l'or, les mines progressent modérément.

Or (ouverture) (dollars) : 631 50 contre 717 ..

VALEURS	CLOTURE 24 1	COURS 25/1
Beecham	121 ...	126 ...
British Petroleum	340 ...	336 ...
Courtaulds	74 ...	74 ...
*De Beers	18 1/8	18 1/2
Imperial Chemical	375 ..	373 ...
Rio Tinto Zinc Cor.	385 ..	280 ...
Shell	332 ...	334 ...
Vickers	124 .	121 ...
War Loan 3 1/2 %	33 3/8	33 1/8
*West Driefontein	79 1/2	79 1/4
*Western Holdings	59 1/4	59 1/2

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

BOUYGUES. — Comme prévu, le bénéfice net consolidé pour 1979 sera de l'ordre de 100 millions de francs contre 80 millions pour un chiffre d'affaires accru de 9 % à 5,5 milliards de francs. Les actionnaires recevront une action gratuite pour quatre créées jouissance du 1er janvier 1979. La distribution globale sera majorée de 25 % et le montant du dividende global maintenu à 63 F.

BELL CANADA. — Bénéfice consolidé pour 1979 : 433,2 millions de dollars contre 395,1 millions.

DIDOT-BOTTIN. — Le dividende global pour l'exercice clos le 30 septembre est porté de 22,50 F à 27 F. Le bénéfice net est de 3,07 millions de francs contre 3,35 millions.

ELF-AQUITAINE. — Le bénéfice net devrait s'établir pour 1979 à un niveau proche de 6 milliards de francs contre 2 milliards, dont plus de 1 milliard provient du secteur raffinage-distribution. La marge brute atteint 12 milliards de francs. Elle ne tient pas compte de la revalorisation des stocks (2,2 milliards de francs). Le groupe va investir quelque 80 milliards de francs durant les cinq prochaines années.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 12 ... %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	24/1	2/1
1 dollar (en yens) ..	238 35	238 25

NEW-YORK

Marché bien tenu

D'importantes ventes bénéficiaires se sont produites jeudi à Wall Street après la forte hausse des cours survenue la veille. Mais le marché a bien résisté à leur assaut et les a même en grande partie absorbées, si bien qu'à la clôture, l'indice des industrielles enregistrait encore une avance de 2,39 points à 879,94.

L'activité s'est encore accrue et 58,07 millions de titres ont changé de mains contre 50,73 millions précédemment.

Le discours sur l'État de l'Union prononcé vingt-quatre heures plus tôt par le président Carter a continué d'exercer ses effets bénéfiques sur le marché et, une fois de plus, les valeurs pétrolières et celles liées à l'armement se sont distinguées. Une certaine prudence a néanmoins prévalu dans l'attente de la publication hebdomadaire des dernières statistiques sur l'évolution de la masse monétaire. Les opérateurs devaient apprendre, après la séance, que cette dernière avait sensiblement progressé.

Sur 1 947 valeurs traitées, 868 ont monté, 679 ont baissé et 390 n'ont pas varié.

VALEURS	COURS 23 1	COURS 24 1
Alcoa	62 1/8	63 ...
A.T.T.	52 1/8	51 3/4
Boeing	66 3/4	65 ...
Chase Manhattan Bank	40 7/8	40 5/8
Du Pont de Nemours	41 3/4	40 7/8
Eastman Kodak	50 7/8	50 ...
Exxon	58 ...	58 3/4
Ford	35 3/4	35 ...
General Electric	54 5/8	54 5/8
General Foods	30 3/8	29 ...
General Motors	54 5/8	55 ...
Goodyear	13 7/8	13 7/8
I.B.M.	71	71 5/8
I.T.T.	26 7/8	26 7/8
Kennecott	39 1/8	38 7/8
Mobil Oil	57 ...	56 ...
Pfizer	38 1/4	38 1/8
Schlumberger	102 .	101 5/8
Texaco	34 7/8	35 1/4
U.A.L. Inc.	23 7/8	23 5/8
Union Carbide	44 3/4	47 1/4
U.S. Steel	20 1/8	19 7/8
Westinghouse	24 3/8	24 3/8
Xerox	65 7/8	65 5/8

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1979)

	23 janv.	24 janv.
Valeurs françaises ..	103,8	106,1
Valeurs étrangères ..	103,5	105,9

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	106,8	108

BOURSE DE PARIS - 24 JANVIER - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	32 90	8 951	S.P.E.G.	219	223	Locabail Immob.	333	338	Immimvest	150	158
5 %	48 60	4 984	D.A.P.	560	563	Loca-Expansion	135 70	135 50	Cie Lyon. Imm.	128	128 10
[illegible]			Alsacien. Banque	362	362	Locafinancière	204	204	UFIMEG	113 ..	113 50
[illegible]											

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Ch. France 3 %	... ..	205 ..
A.G.F. (Sté Cent.)	823	805
Ass. Gr. Paris-Vie	..	2890
Concorde	364 50	364 50
Epargne France	303	307
Financ. Victoire	336	336
France I.A.R.D.	210	218 50
GAN (Sté) Centr.	713	714

[illegible]

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1831	4,5 % 1973	1926	1988	1961	1968
3890	C.N.E. 3 %	3915	3958	3998	3975
385	Afrique Occ.	387	381	391	384
496	Air Liquide	493	498	500	495
183	Als. Part. Ind	183	189	188	110
365	Als. Superm.	365	395	365	365
61	Alsthom-Atl.	60 50	61 50	62	62
[illegible]					

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 23 1	AUX GUICHETS COURS des BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 055	4 051	3 920	4 130
Allemagne (100 DM)	234 250	234 200	227 ..	239
Belgique (100 F)	14 427	14 416	13 600	14 300
Pays-Bas (100 fl.)	212 180	212 140	204	215
Danemark (100 krd)	75 50	74 975	72 500	77 500
Norvège (100 k)	82 390	82 650	79	84
Grande-Bretagne (£ 1)	9 220	9 235	8 950	9 450
Italie (1 000 lires)	5 024	5 024	4 550	4 900
Suisse (100 fr.)	252 580	252 350	246	259
Suède (100 krs)	97 610	97 590	94 500	100
Autriche (100 sch.)	32 635	32 635	31 700	33 300
Espagne (100 pes.)	6 141	6 128	5 750	6 150
Portugal (100 esc.)	8 110	8 105	7 ...	7 900
Canada ($ can. 1)	3 485	3 486	3 310	3 540
Japon (100 yens)	1 715	1 685	1 630	1 730

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 23 1
Or fin (kilo en barre)	83700	85000
Or fin (en lingot)	84120	86500
Pièce française (20 fr.)	729 60	723
Pièce française (10 fr.)	449 50	410 20
Pièce suisse (20 fr.)	619 90	640
Union latine (20 fr.)	599 80	590
Souverain	700 10	71.. 10
Pièce de 20 dollars	29..0	2900
Pièce de 10 dollars	1501	1550
Pièce de 5 dollars	...	1000 50
Pièce de 50 pesos	3490 50	3501
Pièce de 10 florins	600 .	605 ..



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

ÉTRANGER

POLITIQUE

SOCIÉTÉ

SPORTS

INFORMATIONS « SERVICES »

LE MONDE DES LOISIRS ET DU TOURISME

CULTURE

ENVIRONNEMENT

ÉCONOMIE

RADIO-TELEVISION (22)

A B C D E F G

LES TRAVAUX DU SYNODE NÉERLANDAIS

Plusieurs commissions vont contrôler les activités de l'Église des Pays-Bas

Cité du Vatican. — Les travaux du synode particulier des évêques néerlandais pourraient se prolonger au-delà du 26 janvier (jusqu'au 29 janvier). La clôture officielle pourrait avoir lieu le 30 janvier. Les conclusions du synode semblent, pour une large part, s'orienter vers le sens souhaité par NN. SS. Gijsen et Simonis, les deux évêques conservateurs nommés envers et contre tous par le Saint-Siège. Jusqu'à présent, le pape a pris des notes mais ne s'est pas prononcé.

De notre envoyé spécial

Jean-Paul II n'est pas un homme pressé ; dès l'ouverture du synode, le 14 janvier, il a dit en substance : « *Il importe plus de raviver la communion que de respecter le calendrier.* » Les interventions — plus de deux cents par semaine — n'ont pas connu de limitation de durée, contrairement aux habitudes contractées lors des synodes précédents, il est vrai numériquement beaucoup plus importants.

Face au pape et à la Curie, il ne semble pas que l'épiscopat des Pays-Bas ait trouvé une personnalité de la taille d'un cardinal Alfrink, ancien archevêque d'Utrecht, auquel on prête ce mot lorsqu'il apprit la convocation du synode : « *On n'aurait pas dû en arriver jusque-là.* » Son successeur, le cardinal Willbrands, est écartelé entre ses antécédents curialistes et ses nouvelles fonctions de primat néerlandais. Il ne semble pas avoir la carrure suffisante pour plaider le dossier de son église.

Jean-Paul II, quant à lui, est mal préparé à admettre l'indépendance d'esprit d'une communauté qui se frotte depuis longtemps au protestantisme, qui tient à conserver son originalité et croit à l'avenir de ses propres institutions.

Mgr Gijsen, qui, décidément, a le vent en poupe, aurait fait un geste. Il serait prêt à accepter que l'on divise son diocèse en deux, laissant ainsi à un autre le soin d'administrer la moitié de ses fidèles. Que risque-t-il ? Sans doute peu de chose. En effet, le Saint-Siège ne commettra pas l'imprudence de nommer à ce poste un évêque progressiste. Il faudrait se boucher les yeux pour ne pas constater que le synode actuel passe au peigne fin ce qui se pratique aux Pays-Bas pour essayer de tout ramener aux normes romaines.

Quel que soit le thème traité, le schéma est identique : Vatican II est-il appliqué, aux Pays-Bas, à la lettre ainsi que les documents pontificaux publiés depuis ? Quel pays résisterait à cet examen ?

Un exemple : la formation des candidats au sacerdoce. Tous les membres du synode ont estimé qu'il fallait d'« *urgence* » assainir la situation et remédier aux « *insuffisances* ». Tous. Mgr Gijsen est le seul jusqu'à présent à avoir fondé un séminaire traditionnel. Dans les autres diocèses, les choses vont cahin-caha. Le seul « convict » (communauté de séminaristes) vient de voir le jour ; il est commun aux diocèses d'Utrecht et de Groningue.

Une commisison d'experts dirigée par un évêque va, à la demande du synode, enquêter dans les instituts théologiques pour voir dans quelle mesure ils comptent des prêtres mariés (plus d'une dizaine y sont professeurs) ; pour juger de la rectitude de l'enseignement dispensé ; pour apprécier le genre de vie mené par les étudiants et enfin la valeur de la formation spirituelle. Le synode a obtenu que cette commission ne comprenne pas de membres romains, mais si les membres sont néerlandais, les normes, elles, seront romaines...

Néo-protestantisme ?

Une deuxième commission va naître du synode afin d'étudier l'opportunité et les possibilités d'un nouveau découpage des diocèses. Les uns attachent beaucoup d'importance à ce projet qui permettrait de déstabiliser la situation actuelle. Mais au profit de qui ? Tel est le problème. D'autres préféreraient que l'on ne touche pas au nombre des diocèses (qui, par surcroît, dépend d'un projet administratif gouvernemental encore assez imprécis) mais que Rome nomme des évêques auxiliaires (*le Monde* du 19 décembre 1979). Selon les statuts actuels, ces auxiliaires n'ont pas le droit de vote au sein de la conférence épiscopale. On souhaiterait des réformes du règlement pour le leur octroyer.

Une troisième commission doit concerner les « *coopérateurs pastoraux* ». On appelle ainsi les laïcs, hommes, femmes, religieuses (parmi lesquels se trouvent aussi d'anciens prêtres mariés) qui exercent une activité importante dans les paroisses. Activité abusive aux yeux de Rome et qui porterait ombrage au ministère proprement dit des prêtres. Ils administrent les sacrements (baptême, extrême-onction, mariage parfois par procuration). Ils font le catéchisme, distribuent la communion, prononcent les homélies, etc. En fin de compte les fidèles les considèrent plus ou moins comme des prêtres. Le Saint-Siège flaire là une sorte de néo-protestantisme qui contribuerait, en outre, à raréfier les vocations. La commission qui va être mise en place ne peut évidemment que découvrir des abus dans ce domaine. Que son épiscopat le veuille ou non, l'Eglise des Pays-Bas fait automatiquement, à Rome, figure d'accusée.

A moins que d'ici à la fin du synode, des avocats, jusqu'à présent bien discrets, si l'on en croit les communiqués qui ont tendance à gommer toute opposition, se lèvent pour se faire les défenseurs des fidèles. Les laïcs demeurent les grands absents et les grands muets de cette assemblée cléricale, tandis que les membres de la Curie omaine les plus conservateurs tels que le cardinal Silvio Oddi, nouveau préfet de la congrégation pour le clergé, s'en donnent à cœur joie !

HENRI FESQUET.

A BOURGES

Un père condamné à huit mois d'emprisonnement pour non-représentation d'enfant

La cour d'appel de Bourges, nous indique notre correspondant, a condamné, jeudi 24 janvier, à huit mois d'emprisonnement dont quatre avec sursis, M. Germain Ravera, artisan à Pantin (Seine-Saint-Denis), poursuivi pour avoir refusé de rendre son fils Pascal, âgé de dix ans, à son ex-épouse qui en avait la garde depuis leur divorce.

Depuis le divorce prononcé en 1975, une dizaine de décisions de justice ont confirmé que Mme Odile Regnault, la mère de Pascal, devait avoir la garde de son fils. Pascal, cependant, souhaitait vivre avec son père et a fait de multiples fugues. De l'été 1977 à l'été 1978, Pascal est resté introuvable. Il se cachait avec sa sœur, après l'une de ses fugues, chez des amis. Pendant cette année-là, il n'est pas allé à l'école. Lorsqu'il a été retrouvé, il a dû retourner chez sa mère qui habite à Marseille-lès-Aubigny (Cher). Il s'est enfui le 5 avril 1979 pour retourner chez son père, qui l'a gardé.

Le 19 juillet 1979, le tribunal de grande instance de Bourges condamnait M. Ravera pour non-représentation d'enfant à trois ans de suspension de permis de conduire et à la confiscation de sa voiture, le privant ainsi d'un outil de travail indispensable (*le Monde* daté 22-23 juillet 1979). L'avocat de M. Ravera, Mᵉ Jean-Luc Schmerber, faisait immédiatement appel de ce jugement. La cour a évoqué l'affaire le 10 janvier et, après deux semaines de délibéré, a aggravé la sanction. Aucun mandat de dépôt n'a cependant été délivré contre M. Ravera.

« *Je pensais au moins qu'il y aurait une sanction qui ne compliquerait pas la situation* », nous a indiqué Mᵉ Schmerber qui avait plaidé la relaxe « *pour circonstances exceptionnelles* ». Il s'est immédiatement pourvu en cassation contre la décision de Bourges.

Des précédents

Depuis quelques mois, les peines d'emprisonnement ferme pour non-représentation d'enfant se sont multipliées. Le 12 avril 1979, M. Jean Capelle a été condamné par la cour d'appel de Reims à dix mois d'emprisonnement dont cinq avec sursis (*le Monde* daté 15-16 avril 1979). Déjà incarcéré après son arrestation à la frontière (il possède une double nationalité française et espagnole) il est resté en détention jusqu'au 31 août.

Le 6 juin 1979, le tribunal correctionnel de Valence (Drôme) siégeant en audience de flagrant délit, condamnait Mme Rosemary Deygas, trente-deux ans, à trois mois d'emprisonnement ferme. Elle était incarcérée. Le même jour, le tribunal correctionnel de Saint-Quentin (Aisne) condamnait Mme Pascale Wargnier vingt-sept ans, elle aussi à trois mois d'emprisonnement ferme. Aucun mandat de dépôt n'était cependant délivré à l'audience (*le Monde* daté 10-11 juin 1979).

A Lille, le 12 juillet 1979, la sixième chambre correctionnelle condamnait par défaut Mme Margrethe Stockfleth, vingt-cinq ans, à un an d'emprisonnement et 5 000 F d'amende. Un mandat d'arrêt était délivré contre elle (*le Monde* daté 15-16 juillet).

Le numéro du « Monde » daté 25 janvier 1980 a été tiré à 595 940 exemplaires.

LES DIFFICULTÉS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE MUNITIONS

Un administrateur judiciaire a été désigné

La Société française de munitions (S.F.M.), filiale du groupe Gévelot, connaît de graves difficultés financières. Un administrateur judiciaire a été nommé le 10 janvier par le tribunal de commerce de Paris, qui a placé la société sous le régime de la suspension provi- de septembre 1978, deux responsables de la S.F.M. ont été entendus par la police.

Ex-Cartoucherie française, la Société française de munitions (S.F.M.) est née en 1978 du regroupement des activités « munitions » du groupe Gévelot, la fabrique nationale Herstal apportant les machines et la société immobilière de l'Andello, les terrains.

Ce regroupement visait à pallier les difficultés rencontrées à partir des années 1970, par la Cartoucherie française, alors filiale à 35 % du groupe Gévelot, présidé depuis 1976 par M. Philippe Burnel, président de la Fédération des industries mécaniques, vice-président et trésorier du C.N.P.F. (1).

En dpit de cette restructuration, la situation ne s'améliore pas. La S.F.M., dont Gévelot détient désormais 65,82 % du capital, subit une perte de 23,25 millions de francs en 1978.

En 1979, pourtant, elle se croit tirée d'affaires. Un client étranger (l'armée du Maroc, croit-on savoir) lui commande pour « *plusieurs dizaines de millions de francs* » de cartouches de guerre. D'autres commandes notamment de l'Etat français sont attendues. Elles ne viendront pas à temps. Pour comble de malchance, le client étranger se désiste, faute de crédits. Mais la S.F.M. a commencé la production, et fait rentrer, à l'usine d'Issy-les-Moulineaux, toutes les fournitures nécessaires. La société n'a plus de quoi payer ses fournisseurs. Elle fait alors appel à ses actionnaires et tente d'augmenter son capital en le faisant passer de 38,6 millions de francs à 73,6 millions. Las, une partie seulement des actionnaires répond « présent » pour 23 millions de francs.

Dans l'impossibilité de faire face à une grosse échéance (plusieurs dizaines de millions de francs), l'entreprise est placée, le 11 janvier, sous le régime de la suspension provisoire des poursuites, sur la requête du président du tribunal de commerce de Paris. Un administrateur judiciaire, Mᵉ Jacques Pesson, est alors nommé. Depuis cette date, ce dernier s'emploie à rechercher un nouveau partenaire susceptible d'apporter les fonds nécessaires à l'assainissement financier de la S.F.M. Il était, dit-on, sur le point de le trouver. Les cinq cent trente-deux employés de l'entreprise se demandent aujourd'hui si « *tout le bruit fait autour d'un trafic de pistolets mitrailleurs remontant à 1978 ne risque pas de le faire fuir...* ». — P. C.

(1) M. Burnel, qui, nous a-t-il dit, n'avait accepté la présidence que pour trois ans, a présenté sa démission en avril 1979. Il lui fut alors demandé de conservé son poste quelques mois. En conséquence, cette démission est devenue effective le 6 novembre.

DEUX CADRES SONT ENTENDUS PAR LA POLICE A PROPOS D'UN TRAFIC D'ARMES

Plusieurs responsables de la Société française de munitions (S.F.M.), dont MM. Pierre Giraudet et Jean-Paul Maurice, respectivement directeur commercial de la section armement et directeur adjoint, sont entendus, depuis le mercredi 23 janvier, dans les services du commissaire divisionnaire Lebruchec, de la direction centrale de la police judiciaire (nos dernières éditions). D'autre part, M. Jean-Philippe Anna, intermédiaire, est aussi entendu.

Ces personnes, dont la garde à vue devait prendre fin vendredi 25 janvier, sont interrogées sur une transaction d'armes — des fusils-mitrailleurs fabriqués au Portugal — qui remonte au mois de septembre 1978. Ces armes, étiquetées comme du matériel agricole, avaient été saisies sur l'aéroport de Londres-Heathrow ainsi que de nombreux chargeurs vides. Des cadres de la Société française de munitions, qui destinaient cette livraison à la Somalie, auraient servi d'intermédiaires. A l'époque, le directeur de la compagnie britannique responsable de l'expédition, M. George Vassiliou, avait été inculpé d'infractions aux règlements douaniers (*le Monde* du 23 septembre 1978).

La police judiciaire a été officiellement alertée de cette affaire par Londres au mois de juillet dernier. Le parquet du tribunal de Paris a ouvert une information et confié, le 7 décembre, le dossier à M. Hubert Pinsseau, juge d'instruction. Il semble que le parquet ait été informé et par la police judiciaire et par une plainte contre X de la société Amarco-Liège. L'information a été ouverte pour « *infraction à la législation sur les armes* ».

Selon nos informations, la police judiciaire, qui a saisi des documents au siège de la Société française de munitions, interroge aussi des intermédiaires extérieurs à cette société. Contrairement à ce que nous écrivions dans nos dernières éditions, les deux cadres entendus ne font donc pas partie de la S.A. Gévelot mais de la Société française de munitions, qui est la filiale munitions du groupe Gévelot.

Les contre-projets pour l'aménagement des Halles : cinq lauréats

Au terme de quatre jours d'examen des six cents contre-projets pour les Halles, le jury de la consultation internationale organisée par le Syndicat de l'architecture a désigné cinq lauréats.

Dans une déclaration collective, le jury international précise que ce choix de cinq projets très différents est destiné à « éclairer la décision des élus et du maire de Paris » afin que le débat s'engage autour de ces « alternatives techniquement possibles dans les mêmes délais ».

Estimant que « l'erreur historique de la destruction des pavillons de Baltard serait amplifiée si l'opération devient le symbole de l'incapacité à construire au centre historique d'une grande ville autre chose que deux petits immeubles passe-partout, juxtaposés à l'incongruité de champignons blancs qui auraient poussé sur le béton de la voirie souterraine », le jury souhaite proposer une « architecture de qualité » dans ce lieu « exceptionnel par sa centralité et son histoire ».

Les cinq lauréats, qui recevront chacun 20 000 F, sont : Michel Bourdeau et une équipe d'architectes italiens ; Franco Purini, Marco Mattei et Renato Nicolini (Italiens) ; et trois équipes américaines (Richard Ness, Steven Peterson, Graig Walton). La plupart des projets lauréats occupent l'espace disponible et le structurent par une série de places, de ruelles et de bâtiments. Le projet de Richard Ness, qui n'a pas été choisi pour son expression architecturale, propose, dans l'esprit du Centre Beaubourg, un immense centre d'informations pour les associations.

D'autre part, quatre équipes ont été mentionnées : celle de Raimund Abraham (Américain) et trois françaises (Jean-Baptiste Loyette et Bertrand Piquet ; Jorise Frank et Dominique Campet ; Yves Lion et son équipe).

Tous les contre-projets sont exposés dès ce vendredi 25 janvier et jusqu'au 1ᵉʳ mars à la Fnac-Sports, 13, boulevard de Sébastopol, Paris-1ᵉʳ, de 12 heures à 20 heures (22 heures le mercredi), sauf le mardi.

Un colloque public est réuni au Palais des arts (325, rue Saint-Martin, Paris (3ᵉ). Le jury expliquera ses choix, vendredi 25 à partir de 15 heures. Le film de Marco Ferreri, « Touche pas à la femme blanche », tourné dans le trou des Halles, sera projeté à 18 h. 30. Les débats continueront le samedi 26, de 10 heures à 18 heures (et non le dimanche 27 comme nous l'avions indiqué par erreur) avec la participation de représentants des partis politiques et des associations.

COURS DE L'OR PLUS STABLE UN PEU AU-DESSOUS DE 700 DOLLARS L'ONCE

Le cours de l'or était plus stable ce vendredi matin : il a oscillé durant la matinée entre 695 et 705 dollars et, vers 11 h. 30, un peu avant que ne commence la première cotation par opposition de la journée, entre 697 et 700 dollars. A midi, le prix a été fixé à 691,5 dollars l'once.

Sur les marchés des devises, c'est la totale stabilité par rapport aux cours de la veille. A Paris, le dollar vaut 4,0510 francs.

NOUVELLES BRÈVES

● *Détournement d'un avion américain vers Cuba.* Un appareil gros porteur Lockheed de la compagnie Delta Airlines, transportant 51 passagers et 11 membres d'équipage, a été détourné ce vendredi 25 janvier dans la matinée vers Cuba. Un porte-parole de l'aviation civile américaine a annoncé que l'appareil avait atterri à La Havane mais les autorités cubaines n'avaient pas, ce vendredi en fin de matinée confirmé l'événement. On ignore les motifs et l'identité du pirate de l'air. — *(A.F.P., Reuter, U.P.I.)*

[Un traité visant à mettre fin à la piraterie aérienne existe depuis février 1973 entre Cuba et les Etats-Unis et a fonctionné à la satisfaction des deux pays depuis cette date.

● *L'ancien chanteur des Beatles, Paul McCartney,* qui se trouvait depuis le 16 janvier dans une prison japonaise après que les autorités du pays eurent découvert deux cents grammes de marijuana dans ses bagages à son arrivée à Tokyo, a été libéré vendredi 25 janvier et conduit immédiatement à l'aéroport pour être expulsé du Japon. — *(U.P.I.)*

● *Reprise du trafic au tunnel du Mont-Blanc.* — Le trafic routier a pu reprendre, vendredi matin 25 janvier, entre la France et l'Italie par le tunnel du Mont-Blanc.